

HISTOIRE
DE L'ORDRE DE LA VIERGE MARIE
L'ANNONCIADE

THIAIS
2025

GÉNÉRALITÉS

A ce jour, il n'y a pas une histoire de l'ordre de la Vierge à proprement dite. Toutefois, il existe des monographies et polygraphies de monastères ainsi que des ouvrages généraux qui abordent la vie de tel ou tel couvent et, plus largement, l'histoire de la région en laquelle ils se sont implantés.

Ainsi, le père Othon de Pavi, dans sa biographie du Bienheureux Gabriel-Maria parue en 1913, a parlé de l'origine des couvents de Bruges et Béthune, de Rodez et de Bordeaux, et donné un aperçu sommaire des couvents d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot, de Boulogne-sur-Mer, de Tirlémont, de Geel, de Merksem.

Les actes du colloque international de 2002 de l'Institut catholique de Paris, parus en 2004 aux éditions du Cerf, donnent quelques éléments d'histoire des monastères suivants : Albi, Boulogne, Bruxelles, Chanteloup, Aix-la-Chapelle, Andernac, Coesfeld, Düren, Wiedenbruck, Namur, Nivelles et Thiais. De mêmes, d'autres ouvrages. Ainsi :

Articles sur les monastères de Normandie

« Annonciades en Normandie... depuis trois siècles et demi !... », *Message Marial*, janvier 1979, n° 89, p. 1526-1528 ; avril 1979, n° 90, p. 1543-1545 ; juillet 1979, n° 91, p. 1564-1566 ; octobre 1979, n° 92, p. 1574-1578.

Sœur Marie de la Nativité, « Annonciades en Normandie, hier et aujourd'hui », *Annonciade hier et aujourd'hui*, Bruccourt, 2003, p. 91-128.

Ouvrages généraux sur les monastères de Lorraine

ROBINET (Abbé). *Pouillé du diocèse de Verdun*, Verdun, 1888-1898. Tom. 1. : Varennes ; tom. 2 : Ligny-en-Barrois ; tom. 14 : Bar-le-Duc.

MARTIN, Eugène (Chan.) *Les trois Ordres de saint François dans la région lorraine*, Paris, 1930. P. 66-70 : Les Annonciades.

Ouvrages généraux sur les monastères allemands ou donnant quelques éléments :

HENGST Karl, *Lexicon der vor 1815 errichteten stifte und klöster von ihrer gründung bis zur aufhebung, Quellen und forschungen zur kirchen – und religiosgeschichte*, band 2, Aschendorff – Munster, 1992, traduction française, 1994.

SCHNEIDER Herbert, ofm, « Die Annunziaten in Heiligen Rômischen Reich, ihre geschichte und lebensweise », *Rhenania Franciscana Antiqua*, band 6, Herausgegeben von Otho Gimmnich, ofm, Düsseldorf, 2002 / et dans *Jeanne de France et l'Annonciade*, Cerf, Paris, 2004, p. 238sv.

VANDELOO Denise, "De non die zakenvrouw werd, in één op drie huisapotheken in Duitsland is 'Klosterfrau Melisengeist' thuis", *Zaterdag 28 en Zondag*, 29 juli 2001.

SCHLAGER (Père Patricius), ofm, *Histoire des couvents des annonciades en Westphalie*, Harreweld, sd. Traduction française, Thiais (F), 1974, 25 p.

SCHLAGER, P., O.F.M. Zur Geschichte der Westfälischen Annunziaten-Klöster, *Zeitschrift für Vaterländische Geschichte und Altertumskunde* (Münster), 1906, t. 64, p. 111-130.

Ouvrages généraux sur les monastères annonciades de Belgique

CARNIER M., « De orde van de allerheiligste Maagd of (Franse) annuntiaten, monasticon », *Bibliografische inleiding tot de Belgische kloostergeschiedenis voor 1796*, nr. 8, Brussel, 1998. [L'ordre de la Très Sainte Vierge Marie ou Annonciades françaises, Monasticon (Introduction bibliographique à l'histoire des couvents belges, avant 1796), Brussel, Algemeen Rijksarchief, [Bruxelles, Archives Générales du Royaume], 1998, 198 p.

CARNIER M., « Les couvents des annonciades en Belgique », *Filles du silence*, Musée en Piconrue, Archives Générales du Royaume, Bruxelles), 1998, p 248-261 : moniales du deuxième Ordre de St-François.

CARNIER M. et VANDEN BOSCH G., « Les archives générales du royaume de Belgique, la conservation et la mise en lumière des archives monastiques », *Trajecta*, Bruxelles 1999, pp. 369-372.

DE VROEDE M., *Religieuses et béguines enseignantes dans les pays-bas méridionaux et la principauté de Liège aux XVII^e-XVIII^e siècles*, Leuven university Press, 1996, p. 47.58.65.

AXTERS Stephanus, op, *Geschiedenis van de vroomheid in de Nederlanden*, Uitgeverij de Sikkel, N.V. Antwerpen, 1960, p. 59-69 : De Annuntiaten. [Histoire de la spiritualité dans les Pays-Bas, édition de Sikkel, N.V., Anvers, 1960, p. 59-69 : L'Annonciade.]

MORACCHINI P., « Trésors de l'Annonciade flamande », *Le Messager de St-Antoine*, n° 1181, janvier 2002, p. 38-39

THIELMANNUS Cornelius, *Register der principale conventen vande Annuntiaeten, soo in vranckrijck als in Nederlant, tot het jaer 1631*, uit *Seraphische historie van het leven der Heyligen des oordens S. Francisci van Assysien, tot Leven*, Ghedrukt by Cornelis Coenesteyn, 1631, reprint Sint-Truiden 1997, instituut voor Franciscaanse Geschiedenis, instrumenta franciscana n°33. [Registre des principaux couvents des Annonciades, aussi bien en France que dans les Pays-Bas, jusqu'en 1631, dans L'Histoire de l'ordre séraphique et de la vie des saints des ordres de saint François d'Assise, imprimé par Cornelis Coenesteyn, 1631, reprint, Saint-Trond 1997, Institut d'Histoire franciscaine, etc...].

CUVELIER Joseph : « Inventaire des archives du comité de la caisse des religions par MM. A. Cosemans et J. Lavalleye », dans *Travaux du cours pratique d'archivéconome donné de 1920 à 1925*, Archives Générales du Royaume, 1926.

ANBERTUS MIRAEUS, *Ordinis B. Mariae annuntiarum virginum origo*, Anvers 1608, Reprint, instrumenta franciscana n° 4, Instituut voor franciscanese Geschiedenis, Sint-Truiden, 1995. [Origine de l'ordre de la Bienheureuse Vierge Marie de l'Annonciation, Anvers, 1608, etc...]

CORNET N.J., « Les anciennes communautés franciscaines de femmes dans la Belgique wallonne », *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 8, 1871, p. 451-497.

PERSOONS E., *Monastica en Lexica, Bibliografische inleiding tot de geschiedenis van de Belgische kloostergeschiedenis voor 1796*, Reprint 1, Brussel Algemeen Rijksarchief, 1996, 45 pages. [Monasticon et Lexique, Introduction bibliographique à l'histoire des couvents de Belgique, avant 1796, Reprint 1., Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 1996, 45 pages.]

WYNGAARDS N., «Minderbroeders en Annuntiaten», *Bijdragen Gesch. Prov. Minderbroeders in Nederland*, 7, 1955-1956, p. 285-387. [Frères mineurs et Annonciades].

Ouvrages généraux donnant quelques éléments sur les monastères annonciades du Nord – Picardie :

BLIAUX Fabienne, *Les Franciscaines picardes du concile de Trente à la Révolution*, D.E.A., sous la direction de Monsieur le Professeur Alain Lottin, président de l'Université d'Artois, Université d'Artois, 1995-1996, 101 p.

BLIAUX Fabienne, *Les « Saintes-Clares » d'Amiens ou 350 ans de dévotion à ste Colette, 1440-1790*, Mémoire de Maîtrise sous la direction de Madame Marie-Claude Dinet-Lecomte, faculté d'histoire et de géographie, université de Picardie Jules-Verne, 1995, 128 p., p. 118 et sv : chapitre 9, Mademoiselle de Louvencourt, du Saint-Sacrement aux « Petites saintes Claires ».

BLIAUX Fabienne, « Les saintes claires d'Amiens au XVIII^e siècle », *Revue du Nord*, tome 79, n° 319, janvier-mars 1997, p. 101-118.

Ouvrages généraux donnant quelques éléments sur les monastères annonciades en Région parisienne :

MORACCHINI P., « Au cœur d'une province franciscaine, Les cordeliers, Clarisses, Sœurs Grises et Annonciades de France Parisienne au XVII^e siècle », *Revue Mabillon*, Nouvelle série, 12 (t. 73), 2002, p. 205-242.

THIOU Éric, État des sources sur les religieuses annonciades de Paris aux archives départementales de Paris et aux archives nationales, monastère de l'Annonciade, Thiais, 1995-1999.

LE SEIZIÈME SIÈCLE

Le bienheureux Gabriel-Maria (1460-1532), cofondateur de l'ordre avec sainte Jeanne de France (1464-1505) est l'acteur de la première expansion de cette nouvelle famille religieuse enracinée dans le terreau franciscain.

Plusieurs monastères en effet voient le jour grâce à sa sollicitude envers les filles de sainte Jeanne au cours du 16^e siècle.

Après Bourges (1502), le premier monastère fondé par Jeanne avec son aide, on trouve :

- Albi 1507
- Bruges 1517
- Béthune 1517
- Rodez 1519
- Bordeaux 1520
- Chanteloup 1529
- Louvain 1530
- Agen 1533
- Ligny-en-Barrois 1554

L'expansion dans les Flandres est due surtout à l'influence de Marguerite d'Autriche. Durant sa Régence des Pays Bas, elle va s'intéresser à l'Ordre franciscain mais aussi à l'Ordre fondé par Jeanne. C'est donc à sa demande que Gabriel-Maria accompagne, en 1517, quelques moniales de Bourges afin de les établir à Bruges. En attendant de prendre possession de leur monastère, les Annonciades vont loger chez les tertiaires régulières de Ste-Élisabeth, si bien qu'un certain nombre d'entre elles vont demander à entrer dans l'Ordre de la Vierge Marie. Marguerite d'Autriche, elle-même, aurait aimé finir ses jours à l'Annonciade de Bruges. Mais elle meurt avant de réaliser son projet. Un an après environ la fondation de Bruges, a lieu celle de Béthune, établie par Isabelle de Luxembourg.

L'implantation de l'Annonciade en Aquitaine est due surtout à la bienveillance des Familles d'Amboise et d'Estaing, deux familles qui entretiennent des relations amicales avec le cofondateur de l'Annonciade. À la fin du 16^e siècle, dix monastères sont fondés, dont huit sous les auspices de Gabriel-Maria.

Les guerres de religion vont mettre un frein aux fondations. La dernière fondation du 16^e est celle de Ligny-en-Barrois, en 1554. Il faut attendre 1602 pour voir les fondations reprendre avec celle de La Réole.

BOURGES 1502-1792

Juridiction franciscaine

Notice

Au moment de la mort de sainte Jeanne de France, le 4 février 1502, le monastère compte vingt-et-une moniales. Un certain nombre vont devenir « fondatrices », telles Catherine Gauvinelle, Marguerite et Marie Bodine, Marie Garelle Louise d'Aventigny Pierrette Malvaude. Plusieurs, après avoir fondé, reviennent à Bourges. C'est le cas de Catherine Gauvinelle, Marie Garelle, par exemple.

Le premier événement marquant de la communauté est la destruction du monastère par les Huguenots, en 1562. Ainsi, le 22 mai 1582, les Réformés entrent dans Bourges. Après être allés à l'abbaye bénédictine de Saint-Sulpice, les Huguenots arrivent à l'Annonciade. Ils dévastent la chapelle, profanent le tombeau de Jeanne de France, font brûler ses restes, dispersant ses cendres. Les soixante-douze religieuses, que le monastère compte à l'époque, se réfugient dans divers endroits de la ville.

Voici le résumé de cet événement, tiré du volume B 2 des archives du monastère de Westmalle. B 2 est un manuscrit de 1678 provenant du monastère de Louvain. Ce manuscrit B 2 est une copie d'un manuscrit de Bourges datant de 1574:

Le 22 mai 1562, veille du Saint-Sacrement, le comte de Montgomery, huguenot, prend la ville de Bourges. Après avoir détruit les églises de la ville, pillant, tuant même les prêtres, il se rend avec ses hommes au monastère des Annonciades de Bourges. Le couvent n'échappe pas au pillage. Trois soldats de la compagnie du capitaine Miregrault descendent dans le caveau où repose le corps de sainte Jeanne. Voulant ouvrir le corps, ils entendent trois ou quatre gémissements. Apeurés, ils s'enfuient. Mais d'autres surviennent, ceux de la compagnie du capitaine Blanchet. Ils trouvent le corps intact. Ils le brûlent alors dans la nef de l'église. Des témoins de la scène racontent qu'un soldat, avec son épée, transperce le corps et il en sort du sang. Ce fait est rapporté par plusieurs personnes dont Gabrielle Mauty, 75 ans, Anne Bernard, 65 ans...

Les Annonciades sont terrifiées par la peur. On raconte que sœur Françoise en est morte subitement. On l'enterre sans cérémonie. Le même jour, sur le soir, des soldats viennent à la grille. Parmi eux se trouvent deux frères de sœur Charlotte de Chartres. Ceux-ci disent aux religieuses d'enlever et de cacher tous les ornements d'église. Le père confesseur Nicolas Besse porte le ciboire avec le Saint-sacrement en clôture. La communauté passe la nuit en prière se préparant à communier le lendemain, se préparant même au martyre s'il le faut !

Très tôt le matin, le père Thibaut de Buard dit la messe. Peu après les soldats envahissent le monastère, détruisant tout, renversant les autels. La Mère Ancelle M. Hardoin demande aux religieuses de se retirer dans la chambre, au-dessus de l'infirmerie. Puis, avec les plus anciennes de la communauté, elle va au-devant de ces hommes qui, après avoir tout pillé, ordonnent aux religieuses de quitter leur monastère. Ce qu'elles font vers le soir, accompagnées de Madame Cralifart - ayant deux filles, deux sœurs et cinq nièces dans ce couvent - et de quelques autres dames de qualité. Elles sont au total 72 religieuses. Durant cinq jours, elles se retirent chez des amis et parents puis rentrent dans leur monastère dévasté.

Du 23 mai au 3 novembre 1562, aucun office ni messe n'ont pu être dits dans l'église du monastère. Les religieuses les célèbrent à la sacristie le matin à quatre heures du matin pour ne pas être entendues. La Mère Ancelle dit aux jeunes religieuses de se retirer à l'infirmerie où se trouve alitée sœur Marguerite Blandine âgée de 77 ans environ.

Les soldats entrent constamment dans le couvent, proférant menaces et insultes. Le 21 juillet 1562, le capitaine Patte entre dans le monastère, fait faire 10 ouvertures dans le mur du jardin afin d'avoir libre passage vers le lieu où ses soldats prennent la terre pour les fortifications de la ville afin de résister aux troupes royales. Le danger est tel que la Mère Ancelle ordonne aux tourières, le soir, de venir en clôture.

Malgré beaucoup de prudence de la part de la communauté, le capitaine Courcelles réussit à entrer dans le monastère, avec la volonté de persuader les religieuses à quitter leur Habit. Si elles refusent, il s'approprierait, lui et ses gens, de leur couvent avec tous ses biens. La Mère Ancelle réplique que le couvent avec ses biens est un don de Jeanne de France, fondatrice de l'Annonciade. Pour preuve ? Les nombreux papiers et pièces attestant cette donation. Courcelles demande d'affirmer cela sous serment. Alors comparaît sœur Marguerite-Blandine - qui a connu Jeanne - déclarant et attestant ce que la Mère Ancelle vient de dire. Voyant la résistance de la communauté, il s'en prend alors à une religieuse, sœur Renée de La Val. Il lui demande de quitter son monastère. Il la placerait, lui dit-il, dans une condition digne de son origine. Elle refuse et reçoit des menaces. Furieux, il veut la frapper de son épée mais quelqu'un l'en empêche. Alors il s'en prend à la Mère Ancelle, à sœur Charlotte Roubelle et à sœur Françoise Guyard. Mais il se heurte à la résistance de la communauté. Le 16 août 1562, ce même capitaine Courcelles envoie une troupe de soldats qui chassent les religieuses de leur monastère. Celui-ci est dévasté et les religieuses recueillies par des amis et parents. La reine Catherine de Médicis, arrivée à Bourges, constatant la ruine des Annonciades, les assiste de quelques dons. Les réparations du couvent prennent plusieurs semaines. Enfin le 21 octobre 1562, la communauté est de retour et la vie conventuelle peut reprendre son cours.

Le danger passé, les moniales reviennent, réparent les dégâts et remettent en honneur le tombeau vide. Une épitaphe est écrite sur un parchemin, actuellement gardé au musée de Bourges. En voici le texte :

« Dans ce caveau a été inhumé le corps de la bienheureuse Dame Jeanne de France, fille du roi Louis XI, sœur du roi Charles VIII, et femme du roi Louis XII. Tous sont rois de France. Elle est la fondatrice de ce monastère et de l'ordre des religieuses de l'Annonciation de la Vierge Marie. Son corps, après avoir longtemps reposé en ce lieu, fut brûlé par les Huguenots, après qu'il fut percé. Il en sortit du sang fort beau et vermeil. Elle est très digne d'être invoquée pour obtenir des faveurs de Dieu. Considérez les miracles qui se font journellement en faveur de malades qui la prient avec foi et dévotion en ce lieu ».

Au début du 17^e siècle une statue en terre cuite est remplacée par un gisant en pierre peinte, et l'inscription est gravée sur une plaque de cuivre. Après les événements révolutionnaires de 1789, on retrouve ce gisant dans l'église Notre-Dame, à côté de la sacristie. Il y restera près de deux siècles. En 1980, il reprend sa place dans la chapelle de l'ancien monastère de l'Annonciade, devenu « enclos sainte Jeanne », où on peut le voir actuellement ainsi que la plaque de cuivre avec l'inscription initiale.

L'autre événement marquant de la vie du monastère de Bourges, ce sont, bien sûr, les cérémonies qui ont eu lieu lors de la béatification de Jeanne de France, en 1742. Le chanoine Porchon en a fait la relation datée du 13 juillet 1743. Son manuscrit se trouve actuellement à la Bibliothèque Municipale de Bourges. En voici le résumé :

Le 18 juin 1742 le Pape Benoît XIV permet de rendre un culte public à la bienheureuse Jeanne de France et d'en célébrer la fête chaque année au 4 février. Du 22 au 25 avril de cette même année, l'archevêque de Bourges célèbre un Triduum en l'honneur de la nouvelle Bienheureuse.

Le 22 avril au soir, toutes les cloches des églises de Bourges se mettent à sonner. Le 23, à 9 heures du matin, le clergé régulier et séculier se retrouve à la cathédrale afin de participer à la Procession dont le terme est l'église des Annonciades. Monsieur de Le Châtaigneraye, député par Monseigneur, se rend ce lundi 22 avril aux Annonciades. Après vêpres et l'Adoration du Saint-

Sacrement, Monsieur le Promoteur de la cause prononce un discours et présente à Monsieur de Le Châtaigneraye les Bulles et les décrets de Rome. Ensuite, l'officiant entonne le Veni Creator, chanté par les musiciens de la Sainte-Chapelle du Palais royal de Bourges suivi du Motet de la Sainte. Les religieuses, ensuite, chantent l'office de complies puis un Salut. Monsieur de Le Châtaigneraye donne la bénédiction. Dès ce même soir, la municipalité annonce les festivités par des tirs d'artillerie.

Mardi 23 avril, à 9 heures du matin, le père confesseur des Annonciades se rend à la cathédrale avec les trois bannières de la sainte afin de les faire bénir par Monseigneur et les présenter au clergé, aux représentants de la municipalité de Bourges, assemblés dans le chœur, à Monsieur le doyen. Monseigneur, en habits pontificaux, avec 17 officiers part vers l'église des Annonciades célébrer la première grand-messe en l'honneur de sainte Jeanne. Aux portes du monastère, il y a des gardes placés par le prévôt de la maréchaussée afin de tenir en respect la foule qui assiste à la cérémonie, dehors. Seuls peuvent entrer les membres du clergé et les officiels. L'église est richement décorée et illuminée. Les musiciens de la cathédrale Saint-Étienne chantent la messe. Après la messe, on retourne à la cathédrale où Jeanne est officiellement proclamée Bienheureuse.

Les religieuses chantent vêpres et les litanies de sainte Jeanne. Le révérend père Dailly, franciscain, gardien du couvent de Châteauroux, prononce le panégyrique de la sainte et monsieur l'Abbé Varenne donne la bénédiction du Très Saint-Sacrement. Le soir, le représentant de la ville de Bourges, les officiers à la tête de quatre compagnies de quarante hommes chacune, sous les armes, tambours battants et enseignes déployées, se rendent place Sérancourt pour allumer un feu de joie. Trois décharges de mousqueterie sont tirées, ainsi qu'un beau feu d'artifice. Le bouquet final fait merveille ! Les officiels et représentants de la ville terminent cette journée par un bon festin.

Le lendemain, le grand vicaire et supérieur du séminaire et 130 ecclésiastiques se rendent, en procession, de l'église du séminaire à celle des Annonciades afin d'y célébrer une grand-messe. Le soir, ils reviennent à l'Annonciade chanter le Salut au Très Saint-Sacrement. Les religieuses, elles, chantent vêpres. Cet office est suivi d'un sermon du révérend père Daneran, jésuite. Dans la soirée, tire de fusées. Plus de 500 lumières illuminent le bâtiment du séminaire tandis que le portail du monastère des Annonciades est éclairé par de quantité de lampions.

Le jour suivant, 25 avril, le confesseur des Annonciades va présenter, dans la matinée, aux prêtres de la Sainte-Chapelle, la bannière destinée à leur église. Monsieur le Trésorier prononce un discours de circonstance. Puis, tout le monde part en procession à l'Annonciade pour y célébrer la grand-messe. Discours du révérend père Fernandi, jésuite, très apprécié. Le soir, ils reviennent à l'Annonciade pour les vêpres et le Salut. Le Te Deum est chanté en action de grâce. Puis les prêtres de la Sainte-Chapelle s'en retournent, avec le révérend père confesseur, à la Sainte-Chapelle voir la bannière de la sainte parmi les autres bannières ornant la chapelle. Au cours de cette journée, on distribue des médailles, des abrégés de la vie de sainte Jeanne à tous les chanoines, les curés, les officiels de la ville de Bourges et autres personnes de qualité.

Le fonds des Annonciades, des archives départementales du Cher série 42 H, dévoilent bien des faits de vie du monastère. Voici quelques exemples :

- Dans les années 1534: Les annonciades de Bourges distribuaient du pain bénit ; les religieuses se faisaient administrer les sacrements par le curé de Montermoyen. Les moniales connaissent quelque différent d'ordre immobilier avec le chapitre de l'église de Montermoyen... (20 mai 1534... janvier 1534... AD 42 H 3)

- Le monastère employait des servantes et domestiques. Dans les années 1694-1705, ces domestiques et servantes sont des tertiaires du Tiers Ordre Franciscain (AD 42 H 5). Toujours en cette fin du 17^e début du 18^e siècles: les sœurs s'opposent aux prétentions de l'archevêque de Bourges d'examiner les novices avant leur Profession, invoquant leur fondation par Madame Jeanne de France et le privilège octroyé par elle et le roi Louis XII, en 1503, qui les soumet à la juridiction du général des cordeliers, et non à celle de l'évêque. (AD 42 H 6)

- Un certain nombre d'actes de professions sont conservés : 1524-1666 (AD 42 H 209). Également, un répertoire des bulles et brefs pontificaux, chartes, lettres, titres du couvent du milieu du 16^e siècle (AD 42 H 244, layette cotée « Mariæ »).

- Les archives départementales conservent aussi toutes les informations concernant les miracles de sainte Jeanne, les enquêtes épiscopales en vue de la béatification et de la canonisation, ainsi que le procès verbal de l'information faite au sujet des miracles du bienheureux père Gabriel-Maria (juillet 1643), l'office de la Bse Jeanne de France, les minutes du procès en béatification de sainte Jeanne.

- Un certain nombre de documents, couvrant la période 16^e – 18^e siècles concernent le temporel de la communauté, ses bâtiments, ses activités, telle la fondation du monastère de Paris, dans le quartier de Saint-Germain des Près, fondé sous le vocable des Dix Vertus. On apprend également que parfois les servantes et domestiques des Annonciades de Bourges choisissaient comme lieu de leur sépulture la chapelle du monastère.

- En 1651, les Annonciades connaissent des problèmes d'urbanisme dus à la destruction de la Grosse Tour de Bourges, En octobre 1651, Louis XIV autorise la ville de Bourges à faire démolir cette tour. Auparavant, les sœurs ont été averties du danger que pouvait causer une telle destruction. Elles ont trouvé refuge au monastère des Clarisses de Bourges. Les dégâts matériels sont considérables, d'énormes pierres ayant été projetées au loin en grand nombre. Le monastère de l'Annonciade est très sinistré. Cette destruction libère du terrain si bien que le séminaire et de l'hôtel de Chouys (actuel archevêché) sont construits, provoquant des difficultés de voisinage pour l'Annonciade qui se trouve ainsi privé d'horizon par ces nouveaux bâtiments tout proches.

Au moment des événements révolutionnaires, la communauté compte dix-sept religieuses de chœur, sept sœurs converses et une tourière. Leur âge varie de 36 à 80 ans (Q 138 A.D. du Cher). Le 26 septembre 1791, a lieu la vente des biens. Dès le 13 avril 1792, la vente des bâtiments étant décidée, une expertise est faite de la valeur des quatre lots constitués. Le 10 août 1792, Étienne Dumoutet, au nom du District, vient faire le grand inventaire. Il est reçu par la supérieure M. Gougnon et deux ou trois religieuses seulement (Q 284 A.D. du Cher). Cet inventaire ne dure qu'une seule journée. Il porte surtout sur les sacristies où se trouvent reliquaires, objets d'argent doré, statue de bois dorée, etc. Dans l'église, il est mentionné huit tapisseries qui garnissent le pourtour. On mentionne aussi que la cuisine est bien équipée, que le réfectoire possède un lustre de cuivre à 6 branches et de la vaisselle de faïence. Dans un premier temps, la chapelle sert de grange, coupée en deux par un plancher qui constitue en haut un grenier à foin. En 1832, Louis-Philippe autorise la ville de Bourges à acquérir les bâtiments et dépendances de l'ancien monastère des Annonciades pour y établir une caserne de cavalerie ou une école de droit (E 16 971 A.D. du Cher). La ville les revend à l'État en 1857 et les bâtiments sont depuis cette date affectés à l'armée (E 16 980 A.D. du Cher).

Depuis 1961, grâce à sa restauration, la chapelle de l'ancien monastère des Annonciades, dite Sainte-Jeanne, est ouverte au culte.

Sources manuscrites

Archives départementales du Cher, fonds Annonciade, série H 42 H. Plus : séries D D33, D32 ; B B24 11 ; Q Q138, Q284 ; C C685 ; E E1720-191-1915-3066-4130. Bibliothèque Municipale, Archives Municipales.

Sources imprimées

« Histoire du Christ du monastère de l'Annonciade de Bourges », *Association fraternelle des anciens élèves des petits séminaires de Bourges*, janvier 1936.

« L'Annonciade et le protestantisme », *Année Franciscaine*, 1868, t. 6, p. 229-235. L'article raconte le sac du couvent de Bourges par les protestants en 1562. J.-Fr. Bonnefoy, *La Chronique de l'Annonciade*, éd. critique, Paris, 1937, p. 4-5 : Tirlemont, le Ms B2, p. 20 et 38, note 1. Du Gast, Paulin, *La vie admirable de la B. Jeanne de Valois*, Bourges, 1666, l'a publié intégralement, ainsi que Th. Moulinet, *Vie de la B. Jeanne de Valois*, Paris, 1856, p. 201-220.

« Le 16 avril, à la chapelle Sainte-Jeanne de France, à Bourges », *Pax-Caritas*, n° 31, juillet 1964.

« Remise de la chapelle de l'Annonciade au vicariat des armées, 12 mai 1961 », *Semaine religieuse de Paris*, 15 juillet 1961 - *Vie catholique du Berry*, mai 1961 - *La Nouvelle République*, 13-14 mai 1961.

BILLACOIS François, « Un indicateur du commerce intérieur au début du XVII^e siècle : le péage de Myennes, 1614-1617 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 41- 1. janvier-mars 1994. Ce péage était une possession jusqu'à la révolution des annonciades de Bourges.

CHANCEL-BARDELOT Béatrice de / BARDELOT Philippe, « Les deux gisants de sainte Jeanne de France (XVII^e-XVIII^e s.), *Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry*, n° 160, décembre 2004, p. 3-8.

DUHOT DE KERSER, *Histoire et statistique monumentale du Cher*, Bourges, 1881. Fasc. 6 : Le couvent des Annonciades.

GAUCHERY Paul et Robert, « La demeure des ducs de Berry au petit Palais de Bourges et le monastère de l'Annonciade », *Mém. de la Soc. Hist. du Cher*, 1922, série 4, t. 33, p. 168 sv.

GAUCHERY Y.-P., *L'Annonciade de Bourges*, Journées du Patrimoine, Bourges, septembre 1998 - *Le couvent de l'Annonciade de Bourges*, *Cahiers d'Archéologie et d'Histoire du Berry*, n° 1 (1964), p. 13-17.

GIRARD André, *Sainte Jeanne de France et la chapelle de l'Annonciade de Bourges*, Bourges, 1981.

GONZAGA, Fr., O.F.M. De origine Seraphicae Religionis Franciscanae ... Romae, 1587. Pars III, p. 695-696 : De monasterio 10 beneplacitorum seu virtutum B. Mariae Biturigensis.

GORDON René, *Les Écossais en Berry. Paroisse Saint-Outrillet de Bourges*, Bourges, 1919, p. 20 à 75 : passages où il est fait allusion aux annonciades de Bourges.

Les Bénédictines de Saint-Laurent de Bourges, Bénédictines du Saint-Sacrement, Bourges, 1891.

Les Filles de Louis XI, Exposition, Chap. Ste-Jeanne, Bourges, 10 juillet – 30 août 1995.

MARIOTON Simone, « Le monastère des annonciades de Bourges. Les bâtiments de l'origine à aujourd'hui », *Cahiers d'Archéologie et d'Histoire du Berry*, n° 157/158, 1^{er} et 2^e trimestre 2004, p. 39-62.

MARIOTON Simone, *Monastères et Moniales à Bourges, la difficile étape de 1792*, Université Populaire du Berry, 1993, p. 49sv.

MORACCHINI P. , « À Bourges, la chapelle sainte Jeanne de France », *Messenger de St Antoine*, n° 1163, mai 2000, p. 20-21.

Revue d'Histoire Franciscaine, tome 1, 1924, p. 194 ; tome 2, 1925, p. 449-452 ; tome 3, 1926, p. 399 ; tome 4, 1927, p. 89-92, 153, 648 ; tome 5, 1928, p. 100, 111-114, 118, 120, 123-125, 131, 132, 165, 404-407 ; tome 6, 1929, p. 326 ; tome 7, 1930, p. 61-65, 69, 70, 72, 209, 213, 218-221, 392-397 – *France Franciscaine*, tome 4, 1921, p. 90-92, 172-182 ; tome 9, 10, 11, passim., 1926, 1927, 1928.

S.A, « Le retour du gisant de sainte Jeanne », *Vie catholique du Berry*, n° 2, n° 9, n° 10, 1980 - *Le Courrier français*, mai 1980 - *Le Berry*, mai 1980 - *La Nouvelle République*, 19 mai 1980.

S.A, *Sur les pas de Jeanne de France. Retour des annonciades à Bourges*, Bourges, février 1989.

ALBI 1507- 1792

Juridiction franciscaine jusqu'en 1762, puis juridiction de l'Ordinaire. Mais en 1790, un religieux cordelier est chapelain du monastère.

Notice

Vis-à-vis du chevet de l'ancienne cathédrale d'Albi se trouvait jadis le prieuré Notre-Dame de Fargues, fondé en 1325. En 1507-1508, ce prieuré est devenu un monastère d'Annonciades.

La fondation d'Albi a été la dernière pensée de Jeanne de France. En mourant, elle emportait en effet la promesse qu'une première fondation se ferait à Albi. Cette promesse, elle la tenait de Louis d'Amboise, évêque d'Albi. Mais celui-ci meurt en 1503. Cependant, avant de mourir, il a eu le temps de confier ce projet à son successeur et neveu, un autre Louis d'Amboise. Ce dernier prit l'affaire à cœur et installa le nouveau couvent au prieuré Notre-Dame de Fargues, le 22 avril 1508.

Dans un premier temps, l'évêque leur fournit sa résidence estivale de Combefa près de Monestiès. Puis, assez vite, elles prennent possession de leur nouveau monastère qui s'étend sur le côté nord de l'église, serré entre la place de l'évêché et la rue de la Souque - une rue aux odeurs nauséabondes. Dans cet enclos étroit se trouvent aménagés un dortoir, un réfectoire, un potager, divers offices et un cimetière. Tout cela suffisait pour un prieur mais s'avère trop exigü pour une communauté monastique. Dès 1539, les moniales sont réunies là à trente-quatre, sans air, sans horizon, sans espace, supportant les miasmes de la ruelle. Aucun moyen d'agrandir. La seule solution est d'essaimer. Mais où trouver les ressources nécessaires ? Un notable d'Albi, riche et influent, Hélyon Jouffroy, va alors permettre une fondation à Rodez en 1519. Première fondation d'Albi qui sera suivie par celle de Bordeaux (1521) et celle d'Agen (1533).

En 1586, les Annonciades, afin d'accueillir un plus grand nombre de fidèles dans leur chapelle, établissent leur chœur au fond de la nef, dans une tribune, y installant la célèbre Madone d'argent, vénérée à Albi, Notre-Dame de Fargues. Il faut se rappeler que le prieuré de Fargues a été fondé par l'Évêque Béraud de Fargues (1325-1333). Celui-ci voulut faire du prieuré un lieu marial. Il décida alors que le prieuré desservirait une chapelle dédiée à la Vierge. Ce culte de Marie se concrétisa alors par une Vierge en vermeil pesant 35 kg, enfermée dans le buffet de l'autel, que l'on exposait le samedi et les jours de fête. Cette statue fut offerte à la fin du 14^e siècle par un Jean de Sava. Les Annonciades conservent aussi dans leur nouveau chœur le masque mortuaire de leur fondatrice qu'une d'entre elles sauvera du naufrage révolutionnaire en 1789.

Pour se donner de l'espace, assez vite les moniales achètent la maison dite de la Guinerie. Mais, elles ne peuvent guère en profiter car jusqu'au milieu du 17^e siècle, elle est occupée par un chanoine de la cathédrale ! Elles seront plus heureuses au lendemain de la révocation de l'Édit de Nantes (1685). Le Roi leur demande d'héberger quelques nouvelles filles converties au catholicisme et de se consacrer à leur éducation. On acquiert donc un nouveau local pour le pensionnat, relié au monastère par un passage en forme d'arc au-dessus de la rue.

Au cours du 18^e siècle, la vie du monastère est surtout marquée par la béatification de Jeanne de France. Le 18 juin 1742, Benoît XIV constate officiellement son " culte public " - ce qui équivaut à une Béatification. En août 1742, des guérisons miraculeuses sont attribuées à Jeanne. Deux jeunes filles d'Albi sont guéries de leur cécité : Anne-Marie Maziéher (7 ans) et Jeanne-Marie Chaynes (23 ans). Ces miracles marquant les fêtes de la béatification encouragent à introduire la cause de canonisation. L'archevêque d'Albi et le cardinal de Bernis (ambassadeur près le Saint Siège, à Rome) s'y intéressent. Entre le 30 octobre 1773 et le 21 juin 1774, il y a, à Albi, 40 séances présidées par le postulateur de la Cause, le révérend Père André Lartigues, gardien du couvent des Frères Mineurs conventuels d'Albi. La copie de l'instruction est conservée à la Bibliothèque

Municipale d'Albi. La Cause de canonisation de Jeanne de France, interrompue par les événements de 1789, sera reprise après la guerre de 1914, en 1916.

Actuellement, une petite ville du diocèse d'Albi, Creyssens, garde toujours le souvenir de sainte Jeanne de France, grâce à son masque mortuaire exposé dans l'église paroissiale. Ce masque est arrivé à Creyssens grâce à Marie-Jeanne Féral, une annonciade du monastère d'Albi. Quand les moniales sont expulsées de leur monastère, à l'automne 1792, Marie-Jeanne Féral se réfugie au château de Creyssens, propriété familiale, emportant avec elle le masque de Jeanne, conservé dans une châsse. Le 20 octobre 1810, elle remet le masque au curé de la paroisse de Creyssens, l'abbé Boularan. Elle meurt le 30 octobre 1833, à Albi, âgée de 91 ans. Ce masque est toujours exposé et vénéré par les fidèles. Il a été restauré en 1995 par les Annonciades de Villeneuve-sur-Lot.

Cette église garde également, depuis 2019, le buste d'un cordelier, provenant des Archives Diocésaines. Ce buste évoque probablement le Bx P. Gabriel-Maria, franciscain, portant une barbe. Cette effigie pourrait également provenir du couvent d'Albi. Une récente découverte par les Archives Départementales du Tarn montre une commande le 25 juillet 1678 à un maître sculpteur, Gaillard Bor, faite par l'Annelle du monastère d'Albi Anne de Capdelane pour la somme de 900 livre de mettre « (...) *dans les niches d'entre les deux colonnes une sainte Jeanne en reyne avec la couronne sur la teste et le septe à la main portant un manteau royal retroussé sur le devant pour y paindre l'hermine, et de l'autre costé, le père Guabriel Maria en cordellier avec une crosse et mitre à ses piedz* (...) »

Sources manuscrites

A.D Tarn H 674 à H 794 ; série J (6J, 8J24, 26J55-56) ; série Q 412 ; série L 554 . Arch. Mun. Ms 32, Ms 31, AA4, AA11, CC277, CC477. BB36 FF151. BnF coll. Doat, vol. 19, 113 f° 345-469). Concernant Marie-Jeanne Féral : A.D. Tarn L 627 ; Arch. Nat. 15. AN 2 de la République, 16. AN 7 de la République, 17. AN 7 de la République, 18. AN 7 de la République, 19. AN 3 de la République.

Sources imprimées

PORTAL Ch., archiviste-paléographe. Inventaire sommaire des Archives Départementales du Tarn antérieures à 1790. Tarn. Tom. 4. Archives ecclésiastiques. Séries G et H, Albi, 1915 : Couvent des Annonciades d'Albi (ancien prieuré séculier de Notre-Dame de Fargues), p. 429b - 465b.

« L'Ordre de l'Annonciade et la bienheureuse Jeanne de France », La Semaine religieuse de l'Archidiocèse d'Albi, n° 7 du 16 février 1918, n° 19 du 11 mai 1918, n° 20 du 18 mai 1918.

« Notes concernant l'aumônier des Annonciades d'Albi, tué par les révolutionnaires le 9 mai 1793 », Semaine religieuse d'Albi, 1893-1894.

CURIE-SEIMBRES L., « Souvenirs de Jeanne de France en Albigeois », Revue du Tarn, n°46, 1967

De LACGER L., « Histoire des Annonciades de Fargues à Albi », *ibid.*, 1928, t. 5, p. 101-167.

De LACGER, L., « À propos d'un article de monseigneur Sagot du Vauroux concernant l'Annonciade », RHF, tome 7, janvier-juin 1930.

De LACGER, L., « L'église et le couvent des Annonciades à Albi », Revue d'Hist. Franc., 1927, t. 4 p. 341-360.

E. J., « Le Trésor de N.D. de Fargues d'Albi », Revue du département du Tarn, 1881, pages 201 à 204.

FERRAS Vincent, osb, *Communautés contemplatives en Albigeois anciennes et actuelles*, Colloque international, édition du Cercor, 1985.

J. P., « L'Ordre de l'Annonciade à Albi », *Semaine Relig. d'Albi*, 1918, 16 et 23 févr.

MICHON C., « Les d'Amboise et la fondation d'un couvent de l'Annonciade à Albi », in *Jeanne et l'Annonciade*, Cerf, 2004, p. 145-166.

RHF, t. 3, 1926, p. 158, 399, 400, 402, 403, 141, 540 ; t. 4, 1927, p. 91, 92, 153, 340-360, 648, 649 ; t. 5, 1928, p. 100-167, 405 ; t. 7, 1930, p. 54, 158, 159 ; t. 8, 1931, p. 56-75, 204, 221, 394 – *FF*, t. 5, 1922, p. 132, 149 ; t. 12, 1929, p. 489-510.

BRUGES 1517-1784

Juridiction franciscaine

Notice

En 1516, Marguerite d'Autriche fait venir à Bruges huit religieuses de Bourges pour fonder dans cette ville un nouveau monastère d'Annonciades. Après avoir logé chez les hospitalières de Sainte-Élisabeth, les moniales s'installent dans le couvent des Frères mineurs, ou Cordeliers, situé hors les murs - ceux-ci le leur ayant cédé. Le pape Léon X, par une Bulle apostolique du 14 juin 1516, établit ce monastère sous le vocable des Sept Douleurs de Notre-Dame.

En 1517, quelques sœurs hospitalières demandent à fusionner avec la nouvelle communauté. Marguerite d'Autriche elle-même songe à y entrer. Deux documents des Archives générales du Royaume de Belgique, à Bruxelles, en fournissent la preuve : une lettre de Marguerite d'Autriche à la mère Ancelle et un mémoire joint à cette lettre, transmis par Étienne, son fidèle serviteur. Mais elle meurt en 1530 avant de réaliser son désir. Cependant, au cours de sa dernière maladie elle aura le temps de demander à être ensevelie en habit d'Annonciade et d'exiger que son cœur reste dans la chapelle du couvent. De son vivant, Marguerite d'Autriche soutient de ses revenus la nouvelle fondation, désirant que, par-dessus tout, ce nouveau monastère puisse vivre sans devoir mendier. Elle se charge aussi des réparations nécessaires – les Annonciades étant dans l'ancien couvent des Cordeliers, donc, déjà ancien. Plus d'une fois son livre de compte, actuellement aux Archives Générales du Royaume, mentionne un don en faveur du monastère de Notre-Dame des Sept-Douleurs de Bruges.

Donc, le 24 novembre 1516, huit Annonciades de Bourges arrivent à Bruges : les sœurs Charité de Malveaux, Marie Sanctière (ou Saincterre), Suzanne Chostelière (ou Jeanne Lhostellière), Anne Dorivel (ou Dorval), Estienne Robinette, Gilberte Lizyre, Marthe de la Grange et Pétronille de Cherre. Quatre d'entre elles ne figurent pas au nécrologe de Bruges, selon Marc Carnier dans son ouvrage sur les monastères Annonciades en Belgique (AGR, 1998). Ce sont : Anne Dorval, Jeanne Lhostellière, Estienne Robinette et Marie Sanctière. Elles sont donc passées par Bruges mais n'y sont pas restées. On peut donc penser que sur les huit arrivées à Bruges, quatre n'y ont fait qu'une halte et sont peut-être allées fonder ensuite Béthune... ? C'est le cas en effet pour Marie Sanctière, première Ancelle de ce monastère de Béthune.

Les sœurs de Sainte-Élisabeth qui accueillent les Annonciades à leur arrivée à Bruges sont au nombre de trente-quatre. Quelques-unes d'entre elles comme sœur van den Mersche, sœur Roseanne van Dhoorme, sœur Loyse Fritech demandent à se joindre aux huit arrivantes. Sur la demande de Marguerite d'Autriche, le Pape leur accorde de prendre l'habit des Annonciades. Ce qui est fait le jour de la Purification de Notre Dame 1517, en présence du père Gabriel-Maria, du magistrat de la ville de Bruges, de messire Symond de Quingey, seigneur de Montbaillon, premier Maître d'Hôtel de Marguerite.

En 1578, la guerre des Gueux fait rage. Le couvent est détruit ainsi que le reliquaire contenant le cœur de Marguerite d'Autriche mais les religieuses réussissent à sauver son cœur. En 1714, elles le placeront d'ailleurs dans un nouveau reliquaire. Chassées de leur monastère par la guerre des Gueux, les Annonciades s'installent au « Fluweelhof », ancien couvent de Chanoinesses. Là, elles construisent un nouveau monastère. Les travaux s'échelonnent de 1602 à 1636. L'Église, quant à elle, sera terminée en 1620. La vie conventuelle reprend son rythme, cela, jusqu'à la période révolutionnaire.

Le monastère est supprimé par un décret de Joseph II du 27 avril 1782. Les bâtiments sont démolis. Situation actuelle dans la ville de Bruges : rue des Annonciades, près de la Porte des Baudets.

Sources manuscrites

Archives franciscaines, St-Trond (versées au Kadoc), en particulier les manuscrits MF 16 et MF 58. Bibliothèque royale de Belgique, cabinet des manuscrits, fonds général, inv. n° 15862, 15865-66, cat. n° 5043, format C : ce fonds possède l'histoire de « La fondation du cloître des Annonciades de la ville de Bruges l'an 1517 et l'histoire de Marguerite d'Autriche qui le fonda » : manuscrit n° 15862. Il a été transcrit et imprimé par le Monastère de l'Annonciade, Peyruis (F), 2007. Archives générales du Royaume (AGR), Bruxelles, archives du comité de la caisse de religion (CCR), carton 347. Bibliothèque royale de Bruxelles manuscrit n° 4502 (F2-18). Voir aussi : Bib. Grand Séminaire de Bruges.

Sources imprimées

DE BOOM Ghislaine, *Marguerite d'Autriche-Savoie*, Librairie E. Droz (Paris VI) et Librairie Falk Fils (Bruxelles), 1935, pages 112 à 115 et 232 à 235 : passages relatifs aux annonciades de Bruges.

DE SCHREVEL A. C., « Marguerite d'Autriche et le couvent des Annonciades », *Annales de la Société d'Émulation* (Bruges), 1924, t. LXVII, p. 108-124.

DUCLOS A., *Bruges, histoire et souvenirs*, 1910, pages 542-543 : l'Annonciade de Bruges.

E.V., « Fondation par Marguerite d'Autriche du couvent de l'Ordre des Annonciades, à Bruges », *La Flandre*, Revue des monuments d'histoire et d'antiquités, directeur Émile Vanden Bussche, année 1880, Impr. Bruges, p. 114 à 118.

JACQUEMIN Juliette, *Une princesse de jadis, Marguerite d'Autriche* Librairie de France, Paris, 1930, pages 96 à 98 : Les annonciades de Bruges.

JLM., *Tentoonstellingscatalogus van Sint-Jansgasthuis tot Riethove, zeven eeuwen sociale voorzieningen in Oudenburg, Een uitgave van het O.C.M.W. Oudenburg in samenwerking met het stadsbestuur, ter gelegenheid van de twintigste verjaardag van het rusthuis Riethove, 1966-1986*, p. 59, n°11 : Handschrift van het Brugge Annunciatenklooster. [Catalogue de l'exposition de l'hôpital Saint-Jean de Riethove. Sept siècles de prévoyance sociale à Oudenburg. Une édition de la O.C.M.W., à Oudenburg, en collaboration avec la municipalité à l'occasion du 20^e anniversaire de la maison de repos de Riethove, 1966-1986, p. 59, n° 11 : manuscrit du couvent des annonciades de Bruges.]

LEMAÎTRE Henri, « Marguerite d'Autriche et l'Annonciade », *Revue d'Hist. Franc.*, t. VII, 1930, n° 12, janvier-juin 1930, p. 48-55.

MULLIE R., *Monuments de Bruges*, B.O.W., Woluwe-St-Lambert, 1960, 1^{ère} partie : Églises et chapelles, n° 9, Couvent des annonciades - 2^{ème} partie : Les grands monuments funéraires, n°1., Couvent des annonciades. Jeanne de Touteville ; n°2, Couvent des annonciades. Marguerite d'Autriche.

RHF, tome 4, 1927, p. 265, 266, 267 ; tome 5, 1928, p. 165 ; tome 7, 1930, p. 52, 53 ; tome 8, 1931, p. 71, 72, 209, 214, 408-409 – *Franciscana*, 32, 1977, p. 125.

VAN DE BUSSCHE Émile, « Fondation par Marguerite d'Autriche du couvent de l'Ordre des Annonciades à Bruges », *Flandre*, 1880, t. XI, p. 113-115.

VAN RENYNGHE DE VOXVRIE Ch., (sous la direction de), *Tablettes des Flandres*, tome 3, Bruges, 1950, p. 306 à 350 : l'Épithaphier de Bruges. Couvent des annonciades.

BÉTHUNE 1517-1792

Juridiction franciscaine

Notice

Ce monastère est fondé en 1517-1518 par le bienheureux père Gabriel-Maria et Isabelle de Luxembourg, issue de la maison de Béthune, veuve de Jean de Melun : huit sœurs fondatrices dont Marie Saintière, une des premières filles de Jeanne de France. Celle-ci, entrée au monastère de Bourges, a fait un bref passage à Bruges, avant de devenir la première Ancelle de Béthune. L'Église est consacrée le 17 mai 1517 par François de Melun, oncle d'Isabelle de Luxembourg. Celle-ci a une telle affection pour les Annonciades qu'elle fait bâtir un hôtel particulier contigu au couvent où, par une porte de communication, elle vient chaque jour parmi les religieuses prendre part à leur vie régulière. Isabelle meurt en 1519 et est inhumée dans l'église des Annonciades.

Au cours du 17^e- début 18^e siècle la communauté compte jusqu'à quarante religieuses. En 1740, toutefois, elles ne sont plus que vingt-huit, avec ou sans les sœurs converses et tourières ? Les sources ne le disent pas.

Les Frères Mineurs observants sont supérieurs et confesseurs des Annonciades. L'histoire a retenu deux noms, celui de Jehan Clérici et celui de Nicolas Gazet. Du premier, il reste un certain nombre de sermons, en particulier ceux donnés par le père durant le temps de l'Avent à la communauté des Annonciades, entre 1517-1526. Du second, il reste une Chronique de l'Ordre fondé par sainte Jeanne de France, parue à Arras en 1607 : *Chronique ou Institution première de la Religion des Annonciades*. Les récollets, succédant aux cordeliers à Béthune, sont investis des mêmes droits et offices auprès des Annonciades. Bien qu'opposés au jansénisme, ils ne sont pas assez vigilants cependant pour empêcher les idées jansénistes de pénétrer dans le couvent. Trois religieuses - sœur Élisabeth Génier, sœur de la Conception Boitard, sœur Emmanuel de Saint-Ignace Dupuich - sont en effet priées de quitter le monastère le 1^{er} février 1727 pour avoir embrassé cette doctrine.

Les religieuses portent un voile blanc, un scapulaire rouge pour les professes, blanc pour les novices.

En 1791, la communauté est dispersée par la Révolution française. Grâce à l'inventaire du 18 août 1790, conservé aux archives départementales, on peut reconstituer l'environnement familial des Annonciades :

Quand les officiers municipaux pénètrent au dortoir, ils trouvent sœur Cardine Flamant (ou sœur Marie-Françoise selon telle ou telle source) : diminuée mentalement, elle ne peut saisir la signification de la démarche des officiers municipaux dans son monastère....

Les religieuses ont une cuisine, un dépôt, un réfectoire, un ouvroir, une boulangerie, une buanderie. Elles ont aussi un cloître. L'infirmerie possède sa propre cuisine, sa pharmacie.

La pièce du noviciat comprend six fauteuils, cinq coffres avec des livres d'instruction. Le dortoir de la communauté comprend trente-deux cellules. Chaque sœur dispose d'une chaise, d'une table, d'une armoire, d'un coffre, d'un lit avec une pailleasse.

Les officiers visitent également l'oratoire, avec son reliquaire, et la salle du chapitre. Le monastère possède cave et grenier. Il possède également une chambre pour accueillir les personnes séculières, une chambre avec deux lits pour les sœurs tourières, une autre occupée par une demoiselle Lemaire. Les Annonciades ont même quelques instruments de musique comme trois violons, un clavecin.

Le 15 août 1790, les officiers municipaux réunissent la communauté au chapitre afin de leur demander leur intention : sortir de leur couvent ou y demeurer ? Toutes répondent vouloir rester

dans leur monastère. En 1791, la communauté est dispersée. D'après E. Beglin, dans son ouvrage *Béthune sous la période révolutionnaire*, datant de 1902 : aucune religieuses Annonciades de cette ville n'a été emprisonnée ou exécutée sous la terreur.

Le monastère a été démoli. Sur son emplacement, des fouilles ont eu lieu dans les années 1995. Situation dans la ville du Béthune : rue Ferdinand Bar – rue de la Délivrance.

Sources manuscrites

Archives départementales du Pas-de-Calais (Arras) : vêtues et professions du monastère de Béthune , 1743-1780, 3 E 119, registre conservé au centre Mahaut d'Artois (Dainville) ; relations des Récollets / Annonciades 35 H 4 ; inventaire du monastère de Béthune, août 1790, septembre 1793. Les *Chroniques de Flandres et d'Artois* donnent quelques éléments sur l'histoire des annonciades de Béthune : manuscrit 4 Z 395/3 : « Remarques sur la ville de Béthune, tirées des anciennes chroniques de Flandres et d'Artois ».

HIBON, *Épitaphier* : église des annonciades de Béthune, manuscrit 90-111 des Archives départementales, Arras.

Bibliothèque Municipale, Douai, manuscrit 967, p. 229 : les annonciades de Béthune.

Bibliothèque de l'Arsenal, Ms 2110, sermons de Jean Clérici. La Bibliothèque Municipale d'Arras possède un exemplaire de ces sermons.

Sources imprimées

B EGLIN E., *Histoire de la ville de Béthune*, 1873

CORNET Ed. (Chan.) *Histoire de Béthune. Béthune*, 1892. Deux volumes in-8°, XV-680 et XXIX-516 pp. Plusieurs pages sont consacrés aux annonciades de Béthune.

DERVILLE Alain, (sous la direction de), *Histoire de Béthune et de Beuvry*, 1985.

HONORÉ Patrick, « L'Histoire d'une communauté religieuse, les annonciades de Béthune », *L'avenir de l'Artois*, 21 février 2002.

LEGILLON D. « Sur le site de l'ancienne école de Maintenon, le couvent des annonciades livre une partie de ses secrets », *Avenir du Pas de Calais*, 27 mai 1994.

LEMAITRE Katia, « L'Abiette », *Le Guetteur de Béthune*, Bulletin du Comité Historique et Artistique de la région de Béthune, n° 2, novembre 2002.

MASTIN Isabelle, « la plus vieille maison de Béthune revit grâce à des chambres d'hôtes », *la Voix du Nord*, 15 juin 2025, p. 10-11.

Revue d'Histoire Franciscaine, tome 1, 1924, p. 116 ; tome 5, 1928, p. 165 ; tome 7, 1930, p. 71-72 – FF, tome 4, 1921, p. 92.

RODEZ 1519-1792

Juridiction franciscaine

Notice

Le monastère de Rodez fait partie de l'ancienne province franciscaine d'Aquitaine, cela jusqu'à la révolution française de 1789. Il a été fondé par Hélyon de Jouffroy, prévôt de l'église d'Albi. Cet Hélyon de Jouffroy connaît l'évêque de Rodez, François d'Estaing, ainsi que la famille d'Amboise, bien connue des fondateurs de l'Annonciade. Il n'est pas non plus sans connaître les Annonciades, établies à Albi depuis une dizaine d'années. On comprend qu'il ait eu la pensée d'implanter à Rodez un rameau de la jeune fondation de sainte Jeanne de France. De plus, l'évêque de Rodez, François d'Estaing, entretient des relations amicales avec les Annonciades d'Albi qui le comptent parmi leurs « 10 amis spirituels ». En fait foi, un acte du 6 janvier 1516, signé de Marguerite Bodine, alors ancelle du monastère d'Albi. Il connaît également le père Gabriel-Maria. À l'époque, Gabriel-Maria est vicaire général de l'Observance, charge que lui a confié le chapitre de Rabastens, le 8 juin 1511.

Le nouveau monastère, qui est donc une fondation de celui d'Albi, se situe au sud du château de Caldegouse. Le monastère s'édifie rapidement, dès 1519. Le style de l'édifice est gothique. La consécration du monastère à Notre-Dame de l'Annonciation donne lieu à une cérémonie solennelle, le 31 décembre 1524. Outre la présence du bienheureux père Gabriel-Maria, il y a celle de l'évêque François d'Estaing et, bien sûr, d'Hélion de Jouffroy qui s'engage à nouveau à doter le monastère. Celui-ci est dirigé par les cordeliers dont deux demeurent dans une maison située près du monastère. François d'Estaing meurt en 1529, suivi de près par Hélion de Jouffroy. Un autre deuil va bientôt frapper les religieuses : celui de leur père, le bienheureux Gabriel-Maria, qui a passé les dernières semaines de sa vie chez ses filles de Rodez. Il meurt le 27 août 1532. Dès sa mort, des miracles ont lieu. Un culte s'instaure.

En 1741, le monastère compte trente religieuses. Au moment des événements révolutionnaires, l'ensemble de la communauté désire rester fidèle à leurs vœux. Si l'anxiété monte chez les moniales qui voient se mettre en place tous les éléments d'une rupture avec la vie religieuse et si la crainte les étirent, à la nouvelle de la suppression des vœux monastiques, elles adressent néanmoins à l'Assemblée nationale une lettre où elles exposent leur désir de rester fidèles à leurs vœux :

« Nous supplions votre sagesse de dissiper les doutes de notre existence religieuse. Les motifs les plus saints, les considérations les plus douces, nous attachent à notre état. Libres dans notre choix, nous n'avons obéi qu'à l'impulsion de notre conscience. La main qui nous a guidées vers le cloître, a su verser pour nous sur ce séjour la consolation et la paix. Ce que nous avons fait, nous le ferions encore. Nos vœux, librement prononcés, ont eu Dieu pour objet, la loi pour garant, le ciel les a reçus, la terre les a ratifiés. Voilà nos titres, voilà le nœud indissoluble, voilà les chaînes sacrées qui nous lient ! Vous ne les briserez pas, Nosseigneurs. Pour nous rendre notre liberté, vous ne nous ôterez pas celle d'en faire le sacrifice [...] Laissez-nous mourir en paix sous le même toit et sous la même règle ».

Les bâtiments du monastère ont été rasés en 1824 ; sur leur emplacement, le grand séminaire de Rodez a été construit. Les bâtiments de ce grand séminaire abritent actuellement un lycée. Une question pour terminer : les sœurs Annonciades conservaient, à trois mètres incrustée dans le mur, à hauteur de leur chœur en tribune, la châsse du bienheureux père Gabriel-Maria. Qu'est-elle devenue ? A-t-elle été profanée ou bien se cache-t-elle dans le grenier d'un presbytères, dans un château, dans un monastère ou un couvent de la région ?

Sources manuscrites

Archives départementales de l'Aveyron, registre 3 E 2211 ; Archives nationales, 1790, papiers du comité ecclésiastique, carton 16.

LEMAÎTRE N., *Fonds des Annonciades de Rodez, A.D. Aveyron, 34 H. Analyse sommaire dans l'ordre du numéro des documents dans les liasses*, Université Paris I – Panthéon Sorbonne, 2002. Les Archives du monastère de l'Annonciade, Thiais, (AAT) possèdent une copie de ce document.

Sources imprimées

« Architecture flamboyante et sources écrites en Rouergue : la carrière de l'architecte Antoine Salvanh (vers 1479 – vers 1554) », *Études aveyronnaises*, Recueil des travaux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 2003, passim, entre autres, p. 190-218.

« François D'Estaing : Testament », *Revue Historique du Rouergue*, n° 9, 15 septembre 1928.

BELMON Camille (Abbé). *Le bienh. François d'Estaing, évêque de Rodez, 1460-1529*, Rodez-Albi, 1924. In-8°, XVIII-586 pp. Pag. 414-426: La fondation du couvent de Rodez.

BENOIT Pierre, *Mon vieux Rodez*, Res. Universis, Paris, 1990.

BERT Thomas, "Le couvent des annonciades de Rodez (XVI^e siècle-Révolution)", Région Midi-Pyrénées, Inventaire du Patrimoine, Rodez-Agglomération, Rodez, 2015.

BONAL A., *Histoire des évêques de Rodez*, Tome II, Rodez, 1938, p. 424 sv : François d'Estaing.

Cathédrale de Rodez, *Bulletin Des Amis de la Cathédrale De Rodez*, n°4, 2001

COMBES DE PATRIS B., « Note sur un reliquaire provenant de l'ancien couvent de l'Annonciade de Rodez », *Journal de l'Aveyron*, 21 janvier 1923.

DE GRIMALDI (Abbé) - TOUZERY, J. (Chan.). *Les bénéfices du diocèse de Rodez avant la Révolution de 1789*. État dressé par l'Abbé de Grimaldi, publié et annoté par M. le Chanoine Touzery. Rodez, 1906. In-8°, VIII-856 pp. à 2 col. Pag. 221-231 : Religieuses de l'Annonciade de Rodez.

DE LA GORCE P., *Histoire religieuse de la révolution française*, tome 1^{er}, livre 3, chapitre VI : les religieux et religieuses.

DELMAS Claire, *Cathédrale de Rodez*, éditions du Beffroi, 1991

LEMPEREUR Louis. *État du diocèse de Rodez en 1771*, (publié en vertu d'une décision du Conseil général de l'Aveyron, Rodez, 1906. In-4°, XVI-775 pp.

GROS Nicole, *L'orgue des Annonciades*, Rodez, août 2024.

GROS Nicole, *L'histoire de l'Anonciades, Rodez, août 2024.*

RHF, tome 3, 1926, p. 158, 160, 399, 409, 410, 566 ; tome 4, 1927, p. 356, 357, 359, 565 ; tome 5, 1928, p. 131, 132, 165 ; tome 8, 1931, p. 68, 72 ; *FF*, tome 4, 1921, p. 92 ; tome 5, 1922, p. 133, 149 ; tome 11, 1928, p. 144sv.

SERVIÈRES Abbé L., *Histoire de l'église du Rouergue*, Rodez, 1874, p. 365 : couvent de l'Annonciade.

PÉRIÉ Jean-Marie, « Le clergé rouergat du Premier Empire à la III^e République », *Revue du Rouergue*, nouv. Série, n° 9, printemps 1987, p. 7-30. Achat du monastère par le diocèse pour l'agrandissement du séminaire, 1828 (voir p. 8).

BORDEAUX 1520-1792

Juridiction franciscaine de 1520 à 168 ; Ordinaire du lieu de 1688 à 1792.

Notice

La fondation du monastère de Bordeaux est l'œuvre d'une dame bordelaise Jacquette Andron de Lansac. Celle-ci donne aux Annonciades d'Albi, venues fonder en Aquitaine, un grand terrain, juste derrière l'église Sainte-Eulalie. Parmi les fondatrices, nous trouvons quelques-unes des premières filles de sainte Jeanne de France : Marguerite Bodine-Saintières, Marguerite Maillette, Jeanne Bonnechère, Claude de Saint-Martin. Elles n'arrivent pas seules à Bordeaux : un homme d'affaires les accompagne, Marc-Antoine de Serris, faisant ainsi la liaison entre les moniales et l'extérieur, négociant avec les maçons, les charpentiers lors de la construction de leur couvent. Il y a aussi le notaire Maître Mathieu Contat qui sera au service de la communauté de 1519 à 1540.

Dans les années 1530, dix ans à peu près après la fondation, la doctrine de Calvin se répand en Guyenne. Quelques membres de la famille de la dame Andron de Lansac embrassent cette doctrine ; deux ou trois sœurs de la communauté subissent alors l'influence calviniste de cette famille si bien qu'elles finissent par sortir du monastère.

Bordeaux connaît aussi en cette seconde moitié du 16^e siècle une période d'épidémie. Ainsi, la grande peste s'abat sur Bordeaux de juin à décembre 1585, n'épargnant pas les annonciades. La chronique bordelaise nous dit que 14.000 habitants décèdent de ce fléau, ce qui constitue environ le tiers de la population. Une dizaine de religieuses annonciades meurent de cette maladie. Deux mères ancelles sont alors assez énergiques pour réorganiser la communauté quant au temporel comme au spirituel, après cette difficile période, Catherine de Barbezières en fonction de 1570 à 1573, et de 1583 à 1586, et surtout Marie Fabre mère ancelle de 1580 à 1583, de 1590 à 1593, de 1600 à 1602.

En 1575, les Clarisses de Bordeaux, au nombre de quatre, se joignent à la communauté des Annonciades. C'est le 7 septembre 1575 qu'a lieu l'événement, d'après le procès verbal de la visite canonique faite par le père Blaise de La Vaissière, ministre provincial des frères mineurs de l'Observance en Guyenne au monastère des annonciades de Bordeaux.

En 1602, deux religieuses d'expérience, Anne de Bordenave et Antoinette de Jonquières sont chargées par la mère Marie Fabre d'essaimer à La Réole. En 1604, cinq religieuses partent renforcer le petit noyau, puis au bout de quelques années, quand le recrutement est assuré, elles reviennent au monastère de Bordeaux. En 1617, c'est à Rabastens, en Bigorre, un peu au-dessus de Tarbes, qu'un nouveau monastère est fondé. Cinq religieuses annonciades bordelaises, les deux sœurs Catherine et Marguerite Dussaut, Catherine Trilhier, Catherine de Vienne et Françoise de Mercier, partent et se fixent dans cette ville, au pied des montagnes pyrénéennes. En 1625, Finette de Mentet, mère ancelle à Bordeaux de 1620 à 1622, part à son tour, avec une autre religieuse, pour fonder la communauté de Marmande, ville de l'Agenais, proche de La Réole.

Si le début du 17^e siècle est une période de prospérité pour le monastère de Bordeaux, il ne faut pas croire que les soucis aient épargné la mère Ancelle et les religieuses.

Ainsi, deux sœurs sont entrées au monastère des Annonciades en 1601. Elles appartiennent à la plus haute noblesse de Guyenne, Marthe et Madeleine de Montferrand, filles de Gaston de Montferrand et de Jeanne de Lestonnac. Jeanne de Lestonnac, la mère de nos deux annonciades, fonde en 1606 l'Ordre de Notre-Dame, un Ordre qui, par sa Règle, est essentiellement enseignant. Le Cardinal de Sourdis fait tout ce qu'il peut pour encourager et développer l'Ordre des Filles de Notre-Dame et, sans doute, il y a eu des demandes faites à la mère ancelle pour faire sortir les deux sœurs de leur monastère afin qu'elles puissent aller grossir les rangs de la nouvelle Congrégation ? Mais ce

n'est pas facile, car elles ont fait leurs vœux perpétuels, et peut-être, se sentant en accord avec leur vocation, elles ne souhaitent pas quitter leur communauté ? On ne sait quelles ont été les pressions. Toujours est-il que le Cardinal de Sourdis réussit à ce que les deux moniales annonciades quittent leur monastère pour aller rejoindre l'Ordre enseignant, fondé par leur mère.

Mais la communauté est aussi visitée par la grâce de Dieu : sœur Antoinette de Pradoux, entrée à 16 ans au monastère en 1636, est frappée de paralysie quelque temps après. Le 27 décembre 1644, elle en guérit brusquement. Aussitôt, il y a une enquête ecclésiastique faite par l'Archevêque Henri de Sourdis, par le médecin de la communauté François Lopès, par le chirurgien Michel Balan ; la mère ancelle, Ysabeau de Pommiers, est interrogée, ainsi que les sœurs Agnès de Claverie, Marie Villatte. Le caractère miraculeux de la guérison est reconnu. Ce qu'il faut également retenir, c'est l'influence sur la communauté du célèbre père Jésuite, originaire de Bordeaux, Jean-Joseph Surin, grand épistolier. Il entretient une correspondance suivie de 1658 à 1662 avec la mère Ysabeau de la Chèze, qui devient mère ancelle, en 1664. Ce sont 27 lettres de conseils spirituels qu'il lui a écrites.

Parfois, la vie conventuelle est traversée par des problèmes temporels. Ainsi, en 1669, mère Ysabeau de la Chèze doit faire face à un procès interminable, secouant la communauté. À l'origine : difficulté de libérer la dot lors de l'entrée au monastère de sœur Catherine de Larroque, de Bourg sur Gironde, en 1658.

Parmi les Ancelles qui ont marqué la communauté, il faut signaler la mère Anne Darriet qui a brillé par sa foi, son zèle, son désir d'être une vraie épouse du Christ, et de suivre le mieux possible la Règle et l'esprit de l'Ordre des Annonciades. Elle appartient à la bourgeoisie marchande de Bordeaux : un de ses frères et un neveu sont avocats. Née en 1624, elle prend l'habit à 15 ans, subit l'examen des novices et fait ses vœux le 23 octobre 1640 entre les mains de la mère ancelle, Madeleine de Taillefer. Elle rédige son « agrégé des grâces et miséricordes singulières », en toute simplicité. Dans la préface de son ouvrage, elle ne veut nullement se glorifier de cette protection divine mais au contraire exalter le Seigneur qui l'a choisie pour réaliser son plan divin sur elle, malgré sa petitesse. Sa modestie apparaît à chaque page. En plus de son histoire personnelle, on trouve tout au long de ces 475 pages l'histoire de la communauté bordelaise, avec ses bonheurs et ses difficultés. Commencée vers 1655 cette chronique monastique se termine en 1702, date de la sainte mort de son auteur, survenue le 6 mai 1702. Anne Darriet a été élue mère Ancelle le 31 juillet 1685.

Après sa mort, la Communauté des Annonciades bordelaises poursuit sa vie conventuelle pendant 90 ans encore, certainement marquée par le souvenir de cette belle âme. On pense que le manuscrit de sa main fut souvent lu et commenté, servant d'aliment spirituel aux religieuses pendant tout le 18^e siècle.

Arrive la période révolutionnaire. Le décret de l'Assemblée nationale du 13 février 1790 abolit les vœux monastiques, donc, les Ordres recevant ces vœux sont supprimés. La loi des 8 et 14 octobre 1790, quant à elle, prononce la confiscation des biens au profit de la nation. Le bâtiment des Annonciades n'est pas vendu mais devient un magasin à fourrage, et la chapelle un atelier à salpêtre. Les religieuses sont autorisées à rester, mais des manifestations violentes se produisent en 1792, ce qui oblige celles restées à l'intérieur à quitter l'habit. La loi du 17 août les accule à quitter les lieux, en donnant comme date ultime le 1^{er} octobre 1792. À cette date, il reste encore 30 moniales dans le monastère sur 36. Elles se dispersent; plusieurs s'installent en ville. Une cinquantaine de religieuses de tous Ordres sont répertoriées à Bordeaux. Ces religieuses s'occupent, au prix de leur vie, des prêtres non assermentés.

On ne peut parler des Annonciades de Bordeaux sans évoquer trois d'entre elles : Rosalie et Jeanne Couraule, Jeanne Brunet.

Dans la tourmente révolutionnaire, deux sœurs par le sang, Arnaude-Rosalie et Jeanne Couraule vont avoir le courage de manifester leur foi jusqu'à l'échafaud ; elles sont guillotonnées le 25 juillet 1794, à Bordeaux, sur l'actuelle Place Gambetta. Elles sont nées toutes deux à Gornac, près de

Cadillac, Arnaude-Rosalie en 1736, Jeanne en 1754, filles de Bernard Couraule, propriétaire terrien, et de Catherine Rastouil, ancienne famille de bourgeoisie bordelaise. L'aînée fait sa prise d'habit au monastère des Annonciades de Bordeaux en 1763, l'autre en 1773. Elles ont deux autres sœurs qui se sont mariées. En 1792, elles partent de leur couvent les dernières et s'installent à Bordeaux dans une maison qui existe encore, au n° 17 de la rue des Augustins (autrefois n° 31), et là, avec d'autres religieuses, elles instituent un réseau pour recueillir les prêtres insermentés qui continuent à administrer les sacrements et à faire le catéchisme. Le réseau des sœurs Couraule se trouve dans le quartier de leur ancien monastère, paroisse Sainte-Eulalie. Dénoncées avec d'autres au tribunal révolutionnaire dans la nuit du 29 messidor (17 Juillet), elles sont emprisonnées dans le couvent des Orphelines de Saint-Joseph qui sert de prison. Elles comparaissent devant le terrible Lacombe, président de la Commission révolutionnaire, qui les condamne, avec d'autres, laïcs et religieux, à la peine capitale. Leurs restes mortels sont enterrés dans l'enclos des religieux Chartreux, devenu le cimetière de la Chartreuse, à Bordeaux. Elles sont comptées parmi les « martyrs de Bordeaux ».

Quant à Jeanne Brunet, elle est entrée au monastère des Annonciades de Bordeaux en 1777. En octobre 1792, obligée de quitter son monastère, elle s'installe dans une maison de Bordeaux et, là, elle accueille et cache des « prêtres réfractaires ». Elle est emprisonnée 6 mois avec d'autres, puis libérée après le 9 Thermidor (27 juillet 1794), date de la chute de Robespierre. Elle est emprisonnée de nouveau en 1799 car elle continue ses activités clandestines au profit des prêtres insermentés. Nous la retrouvons vers 1810, alors que Thérèse-Charlotte de Lamourous a ouvert la maison de la Miséricorde dans l'ancien monastère des Annonciades. Chaque jour, les nouvelles religieuses la voient passer devant les bâtiments et s'arrêter si bien que la supérieure finit par entrer en contact avec elle. Jeanne Brunet a alors la permission de venir se reposer dans le jardin, de faire des haltes dans la chapelle de son ancien monastère, amenant avec elle la sœur converse Victoire qui ne la quitte pas depuis 1792. Dans les années 1814, elle apprend que le monastère de Villeneuve-sur-Lot va être restauré ; elle s'y rend, réintègre la clôture ; elle a alors 55 ans. Elle y finit ses jours.

Actuellement, les bâtiments de l'ancien monastère des Annonciades de Bordeaux, restauré, abritent la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC).

Sources manuscrites

Archives départementales de la Gironde - Hôpital S. André, VII A 1. - Série G : G.914, f° 11 v° - 12 r° ; G. 1014, f°121 r° - 122 r° ; G. 1026, f°105 v°. - Série H : H Annonciades, liasses 76 – 91 ; H. Annonciades - Clarisses, registres 989 – 993. - Série J : 3 J. B 1, f28 v°, 116 r°, 120 r° ; 4 J 538, C. 19.

Archives municipales de Bordeaux - Série D : D. 139, f28 r° . - Fonds Léo Drouyn : Tome 23, p. 107 - 110 ; Tome 28, p. 144 – 147. - Fonds A. Vivie, Dictionnaire..., I (Ms 390), f84. - Annonciades, registre 1001, H 76, H 78

Bibliothèque municipale de Bordeaux - Ms 369 / 2 - Ms 738 (V), f°187 : - Ms 764- Ms 828 (V), p. 28, 68.-

Collection des Archives Historiques de la Gironde - Tome XVIII, p. 333 - 335 -Tome XXIII, p. 79 - 87 - Tome XXVIII, p. 148 – 164

Bibliothèque diocésaine - Bibliothèque diocésaine, centre Beaulieu, « à la mémoire de Marie Gimet et de 27 de ses compagnes, 6 juin 1794-25 juillet 1794, héroïnes bordelaises dont le procès informatif pour la cause de béatification a été introduit à Bordeaux », Doc B1-30 provenant du grand séminaire de Bordeaux. Les sœurs Couraule, annonciades de Bordeaux, font partie des compagnes de Marie Gimet ; Henri Lelièvre, *Une nouvelle page au martyrologe de 1793*, d'après un manuscrit inédit, Bordeaux, 1886.

Sources en lignes

En 2019, une thèse de l'École des Chartes a été consacrée à un imprimeur de Bordeaux, Simon Millanges – célèbre pour avoir édité les *Essais* de Montaigne.

La BM de Bordeaux a scanné tous les ouvrages en sa possession provenant de cet éditeur. Celui-ci a beaucoup travaillé pour les jésuites, et un peu pour les frères mineurs. Deux ouvrages concernent directement les annonciades de Bordeaux.

Sources imprimées

« Ancien couvent des Annonciades », *Revue Archéologique de Bordeaux*, tome 82, 1991, p. 15 - 19. Résultat des fouilles archéologiques.

« La culture entre au couvent », dans *Bordeaux 91. Mensuel de la Ville de Bordeaux*, n°226, juillet 1991, p. 18.

« Notre monastère de Bordeaux », *Annonciade. Message Marial* (Thiais), n° 150, avril 1994, p. 31 - 33.

« Un lieu ouvert au monde : la DRAC de Bordeaux dans l'ancien couvent de l'Annonciade », *Sud-Ouest*, 14 février 1995.

« Visite du couvent des Annonciades de Bordeaux (1575) », *Archives Historiques de la Gironde*, 1909, t. 44, p. 458 sv.

« Visite des lieux effectuée par la Société Archéologique de Bordeaux, le 21 mars 1992 et le 7 juin 1995 », *Revue Archéologique de Bordeaux*, t. 83, 1992, p. 246 (col. 2), et tome 86, 1995, p. 218 (col. 1).

A. L., « L'ancien couvent des Annonciades (rue Paul-Louis Lande) classé monument historique », *Sud - Ouest*, 24 janvier 1975, avec photogr .

Anonyme, *Marie-Thérèse de Lamourous*, L. Delbrel et Cie, Bordeaux, 1912.

Balde Jean, « Marie-Thérèse de Lamourous », *Le correspondant*, Paris, n° 1658-25, octobre 1931, n° 1659-10 nov. 1931, n° 1661-10 déc. 1931, n° 1663-10 janv. 1932.

Baurein Abbé, *Recherches sur la ville de Bordeaux...* Tome IV (Complément des Variétés Bordeloises), Bordeaux, 1876, p. 196 - 197 ;

Bernadau, *Le Viographe bordelais, ou Revue historique des monuments de Bordeaux*, Bordeaux, 1845, p. 330-331.

Biron Réginald, osb, « Monseigneur Olivier Laroza », *Guide touristique, historique... de la Gironde. Édition refondue du « Guide archéologique... du touriste en Gironde »*, Bordeaux, 1975, p. 96. Une coquille à corriger, une date à rectifier (au lieu de « 1650 », lire 1630).

Biron Réginald, osb, *Guide archéologique illustré du touriste en Gironde...*, Bordeaux, 1928, p. 43.

Biron Réginald, osb, *Précis de l'histoire religieuse des anciens diocèses de Bordeaux et Bazas...*, Bordeaux, 1925, p. 26, 47.

Bordeaux [Plaquette éditée par le Syndicat d'initiative], Bordeaux, 1966 ou 1967, p. 32 - 33 (2 photos ; le cloître, et un détail de chapiteau).

Boutruche R., (sous la direction de), *Bordeaux de 1453 à 1715*, tome 4, Bordeaux, 1966 : p. 230 : les nouvelles communautés : franciscains réformés et religieuses de l'Annonciade.

Brun Abbé Pierre, *Les églises de Bordeaux...*, Bordeaux, 1953, p. 90, 93.

Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique de Bordeaux, tome 68, 1976, p. 249 : 50 Sœurs à la date du 8 juillet 1718, d'après le mémoire de Salmon sur la ville de Bordeaux.

Capdeville Franck, « Miséricorde : bientôt un ensemble culturel... », *Sud - Ouest* du 25 nov. 1987, avec photogr.

Chabe Alexandre Alfred, *La Faculté de Médecine de Bordeaux aux XV^e et XVI^e siècles*, Bordeaux, 1952, p. 18 et pl. IV : attestation des médecins concernant une Sœur atteinte de la rage, et les autres Sœurs, qui doivent aller « se baigner dans la mer salée », 19 mai 1561.

Collectif, *La direction régionale des Affaires culturelles au couvent de l'Annonciade*, Bordeaux, D.R.A.C., février 1995, 28 pages.

Collectif, *Sainte-Eulalie. Une adolescente martyre. Un faubourg Bordelais* : Paroisse Sainte-Eulalie, Bordeaux, 2004

Coudroy de Lille P., *Le monastère des annonciades de Bordeaux, (Gironde)*, Mise en page et maquette J. Destombes et M. Caralp, Bordeaux, 2000, 58 p. – cf également : *Arch. Fr. Hist.* 2001, 1-2, p. 257.

Coudroy de Lille Pierre, « Les blasons du couvent des Annonciades de Bordeaux », *Revue Archéologique de Bordeaux*, tome 82, 1991, p. 197 - 201. Huit blasons, décorant l'intérieur et l'extérieur de la chapelle.

Darricau Raymond, « Un épisode de la Révolution à Bordeaux : Marie Gimet et les martyrs bordelais de 1794 », *Révolutions en Aquitaine...*, Talence, 1990, p. 381 - 395 : évocation des deux sœurs Couraule, Annonciades, p. 390 - 391. Raymond Darricau est aussi l'auteur de l'article « Gimet, Maria e 28 martiri, servi di Dio », dans *Bibliotheca Sanctorum*, Citta' Nuova Editrice, Roma, 1987, col. 560-563. Les sœurs Couraule font partie de ces 28 martyrs.

De Sarrau A. (comte). *Notre-Dame de l'Annonciade ou de Bonne-Nouvelle, en l'église Ste-Eulalie de Bordeaux*, Bordeaux, 1931, In 16°, 34 pp. avec planche hors-texte représentant la statue dont s'occupe la notice et qui provient du couvent des Annonciades de Bordeaux. Voir entre autres : p. 7-8, 19-20.

Dedieu Frère Hugues, ofm, *La Famille franciscaine à Bordeaux et en Gironde depuis Saint François jusqu'à nos jours*, Toulouse, 1981.

Dedieu Hugues, ofm, *L'ordre de Sainte-Claire à Bordeaux avant la révolution (1239-1580)*, *Archivum Franciscanum Historicum*, collegio S. Bonaventura, Rome, 1996, chapitre 6, p. 85 à 114 : L'union aux annonciades

Desgraves Louis, *Évocation du vieux Bordeaux*, Paris, 1960, p. 281-282 : couvent de l'Annonciade puis maison de la Miséricorde.

Direction Régionales des Affaires Culturelle de Bordeaux (DRAC), Journées du patrimoine 16-17 septembre 1995, Couvent des annonciades : 1. Historique 2. Visite ; 3. Les fouilles du couvent des annonciades, mai-juin 1991 4. Chronologie sommaire ; 5. La restauration de la chapelle et du cloître de l'ancien couvent de l'annonciade ; 6. Plans.

Duprat E. (Chan.), « L'Annonciade de N.-D. des Sept-Douleurs », *L'Aquitaine (= Semaine Religieuse de Bordeaux)*, 1921, 16 sept.

Ferrus Maurice, *Sainte-Eulalie de Bordeaux...*, Bordeaux, 1937, p. 95 – 96 : la statue de Notre-Dame de l'Annonciade, conservée dans cette église depuis la Révolution.

Gaidon-Bunuel Marie-Agnès, « Chronique d'archéologie bordelaise, année 1989 », *Revue Archéologique de Bordeaux*, tome 80, 1989, p. 5 - 6. Utilisation des bâtiments.

Gaufreteau Jean de, *Chronique Bordeloise...*, I, Bordeaux, 1878, p. 47, 100.

Gaullieur Ernest, *Histoire de la Réformation à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guyenne...* Tome 1, Paris - New-York - Bordeaux, 1884, p. 50 - 51, 268 - 270.

Gonzaga François, ofm, *De origine Seraphicae Religionis eiusque progressibus...*, Rome, 1587, p. 733.

Guillemain Bernard, dir., *Le diocèse de Bordeaux...*, Paris, 1974, p. 98 - 99, 126, 135, 142 - 143, 172 - 173, 196.

Higounet Charles, dir., *Histoire de Bordeaux* : t. 3, 1965, p. 160 ; t. 4, 1966, p. 230, 235, 256, 394.

Imbert Thérèse, « Liste des immeubles classés parmi les monuments historiques au cours de l'année 1974 », *Les Monuments historiques de la France*, n°2, 1975, p. 92.

Jullian Camille, *Histoire de Bordeaux...*, Bordeaux, 1895, p. 393, 404, 434, 452.

Le Vacher De Boisville D., *La Famille de la vénérable Jehanne de Lestonnac*, A. Bellier et Cie, Bordeaux, 1891.

Lecler Chan. A., « Étude sur les mises au tombeau », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin* (Limoges), tome 35, 1888 : mention, p. 525, de la Mise au tombeau de la chapelle de l'Annonciade, comparée à celle de Biron.

Maffre M.-H.- Laroche C., *Le Couvent de l'Annonciade à Bordeaux*, Itinéraires du patrimoine, DRAC n° 281, Bordeaux, 2003.

Mouligne Dominique, « L'ancien couvent et son cloître menacés », *Aquitaine*, n°21, nov. 1974, p. 47 - 48, avec photogr.

Nicolai A. *Essai statistique sur le clergé et les communautés religieuses ... à Bordeaux au XVIII^e siècle (1700-1800)*, Paris, 1909, In-8°, p. 39-40, 134 pp.

Peyrous Bernard, « La Réforme catholique dans le diocèse de Bordeaux - 1600.1719 », *Recherches et travaux d'histoire sur le sud-ouest de la France*, VII, Bordeaux 1995, p. 33-35, 334-335, 422-423, 505, 839, 885, 894-899, 945, 994, 1052.

Ravenez L. - W., *Histoire du Cardinal François de Sourdis... Archevêque de Bordeaux...*, Bordeaux - Paris, 1867, p. 80 - 81, 261 - 262, 417 - 422, 535.

Revue Historique de Bordeaux, tome 25, 1976, p. 32 - 34 (avec photogr.) : notice de Paul Roudié sur la Vierge à l'Enfant jadis vénérée à l'Annonciade, et conservée en l'église Sainte-Eulalie. Reprend et complète le travail du comte de Sarrau.

Revue Historique de Bordeaux..., tome 29, 1936, p. 102 : présentation à la Société des Bibliophiles de Guyenne, le 18 mars 1936, d'un Processionnal à l'usage des Dames religieuses de l'Annonciade de Bordeaux, manuscrit de plain-chant, décoré au pinceau par « F. F. Guyonnet, Minorita » (1740).

RHF, tome 3 1926, 1926, p. 403 ; tome 4, 1927, p. 357 ; tome 5, 1928, p. 131-132, 139, 140 ; 165 ; tome 6, 1929, p. 451 ; tome 7, 1930, p. 69, 72. – *FF*, tome 1, 1912, p. 176, 177 ; tome 3, 1914 à 1920, p. 274 ; tome 4, 1921, p. 90, 92, 94-97, 305-308, 320, 321, 323, 328, 345, 348s, 355s ; tome 5, 1922, p. 154, 167, 169.

Ribadieu H., *Monastère de Bordeaux. Un procès en Guyenne*, Bibliothèque municipale de Bordeaux, H 12.348, 1881.

Roudié Paul, « Les mises au tombeau de Bordeaux », *Revue Historique de Bordeaux...*, nouvelle série, tome 2, 1953, p. 307 - 324 (voir p. 316-318).

Roudié Paul, *Bordeaux Baroque*, Société Archéologique de Bordeaux, 2003.

Roudié Paul, *L'activité artistique à Bordeaux, en Bordelais et en Bazadais de 1453 à 1530*, 2 volumes, Bordeaux, 1975. Sur l'Annonciade, plusieurs études et nombreuses mentions : I, p.9, 13, 16, 46, 51, 56, 69, 70, 95 - 97, 134 - 135, 144, 159, 163 - 164, 174, 188 note 32, 196, 199, 200 - 202, 211, 226, 227, 231 note 42, 330, 354 note 113, 393 - 395 ; II, fig. 24, 85 et 217 (p. 41 - 42, 105).

Sites et Monuments, n° 103, 4^e trimestre 1983, p. 91 ; n° 104, 1^{er} trimestre 1984, p. 71 (col. 1), p. 114, 3^e trimestre 1986, p. 53 (col ; 2) ; n° 115, 4^e trimestre 1986, p. 75 (col . 2) ; n° 119, 4^e trimestre 1987, p. 72 - 73.

Spenner E.F., marianiste, *Les martyrs de Bordeaux en 1794*, Féret et Fils Éditeur, 1932. Le martyre et le jugement des sœurs Courole y figurent : p. 165sv et 242sv. Spenner publie également le procès-verbal de la visite du monastère par les officiers municipaux, les 2-3 septembre 1790, p. 243-247. L'ouvrage se trouve au centre Beaulieu des archives diocésaines, aux archives franciscaines de Toulouse.

Tillier J.C., « Monastère des Annonciades de Bordeaux. Acquéreurs divers depuis la révolution », *Journal de Bordeaux*, 1975.

CHANTELOUP 1529-1792

Juridiction franciscaine puis l'Ordinaire du lieu à partir de 1646.

Notice

Chanteloup est un ancien domaine royal situé sur la route de Paris à Orléans, à Saint-Germain-Les-Arpajon. C'est là qu'en 1297, la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe IV le Bel, ordonne la construction, dans le parc de son manoir, d'un hôpital pour hydropiques placé sous le patronage de saint Eutrope. Les malades viennent y faire une neuvaine pendant laquelle ils sont nourris et soignés. En cas de décès, ils sont inhumés dans le cimetière attenant. La reine donne à l'hôpital terres, prés et bois. Placé sous la responsabilité d'un administrateur, l'hôpital traverse ainsi deux siècles. La guerre de Cent ans et les épidémies ont certainement amené à Chanteloup de nombreux malades. En 1504, l'amiral de Grville, un proche de la Cour, y introduit des Sœurs Grises hospitalières, vivant sous la Règle du Tiers-Ordre de Saint-François. En 1529, elles adoptent la Règle de vie de l'Annonciade, sous l'influence certainement du cofondateur de l'Annonciade, le père Gabriel-Maria qui, en ces années 1526-1529, se trouve en Région Parisienne, étant commissaire du grand couvent des Cordeliers de Paris. En 1530, Nicolas de Neufville, sur les terres duquel se trouve le couvent, fait d'abord confirmer, par lettres patentes du roi François 1^{er}, l'acte de fondation de Jeanne de Navarre. Puis il dote l'établissement de biens immobiliers, de bois et de terres, et de quelques rentes, imposant entre autres que trois religieux franciscains soient hébergés au monastère pour assurer les services du culte. Surtout, il exige que soit gardée et observée l'hospitalité. À cet effet, deux femmes non-cloitrées sont nommées pour le soin des malades. Elles suivent une règle particulière dite "Règle Sainte-Marthe" qui a été écrite par le père Gabriel-Maria.

Le monastère n'a jamais connu l'éclat ou l'importance des monastères tels que ceux de Bourges, de Villeneuve-sur-Lot ou de Meulan ... Il ne compte la plupart du temps qu'un petit nombre de religieuses ; elles sont 12 au moment de la fondation. Pourtant à l'heure de la Contre-Réforme, il connaît un rayonnement certain. Dès 1621, des sœurs partent de Saint-Eutrope et vont réformer des couvents de franciscaines non cloitrées, fonder d'autres monastères d'Annonciades, comme ceux de Gisors, Roye, Melun...

En 1646, le monastère quitte la direction franciscaine, pour celle de l'archevêque de Paris qui nomme un supérieur spécial pour la conduite de la communauté.

La guerre civile qui a lieu pendant la minorité de Louis XIV oblige les religieuses à se réfugier à Paris. Leur présence au couvent de la Visitation Sainte-Marie, rue Saint-Jacques est attestée en juillet 1652. La tempête passée, elles sont de retour à Chanteloup. Le nombre des religieuses va en grandissant. De 1650 à 1730, il oscille entre 28 et 38. Des prédicateurs renommés franchissent alors le seuil du monastère tels M. Le Vachet (1601-1681), fondateur des religieuses de l'Union Chrétienne, et le dominicain Alexandre Piny (1640-1708) qui entretient avec les sœurs une intéressante correspondance spirituelle qui a été d'ailleurs publiée.

Les religieuses sont pratiquement toutes originaires de Paris et de l'Île-de-France. On relève cependant à la fin du 18^e siècle une Suisse et deux Irlandaises. Quant à leur origine sociale : au 16^e siècle, les sœurs viennent de la noblesse locale, tandis qu'au 17^e siècle, elles sont issues de la noblesse de robe ou de familles d'administrateurs du royaume. Au 18^e siècle, il s'agit le plus souvent de filles de bourgeois et d'artisans parisiens, ou bien de la noblesse locale. L'âge d'entrée au monastère de Saint-Eutrope évolue au fil des siècles : 16 ans au 16^e siècle, 16 - 18 ans au 17^e siècle et 24 ans au 18^e siècle.

Dans ce monastère modeste, régulier et de bonne réputation, les jeunes filles entrent, parrainées par un haut personnage ou par un religieux, et munies d'une dot ou d'une pension

viagère. Les religieuses prononcent quatre vœux : pauvreté, chasteté, obéissance et clôture. Éluë pour trois ans, le mandat de la mère Ancelle peut être renouvelé. Lors des cérémonies d'élection, est également désignée une procuratrice, chargée des intérêts temporels de la communauté, et une dépositaire qui a fonction d'économe. La plus âgée de la communauté est appelée « mère antique ».

Il n'est pas rare que soient présentes au monastère deux ou trois religieuses portant le même nom de famille : elles peuvent être sœurs, cousines, tantes ou nièces. Des sœurs converses, d'une origine modeste, sans dot, remplissent les gros travaux (cuisine, jardin...). Les religieuses vivent dans la clôture. Mais Saint-Eutrope comporte des bâtiments séculiers abritant d'autres personnes. D'abord trois religieux franciscains puis, après le rattachement de la communauté à l'archevêché de Paris, seul un confesseur réside au couvent. Le plus remarquable est Alexandre Mac Donnel, un Irlandais, présent 37 ans au monastère et tellement apprécié des religieuses qu'elles décident de lui octroyer une rente lorsque pour raison de santé, il doit les quitter. À partir de 1630, la présence d'un homme d'affaires est effective au monastère. Il y a aussi des domestiques : un jardinier, deux servantes ainsi qu'un vigneron. D'autres personnes sont attachées au service du monastère sans pour cela y demeurer : le berger et le garde-bois, mais aussi un médecin et un chirurgien.

Le monastère doit à tout moment être prêt à accueillir des malades hydropiques. Deux tourières en ont la charge. Ceux-ci viennent surtout des paroisses voisines, mais aussi de Corbeil, de Paris. Ils sont munis d'un certificat du curé de leur paroisse. À intervalles réguliers, les habitants et les curés de Saint-Germain-les-Arpajon, de Châtres, ainsi que le supérieur du monastère doivent certifier que l'hospitalité est bien pratiquée et que les revenus du monastère sont bien destinés au soin des malades. Après 1730, les entrées au monastère diminuent. De plus, les religieuses connaissent des difficultés financières qu'elles essaient d'endiguer par de nombreux emprunts. Mais l'accueil de pensionnaires leur permet cependant de faire face.

Quand la Révolution arrive, elles sont dix-sept religieuses de chœur et cinq converses. En novembre 1789, les biens du monastère deviennent nationaux, leur vente commence dès février 1791. L'été 1792 sonne la fin du couvent. Le 6 septembre, les religieuses se dispersent. Deux sont déjà parties vers d'autres couvents, à Paris et Gisors. Certaines rentrent dans leur famille, d'autres sont hébergées chez des particuliers à Arpajon, Monthéry. Treize sœurs, dont l'Ancelle la Mère Thaïs partent, quant à elles, à Leuville et s'y regroupent, formant communauté jusque dans les premières années du 19^e siècle. Les bâtiments sont achetés en 1793 par le propriétaire du château de Chanteloup, dans le but d'agrandir son domaine. Le monastère est démoli, les matériaux vendus. Plus rien ne subsiste de ce monastère annonciade qui a marqué de son empreinte le village de Saint-Gennain-lès-Arpajon pendant plus de trois siècles, sauf le colombier en mauvais état et le portail du couvent – devenu le portail d'une propriété privée.

Sources manuscrites

Archives Départementales de l'Essonne ; Archives départementales de Seine Maritime, série H, fonds des cordeliers de Rouen – AN D XIX 7, n° 99, 100.

Sources imprimées

« Le colombier de St-Eutrope, dernier vestige du monastère des annonciades », *Art et histoire du pays de Châtres*, bulletin de liaison n° 15, 1990, p. 23.

BOUSSOULADE J., *Moniales et hospitalières dans la tourmente révolutionnaire*, Le Touzey, Paris 1962, p. 19 : les Annonciades de Saint-Eutrope.

LEBEUF abbé, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t, IV, Paris, 1883, p. 151 à 155 : Saint-Eutrope.

O'CALLAGHAN John Cornelius, *History of the Irish Brigades in the service of France from the revolution in Great Britain and Ireland under James II to the revolution in France under Louis XVI, 1885 : l'Annonciade de Saint-Eutrope.*

PLUQUET M. ET LALUCQ A., « Saint-Eutrope-lès-Chanteloup, monastère et hôpital de fondation royale, 1297-1792 », *Paris et Ile-de-France, mémoires*, publiés par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris-Ile-de-France, Tome 48, 1997.

PLUQUET M. - LALUCQ A., *Les Dames de Saint-Eutrope, Histoire du Monastère de l'Annonciade de Saint-Germain-lès-Arpajon*, Publication chez l'auteur, [A. Lalucq], Bouray-sur-Juine, 2001.

RHF, tome 5, 1928, p. 140, 165 ; *FF*, tome 4, 1921, p. 195, 355.

LOUVAIN 1530-1784

Juridiction franciscaine.

Notice

Le 20 mai 1530, la population de Louvain attend à la Porte de Tervueren, l'arrivée du Bienheureux Gabriel-Maria, venu présider l'installation des Annonciades de Louvain. À la tête de la foule, il y a le clergé, les représentants des Ordres monastiques, ainsi que Marie-Madeleine de Hamale, marquise d'Aerschot, bienfaitrice du futur couvent. Le père arrive sur le dos d'un mulet. Il se rend chez la marquise qui l'invite à venir loger dans son château d'Heverlee. Le lendemain de son arrivée, le père procède à l'installation des moniales dans leur monastère, tout en prédisant que cette nouvelle communauté donnerait naissance à plusieurs autres couvents, ce qui se vérifia par la suite. Lors de cette visite, il guérit une novice malade, Catherine Custer, qui souffre d'un abcès à la tête. Lui prenant la tête entre ses mains, il lui dit, de façon prophétique : *Ma fille deviendra encore Mère Ancelle*. Elle est guérie à l'instant même. Après quatorze ans, en 1544, elle devient effectivement Mère Ancelle. Elle décède le 14 octobre 1578.

Le monastère se situe rue de Tervuren. Avant l'arrivée des premières moniales, la fondatrice Marie-Madeleine de Hamale a fait construire le couvent. Elle avait acheté dès le 27 mars 1524, une spacieuse demeure et plusieurs terrains à cet effet. La commune de Louvain donne son consentement pour la venue des Annonciades le 31 décembre 1527. Ce monastère est une fondation de celui de Bruges. En effet, selon le désir de la Marquise d'Aershot, le père de la Haye, provincial des Frères mineurs, conduit, le 13 mai 1530, six annonciades de Bruges à Louvain : les sœurs Jacqueline Swolfs ou Wxolf, Clémence Flovis, Jacqueline van Praet, Madeleine Bischoep, Antoinette Frans et Madeleine Heintkerk. Le même jour, 14 postulantes entrent au noviciat ! Jacqueline Swolfs est nommée Ancelle.

Les troubles dus aux conflits d'ordre religieux ainsi que la peste vont obliger les religieuses à quitter leur monastère pour quelque temps. Selon la chronique du monastère, 19 moniales meurent de la peste en 1575 ; les religieuses demeurent un certain temps à Namur. Une nouvelle épidémie de peste en 1578 fait encore 8 victimes parmi les sœurs. En 1579, la situation de guerre les oblige à fuir encore une fois à Namur. Quelques sœurs restent néanmoins à Louvain, les autres doivent patienter jusqu'en 1584 avant de retourner à Louvain.

Au début du 17^e siècle, le monastère connaît une grande prospérité. En 1607, la supérieure écrit, dans sa demande de permission au chapitre de la collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles de pouvoir fonder un monastère en cette ville, qu'il y a 72 sœurs au monastère et plus de 30 demandes d'entrées. Aussi, est-ce à partir de Louvain que vont être fondés respectivement les monastères d'Annonciades d'Anvers et de Nivelles (1608), de Maastricht (1614), de Venlo (1614), de Gand (1624), de Tirlemont (1629) et d'Alost (1637-38). Le monastère de Louvain est ainsi, directement ou indirectement, à l'origine de tous les monastères d'Annonciades des Pays-Bas, à l'exception de son propre monastère-fondateur, le monastère de Bruges.

Pendant la Guerre de Trente Ans, en 1635, la ville de Louvain est assiégée par les Hollandais et les Français, ce qui oblige la mère ancelle Blijleven de se retirer pendant un mois environ avec 57 sœurs et 2 sœurs converses au monastère des Annonciades de Bruxelles.

Quelques années plus tard, en 1653, une sœur malade est guérie, grâce à l'intercession du bienheureux Gabriel-Maria. Ainsi : « Sœur Catherine Van Hove souffrait d'une lésion de la gorge. L'infection faisait craindre la mort, lorsque le 27 août 1653, anniversaire de la mort du Père, elle pendit une dent du Père à son cou et *s'endormit et dans son sommeil la gorge a éclaté avec tant de*

force que nous l'avons entendu. Le médecin qui n'était pas au courant, était très étonné de cette guérison' ».

Voici quelques noms de sœurs, d'après le nécrologe conservé aux Archives Générales du Royaume : Sœur Maria Fredrickx, décédée le 25 mai 1672. Entrée à Louvain puis envoyée à Alost. A été maîtresse des novices, tourière. Sœur Sara Herlin, décédée le 31 juillet 1632. Maîtresse des novices pendant 4 ans à Louvain; Envoyée à Anvers comme assistante pendant 8 ans. Envoyée à Venlo comme Mère Ancelle durant 16 ans. Sœur Elisabeth Wielant, décédée le 17 août 1668. Envoyée à Tirlemont. Maîtresse des novices durant 25 ans et en même temps assistante durant 20 ans. Mère Ancelle durant 6 ans etc....

Concernant la vie spirituelle de la communauté, deux exemples : un manuscrit, une vie.

Un manuscrit. La bibliothèque universitaire de Gand possède un manuscrit, le manuscrit 2560, 16^e-17^e siècle. C'est un recueil de textes néerlandais de différentes mains. Plusieurs textes proviennent des Annonciades de Louvain. Il contient des informations précieuses sur la spiritualité des Annonciades. On y trouve les Statuts généraux de 1529, l'histoire des trois révélations de la Vierge à sainte Jeanne, divers exercices spirituels, plusieurs prières, quelques textes édifiants tels « des belles leçons laissées par saint Bonaventure », un poème moralisant pour chaque jour de la semaine..., des fragments de lettres de religieuses à leur confesseur, deux lettres du père Gabriel-Maria, quelques notes rapides à propos d'une lecture pieuse, un texte édifiant sur l'éternité, les actes de foi, d'espérance et de charité, les statuts de la confrérie de la Passion du Christ, fondée par les jésuites de Louvain. Voici quelques extraits des exercices spirituels consignés dans ce manuscrit car ils donnent un aperçu de la vie intérieure d'une des annonciades de Louvain :

« En pénétrant dans l'église, il me semble par une vue intérieure voir jaillir du tabernacle une multitude de flèches, une multitude de rayons et un grand feu. La multitude des flèches sont les infinies perfections de Dieu, sa beauté, sa bonté, sa miséricorde etc. La multitude de rayons sont les vertus du Christ, son humilité, son obéissance, sa patience etc. la consolation et la direction de notre vie. Le feu est son grand amour par lequel il est devenu homme pour nous, a souffert, est mort, et maintenant est dans le saint Sacrement. Lorsque la messe commence, l'on doit peser, une par une, les raisons pour lesquelles on souhaite recevoir la communion. Ensuite, ayant quelque peu lu ce qui peut susciter la dévotion pour le Saint Sacrement, je considère premièrement qui je vais recevoir, deuxièmement qui je suis ; je trouve ici matière à m'humilier et renoncer à mes péchés pour l'amour de Dieu ; troisièmement, comment il vient vers moi, je trouve ici grande matière à l'émerveillement, quatrièmement comment je vais vers lui, j'ai ici toujours matière à éprouver de la honte... Ainsi, progresse-t-on pas à pas...

Une vie. Voici la notice que les Annonciades de Louvain ont consacré à l'une de leur sœur, sœur Catherine Daneels:

« Sœur Catherine, qui s'est distinguée par ses vertus éminentes, a été unie par le mariage au Sieur Anselme van den Cruyce avant d'embrasser la vie religieuse. Foncièrement chrétienne, elle édifiait son entourage par sa douceur, son humilité, sa piété et sa charité envers les pauvres. Sa vie austère a été consacrée aux œuvres de miséricorde, où elle a fait preuve d'une affection toute maternelle. Toutes les semaines, une centaine de pauvres se réunissaient chez elle et de ses mains elle leur distribuait des aumônes et des denrées, ce qui lui valut le nom de « Mère des pauvres ». Elle partageait avec eux tous les mets qu'on lui servait même les plus délicats. A la kermesse de Louvain, tous les indigents qu'elle secourait venaient lui faire visite et quand la servante lui disait : « Madame, vos meilleurs amis sont arrivés », elle ne se sentait plus de joie. Son mari, homme probe et craignant Dieu, loin d'empêcher cette générosité, l'encourageait et lui accordait son aide. Plus d'une fois, ses nièces se rendirent toutes chargées de vivres à l'hôpital ; et lorsque, avant de partir, elles lui disaient : « Mon oncle, nous emportons vos biens et votre argent par panier », il leur répondait : « Très bien, mais rappez-moi le centuple ».

Un jour, avec le consentement de son mari, elle accueillit un pauvre prêtre, atteint de la peste. À l'exemple de sainte Élisabeth, elle le soigna dans sa chambre jusqu'à ce qu'il fut entièrement rétabli. Son amour, fort comme la mort, avait surmonté toute crainte ou arrière-pensée que pourrait occasionner pareille maladie.

Décorée d'un zèle ardent pour le salut des âmes, elle arracha un grand nombre de jeunes personnes de la vanité du monde et les initia dans la voie de la perfection religieuse. Quantité de jeunes filles de sa parenté et d'autres, reçues et logées dans sa maison, et guidées par elle, lui furent redevables de leur vocation religieuse. La plupart se firent annonciades au couvent de Louvain. Rien d'étonnant que sa maison fût nommée le « noviciat de l'Annonciade » !

Toujours patiente et résignée, on ne la vit jamais troublée même dans les plus grandes épreuves. Ses sentiments profondément religieux dont Dieu avait orné son âme d'élite excitaient en elle un désir immense de se donner à Lui dans l'ordre de l'Annonciade qu'elle affectionnait particulièrement. Elle avait remarqué que la charité et l'obéissance y fleurissaient grâce à la direction spirituelle des pères Franciscaines. Son confesseur, à qui elle avait communiqué l'aspiration de son âme, ne put la faire changer de décision. Quand on lui objecta ses violents maux de tête dont elle était accablée et qui menaçaient sa vue, elle répondait : « Que je devienne aveugle, mais qu'au moins je sois religieuse ». A sa constitution fort délicate on opposa la vie austère des religieuses avec ses pénitences, ses veilles et ses jeûnes. Mais elle se confiait en Dieu et en sa sainte Mère et disait : « Que Dieu fasse de moi ce qui lui plaît : pourvu que je sois au couvent, si je ne puis y vivre, j'y mourrai. »

Parfois, pour fléchir et déterminer son mari, elle lui montra ce passage de Saint Thomas d'Aquin : « N'est-ce pas un grand honneur de vous servir, ô mon Dieu ! De détester toutes choses par amour pour Vous ? Ceux qui s'engagent dans la voie étroite de la vie religieuse obtiendront une grande ferveur de cœur. »

Finalement, d'un commun accord et acquiescement réciproque, après une union de 31 ans et une vie toute sainte, ils se sont séparés légitimement pour se donner à Dieu. Son époux est entré dans la Société de Jésus où il a mené pendant 13 ans une vie austère et mortifiée, ne souhaitant que le bon désir de Dieu, d'après ces paroles : « C'est une grande imperfection de la part d'un religieux de rechercher quelque consolation dans son exil, mais par contre, une grande perfection de tout accepter de la main de Dieu. » I se fit un plaisir de secourir les pauvres et de consoler les malades de l'hôpital. Son âme, sanctifiée par la pratique des vertus, s'envola vers son Créateur le 29 septembre 1618, à l'âge de 67 ans.

Catherine, de son côté, libre de tout lien qui la retenait dans le monde, s'était hâtée, toute heureuse, vers le monastère de l'Annonciade de Louvain, où ses vertus brillèrent d'un nouvel éclat. Elle se voua entièrement à l'imitation des vertus évangéliques de la Sainte Vierge, mais surtout de son humilité, recherchant toujours la dernière place et les occupations les plus viles. Elle se complaisait à porter un vieux jupon rapiécé et après les 21 ans passés en religion, elle n'a porté d'autres vêtements que ceux qu'on lui avait donnés le jour de sa profession.

Ce que les autres considéraient comme une grande mortification devint pour elle un désir ardent : rester toute sa vie à la table des novices.

Dès que l'obéissance lui imposait l'une ou l'autre chose, elle abandonnait immédiatement la prière ou l'oraison, sachant que cette vertu éminente donne la tranquillité du cœur et nous rend agréables à Dieu. Elle avait coutume de dire que ce n'est qu'au moyen de la boussole de la sainte obéissance qu'on traverse sûrement la mer périlleuse de ce monde.

L'exemple suivant vous donnera une faible idée de son zèle pour le salut des âmes. Quatre ans après sa profession, elle apprit que deux jeunes gens, entraînés par les plaisirs, couraient à leur perte. Remarquant que tous les moyens employés pour les sauver restaient vains, elle se prosterna un vendredi matin devant le Saint-Sacrement de l'Autel, priant Dieu de la priver des yeux du corps,

afin d'obtenir la lumière intérieure à ces égarés : « Seigneur Jésus, abaissez un regard de miséricorde sur ces deux âmes. Versez la lumière divine dans leur cœur, afin qu'ils puissent vous connaître, vous aimer et servir. Et si ma prière est conforme à votre sainte volonté, privez-moi de la vue, mais éclairez leur âme ». Et, ô prodige, Dieu a exaucé sa prière et l'a rendue aveugle. Mais les rayons de la lumière divine ont éclairé l'âme des jeunes gens qui se sont convertis, ont quitté le monde et embrassé l'état religieux. La cécité dont Catherine fut frappée combla tous des désirs. Elle l'a nommée « un don salutaire de son Époux céleste. Mon Seigneur et mon Dieu m'aime comme son enfant de prédilection, puisque Il m'accorde un si beau cadeau, vu qu'il n'est impossible de souffrir comme les saints martyrs, il m'envoie cette petite croix. »

Malgré les vives douleurs qu'elle ressentait parfois, son cœur débordait de joie. Bien souvent, quand la sœur qui devait la conduire au chœur tardait à venir, elle marchait en tâtonnant et s'il lui arrivait de se cogner, elle disait en riant : « Encore un petit souvenir de mon aimable Seigneur ». Jamais on ne l'a vue d'humeur mélancolique car elle avait toujours les yeux et l'âme fixés sur son Époux crucifié, ce qui explique les paroles de saint Grégoire : « Les plus grandes épreuves deviennent légères, si l'on considère la Passion du Christ par les yeux de la foi ». Bien souvent, elle disait : « Quand je désire une faveur du Seigneur, je conforme ma volonté à la sienne, je couvre ma pauvreté et ma misère du voile de la Passion de notre Sauveur, et aussitôt, je suis exaucée. »

Dieu a admirablement guidé ses pas par la voie de la souffrance et l'a accablée de misères spirituelles et corporelles. Mais toujours son âme héroïque aspirait à souffrir davantage, pour ressembler à son divin Époux.

Après 21 ans de vie religieuse, son âme est montée au ciel, pour recevoir la couronne immortelle réservée aux élus, le 18 avril 1626 » (Fin de la notice).

Arrive la période révolutionnaire. En 1783, les conséquences de la politique de Joseph II se font sentir. Le gouvernement en place décide la fermeture de 139 couvents dont 72 immédiatement et 51 dans un temps plus ou moins long. Les biens des 72 couvents serviraient au paiement des pensions des ex religieuses. 12 couvents chargés de l'enseignement seraient conservés et soumis au contrôle du gouvernement. Le 5 avril 1783 le gouvernement remet à l'archevêque de Malines la liste des couvents à supprimer. Cette liste sera suivie d'une seconde dans laquelle sera notée la suppression des Annonciades de Louvain. Avec les annonciades sont supprimés les couvents des chartreux, des carmélites déchaussées, des urbanistes, des dominicaines, des carmélites chaussées, des Dames Blanches.

Le monastère de Louvain, situé au coin de la chaussée de Tervuren, est donc supprimé le 21 mai 1784. La veille du départ, les sœurs doivent faire l'inventaire de leurs biens. Les moniales possèdent des terres pour construction à Bierbeek, à Heverlee ; 5 maisons à Louvain. Les rentes dues aux terres sont la source principale de leurs revenus.

Au moment de la suppression, il y a seize moniales dont plusieurs malades ou infirmes. Après avoir quitté leur couvent, certaines sœurs, les sœurs converses en particulier, préfèrent se réinstaller par petits groupes dans les béguinages. D'autres retournent dans leur famille. Quarante-quatre religieuses - ordres confondus - sont restées à Louvain même. Les plus âgées sont retournées dans leur famille ou se sont installées chez des amis. L'évêque de Malines, cependant, conseille aux religieuses dans une lettre du 17 juin 1783 de se regrouper, dans la mesure du possible, en béguinages.

Les biens des Annonciades sont donc dispersés. C'est ainsi que le curé de Meldert achète l'orgue de l'église des Annonciades. Même le chien du couvent est vendu ! Tous les objets précieux comme les calices, les chasubles, les objets de culte, les reliques et reliquaires sont également vendus. Les évêques ont protesté contre cette profanation des biens de l'Église et ont exigé que les reliques leur reviennent. Les paroisses se sont intéressées aux objets liturgiques. La bibliothèque des Annonciades de Louvain compte 9 missels en parchemin, 8 antiphonaires, 20 bréviaires, 2 psautiers. Ces ouvrages ont été récupérés par les Frères mineurs de Wavre.

Après le départ des moniales, le couvent est occupé par l'armée. Il est démoli en 1796.

Sources manuscrites

Archives des annonciades de Westmalle (B), Ms B 26, B 27, archives versées au Kadoc (Univ. Catho. Louvain) ; Archives de la ville de Louvain n° 4 253 (part. A 38) ; Archives générales du Royaume Bruxelles A.R.A. 3, archives ecclésiastique 15.259, 15.260, 15.261 ; Bibliothèque universitaire de Gand, Ms 2526 ; Archives franciscaines de St-Trond (B), versées également au Kadoc.

Sources imprimées

Paulus-Schmets, door Mevr, Olen, « Urbanisten en Annunciaten Te Leuven getroffen door het edict van Jozef II (1783) », *Franciscana*, Nr 1-2, 17^e Jaargang, 1962, p. 26-48. [Urbanistes et Annonciades de Louvain atteintes par l'édit de Joseph II]

Van Even E., *Louvain dans le passé et dans le présent*, Louvain, 1895, p. 523-524 : le couvent des annonciades.

Meulemans A., *Mededelingen van de Geschied en Oudheidkundige kring voor Leuven en omgeving*, Deel 15, Leuven 1975, p. 39 : Het klooster van de Annunciaten. [Communication du Cercle pour l'Histoire et le Patrimoine archéologique de Louvain et de ses environs, p. 39 : le couvent des annonciades.]

RHF, tome 4, 1927, p. 265, 267, 268 ; tome 5, 1928, 165 ; tome 7, 1930, p. 212 ; tome 8, 1931, p. 72.

Vandenbroeck Paul, avec des contributions de Luce Irigaray ... etc. *Le jardin clos de l'âme* l'imaginaire des religieuses dans les Pays-Bas du Sud depuis le 13^e siècle : *Société des expositions, Palais des Beaux-arts de Bruxelles, 25 février-22 ma 1994*, p. 285 : description d'un livre de dévotion d'une annonciade de Louvain dans lequel se trouvent trois lettres du bienheureux père Gabriel-Maria. Cet ouvrage est le manuscrit 2560 de la Bibliothèque universitaire de Gand.

AGEN 1533-1792

Juridiction franciscaine, puis l'Ordinaire à partir de 1660.

Notice

La chronique du monastère d'Agen commence le 5 novembre 1533. Le couvent est fondé par un chanoine de la cathédrale Saint-Étienne et Saint Caprais d'Agen. Ce chanoine est vicaire général de l'Évêque, Mgr Vincent Bilhonis. Il a l'occasion, de part ses fonctions, d'entrer en contact avec le Provincial d'Aquitaine de l'Ordre des frères mineurs, le père de Saint-Félix dont la propre sœur est la mère Ancelle du couvent des Annonciades de Bordeaux. Les tractations d'une fondation s'amorcent et aboutissent. Le Provincial a bien connu le père Gabriel-Maria. Ce dernier, le 23 août 1516, l'avait nommé provincial d'Aquitaine alors qu'il était gardien du couvent de Bordeaux.

Les religieuses arrivent à Agen en janvier 1533. La première messe est célébrée dans le nouveau monastère le 11 janvier 1533. La première Mère Ancelle, élue par la communauté, le 5 novembre 1534, est sœur Louise d'Aventigny. Elle sera Ancelle durant 17 ans. Les autres sœurs fondatrices sont les sœurs Marie de Rochefort, venant d'Albi, Jeanne de Nuptiis, Françoise Favatière, Françoise de Montille, Jehanne d'Imbert et Gabrielle de Monléon. Toutes viennent d'Albi. Deux viennent de Bordeaux : sœur Jeanne de la Taste et sœur Françoise de Saint-Félix. Le monastère est placé sous la juridiction des frères mineurs.

Cinq sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François vont se joindre à ce groupe. Celles-ci, en effet, attendaient la venue des Annonciades pour être reçues dans l'ordre de la Vierge Marie. Elles prennent l'Habit toutes ensemble le 25 novembre 1534. Ce sont les sœurs Philippe Martelle, Naudine de la Coste, Jeanne de la Brunie, Isabeau Bessouvre et Anne du Cast. La cérémonie est présidée par le Père Jehan Vernhandi, frère mineur et confesseur de la communauté d'Agen et, bien sûr, de la Mère Ancelle Louise D'Aventigny. Jusqu'en 1580, le monastère des Annonciades est le seul couvent féminin de la ville, d'où les nombreuses donations. La communauté comptera en moyenne 20 religieuses.

Premier événement marquant : les guerres de religion. En 1561, les Huguenots pillent les églises de la ville. Cela se passe dans la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre 1561. Celle des Annonciades n'est pas épargnée. Le 1^{er} décembre les soldats envahissent le monastère et veulent obliger les sœurs à quitter leur habit. La communauté résiste. Alors, les Huguenots pillent l'église, détruisant les autels, les images puis s'en vont. Mais le 5 juillet suivant, ils reviennent à l'attaque et obligent la communauté à quitter les lieux. Il est trois heures de l'après-midi. Les sœurs partent sans rien emporter. Les soldats les dispersent chez les leurs espérant par ce moyen les contraindre à adopter leur doctrine mais elles résistent. Elles demeurent ainsi dispersées jusqu'au 13 août, jour où les Huguenots quittent la ville. Deux jours après, le 15 août, les Annonciades reviennent dans leur monastère.

L'année suivante, le 5 avril 1562, nouvelle attaque. Enfin, relevée de tous pillages et violences, la population d'Agen remercie Dieu d'y avoir mis fin. Il est alors institué une procession annuelle, chaque 10 août en la fête de saint Laurent : cette procession partirait de l'église cathédrale et irait jusqu'à l'église et couvent des Annonciades. La veille, la trompette annoncerait la procession. Au jour dit, grand-messe et prédication au couvent des Annonciades.

Si le monastère de l'Annonciade n'a plus à souffrir des malheurs du temps, en ces années 1565, il n'en est pas de même pour d'autres communautés de la région. En septembre 1569, le couvent de Paravis de l'Ordre de Fontevault reçoit la visite de troupes d'Huguenots. Les hordes du capitaine de Marchastel pillent et incendient le couvent, forçant les religieuses à s'enfuir. Elles se dirigent alors vers Agen et demandent asile au couvent de l'Annonciade dit de l'Ave Maria.

L'événement a lieu le 7 septembre 1569. Les 33 religieuses du couvent de Paravis arrivent donc à l'Annonciade d'Agen qui compte, lui, 20 moniales. Les religieuses bénédictines vont demeurer environ cinq semaines à l'Ave Maria. Les deux communautés vont vivre ensemble, dans une très grande charité, moyennant quelques aménagements : les Bénédictines disent l'office dans le réfectoire des Annonciades tandis que ces dernières le disent, au même moment, dans leur chœur. Pour la messe, les Bénédictines la célèbrent dans le chœur des Annonciades, mais à un autre moment que celle de la communauté des Annonciades. Pour les matines, les Annonciades le disent à minuit, tandis que les bénédictines le disent à 7 heures du soir, dans le chœur. Pour les repas, les deux communautés se retrouvent autour de la même table - les Bénédictines assurant même un tour de service et de lecture au réfectoire. Dix jours après l'arrivée de ces religieuses à l'Annonciade d'Agen, le couvent des bénédictines de Mont-de-Marsan est incendié, pillé, par les Huguenots. Les religieuses se dispersent alors dans des maisons de la ville, chez des amis, des parents. Quatre d'entre elles demandent à être hébergées chez les Annonciades d'Agen, ce sont les sœurs Agnès de Claverie, 50 ans, Anne de Bordeneuve, 33 ans, Marie de Lucbardes et Françoise de Bordeneuve, 25 ans. Le 29 janvier 1571, elles demandent à prendre l'Habit de l'Annonciade, ce qui fut accepté.

Après la tourmente des guerres de religion la vie religieuse reprend son cours normal au couvent des Annonciades. Les entrées se succèdent. La chronique du monastère reproduit scrupuleusement la longue liste des novices et professes, depuis la fondation jusqu'à la fermeture en 1790. Quelques faits marquants :

1^{er} juin 1622 : Louis XIII visite Agen ; il entend la messe au couvent de l'Ave Maria.

L'année suivante, 1623, le provincial de cette province d'Aquitaine, le père Grenier, donne comme obédience à une sœur du monastère, la mère de Saint-Tout, celle d'aller fonder un monastère de l'Ordre à Villeneuve sur Lot. Cette mère est accompagnée de trois autres religieuses : les sœurs Françoise de Laurière, Marguerite Mauriac et Jeanne Picart. . Elles partent pour Villeneuve le 22 mars 1624.

En 1629, la peste sévit à Agen. Les Annonciades demeurent dans la ville ravagée par le fléau, restant sur place, malgré la permission qu'elles ont eue de sortir de leur couvent de la part du provincial et de l'évêque, afin de s'éloigner du fléau. Elles ont rendu plus d'un service en ces jours sombres.

En 1637, la communauté, est jusque-là dirigée par les Frères Mineurs de la régulière Observance. Les pères sont presque tous italiens. Des abus voire des licences se produisent de la part de ces religieux, jetant le trouble dans la communauté qui décide, alors, de se mettre sous la juridiction de leur évêque, monseigneur d'Elbène. Les pères cordeliers vont résister, si bien que la communauté ne passera effectivement sous la juridiction de leur Ordinaire que le 10 janvier 1660.

1632 voit la construction d'une nouvelle chapelle, tandis que 1656, la refonte de la grande cloche du couvent. La bénédiction de cette cloche a lieu le 3 janvier 1658 et reçoit le nom de « Marie ». Malheureusement, elle se fêle le 28 mai 1730. Le couvent la fait aussitôt refondre et la bénédiction de cette nouvelle cloche a lieu le 2 juillet de la même année. En 1668, des travaux sont effectués dans le monastère : porte du dortoir, escalier menant à ce même dortoir.

En 1686, l'Évêque d'Agen, Mgr Mascaron, procède à la visite canonique du monastère. Il rencontre en particulier toutes les religieuses au nombre de 32 sœurs de chœurs, de 6 sœurs converses. Il y a également 6 pensionnaires âgées de 10 à 17 ans. L'Ancelle se nomme Louise de Macy. À cette époque, les biens de la communauté sont constitués en partie d'un château avec terres, de vignes et de bois, de deux moulins, d'un foulon, d'une métairie... Le 20 février 1692, a lieu une autre visite canonique, toujours par Mgr Mascaron. En 1703, il autorise la communauté à faire construire un chœur et une sacristie.

En 1734, l'existence du monastère est menacée. En effet, le cardinal Rohan de Soubise, grand aumônier du Roi, trouvant trop nombreux les couvents de France, propose d'en supprimer plusieurs

par voie d'extinction - c'est-à-dire que la communauté n'a plus le droit d'accueillir des novices. Les Annonciades d'Agen et les religieuses de Notre-Dame de Paulin étaient du nombre. Mais ce projet n'a pas eu de suite et les Annonciades comme les religieuses de Notre-Dame ont continué à exister jusqu'à la révolution.

Le 26 mai 1743 a lieu dans l'église du monastère la commémoration de la béatification de sainte Jeanne de France. Le bref pontifical de la béatification est lu solennellement par monsieur Gardès, chanoine de la cathédrale Saint-Étienne, délégué par l'évêque, au pied de l'autel. Puis, Te Deum, bénédiction du Saint-Sacrement. Le lendemain, le chapitre de Saint-Étienne est venu chanter la grand-messe au monastère de l'Annonciade, le matin, et l'après-midi les vêpres. Les personnalités de la ville assistent à ces deux cérémonies. De même, en ce jour, le père Massonneau, jésuite, prononce le panégyrique de la sainte. Plusieurs processions ont lieu : celle du chapitre de Saint-Étienne, celle des pénitents. Le Père de Moncaut, carme, donne un panégyrique sur la nouvelle sainte. Le troisième jour a lieu la bénédiction du Saint-Sacrement aux Annonciades, par le chapitre de Saint-Capray. La bannière de la sainte est placée dans l'église du monastère au chant du Te Deum, chanté par le chapitre de Saint-Étienne et par la communauté. En ces jours, il y a une grande affluence de personnes. L'église du couvent est richement parée. La sœur sacristine a aussi donné un repas à plusieurs prêtres.

Après ces cérémonies, la vie conventuelle reprend son cours. Viennent alors les événements révolutionnaires. En 1789, tous les couvents de France sont appelés à nommer un député qui les représenterait dans la réunion par province, cela, afin de rédiger les cahiers de plaintes et de doléances. Ainsi, le 3 mars 1789, la communauté se réunit au chapitre afin de procéder à l'exécution de la lettre du Roi du 24 janvier 1789, afin de procéder à la nomination d'un député, représentant de la communauté. Les religieuses ont choisi, pour les représenter en l'assemblée générale du Tiers État, Monsieur de Parades, prêtre de l'Oratoire.

Le 9 juillet 1790, la communauté reçoit le commissaire du district d'Agen qui vient procéder à l'inventaire des biens. Interrogées ensuite sur leurs intentions, la plupart des sœurs disent vouloir rester dans leur couvent. Quelques-unes disent ne pas vouloir s'expliquer. Elles ont pu rester sur place jusqu'au 31 août 1792, date de leur expulsion. Le monastère est vendu le 2 septembre 1792 à un certain monsieur Carmentran, administrateur du directoire du district. Bientôt, le vaste emplacement du monastère de l'Ave Maria est divisé en lots vendus à des particuliers. Actuellement, une chapelle de la ville est dédiée à sainte Jeanne de France.

Sources manuscrites

Archives Départementales du Lot-et-Garonne, fonds de Raymond, manuscrit n° 152, F 2 (17^e siècle).

Sources imprimées

Diverses revues ayant consacré un article sur le monastère d'Agen : *Revue de l'Agenais*, t. 17, p. 15-50 et 121-139 ; *Archives historiques de la Gironde*, t. 28, p. 151 ; *Revue d'Histoire Franciscaine (=RHF)*, t. 3, 1926, p. 399, 404, 540 ; tome 4, 1927, p. 357, tome 5, 1928, p. 165 ; tome 8, 1931, p. 69, 72, 74 – *France Franciscaine (=FF)*, tome 4, 1921, p. 308-310, 312, 316, 320, 321 ; tome 5, 1922, p. 153, 154, 167, 169, 421, 422.

LAUZUN Philippe, « Les couvents de la ville d'Agen », *Revue de l'Agenais*, t. 17, 1890, p. 15-50, 121-139.

LAUZUN Philippe. *Les couvents de la ville d'Agen avant 1789*, tome 2, Agen, 1893, Ch. 2 : Les Annonciades (p. 29-74).

LIGNY-EN-BARROIS 1554-1792

Juridiction franciscaine

Notice

En 1554, Antoine de Luxembourg, comte de Ligny et Marguerite de Savoie, son épouse, fondent à Ligny un monastère d'Annonciades sous l'invocation de St-Michel Archange. Ils font venir de Bourges quatre religieuses :

Louise Garelle, ancelle († 17.12.1559)

Simone Girauldon, vice-gérante († 2.01.1557)

Marguerite de la Rivière (†28.12.1567)

Josèphe Laurent (†31.12.1567)

Une princesse de leur famille, Hélène de Luxembourg, prend le voile chez les Annonciades, dès le début de la fondation. Elle meurt en odeur de sainteté le 27 juin 1569.

Ligny devient lui-même fondateur des monastères de Varennes (1622), de Pont-à-Mousson (1623) et de Bar-le-Duc (1641). On conserve plusieurs manuscrits provenant du monastère des Annonciades dont " la Règle des Annonciades ", copiée en 1555, richement reliée.

Près de l'église de Ligny, Marguerite de Savoie fait bâtir une " Maison de refuge " qu'elle donne aux Annonciades, le 29 mars 1580, pour qu'elles y reçoivent des pauvres veuves. Cette fondation est approuvée par l'Évêque de Toul le 10 avril 1580. Les Annonciades conserveront le " refuge " jusqu'à la Révolution. Ce " refuge " est un véritable béguinage, le béguinage de la " Cour Sainte Marguerite ", en raison de sa fondatrice Marguerite de Savoie. Les femmes admises promettent " de ne soy plus marier ". Elles portent un uniforme " robbe noire avec un couvrechef ". Elles sont aussi tenues à réciter chaque jour 15 Pater et Ave, obéissent à une supérieure, vivant comme des religieuses. À ce titre, elles sont exemptes d'impôts !

Peu après la fondation, le Père Jean Godard, franciscain, provincial des Annonciades, donne son accord pour que Bourges envoie de nouvelles religieuses afin de renforcer les effectifs de la communauté. Le 20 juillet 1578, le ministre général, le Père Christophe de Cheffontaine permet à la Mère Ancelle de donner l'Habit aux postulantes qui se sont présentées. Les effectifs ne dépasseront pas 20 religieuses. En 1780, il y a 17 religieuses de chœur, 4 converses. En 1790, 15 religieuses de Chœur, 4 converses et 2 sœurs venues du monastère de Clermont. Ligny est supprimé en 1790. Cependant, 9 sœurs de chœur et 2 converses resteront jusqu'en 1792.

Les commissaires nationaux viennent faire l'inventaire du monastère le 6 août 1790 à 8 heures du matin. Parmi les objets recensés se trouve le masque mortuaire de Sainte Jeanne. Il se trouve aujourd'hui dans l'Église de Ligny.

Tout au long de son existence, le monastère est confié à la direction spirituelle des Cordeliers. Le dernier en date est le Père Théodore Mansuy, 1790.

Pour cette année 1790, on trouve au livre des recettes et dépenses du monastère : " Payé 200 livres à notre Père confesseur pour ces vestiers de plusieurs années... Payé 22 paires de soulié à 5 livres la paire qui fait 110 livres tant que pour religieuse et le pauvre confesseuse et nos deux filles (servantes) ".

Un aspect pittoresque des Annonciades de Ligny souligne combien les moniales étaient bien insérées dans la vie locale. En effet, au siècle dernier, on voyait encore à l'ouest de la ville, une vieille maison entourée de jardins, appelée " les Annonciades " où la population de Ligny se regroupait au

son de la fanfare, chaque année, le 2^e dimanche après Pâques. C'était la " fête des Annonciades ". Cette coutume était peut-être le souvenir d'un ancien pèlerinage de la paroisse à l'église conventuelle des Annonciades. En effet, souvent l'Ancele du monastère aimait réunir la population en quelques moments de fête, tant pour donner à la communauté quelques jours de " relâche " aux observances de la vie régulière que pour faire partager aux habitants leurs "joies religieuses " ! En ces jours, il y avait distribution gratuite de gâteaux dits " michottes " et de quelques produits du couvent. Qu'en est-il aujourd'hui de cette tradition ?

Sources manuscrites

Archives nationales D XIX/II.

Sources imprimées

« Étude sur les seigneurs de Ligny et la maison de Luxembourg », *Mémoires de la Société des lettres de Bar le Duc*, 1880.

« Ligny en Barrois septembre 1954 : Triduum en l'honneur de sainte Jeanne de France à l'occasion du 4^e centenaire des annonciades de Ligny, 1554-1954 », *Le carillon de N.-D. des Vertus*, n° 247.

« Ligny en Barrois », *Société les Amis de la ville de Ligny*, plaquette, sd.

« Ligny-en-Barrois », *Les Dossiers Documentaires Meusiens*, Bar-le-Duc, 1991.

« Pèlerinage à N.-D. des Vertus : Ligny en Barrois », *La Croix*, 28 mai 1924

Adam R., *N.-D. des Vertus. La « Bonne N.-D. de Ligny »*, Ligny-en-Barrois, 1940.

Aimond Ch., *Histoire religieuse de la révolution dans le département de la Meuse*, Ed. J. de Gigord - Paris, Impr. St-Paul, Bar-le-Duc, 1949

Braye L., « Jeanne de Valois et la fondation des Annonciades Royales à Ligny », *Le Carillon de Notre-Dame des Vertus*, Ligny-en-Barrois (Meuse), 1926, 25 avril, 28 mai, 26 juin.

Braye Lucien, *L'image de N.D. des Vertus de Ligny en Barrois*, Ligny-en-Barrois, 1919.

Deloge Elisabeth., *Un Ordre féminin en Lorraine à l'époque de la contre-réforme : les annonciades aux XVII^e-XVIII^e siècles*. Mémoire de maîtrise préparé sous la direction de monsieur Louis Châtellier, Université de Nancy II, faculté de lettres, juin 1992.

Even M., « A propos des Annonciades [de Ligny] », *ibid.*, 1926, 26 août.

Joignon Chanoine Camille-Paul, *En plein cœur du Barrois*, Impr. St-Paul, Bar-le-Duc, 1951 : tome 2, p. 277 à 287.

Martin Eugène, *Les Trois Ordres de Saint-François en Lorraine*, p. 66 à 74, 82 et 83 : voir n° 336.

Paroisse Bx Nicolas de l'Ornain, *Notre-Dame des Vertus depuis 1459 à Ligny-en-Barrois*, plaquette, Ligny-en-Barrois 2007.

Pichancourt Jean, *Histoire de l'Annonciade de Ligny en Barrois*, Ligny-en-Barrois, 1944.

Pichancourt Jean, *N.-D. des Fossés, Ligny-en-Barrois (son histoire)*, impr. E. Spillmann, Nancy, 1942.

RHF, tome 5, 1928, p. 140 ; tome 7, 1930, p. 380 ; tome 8, 1931, p. 69, 73, 214 ; *FF*, tome 4, 1921, p. 92 ; tome 22, 1939, p. 167.

Robinet et Gillant, Abbés, « Le monastère des Annonciades de Ligny en Barrois », *Pouillé du diocèse de Verdun*, tome II, Verdun, 1898.

2020, 17 mai : Fête de Notre-Dame des Vertus dans la paroisse qui conserve le masque de sainte Jeanne : <https://sway.office.com/yhXHiETWHIApLMNW?ref=Link>

LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

Le début du siècle, coïncidant avec la Contre-Réforme catholique, est le point de départ d'un renouveau de la vie religieuse féminine, en général. Une floraison de communautés féminines cloîtrée voit le jour. L'Annonciade s'insère donc dans ce grand mouvement spirituel qui traverse ce siècle.

Si cette époque est « l'âge d'or » de l'Annonciade, c'est également celui des pérégrinations de certains monastères touchés par les guerres, tels ceux de Lorraine, de Picardie, des Pays Bas espagnols. Mais cela n'empêche pas les Annonciades de fonder. Plus de quarante monastères voient le jour, en France, en Belgique, Hollande, Allemagne – selon les limites actuelles des frontières. Des monastères comme Louvain (1530), Albi (1508), Ligny en Barrois (1554) se distinguent même par le nombre de leurs fondations : Louvain, sept ; Albi, quatre ; Ligny en Barrois, cinq – la plupart des monastères en effet fondant en moyenne un, deux, voire trois couvents. Certains, aucun.

Vers 1600, dans la province franciscaine de France parisienne (Région parisienne, Nord, Normandie, Lorraine), existent deux monastères d'Annonciades, Chanteloup et Ligny-en Barrois. Cinquante ans plus tard, il y en a dix-sept, dont sept en Lorraine. Cela est dû principalement à l'apport de Sœurs Grises, sœurs hospitalières du tiers-ordre de Saint-François.

En effet, au début de ce 17^e siècle la province franciscaine de France Parisienne compte vingt-deux couvents de Sœurs Grises, religieuses dites de Sainte-Élisabeth, hospitalières, vivant en communauté mais sans clôture. À partir des années 1610, les Provinciaux franciscains de France, en particulier Pierre Boiteux (1619-1622) et Jacques Lafoigne (1622-1626) vont proposer ou demander aux Sœurs Grises insérées dans cette province de prononcer des vœux solennels et donc d'adopter la vie de clôture. Cette décision de la part des provinciaux répond à ce que demande le Concile de Trente qui vise à étendre à toutes les religieuses les mesures prises à l'égard des seules moniales. Ainsi, pas mal de moniales de ces nouveaux monastères d'Annonciades de France Parisienne ne sont que d'anciennes Sœurs Grises. C'est le cas de Melun (1624), Gisors (1622), Roye (1623), Boulogne-sur-Mer (1637), Bray-sur-Somme (1635).

Il faut noter que le point de départ de cette affiliation des Sœurs Grises vers l'Annonciade remonte aux fondations de Bruges (1517) et de Chanteloup (1529) et qu'elle se rencontre également dans d'autres provinces, comme celle des Flandres et des Pays-Bas, ainsi que dans le Saint Empire : c'est le cas de la fondation de Venlo (1614), de Gand (1624), d'Alost (1636), de Nieuport (1631), de Bergues (1644), de Coesfeld (1657), fondations s'échelonnant de 1614 à 1669.

Les notices évoqueront toutes les vicissitudes des Annonciades aux prises avec les guerres, tout au long de ce siècle. Elles permettent de se faire une idée du quotidien tourmenté des moniales en ce temps là.

EN AQUITAINE

Fondations de monastères annoncées

À La Réole 1602

À Rabastens 1617

À Marmande 1622

À Villeneuve-sur-Lot 1624

LA RÉOLE 1602-1792

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

La Réole : ville de la région de Guyenne, située le long de la Garonne. Port actif. Plaine alluviale large et fertile pour les céréales, coteaux calcaires propices pour la vigne. Deux couvents féminins voient le jour aux 17^e et 18^e siècles dans la cité Réolaise : les Annonciades et les Filles de la Charité de saint Vincent de Paul.

Le monastère des Annonciades de La Réole doit sa naissance à la compétence de deux religieuses expérimentées de l'Annonciade de Bordeaux : Anne de Bordenave et Antoinette de Junquières. L'Ancelle du monastère bordelais, mère Marie Fabre, leur a demandé en effet de s'occuper de cette nouvelle fondation, à La Réole. À cet effet, elles prennent contact avec un bourgeois de la capitale de la Guyenne, Jean Chipault, qui entre en relations avec le premier jurat de La Réole, Raymond Aussudre. Celui-ci accepte le projet, et procure aux sœurs la maison noble de Cambes, située rue des Juifs. Les propriétaires de la demeure, M. Ogier de Gascq de Razac, trésorier de France, M. de Gascq de Beaulieu et M. de Verdus, conseiller au Parlement, ont accepté de s'en défaire et en facilitent même aux religieuses l'acquisition, en 1602. Les jurats de la Réole donnent autorisation d'établir un monastère de l'Annonciade le 8 mars 1603. Raymond Aussudre fait faire les travaux nécessaires et, le 9 avril 1603, Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, vient bénir la chapelle qui est dédiée à la Nativité de la Vierge. Mais éclate un incident: le cardinal François de Sourdis ne veut pas laisser sortir de Bordeaux les deux religieuses fondatrices. On doit faire alors appel à quatre sœurs du couvent d'Agen : Catherine et Bertrande de Durfort, Catherine de Raoul, Arnaude de Godailh. Cependant, en octobre 1604, Anne de Bordenave et Antoinette de Junquières, ayant pu fléchir le cardinal, peuvent faire leur entrée à La Réole. Elles avaient été précédées par cinq jeunes filles de Bordeaux qui désiraient entrer dans ce nouveau monastère. Durant cette période difficile, les religieuses ont été soutenues par les Cordeliers et les familles importantes de la ville et des environs.

Cinq religieuses de Bordeaux viennent aussi renforcer La Réole temporairement : Marie de Philipon, Jacqueline Jaubert, Suzanne Gachet, Marie de Salles, Peyronne Bineau.

Les débuts de cette nouvelle fondation sont difficiles. Les sœurs arrivent sans argent. Elles ont compté sur la charité des Réolais pour survivre, mais cela ne se montre pas suffisant. Les religieuses sont obligées d'emprunter et de réduire au maximum leurs dépenses. Elles en arrivent à un état de véritable famine, se nourrissant certains jours d'herbes bouillies et se contentant pour quatre jours de la quantité de pain qui aurait suffi à une seule religieuse pour un jour ! Cependant, la communauté recrute ; en 1618, elle compte treize membres. Les sœurs décident alors d'ouvrir une école pour jeunes filles. Elle sera dirigée par une sœur remarquable, Marguerite Boutin, de 1618 à 1634. Les pensions des élèves permettent de redresser une situation particulièrement endettée, et la maison peut reprendre sa marche en avant.

C'est alors qu'en 1629 arrive une épidémie de peste. La cité est entièrement contaminée et toute la vie désorganisée ; son accès est interdit. Les notables quittent la ville, laissant les jurats faire face à la situation. En dépit de leur bonne volonté, ceux-ci ne peuvent s'occuper du couvent, et la maison est, une nouvelle fois, réduite à la famine. Il est nécessaire de disperser la communauté. Les trois sœurs venues d'Agen qui y vivent encore regagnent leur monastère d'origine, et la Mère de Junquières rentre à Bordeaux. Il reste à La Réole huit religieuses professes, privées de tout, criblées de dettes ; les biens du monastère sont en piteux état. Cependant, la communauté parvient à remonter peu à peu la pente. Le redressement est venu en grande partie de la mère Marguerite Boutin, élue ancelle en 1635, réélue en 1644, en 1650. Elle dirige aussi la trésorerie, et parvient à lui

donner une assise solide. Un certain nombre de jeunes filles se présentent et leurs dots sont sagement utilisées. En 1653, le couvent voit son effectif porté à 32 religieuses, et une large partie des bâtiments conventuels ont pu être restaurés dans de bonnes conditions.

La mort de la mère Marguerite Boutin place la maison en situation délicate. Les sœurs qui lui succèdent n'ont pas son sens du gouvernement et font des dépenses inconsidérées. Cependant, en 1683, l'élection de la mère Bonneau, et surtout en 1725, celle de la mère de Lescar marquent le début d'une période brillante. Les travaux nécessaires sont effectués, et le monastère se voit reconstruit presque en entier : 28 cellules sont ainsi aménagées. Les ancêtres successives, durant tout le 18^e siècle, vont continuer sur cette lancée, spécialement mère Lafargue, mère de Labatut et mère de Birazel.

Concernant le recrutement de la communauté : nombreuses sont les filles nobles, d'avocats ou procureurs au Parlement, de marchands, ou même de docteurs. La proportion des postulantes venant de Bordeaux est particulièrement élevée, au moins jusqu'au milieu du 17^e siècle.

Le monastère de La Réole est un monastère régulier, fidèle à sa vocation. On aimerait connaître la vie spirituelle de cette communauté. Malheureusement, les sources manquent à ce sujet.

Quelques dates importantes

8 septembre 1603 : prises d'habits à La Réole avec procession solennelle.

29 décembre 1603 : bénédiction du dortoir. Le 30 décembre 1603 : bénédiction de la cloche.

Anne de Bordenave meurt le 3 novembre 1609. Elle est inhumée dans la chapelle du couvent des Frères Mineurs de l'Observance. Jusqu'en 1646, les 11 religieuses décédées sont également inhumées dans la chapelle des Frères. Le 12 mai 1609, un caveau est béni dans la chapelle des annonciades et les restes mortels des 12 religieuses sont ramenés au monastère.

1618 : ouverture d'un petit pensionnat pour les jeunes filles de la ville.

1629 : Soucis d'argent et épidémie de peste. Les pensionnaires sont priées de se retirer. La communauté à cette époque frôle la misère.

1635 : Marguerite Boutin est élue ancelle. Son activité est considérable. Elle reconstruit les bâtiments, fait restaurer la chapelle. Les sœurs d'Agen et de Bordeaux étant parties, il y a 8 sœurs de chœur à ce moment qui mettent leur ardeur au redémarrage du pensionnat. Mère Marguerite Boutin meurt le 13 novembre 1653, après 42 ans de vie religieuse.

1632-1635 : 7 entrées ; 1638-1641 : 8 entrées ; 1644-1647 : 9 entrées ; 1647-1650 : 5 entrées.

Fin 17^{ème} siècle : les soucis financiers réapparaissent.

15 septembre 1717 : la communauté compte 13 religieuses, un confesseur, un clerc, un jardinier, une servante, une tourière. En 10 ans (1707-1717) : 6 entrées.

1729-1731 : de grands travaux sont entrepris. Construction d'un dortoir de 28 chambres pour mieux loger les pensionnaires. Les Cordeliers de la Réole assurent les confessions, le provincial préside les chapitres d'élections. Les Frères font aussi le catéchisme aux pensionnaires. Les affaires se rétablissent sous le supérieurat de la mère de Léca. La dernière ancelle est mère Marie de Birazel.

Le 28 janvier 1791 a lieu un chapitre d'élection. À cette époque troublée, ce n'est plus le provincial des Frères Mineurs mais le maire de La Réole qui préside à l'élection de l'ancelle et des différentes officières : Marie de Birazel est élue ancelle, Marguerite Dupin assistante, Rose Lafargue maîtresse des novices et sacristine, Marie Labatut procureuse, Jeanne Christine Héraud première portière, Marie Doumax seconde portière, Marie Delzollis infirmière. Il faut ajouter : Marie Barbe,

sœur « donnée », et les sœurs Jeanne de Madaillan et Anne Arjo. Du côté des Frères Mineurs de la Réole, leur couvent ne compte plus à l'époque que 3 religieux.

Au moment de la Révolution, le monde ecclésiastique est assez présent dans la ville de La Réole. Les Bénédictins sont entre 8 et 10, les Cordeliers 3, les Dominicains 3. Il faut ajouter à cela les 15 chanoines du Chapitre Saint-Michel, et le vicaire de la paroisse, soit un total de 31 à 33 prêtres et religieux. Les Annonciades sont 10, et les Filles de la Charité 3, soit 13 religieuses. Toute cette organisation est emportée dans la tourmente révolutionnaire. Les trois Dominicains refusent d'abord de se séculariser et demandent à demeurer dans leur Ordre. Mais, finalement, deux d'entre eux acceptent de faire partie du clergé constitutionnel : Eymeric Chambloup, qui devient curé de Vagnac, en Dordogne, puis, après la Révolution, de Saint Jory, et Armand-Joseph Duval qui devient en 1790 aumônier de l'Hôpital Saint-André à Bordeaux. Le troisième, Jean Ferchaud, remet ses lettres de prêtrise en 1794. Des quatre Cordeliers, un traverse la Révolution : il s'agit du frère Dussault. Après avoir refusé tous les serments révolutionnaires, il se retire à Morizès dans sa famille dont trois membres seront exécutés à La Réole comme contre-révolutionnaires ; lui-même a survécu aux événements.

En 1790 : suppression des vœux religieux. Les Annonciades sous la conduite de la mère de Birazel refusent de quitter leur monastère. Leur couvent est alors inquiété par des éléments agités. En octobre 1791, le maire, Constantin Faucher, leur écrit une lettre respectueuse pour les prendre sous sa protection. Cependant, en octobre 1792, elles doivent quitter les lieux.

Que deviennent-elles ? Mère de Birazel n'abandonne pas la direction de ses sœurs, demeurant en liaison avec elles malgré leur dispersion. Elle-même gagne sans doute Saint Hilaire de la Noaille. Marie Doumax, gagne Marmande où elle a de la famille. Certaines vont aller s'occuper des pauvres et des malades dans les hôpitaux. Plusieurs se réfugient à Bordeaux vivant un moment ensemble ou entrant dans un réseau dont le but est de soutenir l'apostolat du clergé réfractaire. Rose Lafargue, Jeanne Christine Héraud, Anne Arjo figurent sur une liste de religieuses se cachant en 1792. Plusieurs vont être emprisonnées comme suspectes, sous la Terreur, dont Anne Arjo qui sera libérée au début de février 1795. Jeanne Christine Héraud comparait devant le tribunal révolutionnaires avec d'autres religieuses, dont deux annonciades de Bordeaux qui seront, quant à elles, guillotonnées. Elle-même sera condamnée à la détention jusqu'à la paix.

Les biens des Annonciades de La Réole sont déclarés biens nationaux et sont vendus aux enchères. De 1603 à 1791, 29 ancêtres se sont succédé. De 1608 à 1791, 92 sœurs ont fait profession, et peut-être un peu plus car il manque des noms dans les listes de sœurs établies au 18^{ème} siècle. Sur l'emplacement de l'ancien monastère des Annonciades réolaises, démoli en 1885, se trouve le lycée Jean Renou.

Sources manuscrites

Bordeaux, Archives Municipales, Manuscrit 667 (Fonds J. Delpit), f° 370. Les archives possèdent également : Chronique manuscrite du monastère de La Réole, 182 feuillets, cote H 74, à la fois chronique et livre de comptes. Arrêt de la rédaction : 1744.

Les ouvrages suivants donnent des indications de sources manuscrites :

Biron Réginald, osb, *Histoire du diocèse de Bazas*, 2 volumes manuscrits, inédits, en microfilm aux Archives Départementales de la Gironde, sous la cote I Mi. 2027 et I Mi. 2028. Sur les Annonciades, voir : I Mi. 2027, p. 503/33 - 507/37, 519/49 ; I Mi. 2028, p. 719/45 - 721/47

Biron Réginald, osb, *Précis de l'histoire religieuse des anciens diocèses de Bordeaux et Bazas*, Bordeaux, 1925, p. 121, 142, 143, etc ;

Sources imprimées

Coudroy De Lille P., *La Réole*, Éd. Féret et Fils, Bordeaux, 1977.

Coudroy De Lille P., *Le monastère des annonciades de La Réole (Gironde)*, mise en image et maquette, J. Destombes et M. Caralp, La Réole, 2000, 20 p. *Arch. Fr. Hist.* t. 94, 2001, p. 257.

Daspit de Saint-Amand, « Les Annonciades de la Réole », *Revue Cath. de Bordeaux*, 1892, 25 févr. et 10 mars ; 1893, 25 mars.

Dupin Michel, *Monographies des villes et villages de France*, collection dirigée par M.-G. Micberth, Ed. Office d'édition du livre d'histoire, 1839 : Notice historique sur La Réole.

Dupont I., « Le monastère des Annonciades de la Réole (1602-1630) », *La France Franc.*, t. 4, 1921, p. 90-102, 303-323 ; t. 5, 1922, p. 153-184, 398-424. Édition : chez Le Puy, impr. Peyriller, Rouchon et Gamon, 1923.

Jamet L., « Les communautés religieuses de La Réole avant la Révolution », *Cahiers du Réolais*, 17^e année, n°63, 3^e trimestre 1965, p. 2-4. Sur les Annonciades : p. 3.

Manley - Bendall, « L'Ordre des Annonciades dans le Réolais », *Les Cahiers du Réolais*, n°14, 1953, p. 2-4.

Peyrous Bernard, « Les couvents de La Réole (Franciscains, Dominicains, Annonciades, Filles de la Charité) XIII^e-XVIII^e siècles », dans *Actes du Colloque du millénaire de la fondation du prieuré de la Réole*, Bordeaux, Société des Bibliophiles de Guyenne, 1980, p. 209-225.

RHF, tome 3, 1926, p. 565; tome 5, 1928, p. 131, 140, 165.

RABASTENS 1623-1792

Juridiction franciscaine

Notice

Par son testament du 26 janvier 1617, Antoinette Delherm fait don à l'Annonciade de la totalité de ses biens, avec cette clause : la fondation d'un monastère annonciade en la ville de Rabastens, et la distribution du tiers des ses biens aux pauvres, une fois la fondation achevée. Le Provincial des Franciscains d'Aquitaine s'adresse au couvent de l'Annonciade de Notre-Dame de Fargues, à Albi, pour avoir des sujets, ainsi qu'à l'évêque du lieu, Alphonse d'Elbène, pour les autorisations nécessaires.

Les Annonciades d'Albi ne pouvant pas envoyer des sœurs pour cette fondation, le provincial fait appel au monastère annonciade de Bordeaux qui accepte d'envoyer temporairement cinq religieuses afin de fonder le couvent de Rabastens. Ainsi, Marguerite de Sceaux (Sault), ancelle, Catherine Tellier, Catherine de Vienne, et deux novices, Françoise Mercier et Catherine de Sceaux (Sault), quittent Bordeaux pour Rabastens. Catherine Tellier et Catherine de Vienne devaient mourir à Rabastens, l'une en 1622 et l'autre 1624 ; Marguerite du Sault restera ancelle une dizaine d'années, jusqu'en 1627, puis regagnera Bordeaux.

Le petit groupe des fondatrices arrivent à Rabastens vers le 15 septembre 1617. Le 20 octobre 1617, elles achètent un terrain à Jean-François d'Ysarny. Au 29 juillet 1618, la construction de l'église est bien avancée ainsi que les bâtiments conventuels, si bien que le 3 novembre 1618 peut avoir lieu l'érection canonique du nouveau monastère par l'évêque du lieu, Alphonse d'Elbène.

Dix ans s'écoulent. Puis, les religieuses venant de Bordeaux, dont l'Ancelle Marguerite de Sceaux (Sault), regagnent leur monastère d'origine, ce qui diminue le nombre de sœurs. Le Provincial se tourne une nouvelle fois vers le monastère d'Albi, afin de demander quatre religieuses pour renforcer Rabastens. Sa demande est du 19 octobre 1627. Les Annonciades d'Albi vont accepter, à la suite il est vrai d'une intervention de l'Évêque. A la tête de ce petit groupe se trouve Anne de Cambefort, qui est élue Ancelle du monastère de Rabastens. Il est intéressant de noter que ses ancêtres ont été en relation avec François d'Estaing, un ami du cofondateur de l'Annonciade, le père Gabriel-Maria. De son côté, la donatrice et bienfaitrice du monastère de Rabastens Antoinette Delherm, ainsi que sa famille, sont des proches de l'Observance franciscaine. Dans son testament du 26 janvier 1617, Antoinette Delherm demandera à être ensevelie dans l'église des cordeliers.

Près du monastère des Annonciades de Rabastens se trouve le couvent des Cordeliers. Il a déjà une longue histoire puisqu'il a été fondé en 1291. Les Annonciades de Rabastens, dès la fondation de leur couvent, jusqu'en 1762, vont bénéficier de la sollicitude des frères pour le service de l'aumônerie, des confessions.

Si le couvent des Cordeliers a été un couvent bien réformé, dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle ce n'est plus tout à fait le cas, si bien que la juridiction sur les Annonciades va leur être retirée. Deux documents gardent la mémoire de cette affaire :

1- mémoire de l'archevêque d'Albi à l'assemblée générale du clergé de France, rédigé en 1762, contre les cordeliers, soutenus, quant à eux, par le Parlement de Toulouse.

2- rapport de l'archevêque de Rodez Charles de Grimaldi d'Antibes, de la maison des Princes de Monaco, à l'assemblée générale du clergé de France, où il réclame pour les annonciades la juridiction de l'ordinaire, en juin 1762.

Cet incident jette une lumière sur la situation de l'Église en France au 18^e siècle. Les Ordres mendiants sont soucieux de défendre leurs privilèges, entre autres leur exemption de la juridiction

de l'Ordinaire du lieu, ce qui les entraîne à certains abus dans le gouvernement des communautés dont ils ont la charge. Les parlements des villes, quant à eux, empiètent sur la juridiction ecclésiastique. De son côté, l'épiscopat gallican, au lieu de recourir à Rome, sollicite plutôt l'intervention du pouvoir civil et royal dans des conflits à caractère purement religieux. Ainsi ce qui survient en 1762 à l'Annonciade de Rabastens est révélateur de la situation de l'Église en France, en cette seconde moitié du 18^e siècle.

L'origine familiale des sœurs est de qualité. En 1629, on relève les noms d'Anne de Cambefort, d'A. de Pagès, de M. et C d'André, d'A. de Blandinières, etc. Comme ressources, le monastère possède les dots et les revenus des propriétés. Le monastère est bien considéré par la population de Rabastens.

En 1701, Théophile Teste, un frère Cordelier du couvent de Rabastens, est confesseur de la communauté.

La béatification de Jeanne de France donne lieu à des célébrations liturgiques. Par un mandement du 17 juin 1743, l'évêque du lieu, Mgr de Castrie, fixe le programme des fêtes. Un triduum est organisé. Il s'ouvre par une procession, le dimanche 14 juillet 1743, qui a lieu après les vêpres. Le lendemain, lundi, visite du Chapitre de la cathédrale aux Annonciades, en procession ; le mardi matin a lieu la procession des pénitents bleus, et le soir celle des pénitents blancs ; enfin la procession des cordeliers a lieu le mercredi 17 juillet. Ces cérémonies se déroulent au milieu d'un grand nombre de fidèles. En souvenir de ces fêtes, l'Ancelle, la Mère de Colombe, fait édifier le clocher de l'église et lui attribue une cloche d'un poids de 81 livres, œuvre des frères Regnaudin, fondeurs lorrains, venant travailler à Albi.

Après des trois jours de fête, la vie conventuelle reprend son cours pour une quarantaine d'années.

Le 3 octobre 1791, en pleine période révolutionnaire, les autorités municipales de Rabastens signifient aux Annonciades leur expulsion. Elles sont au nombre de 15. Le 12 novembre 1792, la communauté quitte les bâtiments qui sont vendus, puis démolis. Le terrain est vendu en deux lots. Un lot est acheté par les Frères de la Doctrine Chrétienne de Carcassonne, l'autre par la ville pour y installer le presbytère de la paroisse Notre-Dame du Bourg.

Ainsi, le promeneur qui, aujourd'hui, se rendrait au centre de la ville, dans le quartier Soubira, sur les bords du Tarn, et qui s'approcherait du presbytère de Notre-Dame du Bourg, se trouverait sur l'emplacement de l'ancien monastère des Annonciades.

Sources manuscrites

Bibliothèque Nationale de Paris, BnP, Collection Doat, t .113 folio 467r-169r ; Archives Départementales (Albi), série H, Annonciades, liasse 76.

Sources imprimées

Carrié Abbé, « Monastère de Rabastens », *Semaine religieuse de l'Archidiocèse d'Albi*, n° 8, 23 février 1918, n° 10, 9 mars 1918.

Carrié, « La bienheureuse Jeanne de Valois », *Semaine Rel. d'Albi*, 1918, 23 févr. - 9 mars. Ces articles traitent du seul couvent de Rabastens.

De Lacger L., « À propos des Annonciades de Rabastens. L'Ordinaire d'Albi et les Cordeliers (1760-1762) », *RHF*, t. 3, 1926, p. 398-415.

Desprats Abbé Bernard, « Le monastère de Rabastens », *L'Écho de Rabastens*, n° 123, n° 124, 1979.

Gaubert Abbé, « Le couvent des annonciades », dans *Mémoires*, tome 10, Rabastens, 1913, p. 5

J.V., « Une œuvre posthume d'Émile Marty. Archives des notaires de Rabastens, deuxième série », *L'Écho de Rabastens*, n° 136, n° 141, Rabastens, 1982-1983.

Marty Simone, « Dis-moi où tu habites », *L'écho du pays rabastinois*, n° 217, 2^e trimestre 2002, p. 28-30 : Impasse des Annonciades.

Noyer Henry, « Les annonciades de Rabastens », *L'Écho de Rabastens*, n° 84 à 86 et 88 à 93, 1970 - 1971.

RHF, Tome 3, 1926, p. 398-415, 564 ; tome 5, 1928, p. 122, 131, 139, 140, 154, 159, 165 ; tome 8, 1931, p. 204 ; *FF*, tome 4, 1921, p. 92.

Rossignol Élie, « Couvent des religieuses Annonciades », dans *Monographies communales*, tome 4, Rabastens, 1866.

MARMANDE 1622-1792

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

Anne de Massiot, l'épouse d'un Conseiller du Roi - conseiller en son Conseil d'État et Privé - , second Président de la Cour de Parlement de Bordeaux, souhaite fonder un couvent de l'Ordre de l'Annonciade en la ville de Marmande. Un contrat de fondation est dressé le 11 octobre 1622. Le 13 novembre suivant, la Jurade de Marmande donne son accord à cette fondation. Par une Ordonnance datée à Bordeaux du 18 mars 1623, Claude de Gélas, évêque et comte d'Agen, consent à l'établissement du couvent, placé sous la direction spirituelle des Frères Mineurs de l'Observance qui ont déjà un monastère en cette ville. Le 15 mars 1625, le Cardinal de Sourdis, Archevêque de Bordeaux donne obédience à la Dame Dumantet, en religion Soeur Finette de l'Autel, des Annonciades de Bordeaux, accompagnée de trois religieuses de son monastère, de devenir la première Mère ancelle du nouveau monastère.

Les bâtiments, dont il subsiste encore aujourd'hui quelques vestiges, vont être construits au centre d'un quadrilatère constitué par les actuelles rue du Général Brun, rue Terrasse du Château, rue Laffiteau, rue des Religieuses. Les travaux se réalisent rapidement grâce notamment aux aumônes dotales des douze premières filles admises à la profession.

Au moment de sa fondation, c'est le seul couvent de femmes de Marmande, mis sous le vocable de l'Ave Maria. Il y règne une vie spirituelle intense. Moins d'un demi-siècle après sa fondation, grâce à la visite de l'évêque du 17 février 1668 - visite ordonnée par ordonnance royale où il est demandé aux Supérieures de Couvents féminins de dresser un état des biens et des charges de leur communauté – on peut se faire une idée de l'état du monastère.

Ainsi, en 1668, les revenus annuels proviennent tant des revenus de la terre que des dots des religieuses, d'une métairie, celle de Sainte-Bazeille qui comprend des terres labourables, des prés, des vignes et des aubarèdes. Les charges comprennent le chauffage, l'entretien d'un confesseur et de son compagnon, les honoraires du médecin, l'entretien des malades, les frais de médicaments et de chirurgien, l'entretien et la nourriture de deux servantes chargées du tour et le paiement d'un Jardinier, l'entretien et les réparations des bâtiments, et bien sûr l'entretien et la subsistance des religieuses. Celles-ci sont au nombre de 24, 20 sœurs de chœur et 4 sœurs converses. De tout cela il résulte que la communauté ne peut subsister que par le secours charitable de plusieurs parents et amis de l'Ordre. L'évêque trouve le monastère en bon état. Il existe aussi un petit terrain sur lequel sœurs envisagent de construire un quartier destiné à une infirmerie, et à un noviciat. À cette époque, la Mère ancelle est Anne Chiquet et la sœur Bernardine Renot est à la fois Assistante et Conseillère.

C'est aussi en 1668 que meurt la fondatrice du monastère, Anne de Massiot. Sa fille Anne Dafis, épouse de Bertrand de Pichon, réclame pour elle-même les mêmes droits et privilèges dont sa mère avait joui de son vivant, et en particulier celui d'entrer dans le monastère aussi souvent qu'elle le désirera ; elle sollicite aussi les mêmes droits pour sa fille lorsqu'elle-même sera décédée. Les Annonciades ne sont pas du tout d'accord : elles affirment que l'acte de fondation ne donnait pas à la fondatrice le droit que sa fille prétend. C'est par pure condescendance de leur part qu'Anne de Massiot et sa fille avaient pu jusqu'à là pénétrer dans leur maison.

Anne Dafis porte alors l'affaire devant le Tribunal du Saint Siège. Le Pape Clément IX, par un bref du 22 juin 1668, charge l'évêque d'Agen d'instruire l'affaire et de se prononcer, suivant le droit canon. C'est alors qu'Anne Dafis de Pichon envoie devant l'évêque d'Agen, Mgr Claude Gélas, le frère

Gilles d'Humières, Frère Mineur de l'Observance et Syndic des Annonciades, afin d'obtenir pour elle l'autorisation d'entrer dans le Couvent. Les religieuses contre-attaquent en 1669 par une lettre du 5 janvier adressée à l'évêque, et dans laquelle elles redisent leur opposition. La démarche de Madame de Pichon est grave de conséquences : si elle divise tant soit peu le couvent elle ne fait pourtant pas perdre aux religieuses ni le sens de leur devoir religieux (entre autres la garde de la clôture) ni celui de leur intérêt (si la Dame Pichon veut le titre de bienfaitrice, qu'elle matérialise sa volonté !).

L'évêque est bien ennuyé : en droit, les religieuses ont raison. Mais Madame de Pichon est l'épouse du Premier Président du Parlement de Bordeaux, donc une personnalité avec laquelle il faut compter. Aussi, le 25 Janvier 1669 écrit-il une ordonnance dans laquelle il autorise la Dame de Pichon à entrer dans le couvent pour y faire retraite spirituelle et vaquer avec plus de recueillement aux exercices de piété chrétienne, deux fois l'année seulement, l'espace de dix jours ; elle pourra être accompagnée d'une seule suivante et d'une seule domestique. Il demande, en outre, à ce que la Dame de Pichon observe les Règles et Constitutions du monastère, ses us et coutumes, afin que la vie conventuelle des religieuses ne soit pas perturbée par sa présence. Il ordonne donc à l'Anceille de permettre l'entrée de cette personne dans son monastère. Jugement digne de Salomon, ce qui fait que tout rentre dans l'ordre.

En ce temps, la présence, dans un couvent, de reliques attire la foule, semble-t-il, et augmente les dons. Cela a conduit un certain nombre de religieuses de la ville de Marmande à accueillir favorablement la venue de la statue de la Vierge dite "miraculeuse", à la suite de l'incendie de l'église où elle était – incendie du à l'explosion de poudre que la ville avait entreposée dans le clocher et sur lequel était tombée la foudre. Cela se passait en 1648. Il se trouve que les annonciades ont dans leur couvent des reliques venant de Rome. Mais l'Anceille, la Mère de Montauzy, a des doutes sur leur authenticité. En 1692, elle demande à l'évêque d'Agen de procéder à leur vérification : un ossement de la cuisse de Saint Crescent - collaborateur de Saint Paul qui le cite dans sa seconde lettre à Timothée. Ce qui est fait. Mais, saint Crescent n'a point inspiré les foules du Marmandais !

Les ressources des Annonciades sont modestes par rapport aux charges qui pèsent sur leur monastère. Bien que toutes les charges soient payées, les sœurs ne roulent pas sur l'or. Heureusement, elles ont toujours eu à leur tête d'excellentes gestionnaires. Tous les bâtiments sont payés et le patrimoine du couvent a même augmenté. Mais en 1707, la mère anceille déclare avoir du mal à nourrir la communauté, à pourvoir à l'entretien des sœurs qui doivent demander à leurs parents de leur fournir des habits. Il faut ajouter à cela : les inondations. Le monastère se trouve en effet près de la Garonne. Les sœurs sont obligées de construire un mur afin de retenir les eaux et empêcher de voir leur couvent inondé. Le boucher restera parfois impayé durant 6 mois...

En 1731, le couvent compte 22 religieuses (dont 20 religieuses de chœur et 2 converses), une novice et 2 postulantes. L'anceille, Anne Loupert, a 48 ans, l'assistante, Marie Boutet, 68 ans. La vie s'écoule tranquille dans le Couvent des Annonciades, marquée de temps à autre par des prises de voile, des professions, au rythme de la liturgie de l'Église. De plus, les sœurs doivent se nourrir spirituellement des enseignements de la première Anceille, Mère Finette de l'Autel, qui a laissé pour ses filles et celles à venir, quelques écrits spirituels.

Arrivent les événements révolutionnaires de 1789. Le 21 novembre 1789, tous les biens du Clergé sont mis à la disposition de la Nation. Le couvent des Annonciades n'échappe pas à cette spoliation. Le couvent comprend alors deux cours, un corps de bâtiment, un portique, un cloître situé au côté Est de l'église, un jardin situé au côté Sud.

En 1790 Il reste encore 17 religieuses. 1791 est une année d'élection pour la communauté. Selon la Loi du 24 octobre 1790, ce ne sont plus les supérieurs religieux qui président les élections conventuelles mais les officiers municipaux. Donc, le 12 janvier 1791, le Maire et les Officiers municipaux sont alors reçus par les religieuses. Le Secrétaire greffier fait alors l'appel des religieuses afin de procéder, à l'élection en qualité de Supérieure de celle qu'en leur âme et conscience elles

auront choisie comme la plus digne de leur confiance. Il veille au maintien de l'ordre tant civil que monastique. Il y a douze votantes et au premier tour personne parmi les noms proposés n'obtient la majorité absolue. Il est alors procédé à un second tour de scrutin, lequel ne donne pas plus de résultat. Il faut donc recourir à un troisième tour pour lequel la majorité relative suffit : les sœurs Massias et Larrivière obtiennent chacune cinq voix. C'est donc la plus âgée des deux, sœur Larrivière qui est élue Supérieure. L'élection de l'économe : au troisième tour de scrutin les sœurs Lalaurie et Gassies obtiennent chacune quatre voix, la sœur Lalaurie, la plus âgée des deux, est élue économe.

L'élection de l'Annelle a donc été assez difficile. Quel est alors le climat communautaire ? On ne sait. Mais, ce qui est sûr, c'est que, à partir du 15 août 1791 plusieurs sœurs vont profiter des lois en vigueur concernant les Ordres religieux et demander à quitter le monastère. Trois sœurs vont, quant à elle, demander à rejoindre la communauté des Bénédictines de Marmande car, là, elles pourront plus facilement avoir recours à des prêtres qui n'ont pas prêté le serment civique lorsque la Constitution civile du clergé a été proclamée en 1790. Ce fait met donc un terme au Couvent des Annonciades de Marmande.

Le monastère va servir pendant quelque temps de prison sous la Terreur. Le Tribunal du District tiendra ses arrêts dans l'ancien chœur des religieuses, avant que la Société Populaire des Amis de la Constitution ne vienne y tenir ses séances. Afin de favoriser l'instruction des enfants de la classe pauvre, cette Société offrira de céder la majeure partie de son acquisition à une Congrégation enseignante. Les Sœurs de la Miséricorde de Moissac vont accepter ce don ; elles s'y installent le 11 juin 1836. Elles vont procéder à une sérieuse remise en état des bâtiments. Actuellement, sur le site de l'ancien couvent des Annonciades, dont on peut encore voir quelques vestiges, se trouve l'école privée Sainte-Foy.

Les Marmandais connaissent « la Miséricorde », beaucoup connaissent la « Rue des Religieuses » mais connaissent-ils l'histoire de cet ancien monastère annonciade dit de l'Ave Maria ?

Sources manuscrites

Archives des annonciades de Villeneuve-sur-Lot, Ms DRS 1 Livre de la sœur Finette du Mentet, Ms, « Les Douleurs de la Vierge », de la sœur de Loppes ; Archives Départementales du Lot-et-Garonne, série 6 liasse F 1 et F 3 ; Archives diocésaines (Agen) ; Archives Municipales (Marmande). Voir également : Drengues (Chanoine), Pouillé du diocèse d'Agen ; archives.thiais@gmail.com

« Discours moraux et affectifs de la sœur Anne de Loubains de Loppes, annonciade de Marmande (janvier 1710-4 mars 1710). Adresse au P. Albert Camac, ancien professeur de théologie et provincial de la province d'Aquitaine l'Ancienne », Ms 291, Archives franciscaines, Toulouse, Fonds Bonnefoy, Annonciade 4, monastère, Marmande.

Sources imprimées

Aquitaine Séraphique, tome 4, 1905, p 116 ; *France Franciscaine*, tome 4, 1921, p. 92, tome 5, 1922, p. 132, 150 ; *Revue d'Histoire Franciscaine*, tome 3, 1926, p. 536, 556, tome 5, 1928, p. 131, 140, 165.

Condou Jean, *Le monastère des annonciades de Marmande*, AMJF, Thiais (France), 1997. L'auteur donne des indications de sources.

Condou Jean, *Marmande la Sainte. La vie spirituelle à Marmande aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Marmande, 1990.

Tamizey de Larroque, *Notice sur la ville de Marmande*, Villeneuve-sur-Lot, 1872.

VILLENEUVE-SUR-LOT 1624-1792

Juridiction des Frères Mineurs de 1624 à 1791

Notice

La Fondation du monastère est due à la Dame de Lansac, épouse de Messire Guy de Lusignan de Saint-Gelais. Celle-ci a une forte dévotion envers la Vierge Marie, un fort dévouement envers l'Ordre de Saint François. Par exemple, elle pourvoit aux études et à l'entretien de deux religieux cordeliers du couvent d'Agen. Les annonciades d'Agen, justement, projettent de fonder un couvent en agennais. Le Père Villatte, franciscain, est député vers la Dame de Lansac par le provincial d'Aquitaine afin de l'intéresser au projet. Le 13 avril 1621, au château de Puycalvari est signé le contrat entre la Dame de Lansac, Antoinette Raffin et le franciscain, le père Courtin, délégué par la mère ancelle d'Agen et les religieuses. La Dame de Lansac est donc la fondatrice du couvent, ce qui entraîne de la part des sœurs, certaines obligations : célébration exact de l'office divin, entretien du couvent afin que le service prescrit par la fondation ne tombe pas. A cet effet, la fondatrice et ses successeurs auront droit d'entrer dans le couvent pour le visiter, s'ils le jugent à propos. De plus, les messes établies par la fondation devront être célébrées selon la manière prescrite. Enfin, la fondatrice et ses successeurs devront avoir un banc et un prie dieu réservé dans la chapelle afin de pouvoir entendre ces messes.

A Villeneuve-sur-Lot, cette fondation est désirée. Demoiselle Dominique Dubernard, de Villeneuve, désire entrer dans l'ordre de la Vierge Marie, ayant obtenu le consentement du Père Dupuy, provincial franciscain et de la mère ancelle du couvent d'Agen. Elle désire entrer non à Agen mais à Villeneuve. De plus, en avril 1621, elle donne une certaine somme d'argent en vue de l'édification du monastère. En ce même mois d'avril 1621, deux autres demoiselles font une donation en faveur du futur couvent. La phase suivante est donc l'achat d'un terrain. Le 5 juin 1623, les conseillères du monastère d'Agen, autorisées par le provincial Jacques Gaucher, cordelier, commissaire du Père Gilles Grenier, provincial, donnent procuration à monsieur Jehan Branchut pour acheter à noble Grimond de Fauret, une maison, grange et jardin en vue de construire le couvent, près de la paroisse Saint-Etienne.

Le 13 décembre 1623, le provincial, Père Grenier, donne obédience à la mère Ysabeau de Saintout, pour aller fonder le monastère de Villeneuve avec trois autres religieuses : les sœurs Françoise de Lauricesque, Marguerite de Mauriac et Jehanne de Picart. Les derniers préparatifs sont achevés en mars 1624. Le 24 mars 1624 : départ d'Agen pour Villeneuve. Toute la communauté est réunie au chœur pour les prières de l'itinéraire ; c'est-à-dire des voyageurs, puis on conduit à la porte du monastère les quatre voyageuses. La mère ancelle les bénit puis toutes les sœurs les embrassent.

Celles-ci arrivent à Villeneuve où elles vont loger dans une humble maison car la construction du monastère n'est pas terminée. De 1624-1627, sous le supérieurat de la Mère de Saintout, peu à peu le petit domaine s'agrandit grâce à des dons, aux dots des religieuses qui entrent. Par des achats successifs, les annonciades agrandissent leur monastère. En 1669, l'évêque Mgr Claude Joly permet l'érection de l'église. Dès 1637, la communauté compte 17 religieuses de chœur.

De 1624 à 1637, on compte 17 entrées au noviciat. De 1637 à 1659, 20. Les jeunes filles appartiennent soit à la noblesse du pays, à la noblesse de robe, d'autres à la bourgeoisie. La vie religieuse de 1624-1790 ? Le monastère est gouverné d'une manière sage et prudente quant au temporel. Le développement rapide du monastère laisse pressentir une vie régulière sérieuse. Les archives conservent la copie de Bulles, de Brefs pontificaux confirmant la règle de l'Ordre ou accordant des indulgences ou autres privilèges. Les sœurs avaient à leur usage la règle, celle de l'édition de 1627. Elles se sont servies également d'une édition de 1623, imprimée à Paris, et d'une autre imprimée à Rouen en 1652. Elles sont dues également se servir de celle de 1681 imprimée à

Bourges. Les sœurs avaient aussi une traduction complète, imprimée à Paris en 1573 du concile de Trente. Ce livre aurait appartenu à l'une des premières ancelles, Françoise de Loricesque. On lisait aussi la vie des saints. La sœur du Barrousel, en effet, légua à la communauté une « Vie des Pères, des Martyrs et autres principaux saints » en 12 volumes. Cet ouvrage traduit de l'anglais avait été imprimé en 1765, à Villefranche de Rouergue. Mais dans le trousseau d'une religieuse, la sœur de Bourgon, en 1635, figure aussi une « Vie de Saints ». Les sœurs devaient lire aussi des commentaires de la doctrine chrétienne, ainsi que l'imitation de Jésus Christ, la connaissance de Jésus Christ par le Père Saint-Jure dans l'édition de 1644, la pratique de la perfection chrétienne, du Père de Rodriguez, jésuite, le traité de l'amour de Dieu, de Saint-François de Sales, les œuvres de Bossuet. D'autre part, la Mère de la Mothe a écrit une « Règle pour les postulantes, novices et jeunes professes pour passer saintement la journée ». Pour ce qui est de la vie liturgique, la communauté suit les usages propres à l'Église romaine, certes, mais aussi propres à l'Ordre de l'Annonciade. La communauté chante aussi les offices de première et deuxième classe de l'Ordre de Saint-François.

Jusqu'à sa fermeture les annonciades de Villeneuve sont restées sous le gouvernement des franciscains. En ce qui concerne la période révolutionnaire, les archives du monastère conservent un récit recueilli des lèvres même de contemporains digne d'être cité :

« Dispersées les religieuses ont dû quitter leur habit. Le confesseur de la communauté, un franciscain de l'observance, également. Il s'aperçoit alors que cet acte est considéré par les fidèles comme un acte d'apostasie. Alors il décide de réparer. Informées de son projet, trois religieuses veulent l'imiter. Un dimanche donc, à l'heure de la messe, on voit le religieux franciscain, et les trois annonciades se diriger vers l'église Sainte-Catherine, en habit religieux. Là, en son nom et au nom des trois religieuses, il prononce une profession de foi et proteste de son attachement à la sainte Église catholique, apostolique et romaine. Selon le récit, les religieux et les trois annonciades se livrent au tribunal révolutionnaire. Ils sont alors transférés dans les prisons d'Agen et exécutés. »

Les Sources

Les sources manuscrites et imprimées sont nombreuses.

-Les archives du monastère villeneuvois sont conservées au monastère des Annonciades de Gretheville.

-Le monastère des Annonciades de Thiais conserve également un fonds « Villeneuve ».

-Bien sûr, on peut consulter également les archives départementales et diocésaines où un fonds « Villeneuve » existe.

PARIS – ÎLE DE FRANCE

Fondations de monastères annoncées

A Paris

Paris-Vaugiard 1635

Paris-Popincourt 1636

Paris-Sèvres 1637

En Île-de-France

À Melun 1624

À Meulan 1638

PARIS-VAUGIRARD 1637- 1656

Juridiction des Frères Mineurs et de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés

Notice

Les annonciades de Saint-Nicolas de Port, en Lorraine, chassées par la guerre, vont s'établir à Paris en 1636, après en avoir reçu la permission de l'Évêque de Metz, qui est aussi abbé de l'Abbaye Saint-Germain des Prés, à Paris. L'inauguration a lieu le 1^{er} septembre 1636, en sa présence. Le 26 septembre 1636, les Annonciades sont autorisées par l'Official de Saint-Germain, Pierre Martin, à faire dire la messe dans le nouveau couvent. L'acte autorisant la fondation est daté du 4 septembre 1636. Le monastère se situe d'abord rue du Bac, puis rue de Vaugirard - monastère que les religieuses ont fait construire. Le monastère est fondé sous le vocable du « Saint-Sacrement ».

Dès 1637, les Annonciades venant de Lorraine reçoivent des novices qui, elles, sont issues des provinces françaises. La cohabitation de sœurs lorraines et de sœurs françaises n'est pas sans difficultés.

Le 20 juin 1638, le prieur de Saint-Germain, Pierre Martin, donne permission à la Mère Ancelle « d'aménager une honnête maison », c'est-à-dire capable de se subvenir. Le 26 avril 1640, a lieu la visite canonique faite par le prieur de l'Abbaye Benoît Brachet. A cette date, sœur Marguerite de Saint-Vrain est Ancelle, Henriette de Saint-Joseph vice gérante.

Les archives nationales possèdent les procès verbaux des visites, faites avant la vêtue, par l'official de l'Abbaye de Saint-Germain ou par l'Abbé lui-même, monseigneur Henri de Bourbon, évêque de Metz et Abbé de Saint-Germain, pour les années 1637-1640. Elles possèdent également un petit cahier cousu, à la couverture en papier, décorée de fleurs où se trouvent les procès verbaux des Professions pour les années 1636-1639 - procès verbaux établis par l'Abbé de Saint-Germain.

En 1647, les Annonciades remercient l'Abbé de Saint-Germain de leur avoir donné un confesseur. Le 4 juillet 1647, le prieur de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés fait la visite du monastère. C'est le Père Firmin Rainssant. Le monastère est en effet sous la juridiction de l'Abbaye en ce qui concerne le temporel. Selon l'acte capitulaire du mardi 4 février 1648 : les annonciades refusent de se soumettre à la juridiction de l'Ordinaire étant, pour le spirituel, sous l'obéissance des Frères Mineurs.

Le 16 août 1647, un mémoire est établi sur la division entre les sœurs lorraines et les sœurs françaises. Ce sont les religieuses françaises, « françaises parisiennes », qui signent ce document. Le 20 septembre 1647, les sœurs Jeanne de la Croix, Barbe de la Trinité, Magdeleine de Jésus et Angélique de Sainte-Élisabeth demandent à pouvoir s'installer à Fécamp.

En 1656, les Annonciades doivent vendre leur monastère, ayant des difficultés financières. Elles retournent alors dans leur monastère d'origine, à Saint-Nicolas-de-Port. Les religieuses augustines du monastère de l'Assomption, au faubourg Saint-Honoré, achètent alors les bâtiments laissés vides par le départ des Annonciades. D'abord connu sous le vocable de Notre-Dame de la Présentation, le monastère le devient sous celui de Notre-Dame de Grâce. En 1664, ces religieuses sont obligées de vendre leur couvent, pour les mêmes raisons que leurs devancières. Le monastère se trouve inoccupé pendant un certain nombre d'années. En 1698, le couvent est alors repris par les Frères des Écoles Chrétiennes qui en font leur premier noviciat, le baptisant « la Grand-Maison ». Les Frères y demeurent jusqu'en 1703. Il semblerait qu'ils purent y revenir par la suite.

Sources manuscrites

Archives Nationales (liasse S 4412, liasse L 772..) ; Archives départementales du Cher, fonds des Annonciades.

Sources imprimées

Berty A., *Topographie historique du vieux Paris*, imprimerie nationale, 1882.

Bouillart Dom Jacques, *Histoire de l'Abbaye de St-Germain des Prés*, Paris, 1724.

FF, tome 4, 1921, p. 92.

Hillairet J., *Connaissance du vieux Paris*, Paris, 1945, p. 28,29,336,337,460,461.

Ribot John E., *Sur les pas de Saint Vincent de Paul*, Nouvelle Cité, 2010 : 3. Hôpital des Petites Maisons ou Petits Ménages (21 rue de Sèvres, Paris 7e).

POPINCOURT 1636-1782

Juridiction franciscaine

Notice

À l'époque de la fondation du monastère de Popincourt, deux couvents d'Annonciades existent déjà à Paris. Situés rue de Sèvres et rue du Bac (Petit Vaugirard), ils n'ont duré que peu de temps. Dès les années 1655, ils ont dû fermer leurs portes pour manque de ressources. Le monastère de Popincourt, quant à lui, est une fondation du monastère de Melun. Après deux échecs successifs d'installation, à Corbeil puis à Saint-Mandé, les sœurs s'installent à Popincourt, petit village près de Paris. Elles achetèrent, en 1636, à Euverte Augran, conseiller du roi, une propriété contenant des terres cultivables, divers bâtiments et une chapelle qui est sous le vocable de Sainte-Marthe ou du Saint-Esprit, ce qui leur a valu l'appellation d'Annonciades du Saint Esprit. Les sœurs sont voisines des Hospitalières de la Roquette. La Fondatrice de ce monastère parisien est Barbe Jacquet, religieuse du monastère de Melun, et première Ancelle de celui de Popincourt. Un an après sa fondation, le monastère de Popincourt participe à la réforme des Sœurs Grises de l'Hôpital Sainte-Catherine de Boulogne-sur-Mer.

Le 13 décembre 1642, Marguerite de Louvencourt, en religion Mère de la Transfiguration, succède en tant que mère Ancelle à Barbe Jacquet dont elle est la petite nièce. Véritable femme de caractère, Marguerite de Louvencourt a transformé, pendant les trente et un ans continuels où elle a assuré la charge d'ancelle, la petite maison séculière, premier monastère, en un véritable édifice religieux avec église, cloître et lieux réguliers et même un captage d'eau. L'église est bénie le 7 août 1657, trois ans après le début des travaux. Mais avant cette date, les religieuses ont dû fuir leur monastère pendant les premiers mois de 1649 pour échapper aux échauffourées dues à la Fronde.

Le monastère a eu des contacts avec celui de Bourges. Par exemple, les Annonciades de Popincourt en appellent directement à l'Ancelle de Bourges, sur les conseils d'ailleurs de celle de Melun, monastère qui les a fondées, pour avoir des précisions sur les pratiques du culte de sainte Jeanne. Par ailleurs, le confesseur de la communauté de Popincourt se rendra à Bourges pour y copier des documents concernant le culte de la sainte et les offices liturgiques.

Le monastère de Popincourt entretient aussi des relations avec d'autres couvents, relations d'ordre matériel : aumônes aux Sœurs Grises de Montbrison, aux religieuses Clarisses d'Alençon, de Metz, aux Annonciades de Béthune, aux pères Carmes de Charenton... En règle générale les dons envoyés sont destinés aux couvents d'obédience franciscaine et bien sûr à d'autres couvents d'Annonciades. De plus les Annonciades prient les unes pour les autres. Popincourt fait dire des messes pour les Annonciades de Lorraine ; elles transmettent aux autres couvents le décès de leurs ancelles.

La vision de la vie quotidienne des Annonciades est possible grâce à un livre de comptes qui retracent les dépenses du monastère de 1654 à 1685, puis de 1740 à 1782, date de la fermeture du couvent. Les livres de recettes couvrent, lui, la période allant de 1686 à 1763.

La rigueur avec laquelle ont été tenus les registres, permet d'entrevoir les grands axes de la vie des Annonciades. Leur quotidien est divers. Elles se nourrissent, s'habillent, se logent, se soignent, mais elles produisent aussi, accueillent des pensionnaires, et surtout elles prient.

Ainsi, la vie quotidienne des Annonciades s'organisent autour de trois pôles : vie quotidienne, vie financière, vie religieuse. Ce document permet de se rendre compte au plus près de l'alimentation, de l'habitat, de l'hygiène des Annonciades, comprendre les mécanismes de leurs ressources et constater l'influence de la religion dans leur quotidien. Les dépenses en poisson sont

plus importantes en carême ! Les Annonciades de Popincourt ont une vie simple. Elles se font aider dans la gestion de leur monastère par des séculiers afin de mieux réaliser leur principale vocation, celle de l'imitation de la Vierge, pour plaire uniquement à Dieu.

Les relations avec les Frères Mineurs sont extrêmement fraternelles. Les Annonciades assurent l'entretien de leur confesseur et de son compagnon mais aussi l'entretien du provincial lors de ses passages annuels, lui remboursant ses frais de déplacement ou lui payant la location d'une diligence pour ses déplacements ; elles lui donnent aussi une petite somme d'argent destinée à le rétribuer pour le travail qu'il accomplit durant ses séjours. Elles versent aussi une somme d'argent à son secrétaire présent et au garçon qui les accompagne. Les visites du provincial répondent à un rituel précis : sonner la cloche à son arrivée, exhortation du Provincial à la grille du chœur suivi de l'exposition du Saint Sacrement. Puis, il fait la visite du couvent (cellules, réfectoire, dortoir, cloître etc.). Lors des chapitres d'élection, c'est à lui qu'incombe le choix final de la mère ancelle. Il est à la fois conseiller spirituel et régulateur attentif du monastère. Les prédicateurs et confesseurs ne sont pas moins bien accueillis. Pour eux, les sœurs n'hésitent pas à acheter biscuits, brioches, chocolat, sucre, café. Ces achats peuvent être considérés comme une forme de rétribution faite aux Pères pour leurs visites. Elles leur rendent parfois de menus services : réparations de leurs souliers, confection d'un habit. Leur séjour au couvent sont brefs, un jour ou deux. Elles payent parfois leurs déplacements. Ces religieux sont Frères Mineurs observants (du couvent de Ligny, de Pontoise...), mais peuvent être aussi Capucins. Elles versent aussi des sommes d'argent à ces religieux qui se chargent de dire pour elles des messes qui sont généralement des messes de fondation. Le monastère de Popincourt appartient à un réseau franciscain influent dans lequel elles distribuent des aumônes, des honoraires de messes. Elles contribuent aussi financièrement aux chapitres de la Province comme ceux tenus à Malesherbes, à Pontoise. De plus, les Annonciades hébergent en permanence quelques pères, au service de l'aumônerie du monastère : c'est le chapelain ou l'aumônier avec un ou deux compagnons. Ils sont totalement à la charge de la communauté.

Quelques faits concernant la vie spirituelle des Annonciades de Popincourt :

Grand respect pour la clôture. Les registres de comptes mentionnent nombre de dépenses destinées à entretenir les murs de clôture du couvent, extérieurs et aussi à l'intérieur du couvent afin de bien délimiter la partie conventuelle du reste du monastère. Mais la communauté conserve une ouverture sur le monde grâce à leur pensionnat malgré leur volonté de respecter leur vie de retrait du monde.

Chaque année elles achètent au moins un livre pour la bibliothèque du couvent. Mais à partir de 1742, cette dépense ne figure plus – en raison certainement de leurs difficultés financières. Une exception : en 1741, elles achètent plusieurs exemplaires de la biographie de Sainte Jeanne écrite par le Père Mareuil, jésuite. Cela se comprend, vu le contexte : la béatification de Jeanne est toute proche.

Elles se nourrissent de la Règle de leur Ordre, des statuts locaux établis par les provinciaux lors de leurs visites canoniques. Leur bibliothèque possède des catéchismes, des livres d'exercices spirituels, de méditation etc. Ces ouvrages sont destinés à faciliter la vie spirituelle et l'observance de la Règle. Elles se nourrissent de la Liturgie. Témoins : les achats de recueils de « leçons » pour l'office des matines.

La communauté trouve une source de revenus par l'accueil de pensionnaires qui apprennent à lire, écrire, broder, reçoivent une éducation conforme aux exigences du temps, et du rang qu'elles occuperont dans la société. Les Annonciades entretiennent bien sûr de nombreuses relations avec l'univers religieux dans lequel elles évoluent : relations avec l'Église (évêques, papauté) et le monde franciscain. L'archevêque de Paris et le curé tenteront même de s'immiscer dans le gouvernement du monastère. L'archevêque se pose comme garant de l'ordre du couvent. Ainsi, s'il constatait quelques problèmes dans la régularité, il laisserait dans un premier temps aux supérieurs réguliers Franciscains le soin d'y remédier. Toutefois, si le problème persistait, dans les deux mois il viendrait lui-même y

mettre fin. Il n'aura pas à prendre une telle mesure car le monastère est fervent et régulier. Le curé, lui, veut garder tous les droits sur les personnes séculières employées par le monastère : par exemple, ces personnes doivent se confesser à un prêtre de la paroisse et non à l'aumônier du monastère. Les Annonciades doivent aussi lui verser un écu d'or tous les ans, à la Toussaint, du fait de leur localisation sur sa paroisse. Cet écu ne semble pas avoir été payé, ou avoir été payé irrégulièrement, car cette somme ne se retrouve pas dans les comptes. Le curé exige plus que son dû – demandant en fait 30 livres par an – mais les Annonciades refusent de payer : une lettre à leur avocat gardées aux archives de la ville de Paris en témoigne.

Mais, négligeant le renouvellement de leurs amitiés séculières, les sœurs vont perdre petit à petit leurs pensionnaires issues de la noblesse et, par ce biais, les indispensables dons qui en découlent. Il faut ajouter à cela, la crise des vocations, associée à de mauvais placements. Elles ne peuvent rétablir leur équilibre budgétaire. Elles vendent dans un premier temps leurs terres, avant de quitter définitivement le couvent en 1782. Que sont-elles devenues ? Les sources sont muettes à ce sujet.

Le monastère est restée sous la juridiction des Frères Mineurs de la Province de France parisienne jusqu'à sa fermeture.

Les bâtiments du monastère n'existent plus. Sur leur emplacement s'élève actuellement l'église Saint-Ambroise, dans le 11^e arrondissement.

Sources manuscrites

Archives de Paris (entre autres série verte de la ville de Paris) ; Archives de la Seine (fonds important, entre autres 1 AZ 66, 4 AZ 73) ; Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (fonds important entre autres le livre des dépenses et des recettes), Minutier central de Paris, Archives Nationales. Pour un inventaire détaillé : voir auprès des Archives des Annonciades de Thiais (AAT), archives.thiais@gmail.com

Sources imprimées

« Couvent des annonciades de Popincourt », *Épitaphier du vieux Paris*, 1890, p. 103-104.

« Dédicace de l'église des annonciades de Popincourt », *Gazette de France*, 9 décembre 1659, p. 1214.

« Histoire de l'église Saint-Ambroise, ancienne église des Annonciades », *Bulletin Paroissial de Saint-Ambroise* (Paris), 1919, 6 févr.

De Seynes V., « Le couvent des annonciades de Popincourt » *Catalogue de l'exposition du faubourg du Temple au faubourg St-Antoine*, Paris, 1985.

Dulaure J.-A., *L'histoire physique, civile et morale de Paris*, Paris, 1839.

Duplessy E., *Paris-religieux, guide dans les églises de Paris*, Paris, 1900, p. 141 : Les annonciades de Popincourt.

Galano Pernette, *Les annonciades de Popincourt (1654-1781), aspects de vie quotidienne*, mémoire de maîtrise réalisé sous la direction de Nicole Lemaître, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, septembre 2001.

Garin J., « Les Annonciades de Popincourt », *Revue de l'Hist. de l'Église de France*, t. 1, 1910, p. 533-554, 666-681 ; t. 2, 1911, p. 11-23.

Marcel A. et Garin J. *Histoire de la paroisse Saint-Ambroise de Popincourt*, (Au-dessous, médaillon donnant une vue de l'église Saint-Ambroise inaugurée le 11 nov. 1869), Impr. Victor

Lecoffre, Paris, 1909. In-12°, VI-592 pp. - L'histoire du couvent des Annonciades de Popincourt est racontée p. 12-48.

Moracchini P., « Au cœur d'une province franciscaine, Les cordeliers, Clarisses, Sœurs Grises et Annonciades de France Parisienne au XVII^e siècle », *Revue Mabillon*, Nouvelle série, 12 (t. 73), 2002, p. 205-242.

Moracchini P., « Les Annonciades de Popincourt, monastère agrégé à l'ordre franciscain », dans *Les ordres mendiants à Paris*, Paris-Musées, 1992, p. 95,127, 220-221.

RHF, tome 3, 1926, p. 402 ; tome 5, 1928, p. 118, 120, 124, 125, 140, 142, 165 ; tome 8, 1931, p. 204 ; *FF*, tome 4, 1921, p. 92 ; tome 12, 1939, p. 84.

Tauzé, Monseigneur, « Les annonciades de Popincourt », *Semaine religieuse de Paris*, 1943, p. 275.

Thiou É., *État des sources sur les religieuses annonciades de Paris aux archives départementales de Paris et aux archives nationales*. Document consultable au monastère de l'Annonciade, Thiais, (Val de Marne) archives.thiais@gmail.com

PARIS-SÈVRES 1637- 1654

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

Le monastère est fondé par les Annonciades Bourges, en 1637, au temps de la Mère de Rhodes, Ancelle, sous le vocable des « Dix Vertus ». Ce monastère annonciade se situe dans un premier temps rue des Saints Pères. Là, les sœurs accueillent des Annonciades de Picardie, chassées par la guerre de Trente Ans. Puis, la communauté s'installe rue de Sèvres, près de l'Abbaye bénédictine de Saint-Germain des Prés, Congrégation de Saint-Maur.

Au moment de la fondation, les religieuses reçoivent la permission de célébrer l'office divin de l'official de l'Abbé de Saint-Germain, après que le duc d'Orléans leur a donné 2000 livres de rentes à prendre sur les biens de Mademoiselle (Princesse de Condé) ; il désire qu'elle soit regardée comme fondatrice du couvent. Les Annonciades sont introduites dans leur nouveau monastère le 20 octobre 1640 par Dom Benoît Brachot, prieur et grand vicaire de l'Abbé de Saint-Germain. Le lendemain, il bénit la chapelle ainsi que les lieux réguliers existants car la construction est en cours. C'est seulement en 1643 que l'ensemble du monastère est bénit par le même prieur.

Les Annonciades ont eu quelques difficultés lors de leur implantation à Paris de la part de l'Abbé commendataire Henri de Bourbon parce qu'elles n'ont ni de lettres patentes d'établissement, ni les fonds nécessaires et fixes pour leur entretien. Mais grâce aux 2000 livres de rentes du Duc d'Orléans, les choses se sont arrangées. Ainsi, l'Abbé de Saint-Germain leur accorde la permission de s'installer. Bien que les religieuses soient sous la direction et dépendance des Cordeliers de l'étroite observance de Saint-François, l'official de l'Abbé de Saint-Germain les oblige néanmoins de reconnaître l'Abbé de Saint-Germain ou son grand vicaire comme leur supérieur, voulant conserver sa juridiction sur ce monastère comme sur tous ceux qui se trouvent autour de l'Abbaye, d'ailleurs. L'Abbé de Saint-Germain voit donc d'un mauvais oeil la juridiction des Cordeliers. Il semblerait qu'en 1654, où la communauté rencontre de grosses difficultés financières, les bénédictins n'aient pas fait grand chose pour la tirer d'affaires. Si bien que les Annonciades vont être obligées de vendre leur monastère. Les cisterciennes, chassées du diocèse de Noyon par la guerre, l'achètent et s'y installent. Le monastère devient alors l'Abbaye aux Bois. En quittant Paris, les Annonciades sont-elles retournées dans leur monastère d'origine, c'est-à-dire, Bourges ?

Les cisterciennes quittent l'abbaye aux Bois au moment des événements révolutionnaires de 1789. Devenue prison sous la Terreur, l'abbaye est vendue en 1797 à des financiers. Ceux-ci la revendent en 1807 aux Chanoinesses Augustines de la Congrégation de Notre-Dame. Celles-ci ouvrent un pensionnat pour jeunes filles pauvres ainsi qu'une maison de retraite pour veuves ou « demoiselles ». C'est là que Madame Récamier (1777-1849), soumise à des revers de fortune, s'installe de 1819 jusqu'à sa mort. Elle y tient un salon, assez réputé, où se réunit le Paris littéraire et romantique de l'époque : François-René de Chateaubriand, Alphonse de Lamartine, Alfred de Musset, Victor Hugo...

Actuellement, à l'emplacement de l'ancien monastère des annonciades et de l'ancienne abbaye cistercienne, se trouve toujours la Congrégation Notre-Dame des Chanoinesses Augustines. La majeure partie des bâtiments anciens ont été démolis en 1908. Cependant, on peut y voir encore quelques vestiges du 17^e siècle. Situation : 11, rue de la Chaise (75007).

Sources manuscrites

Archives Nationales (liasse S 4412, liasse L 772). Le minutier central des archives nationales comporte des documents concernant les deux monastères parisiens de l'Annonciade situés près de l'Abbaye Saint-Germain des Prés, sous l'Ancien Régime. Pour celui des Dix Vertus : 1639/1649 et 1681, 30 références.

Archives départementales du Cher, fonds des Annonciades 42 H 13.

Sources imprimées

Berty A., *Topographie historique du vieux Paris*, imprimerie nationale, 1882.

Bouillart Dom Jacques, *Histoire de l'Abbaye de St-Germain des Prés*, Paris, 1724, p. 230.

Félibien Michel et Lobineau Guy Alexis, *Histoire de la Ville de Paris*, Paris, impr. Desprez 1725. FF, tome 4, 1921, p. 92.

Heurtant et Magny, *Dictionnaire ecclésiastique de Paris*, tome II, 275.

Hillairet J., *Connaissance du vieux Paris*, Paris, 1945, p. 28,29,336,337,460,461.

Lambeau Lucien, *L'abbaye-au-bois de Paris (1638-1906)*, Commission du Vieux Paris, Paris, 1905, p. 239-240 ;241-242.300.

Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, tome IV, 1768, p. 523-528.

Ribot John E., *Sur les pas de Saint Vincent de Paul*, Nouvelle Cité, 2010 : 3. Hôpital des Petites Maisons ou Petits Ménages.

MELUN 1624-1772

Juridiction franciscaine jusqu'en 1638, puis l'Ordinaire du lieu.

Notice

Hôpital avant de devenir monastère Annonciade, l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas est une fondation royale attestée par de nombreux documents, par exemple des lettres de Charles VI, de Louis XII. L'auteur de cette fondation serait Louis IX, si l'on en croit un ouvrage de 1587, publié à Rome, sous le titre « *De l'origine et des progrès de l'ordre séraphique* » par François de Gonzague, Frère Mineur. Cependant, selon E. Aubergé dans sa notice consacrée à la ville de Melun, saint Louis n'aurait fait que restaurer cet établissement ; ce serait Philippe Auguste, alors abbé de Notre-Dame de Melun.

Situation de l'hospice Saint-Nicolas dans la ville de Melun : bord de la Seine, au sud-est de la collégiale. L'hospice possède des bâtiments suffisants, des cours, jardins, des dépendances. Son origine royale lui vaut privilèges et concessions. En 1359, le dauphin, le futur Charles V, fait don d'un millier de harengs et de trois livres parisis aux frères et sœurs de la Maison-Dieu Saint-Nicolas ; en 1366, il leur accorde le droit de prendre chaque année 60 charretées de bois dans la forêt de Bierre (Fontainebleau) – droit déjà accordé par Philippe III, Philippe IV, renouvelé par Charles VI et Louis XII ; cet octroi est, sous François I^{er} converti en une rente de 28 livres. Il faut noter aussi une rente de 10 livres et de deux muids de blé octroyée par Charles VI ; exemption par François I^{er} du logement des gens de guerre et de la participation aux dons dit gratuits levés sur le clergé ; concession annuelle par Louis XIII de trois minots de sel.

Dans les diverses chartes de l'établissement, il est question souvent de maîtres, frères, sœurs. Ce maître ou gouverneur est sous la dépendance du grand aumônier de France. Au XV^e siècle, les ravages des guerres font désertir l'hôpital par ceux qui le desservent. En 1504, à la suite des démarches et à l'instigation de Mallet de Graville, Comte de Melun et amiral de France, Pierre Drouin, prêtre, alors directeur de l'hôpital, s'en démet entre les mains du Grand Chancelier. Louis XII, par lettres patentes au Bailli de Melun, ordonne d'y mettre des Sœurs Grises hospitalières, déjà en possession de l'hôtel Dieu Saint-Jacques de Melun. Ces lettres royales sont suivies par l'approbation du Cardinal d'Amboise, légat du pape et de l'Archevêque de Sens, Mgr de Salazar. Les Sœurs Grises s'installent à l'hôpital le 5 février 1505. Les sœurs vont s'y maintenir, mais non sans peine. Car leur venue équivaut à la suppression d'un bénéfice (commende). On tentera de restaurer ce bénéfice par surprise, comme en 1520, 1547. Prétexte pris : vacance du titre, c'est-à-dire, plus de titulaire du bénéfice. À chaque fois, les sœurs résistent, prétextant la régularité de l'élection de leur supérieure. Jusqu'en 1617, les Sœurs Grises vont donc diriger l'hôpital. À cette date, elles ne vont plus prononcer des vœux simples, mais des vœux solennels, ce qui signifie qu'elles vont aussi adopter la clôture et changer de Règle de vie.

En 1617, la communauté prononce pour la première fois les trois vœux avant d'adopter le 28 septembre 1624 la Règle de l'ordre de l'Annonciade. La majeure partie des Annonciades qui ont formé spirituellement la communauté de Melun sont issues du monastère de Chanteloup. Cependant, quand les religieuses adoptent la Règle de l'ordre de la Vierge Marie, elles le font devant sœur Charlotte de Saint-Bonaventure, mère Ancelle de la communauté de Pont-à-Mousson, nommée par le provincial franciscain, Jacques Lafroigne. Cette mise en clôture des Sœurs grises de Melun n'est pas un fait isolé mais s'insère dans tout un plan de réforme de la vie religieuse féminine émanant des directives du Concile de Trente et que les Frères Mineurs de l'époque ont suivi, sous l'impulsion de leur ministre général.

Le 1^{er} juillet 1629, les Annonciades demandent au pape l'autorisation de se cloître et de se conformer à la Règle de leur ordre – ce qui signifie qu'il a fallu environ cinq ans pour établir la vie

régulière propre à l'Annonciade (entre 1624 et 1629). Afin de s'affermir dans leur nouvelle vocation, trois religieuses de Chanteloup viennent à nouveau les initier à la Règle de l'Annonciade. Quelques années plus tard, Melun va devenir fondateur du monastère de Saint-Mandé-Popincourt. La communauté de Popincourt en effet est fondée douze ans après celle de Melun par mère Marguerite de Louvencourt, professe des Annonciades de Melun.

Sous la juridiction des Cordeliers de France Parisienne, les moniales de Melun le resteront jusqu'en 1638. Les Cordeliers exerçant sur la communauté une autorité abusive, les sœurs vont s'adresser au souverain Pontife et le prier de les mettre sous l'autorité de l'Ordinaire, c'est-à-dire, l'Archevêque de Sens. Le bref papal est daté du 23 août 1638.

La communauté connaît un grand développement jusqu'au début du 18^e siècle. On y compte une soixantaine de moniales converses et choristes. La maison accueille aussi des pensionnaires, en plus des malades, des femmes seulement, tandis que l'hôpital Saint-Jacques, autre Hôtel-Dieu de la ville de Melun, accueille les hommes. La possibilité d'accueil de Saint-Nicolas est restreint : 8 lits mais, à l'époque, plusieurs malades peuvent partager le même lit, ce qui augmente la capacité d'accueil. Ainsi, du 20 juillet 1693 au 30 octobre 1694, 385 malades reçoivent des soins à Saint-Nicolas. Il n'en meurt que 38, proportion modérée pour l'époque.

Outre le soin des malades, les Annonciades rendent de grands services aux pauvres de la ville, aux étrangers, pour lesquels elles suppléent par leurs ressources personnelles, vu l'insuffisance des revenus de l'Hôtel Dieu. Alors qu'à Saint-Jacques, les administrateurs de l'hôpital sont des notables, à Saint-Nicolas se sont les sœurs elles-mêmes, plus compétentes pour les œuvres de charité que pour la gestion ! De plus, par privilège de leur fondateur, Louis XII - privilège confirmé par arrêt de la Chambre de réformation des hôpitaux et maladreries de France du 23 septembre 1614 – elles ne sont pas tenues de rendre compte de leur administration même à l'Archevêque de Sens. Dès le début du 18^e, donc, l'état financier de l'établissement est déplorable. Outre l'insuffisance de revenus, il y a les dettes.

En plus de cette situation matérielle catastrophique, s'en ajoute une autre due au jansénisme. Le jansénisme, condamné par la bulle Unigenitus de 1713 et par le Concile d'Embrun en 1727, conserve des adhérents parmi les familles parlementaires où se recrutent en partie les Annonciades de Melun. Plusieurs sœurs vont être des sympathisantes de cette doctrine. L'Archevêque de Sens, Languet de Sergy, prend alors des mesures disciplinaires. Par deux lettres de cachet, l'une du 17 mai 1732 qui informe les Annonciades de ne plus recevoir de novices, l'autre du 8 novembre 1710 qui demande aux Annonciades de remettre leurs pensionnaires à leurs parents. Bientôt la communauté se trouve réduite à un petit nombre de sœurs âgées.

Le 17 février 1758, l'Archevêque de Sens, le cardinal de Luynes, contre le jansénisme lui aussi, obtient du conseil d'état un arrêt ordonnant qu'il soit procédé à la suppression, si cela s'avère nécessaire après enquête, du monastère des Annonciades et de celui des Ursulines, lui aussi atteint par le jansénisme. Les biens de ces monastères devront aller à des monastères du même diocèse. Peu après, un économiste-administrateur est nommé pour ces deux monastères en la personne de M. de Mauroy, chantre à Notre Dame de Melun.

L'enquête a donc lieu. Les habitants de Melun, le maire et les échevins se prononcent ouvertement pour le maintien des Annonciades et des Ursulines. Ils font donc opposition aux arrêts du conseil d'État faisant valoir les services que donnent à la ville ces deux communautés : le soin des malades et l'instruction gratuite des jeunes filles. Réunir leurs biens à un autre couvent – en l'occurrence à celui de la Visitation – serait une spoliation puisque ces biens ont été donnés aux Annonciades comme aux Ursulines en considération des services publics qu'elles rendent. Les Visitandines, elles, ne rendent pas de tels services. Mais le Parlement, en 1764, ne va pas tenir compte de cette opposition de la ville. Et le 20 juin 1771, le cardinal de Luynes prononce un arrêt qui supprime les deux monastères. La ville donne alors son consentement à une mesure qui est déjà un fait accompli. Quant aux biens de ces deux établissements, ils seront destinés non aux Visitandines

comme prévu mais à l'Hôtel Dieu Saint-Nicolas. C'est peut-être pour cela d'ailleurs que la ville, en fin de compte, accepte la décision finale. Certes, on prendra sur ces biens pour payer les dettes et donner aux sœurs restantes, qui se retireront dans d'autres couvents, une pension.

L'hôtel Dieu Saint-Nicolas est confié, après le départ des Annonciades, à six sœurs de la Congrégation des Sœurs de la Charité et de l'instruction chrétienne de Nevers ; il demeure affecté à la réception des femmes. Les conditions de l'installation des sœurs sont réglées par un acte du 9 août 1772 entre l'Archevêque de Sens et la supérieure. Avec le soin des malades, les sœurs ont aussi l'instruction gratuite des filles pauvres de la ville, un pensionnat pour jeunes filles et un pour dames ou demoiselles, moyennant pension de la part de celles-ci.

À la Révolution française, les deux Hôtels-Dieu de la ville de Melun sont réunis et transférés dans les bâtiments du couvent des Récollets (17 septembre 1793). En 1835, les bâtiments de Saint-Nicolas sont démolis.

Sources manuscrites

Archives Nationales, G9 145, 1 carton ; Archives départementales de la Seine-et-Marne (Melun), 368 H 1., 369 H 1 à 8, H 781, H 2384, 714 H 3, H 780, H 780 n°9, H 781, H 782, H 783 (ou 369 H 8), 369 H 5, 369 H6 (H 910), 369 H4, H 910 ; Archives de Paris, D 1 AZ 66 p. 105 ; Archives départementales de la Meurthe-et-Moselle H 2384 ; AD Seine-Maritime, série H, inventaire du fonds « Annonciades de l'Hôtel Dieu Saint-Nicolas de Melun » ; Archives départementales des Yvelines, 60 H 5, lettre manuscrite de 1734 à propos de la béatification de Jeanne de France.

Sources imprimées

AUBERGE Ernest, Notice historique sur l'Hôtel Dieu de Melun, Melun, 1875.

BEAUNIER, La France monastique, p. 20 : Monastère de l'annonciade de Melun.

BRIDOUX Fernand, Melun, ville royale, Syndicat d'Initiative, Melun, 1957.

CLAYETTE Jacqueline et Henry, Melun pas à pas, Éditions Horvath (F, Le Coteau 42120), sd

Le Théâtre du temps, Direction des archives et du patrimoine de Seine et Marne, Catalogue de l'exposition du 24 septembre 1991 : l'ouvrage donne des indications de sources concernant les annonciades de Melun.

LEROY G., Le Vieux Melun, Melun, 1904, p. 265.

QUESVERS ET STEIN, Pouillé du diocèse de Melun, p. 228-229 et p. 229-230. Les ouvrages n° 366.25, n° 366.26, n° 366.2 se trouvent aux archives départementales de Seine et Marne.

RHF, tome 4, 1927, p. 290, tome 5, 1928, p. 140, p. 165 ; FF, tome 4, 1921, p. 92.

MEULAN 1639-1792

Juridiction de l'Ordinaire à partir de 1647

Notice

Le gros du fonds des Annonciades de Meulan se trouve aux archives départementales des Yvelines. Il y a aussi des fonds complémentaires aux Archives Municipales de Meulan, aux Archives Départementales du Val d'Oise, de Seine Maritime – Meulan faisant partie de l'ancien archidiocèse de Rouen - aux Archives Nationales, à la Bibliothèque nationale de France, à la Bibliothèque Municipale de Versailles. C'est dire que le fonds est riche. Un historien aurait de quoi faire une monographie importante de ce monastère Annonciade.

Les Annonciades arrivent à Meulan en 1639. La première ancelle est la mère Charlotte Dupuis, issue d'une famille aisée de Montdidier. Charlotte est entrée jeune dans un couvent de tertiaires de Saint- François (Sœurs Grises) à Montdidier) où elle prend l'habit et fait profession, en 1619. En 1622, elle est envoyée par ses supérieurs à Roye, réformer avec d'autres ce couvent de Sœurs Grises en monastère cloîtré, sous la Règle de l'Annonciade. Elle y fait profession en 1623. En 1632, ses supérieurs lui demandent de retourner à Montdidier en vue de réformer ce couvent de tertiaires en monastère cloîtré, également sous la Règle de l'Annonciades, mais au bout de quatre ans, elle quitte Montdidier – les sœurs n'acceptant pas la réforme. Elle part alors à Paris, dans la famille de Mathieu Molé qui la présente à la reine Anne d'Autriche ainsi qu'à l'archevêque de Rouen. Celui-ci l'engage à fonder une maison de son Ordre (Annonciade) à Magny. Magny est alors ravagé par une épidémie ; Charlotte se réfugie dans un château voisin appartenant à Madame de Champigny. Mère Charlotte désire retourner à Magny. L'archevêque s'y oppose et désire la voir transférer sa maison à Meulan où depuis longtemps le prieur de Saint-Nicaise, Nicolas d'Avanne, désire un couvent d'Annonciades.

La mère Charlotte va solliciter auprès de la reine Anne d'Autriche les lettres patentes lui permettant l'établissement de sa petite communauté. A ce moment là, la reine se trouve dans les premiers mois de sa grossesse. Elle demande à la mère Charlotte de joindre ses prières aux siennes afin que Dieu lui accorde un dauphin. Après une longue oraison dans l'oratoire de la reine, la mère Charlotte lui assure qu'elle sera exaucée. La reine, obtenant facilement de Louis XIII les lettres patentes, lui promet que le monastère et l'église seront érigés à ses frais. La première pierre est posée en présence de l'archevêque de Rouen en 1639. Il existe tout un volume de J.-A. Le Roi, paru à Versailles en 1860, donnant la correspondance suscitée par cette construction : *Précis historiques sur la correspondance échangée à l'occasion de la construction de ce couvent*. Dans ce volume, nous trouvons plusieurs lettres de Mme de Montespan à l'ancelle du monastère de Meulan. Celle-ci demande toujours de saluer de sa part « Mlle de Bonnivet », laquelle est devenue ancelle de ce monastère à la mort de Mme de Marquenat – ancelle à qui s'adresse Mme de Montespan.

Malgré la bonne volonté de la reine, la construction du couvent traînera en longueur. A la mort de Louis XIII, en 1643, les religieuses n'ont pour s'abriter et vivre que l'aide due aux ressources de quelques-unes d'entre elles. Devenue régente, Anne d'Autriche délivre des lettres authentiques par lesquelles elle se déclare fondatrice du monastère et accorde à ce couvent tous les privilèges, honneurs, franchises, exemptions, immunités et droits dont jouissent alors les maisons de fondations royales. Confirmation par lettres royales le 16 juillet 1643. Mais les guerres vont mettre un frein au vœu de la régente et de son désir de voir construit enfin le couvent. A sa mort en 1666, seules quelques constructions sont à peine commencées. A cette époque l'ancelle est Madame de Boulainvilliers. Au mois d'avril 1681, cette dernière écrit à la princesse Palatine, Anne de Clèves, princesse de Mantoue, afin que celle-ci intervienne au sujet des constructions du monastère, auprès de Colbert. Et Colbert va agir. Il fait lever les plans du futur monastère. Mais le chantier va traîner en

longueur, freiné tantôt par le manque de moyens financiers, tantôt par des événements extérieurs. Car les moniales de Meulan sont totalement dépendantes de la bonne volonté royale ; elles vont donc avoir beaucoup de peine à obtenir la construction de leur monastère. Le 3 janvier 1688, le roi leur accorde huit mille livres pour continuer le cloître et achever certaines parties d'un bâtiment, mais l'année suivante, il suspend tous les fonds, en raison de ses dépenses de guerre.

Malgré protection royale et des dons, le monastère des Annonciades a peu de revenus et la pension accordée par le roi est payée très irrégulièrement. L'ancelle est souvent dans la gêne...

L'église est dédiée le 15 septembre 1726 par l'archevêque de Grenoble. Le monastère est sous le vocable de Notre Dame de la Paix.

La communauté travaille beaucoup à la béatification de Jeanne de France. De nombreux documents le prouvent. Le Père Mareuil jésuite, dans sa biographie consacrée à Jeanne, parue en 1741, relate un miracle survenu à Meulan. La sœur Marie dite de Saint-Charles est à toute extrémité. Agonisante, les sœurs lui donnent un peu d'eau dans laquelle elles ont fait tremper une relique de la Bse Jeanne. A peine sœur Saint-Charles a-t-elle avalé quelques gouttes qu'à l'instant elle se trouve guérie. Le miracle a lieu le 4 octobre 1649. Mgr Le Camus, évêque de Belay, délégué de l'archevêque de Rouen, en a fait le récit à l'archevêque par une lettre du 5 octobre 1649. La béatification de Jeanne aura lieu un siècle plus tard, en 1742.

Pour améliorer leurs revenus, les Annonciades de Meulan sembleraient avoir eu des pensionnaires. On le sait grâce à une lettre datée de 1750 : lettre du 2 janvier 1750 de Monsieur à Mme de Sainte-Adélaïde, maîtresse des pensionnaires au couvent des dames Annonciades de Meulan. C'est une lettre de vœux de nouvel an. Ainsi, le monastère de Meulan aurait eu des pensionnaires : jeunes filles ou dames ?

En moyenne, les religieuses sont au nombre de 36. Les derniers travaux de constructions se sont terminés en 1762 par la construction d'un bâtiment appelé « maisonnette », comportant une salle voûtée sur croisée d'ogive qui a dû servir de réfectoire. En 1752, l'ancelle est Mère Marie-Claire Fontaine dite Angélique – une inscription gravée dans une pierre en témoigne : « ces voûtes ont été faites l'an 1762 sous le gouvernement de très révérende mère Marie-Claire Fontaine dite Angélique, supérieure de ce monastère ».

Les Archives Départementales des Yvelines conservent le chartrier du monastère, datant de 1785. À cette époque, Marie-Claire Fontaine de Sainte-Angélique, est ancelle, sœur Jeanne Françoise Rouillé de Sainte-Thérèse, première dépositaire, Angélique-Marguerite Deschamp de Saint-Charles, seconde dépositaire. Dans le chartrier, on trouve l'inventaire des revenus, (loyers, rentes, pensions viagères et perpétuelles), ainsi que les noms des communes où le monastère a des propriétés, des rentes ou autres titres (Arthieul, Brueil, La Chapelle, Saint-Ouen, Vaux, Vilette, Bouafle et Paris).

La communauté est dispersée le 2 octobre 1792, par les lois révolutionnaires. La chapelle est démolie dès 1793. Les autres bâtiments sont vendus comme biens nationaux. En 1793, démolition de la chapelle ; les bâtiments et le parc sont divisés en lots. En 1798, Sophie de Condorcet transforme en maison de campagne la partie ouest de l'ancien monastère qu'elle baptise « la maisonnette ». A sa mort en 1822, la propriété est vendue et convertie en maison de retraite. Celle-ci ferme en 1999. Au fond du parc, l'ancien lavoir des religieuses existe toujours. Une place de la ville de Meulan porte le nom d'Annonciade.

En 2023, il ne reste plus que deux grands bâtiments qui sont les locaux du Collège privé catholique Mercier et où quelques sœurs de la Charité de Saint Paul de Chartres officient. Dans le parc du collège se trouve l'Oratoire de Saint-Avoye (11e siècle), le collège souhaite le réhabiliter pour en faire la chapelle de l'établissement.

Sources manuscrites

Archives des Annonciades de Thiais ; Archives Départementales des Yvelines 60 H 5 ; 60 H 5 - E 428 ; Bibliothèque municipale de Versailles, manuscrit 609 (130 G) ; Archives municipales de Meulan, manuscrit 143 H 7 ; Archives municipales de Pontoise, carton 48 ; Archives Départementales de la Seine-Maritime, série G 827-840, série G 5516, G 5533.

Sources imprimées

« La bienheureuse Jeanne de France », *L'Union Séraphique*, Lyon, 1938, oct.

Bories Edmond. *Histoire du canton de Meulan, comprenant l'histoire de ses vingt communes, depuis les origines jusqu'à nos jours ...* Ouvrage illustré de quatre cents dessins de l'auteur et accompagné de trente plans. Paris, 1907 ; Chap. 1 : Couvent des Annonciades de Meulan (p. 145-152).

Dulaure J.-A., *Histoire physique civile et morale des environs de Paris, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nous*, tome 11, Paris, 1838, p. 93-96 : les annonciades de Meulan.

Fontenelle René (Mgr), « En marge du Congrès marial [de Boulogne-sur-Mer] ou le vœu d'Anne d'Autriche », *La Croix*, 1938, 21 juillet.

Joulain A. (Abbé), « En marge du vœu de Louis XIII », *L'Avenir*, Blois, 1937, 28 oct.

Lettres de la reine Anne d'Autriche, du président Molé, du Père de la Chaise, de Madame de Montespan, d'Anne de Gonzague, princesse Palatine, etc. écrites à l'occasion de la construction du couvent des Annonciades de Meulan par Louis XIV, communiquées à la Société des sciences morales, des lettres et arts de Seine-et-Oise, et au Comité des travaux historiques institué près le ministère de l'Instruction publique. Avec un précis historique sur ces lettres par J.-A. Le Roy, membre titulaire de la Société et correspondant du Comité. (Extrait du sixième volume des Mémoires de la Société). Versailles, 1860.

Monographie du château de Vigny, Fanchon Éditeur, Paris, 1902 - page 2, 12.

Moracchini Pierre, « La pratique de la lettre d'obédience dans la famille franciscaine à l'époque moderne, à la lumière de l'itinéraire de sœur Charlotte Dupuis (ca 1602-1678), fondatrice du monastère des Annonciades de Meulan », *Les personnes d'autorité en milieu régulier. Des origines de la vie régulière au XVIII^e siècle*, édition dirigée par Jean-François Cottier, Daniele-Odon Hurel et Benoît Michel Tock, Publications de l'Université de Saint-Étienne, Saint-Étienne, 2012, p. 187-199.

Reaux Émile. *Histoire du comté de Meulan*. Première partie : Meulan. Meulan, 1873. Droits de reproduction réservés. Chap. 11 : Monastère des Annonciades 1610-1783.

EN LORRAINE

Fondations de monastères annoncées

À Varennes-en-Argonne 1622

À Pont-A-Mousson 1623

À Saint-Nicolas-de-Port 1626

À Neufchâteau 1630

À Bruyères 1631

À Badonviller 1633

À Bar-le-Duc 1641

À Clermont-en-Argonne 1644

À Vaucouleurs 1647

VARENNES-EN-ARGONNE 1624-1792

Juridiction Franciscaine jusqu'en 1683. Puis juridiction de l'Ordinaire.

Notice

Le monastère de Varennes est fondé par un groupe d'Annonciades venues du monastère de Ligny-en-Barrois. Le 23 mars 1624, les représentants des habitants de la ville, réunis à « l'auditoire » ou tribunal de prévôt, donnent un avis favorable à l'établissement de ce monastère. Le père supérieur, ou Gardien, du couvent des Cordeliers de la ville se charge d'obtenir l'autorisation du duc de Lorraine pour une telle fondation - les Annonciades étant sous la juridiction des Frères Mineurs.

Le 12 décembre 1625, le Duc Charles IV autorise la fondation ainsi que l'acquisition d'une maison, située sur les terres du château de la ville ayant appartenu naguère à Catherine de Villers, protestante, qui avait obtenu une autorisation du Duc Charles III pour y résider.

Mais bientôt la Guerre de Trente ans fait ses ravages dans la région. En 1644, les Annonciades, inquiètes pour leur sécurité, prennent le parti de se retirer dans la forteresse de Clermont-en-Argonne. Elles adressent donc une supplique aux Magistrats de cette ville afin de leur demander asile. La ville de Clermont accepte. De son côté, l'Évêque François de Lorraine, alors réfugié à Cologne, donne son accord le 6 septembre 1644.

On ignore la date du retour à Varennes de la communauté. Mais celui-ci a dû avoir lieu avant 1652-1653 car les comptes de la ville de Varennes signalent une aumône faite à « l'Annonciade de Varennes » avant ces dates. Mais les Annonciades, en regagnant leur monastère de Varennes, laissent sur place quelques-unes de leurs sœurs. Ainsi, Clermont devient une nouvelle fondation.

Les revenus du monastère permettent à la communauté de vivre décemment. Le 21 mai 1629 - donc peu après la fondation - les religieuses déclarent à l'administration ducale les biens qu'elles ont acquis, disent-elles, « par le moyen des dotes des religieuses et par le fruit de leur travail économisé. » Cependant, en 1709 - année dont l'hiver fut particulièrement rigoureux - le niveau de vie des religieuses est compromis. Louis XIV leur accorde alors une modeste somme de 100 francs.

Grâce aux Registres des vêtements et professions qui ont été conservés, on peut connaître l'origine sociale des religieuses. Les tourières viennent surtout des villages d'alentour. Les Professes ou religieuses de chœur sortent de la bourgeoisie voire de la noblesse terrienne.

Le monastère doit parfois recevoir des hôtes forcés. En 1724, une lettre de cachet y assigne à résidence Dame Perrette Rogier de Saint-Alexis, naguère religieuse à l'abbaye de Saint-Etienne, à Reims. En 1754, un ordre signé du comte d'Argenson fait sortir de l'Annonciade de Varennes la sœur Gabouret, jadis supérieure de Saint-Aure, qui y avait été assignée à résidence elle aussi par ses supérieurs.... Ceci montre que le monastère de Varennes était considéré par la hiérarchie ecclésiastique comme un monastère régulier, sinon on ne lui aurait pas confié de tels « hôtes ».

Le 15 juillet 1649, le monastère acquiert des reliques, entre autres, quelque parcelle de bois du fuseau de la Sainte Vierge !

Les Annonciades vivent en clôture dans leur monastère. Elles travaillent de leurs mains. Elles possèdent un ouvroir où elles apprennent aux jeunes filles à coudre. Dans une aile du couvent, elles abritent et soignent des dames pensionnaires. Elles font aussi l'éducation d'une vingtaine de jeunes filles aisées.

Les Annonciades sont sous la juridiction des Cordeliers ; ce sont eux qui ont contribué à leur installation à Varennes. Mais en 1683, Mgr Le Tellier, archevêque de Reims, apprend que des « désordres » se sont introduits dans le couvent de Varennes. On ignore la nature de ces désordres. Seraient-ils causés par la question du jansénisme et de l'affaire des formulaires ? Ces formulaires

diffusés par un certain Nivelles au clergé afin de rallier celui-ci aux idées jansénistes ? C'est possible selon un document des archives régionales de Varennes. Quoi qu'il en soit, le 6 septembre 1683, le provincial des Cordeliers de la Province de France parisienne renonce à toute juridiction sur les Annonciades de Varennes. Mgr Le Tellier donne alors aux religieuses un de ses vicaires généraux comme supérieur et comme aumônier un prêtre séculier.

En 1724 a lieu la construction d'une chapelle. Les habitants de la ville accordent aux religieuses à cette occasion 50 chènes. C'est un édifice d'une grande simplicité, de forme rectangulaire et dont la nef est éclairée par des fenêtres cintrées. Dans le monastère, on remarque la salle du chapitre, ornée de la statue de la Bse Jeanne de France, le réfectoire avec son lustre de cuivre doré, la bibliothèque comprenant une centaine de volumes, la salle de l'ouvroir. Au fond du jardin : l'humble cimetière. Le monastère possède aussi de vastes dépendances. : pavillon des dames pensionnaires, remise, écurie, locaux pour la boulangerie, la buanderie, le fournil et la fruiterie.

En 1732, l'Évêque de Mitrie, auxiliaire de l'archevêque de Reims, visite le couvent et « trouve les pensionnaires bien élevées. » Mais il recommande aux religieuses le travail manuel et fait renforcer les grilles du chœur. L'année suivante, en 1733, il se déclare édifié « par le spectacle qu'offre la communauté. » La vie conventuelle s'écoule sans histoire jusqu'en 1790.

Le monastère peut loger trente moniales environ. En 1733, 28 professes y demeurent, avec 6 converses. En 1790, on ne compte plus que 19 religieuses de chœur.

Arrivent les événements de 1789. Le 10 mai 1790 a lieu l'inventaire du mobilier des Annonciades par les officiers municipaux de Varennes. Le 30 octobre de la même année, les administrateurs du district de Clermont se présentent à leur tour, venant « offrir à ces recluses volontaires la liberté que la nation leur octroie. » Toutes les religieuses - 19 professes, 5 tourières - déclarent que leur intention « est de rester dans la dite maison et de continuer à mener la vie commune. » Le 18 janvier 1791, les Annonciades déclarent aux officiers municipaux qu'elles sont décidées « à faire continuer les messes et service de leur église par un prêtre, qu'elles se chargent de rétribuer à leurs frais comme directeur, quoiqu'elles n'aient qu'une pension très modique et même insuffisante pour se procurer l'honnête nécessaire, aimant mieux se priver de la dépense que d'être privées d'un directeur ». La célébration de la messe est autorisée jusqu'à nouvel ordre.

Le 26 juin 1791 - quelques jours après l'arrestation de Louis XVI à Varennes - a lieu la procession de la Fête Dieu comme de coutume, escortée par la garde nationale en armes qui veut pénétrer dans la chapelle des Annonciades. Pour montrer sans doute leur opposition à l'Abbé Gaillet, le nouveau curé assermenté qui portait l'ostensoir, les religieuses ne paraissent pas à la grille du chœur. Les gardes nationaux sont furieux si bien qu'après la cérémonie ils envahissent en armes le monastère, brisant les vitres, les meubles. A ce bruit, la municipalité et le tribunal du district se réunissent en urgence. Pour donner satisfaction aux mutins, ils décident de faire sortir les religieuses de leur maison et de les répartir dans les familles de la ville qui voudraient bien les recevoir. Deux jours plus tard, la municipalité décide de les renvoyer dans leurs propres familles. Toutes reçoivent avant leur départ quelques provisions de route et un peu de linge. Ainsi, au bruit d'une émeute révolutionnaire se termine l'existence du monastère de Varennes.

Après le départ des religieuses, le bâtiment et ce qu'il contient est confié à la garde d'Etienne Radet, futur général d'Empire. En août 1791, les bâtiments et la chapelle sont vendus aux enchères. Le 18 août 1791 l'Assemblée Constituante attribue à la ville de Varennes le vaste immeuble des Annonciades. En mars 1792, les bâtiments, après transformations, deviennent le siège du tribunal, de la gendarmerie et de la prison. Ensuite, divisés en quatre lots, les bâtiments sont vendus à des particuliers. Au cours du XIX^e siècle l'ancienne chapelle est transformée en remise. La guerre de 1914 a consommé la ruine des bâtiments.

Sources manuscrites

AD Meuse, 36 H 4, 1792, Plan du couvent de Varennes en Argonne.

AD Meuse 36 H 4, Photocopie du plan des caves du monastère Annonciade de Varennes.

AD Seine-Maritime, 35 H, Photocopie d'une « Copie tirée sur un Ms original » : Acte qui authentifie des reliques possédées par les Annonciades de Varennes, juillet 1649, septembre 1656.

A M Verdun, G.G. 172 f° 270

A.R.G. 275, Varennes.

Sources imprimées

Aimond Ch. (Mgr). *Histoire de la ville de Varennes-en-Argonne*, Bar-le-Duc, 1928. In-8°, 454 pp., avec dessins et 11 pl. hors-texte. Pag. 238-247 : II. Les Annonciades.

De Boislisle, Correspondance des contrôleurs généraux, Tome II, p. 671.

Martin Eugène (Chan.) *Les trois Ordres de saint François dans la région lorraine*, Paris, 1930. P. 66 : Les Annonciades.

Robinet Abbé N., *Pouillé du diocèse de Verdun*, 1888, doyenné de Varennes, couvent des Annonciades.

PONT-À-MOUSSON 1623-1792

Juridiction franciscaine

Notice

Le monastère de Pont-à-Mousson est une fondation des Annonciades de Ligny -en-Barrois, et de trois Sœurs grises. Les annonciades s'établissent à Pont-à-Mousson en 1623, grâce à la protection d'Henriette de Lorraine, soeur de Charles IV de Lorraine. Elle cultivait une grande dévotion envers saint François d'Assise.

Au cours de l'année 1622, Nicolas de Raucourt et son épouse Françoise de Saintignon cède aux religieuses le terrain sur lequel elles élèvent leur monastère avec l'assentiment des échevins de la ville, daté du 21 janvier 1623, renouvelé le 4 septembre 1626. Celui de l'Evêque de Toul arrivera deux ans plus tard, le 23 octobre 1625. Charles IV de Lorraine confirme la fondation le 1er février 1624. Les religieuses ont peu de relations avec l'extérieur, se contentant d'exercer la charité envers les pauvres.

La communauté est gouvernée par les Frères Mineurs de la Province de France Parisienne. Elles vivront de rentes et de leur travail car les Magistrats de la ville ne veulent en aucun cas que les sœurs soient à la charge des habitants. Au cours des années 1627, 1638, 1644, 1700, 1745, les sœurs agrandissent leurs bâtiments.

En 1651, les religieuses, au nombre de 40, sont réduites à une extrême nécessité. En considération de leur piété et de leur vie exemplaire, le Roi, sur le conseil de la Régente, demande à l'Intendant de la Justice et des Finances de Lorraine de veiller à ce qu'elles soient exemptées de certains impôts, ainsi que leur confesseur qui serait obligé de les quitter. Ces exemptions sont confirmées en 1653-1655.

En 1654, le marquis de la Ferté, maréchal de France, lieutenant général de l'armée du Roi en Champagne, et Duché de Lorraine, met les Annonciades et tout ce qui leur appartient sous la sauvegarde de Roi et sous la sienne, défendant aux soldats de piller ou même simplement de loger dans leurs bâtiments, ou de leur faire payer une contribution de quartier d'hiver.

En 1666, les religieuses sont dans une telle misère qu'elles se voient obligées de rompre leur clôture pour gagner leur vie. Pour éviter cela, elles supplient donc le duc de Lorraine de les décharger de l'impôt de 1 franc par quarte de blé qu'on porte au moulin pour moudre. L'exemption leur est accordée.

En 1667, en raison toujours de leur pauvreté, les religieuses demandent et obtiennent des amortissements pour posséder une ferme.

En 1690, elles sont obligées de vendre une maison afin de pouvoir payer certains impôts.

Pour avoir des revenus supplémentaires, les sœurs vont accueillir quelques pensionnaires. Celles-ci pouvaient avoir des exigences. Ainsi, en 1726, mademoiselle Thérèse Mougin entre chez les Annonciades comme pensionnaire perpétuelle, avec des conditions : elle n'est pas soumise à l'obéissance en ce qui concerne les règles de la religion ; elle aura une chambre chauffée pour elle seule ; elle désire manger des aliments gras en tout temps, sauf les jours de jeûne obligatoire etc.

En 1737, l'état des charges et des recettes montre un revenu modeste pour nourrir, habiller, chauffer, soigner 21 religieuses de chœur, 4 converses, la plupart infirmes à cette époque, sans parler de 5 pensionnaires, elles aussi infirmes.

Le 14 janvier 1742, sur ordre de leurs supérieurs, les Annonciades rédigent un mémoire sur la fondation de leur monastère, destiné à leurs supérieurs. Le monastère, écrivent-elles, doit son établissement au courage de trois religieuses, Tertiaires de Saint-François du couvent d'Ormes. Ce sont les sœurs Françoise des Séraphins, Marie de Saint-Antoine et Marie de la Croix. S'étant d'abord consacrées à Dieu dans ce couvent d'Ormes, elles en sortirent parce que ce n'était pas un monastère cloîtré. Or, elles aspiraient à une vie conventuelle cloîtrée. À l'époque, les provinciaux franciscains, celui de France Parisienne entre autres, appliquaient les directives du Concile de Trente pour la vie religieuse féminine : les pères conciliaires désiraient la clôture pour toutes les religieuses. Nos trois sœurs rencontrent donc de la part de leurs supérieurs franciscains un bon accueil. Ceux-ci leur proposent donc de rejoindre les quelques sœurs Annonciades de Ligny en Barrois, venues fonder un monastère de leur Ordre à Pont-à-Mousson.

Elles rencontrent, poursuit le mémoire, de grandes difficultés, elles se soutiennent par leur grande confiance en Dieu et trouvent enfin les secours qu'elles cherchaient. Le mémoire nomme bien sûr leur protectrice Henriette de Lorraine, déjà citée ci-dessus.

« Le monastère de l'Annonciade de Pont à Mousson est recommandable pour l'éminente piété de plusieurs filles qui y ont vécu et qui sont mortes en odeur de sainteté », note le mémoire.

Le monastère était comme « une sainte source d'où on a tiré en différents temps les religieuses d'un mérite distingué pour porter l'esprit de la Règle dans les deux monastères de Neufchâteau et Vaucouleurs. »

Depuis la fondation (1623) jusqu'à la date du mémoire (1742), il y a eu 54 religieuses professes. Les effectifs de la communauté ne sont donc pas importants. En 1742, elles sont 25, y compris 3 sœurs converses et 1 novice.

Les sœurs « subsistent autant par le travail de leurs mains que par leur rentes qui ne sont pas fort considérables ».

Le mémoire est signé par soeur Marie Jésus Velette, supérieure, Sr Ursule Jaenon, vice-gérante et soeur Marie...

Au début de la fondation le recrutement se fait dans l'aristocratie. A la fin du 17^{ème} et au 18^{ème} siècle, il revêt un caractère plus bourgeois.

En 1745, le livre des recettes de la communauté montre le genre de travail que font les sœurs : raccommodage du linge des pensionnaires des jésuites ; tapisserie ; ornements remis à neuf ; confection de chemises, de mouchoirs, de chemises d'homme ; blanchissage de la sacristie des Jésuites ; confection de deux aubes, quarante rochets pour les pères de la paroisse de Saint-Antoine ; 4 chemises pour les Jésuites etc. Elles font aussi des gants, des manchettes brodées, de la broderie sur mousseline, des tabliers brodés au tambour ; dévidage du coton, façonnage d'une paire de souliers, blanchissage de la sacristie des Pères Carmes etc. Les pensionnaires leur procurent également quelques revenus. Mais, à partir de 1774, elles n'ont plus un seul travail de sacristie ou de blanchissage, rien que des broderies, de la tapisserie, confection de bas de fil ou de soie.

Le 28 avril 1743, elles reçoivent une aide pécuniaire pour la sacristie, en vue de la cérémonie en l'honneur de la béatification de sainte Jeanne : ornements, argenterie etc. En effet, le décret de béatification étant paru en 1742, les monastères de l'Ordre ont organisé à cette occasion des Triduums.

En 1770-1771, dans le livre des dépenses on peut lire : dépenses pour la sacristie, pour des réparations, pour acheter du bois et du charbon, dépenses pour la cuisine, pour le médecin, le boucher, dépenses pour acheter du blé, du beurre à saler, pour acheter du poisson blanc, du lait, pour acheter des poulets, etc., dépenses pour secourir les pauvres, pour des messes... Et puis, il y a les dépenses de carême : achat de morue, de fromage, de hareng. En janvier, on achète des marrons, du tabac en poudre.

En 1775, les sœurs font imprimer 800 billets pour les fêtes de sainte Jeanne et de l'Annonciation et dépensent 2 154 livres pour des réparations.

En 1790, la situation matérielle est précaire. Des réparations urgentes sont à faire mais, faute de moyens, les religieuses ne peuvent les entreprendre.

En 1792, elles sont encore 13 sœurs de chœur, 5 converses. Toutes désirent rester en leur état religieux et refusent de prêter serment. Plusieurs sont ainsi arrêtées et emprisonnées.

Le monastère et l'église ont été vendus en deux lots avec le cimetière et le jardin. Ce fut seulement en 1842 que les ossements des religieuses décédées furent exhumés et transportés au cimetière communal.

Sources manuscrites

Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, manuscrit M 2369, série H 2384

Sources imprimées

Lallemand Pierre, *Pont-à-Mousson, au cœur des rues, la mémoire d'une ville*, éd. Pierron, sd.

Martin, Eugène, *Les trois Ordres de saint François dans la région lorraine*, Paris, 1930. P. 66-70 : Les Annonciades.

RHF, tome 5, 1928, p. 140, 165 ; tome 8, 1931, p. 70 ; *FF*, tome 4, 1921, p. 92.

Taveneaux René, « Ordre de l'Annonciade, monastère de Pont-à-Mousson », dans *Pouillé*, XIX^e siècle.

SAINT-NICOLAS-DE-PORT 1626-1792

Juridiction franciscaine

Notice

Le 20 juillet 1626 le père provincial des Frères Mineurs de l'Observance, Jacques Lafroigne, conduit un groupe d'annonciades à Saint-Nicolas-de-Port, afin d'y fonder un monastère de leur Ordre. La fondatrice, c'est-à-dire la personne qui a permis la fondation grâce à son aide pécuniaire, est Dame Claude Pinocel, première femme de chambre d'Henriette de Lorraine, la sœur de Charles IV de Lorraine. Dame Pinocel entrera elle-même au monastère de Saint-Nicolas-de-Port prenant le nom de sœur Marie des Anges. La mise en clôture des premières sœurs a lieu le 5 juillet 1626.

Plusieurs religieuses fondatrices viennent du monastère annonciade de Pont à Mousson ; l'ancelle et son assistantes, quant à elles, viennent du monastère de Saint-Eutrope : ce sont la mère Marguerite de Saint-Gabriel de Saint-Vrain et la sœur Marie de Saint-François. Deux ans après la fondation, en 1628, ont lieu les professions des sœurs nouvellement entrées au monastère : celles d'Anne de Saint-Nicolas, de Jeanne de Saint-Gabriel, de Séraphique de Saint-François, de Françoise de Saint-Laurent et de sœur Marguerite de Saint-Jean. De 1628 à 1787, il y a eu 104 professions religieuses.

Des sœurs peuvent être envoyées dans un autre monastère de l'Ordre, d'autres, venant d'un autre Ordre, peuvent demander d'entrer à l'Annonciade. Deux exemples : le 15 août 1635, sœur de l'Assomption fait profession à Saint-Nicolas-de-Port. Elle mourra au monastère annonciade de Bar-le-Duc, en 1700. Le 21 février 1754 a lieu la profession de sœur Rosalie Le Blanc : auparavant, elle a été religieuse de chœur au couvent des religieuses de Saint-François, de Nancy.

Voici quelques noms de Mères Ancelles :

Mère Marguerite de Saint-Vrain, ancelle de 1626 à 1630 ;

Mère Séraphique de Saint-François, ancelle de 1630 à 1672 ;

Mère Marie-de-Jésus, ancelle de 1682 à 1690 puis de nouveau en 1693

Mère Marie de Saint-François Philippin, ancelle de 1736 à 1739....

En tout : 17 Ancelles se sont succédé.

En 1697, le monastère compte 11 religieuses.

Les revenus de la communauté sont constitués de dots, de produits de la terre (blé, avoine, orge, vignes), de biens provenant des héritages, de biens provenant des fermes louées à des fermiers ou que les religieuses exploitent elles-mêmes, de biens meubles comme tableaux, argenterie etc.

Quelles peuvent être les charges du monastère ? L'inventaire du 22 juillet 1790 en donne une idée : entretien de la sacristie, de l'aumônier, de l'infirmerie, d'une sœur oblate et de 2 servantes, réparations des bâtiments, dons - à l'hôpital de la ville, par exemple - paiement des impôts... Ce document mentionne également des ventes : 1662, maison vendue par le monastère à Nicolas Roy ; 1678, maison vendue par le monastère à Jean de Rambervillers ... ; des locations : les religieuses louent en 1710 à perpétuité un jardin et une vigne en friche qu'elles possèdent à Vignerolles. En 1719, les sœurs vendent une maison à leur jardinier, Jean Colson ; en 1733 : les sœurs louent une maison au cordonnier Picard.

En 1711, les religieuses font de grosses pertes, si bien qu'elles n'ont pas assez de blé pour l'année. De plus, on les a taxées pour donner du blé aux pauvres de la ville. Elles n'ont pas assez de vin : il leur faudra donc boire de l'eau !

Deux sœurs ont marqué la communauté par leur personnalité. Ce sont les sœurs Barbe et Henriette de Pullenoy. Elles présideront d'une manière ou d'une autre à la vie et au destin du monastère quand celui-ci devra partir à Paris, au Petit Vaugirard, à cause de la guerre de Trente Ans, quand le Petit Vaugirard fondera Fécamp, quand Saint-Nicolas-de-Port sera restauré, après les vicissitudes de la guerre de Trente Ans.

En effet, en 1635, le monastère est incendié par les troupes suédoises et françaises. Il va être abandonné pendant une douzaine d'années. Fuyant la Lorraine, les religieuses réussissent à s'établir à Paris, au Petit Vaugirard, grâce à Anne d'Autriche. La mise en clôture des sœurs a lieu en septembre 1636. Bientôt, les sœurs vont recevoir de nouvelles vocations. Mais bientôt des difficultés internes vont surgir. Cinq sœurs de la communauté vont alors quitter le Petit-Vaugirard, partant s'installer à Fécamp, en 1648. Le Petit Vaugirard va perdurer encore quelques années pour finalement être vendu le 4 octobre 1656. Avec le prix le mère ancelle, Marguerite de Saint-François, pourra alors relever le monastère de Saint-Nicolas-de-Port.

Quand les annonciades reviennent à Saint-Nicolas-de-Port, les bâtiments sont en mauvais état. Nombreuses sont les réparations et peu nombreux les revenus. Une lettre des annonciades adressée au Roi de France montre leur précarité : les religieuses supplient le roi de leur épargner la nécessité d'aller quêter en lui demandant de l'aide ; elles sont en gêne financière à cause des frais de reconstruction de leur couvent, d'emprunts dont les rentes les appauvrissent ; de plus, les dots des religieuses sont employées en grande partie pour payer les amortissements et, pour comble de malheur, elles ont perdu une partie de leur bétail qui les faisait en partie subsister.

Une autre lettre, qui est une demande de réduction d'impôts, adressée également au Roi, témoigne de cette dure période. Dans cette lettre, en effet, les sœurs rappellent qu'en 1635, elles ont subi l'invasion des troupes suédoises. Elles ont dû abandonner leur maison qui a été saccagée, leurs biens qu'elles possèdent à la campagne ont été laissés en friche. A leur retour, en 1656, elles ont été réduites à vivre d'aumônes, et de leur travail. Vie frugale. Les dots sont peu nombreuses, faute d'entrées : les jeunes filles en effet hésitent à s'engager dans une maison faites de vieux bâtiments menaçant ruines. De plus, les sœurs doivent payer des taxes assez élevées, vu les biens qu'elles ont, même si ceux-ci sont en mauvais état ou en friches à cause des années d'abandon dues à la guerre. Elles demandent donc une réduction d'impôt, afin de pouvoir vivre.

En janvier 1711, la mère ancelle Marie Catherine Parterre, constatant la vétusté de son monastère, décide la construction de nouveaux bâtiments. À cet effet, elle conclut un marché avec les entrepreneurs Jané et Betto pour la construction d'un dépôt, d'une cuisine, d'un réfectoire, d'une salle de chapitre, d'un chaufferie, d'un ouvroir et d'une salle pour le noviciat, d'une cave et d'un jardin d'hiver, de dortoirs de 26 cellules, d'un grenier. Le monastère comprendra quatre niveaux : cave, les offices, 28 cellules, grenier. L'Église sera reconstruite plus tard, en 1738.

Le 20 février 1711, on commence à démolir l'ancien bâtiment afin de construire le neuf, en commençant par le chapitre, les chambres de pensionnaires. D'après les entrepreneurs : c'est un miracle que les religieuses n'aient pas été accidentées par la caducité des murs de leur couvent. Les travaux seront terminés et payés le 7 janvier 1713.

Le 28 mars 1711, pose de la première pierre des nouveaux bâtiments. La pierre est bénite par le R.P. Dom Hyacinthe Gillot, prieur de Saint-Nicolas, elle est posée par le père Gaillard, prêtre et chapelain de Notre-Dame de Lorette. Cette cérémonie a lieu en présence de la mère ancelle Marie Catherine Parterre et des 17 moniales composant la communauté, ainsi que de leur confesseur, le père Bernardin Petit-Bailly, cordelier. La cérémonie est suivie d'un repas servi à une trentaine de personnes, dans le bâtiment où réside le confesseur.

Les religieuses font aussi toiser les voûtes de la cave. Les entrepreneurs sont payés par les religieuses de 15 jours en 15 jours de février 1711 à novembre 1712. Le monastère comprend aussi un colombier, un four, une boulangerie, un puits. Pour commencer les travaux, les annonciades ont dû emprunter 2000 écus à Maître Foriot, avocat au parlement, demeurant à Saint Nicolas.

En 1738 e lieu la construction de l'Église et des bâtiments attenants. L'architecte est Jean Gabory. Le clocher est en sapin couvert d'ardoises. C'est Dom Joseph l'Isle, prieur de Saint-Nicolas qui bénit la nouvelle église ainsi que le tabernacle et le nouveau cimetière. A cette cérémonie, qui a lieu le 13 juillet 1741, les habitants de Saint-Nicolas et des environs assistent nombreux à la cérémonie.

Malgré les revenus du monastère, les sœurs sont pauvres. Une attestation, sans date, mentionne que les sœurs sont réduites à demander à leur famille de subvenir à leurs besoins. Elles adressent des demandes d'exemptions d'impôts au Roi. Par exemple, dans l'une d'elles on peut lire que les sœurs, n'ayant pu se dispenser de restaurer leur ancien bâtiment, se sont endettées et ne peuvent donc pas payer les sommes d'argent qu'elles doivent, ni vivre décemment. Elles auraient cependant souffert patiemment de leur indigence si on ne les avait pas poussées à faire cette demande. Elles soulignent aussi que, par un bref du Pape, elles ont été assimilées aux Ordres mendiants, les dispensant ainsi de l'impôt... Elles soulignent encore qu'elles n'ont pas de chapelle convenable pour placer le Saint-Sacrement ; elles ont donc commencé à en construire une mais n'ont pas pu continuer, faute de ressources. Elles comptent sur le secours de la Providence. Faute de chapelle convenable, elles sont contraintes de chanter l'office dans le parloir. Elles demandent donc d'être exemptes de payer certains impôts. Cette demande est signée par l'Ancelle, sœur Marie-Catherine Parterre, de soeur Marie de Soucange etc... La communauté, à ce moment-là, compte 24 religieuses, 2 tourières.

En 1702, les sœurs obtiennent une réduction d'impôts, d'après un arrêté du conseil des Finances de Nancy.

En 1729, une soeur de la communauté, sœur Alexis Driant, reçoit l'ordre de se rendre au monastère de Badonviller. Motifs de son transfert : raisons personnelles, et incompatibilité de caractère. Mais, la communauté de Saint-Nicolas-de-Port garde la dot de la soeur. S'ensuit un procès que les sœurs de Saint-Nicolas-de-Port vont perdre.

À la période révolutionnaire, le monastère compte 21 religieuses et 5 converses. Malgré leur intention formelle de rester dans leur monastère et d'y mener la vie commune, les sœurs sont dispersées en 1792.

Au cours du 19^{ème} siècle : démolitions des bâtiments. Une communauté de pères rédemptoristes s'installera sur leur emplacement.

Sources manuscrites

Archives de la Meurthe-et-Moselle : H 2386 ; Liasse ; L. 1720 ; H 2390 / 2396 ; Q 658 ; H 2385 ; H 2387 ; H 2384-2398 ; tome V, 1883

Archives départementales des Vosges conserveraient également certains documents sur les Annonciades de Saint-Nicolas-de-Port.

Sources imprimées

Mazerand Michel, *Une ville lorraine chargée d'histoire, Saint-Nicolas de Port*, Impr. Idoux, Saint-Nicolas-de-Port (France), 1985, p. 155 : les Annonciades.

RHF, tome 5, 1928, p. 140, 165 ; tome 8, 1931, p. 70 ; *FF*, 4, 1921, p. 92.

NEUCHÂTEAU 1630-1792

Juridiction franciscaine

Sous l'Ordinaire du Lieu à partir de 1680

Notice

Le monastère des Annonciades de Neufchâteau a été fondé par le prince et la princesse de Phalsbourg qui, déjà, avaient fortement encouragés l'établissement des Capucins de cette ville.

Le monastère est établi le 23 juillet 1630 par trois religieuses Annonciades, une venue du monastère annonciade de Pont-à-Mousson, et deux venues du monastère annonciade de Saint-Nicolas-de-Port.

Voici les noms des première religieuses qui ont fondé ce monastère, le jour de la saint Jacques, le 25 juillet 1630 : Mère Jeanne de St-Gabriel de Pont-à-Mousson Ancelle, Mère Marie de l'Annonciation Assistante, elle est morte en odeur de sainteté. Elle venait du monastère de Saint-Nicolas de Port. La Mère Anne de Jésus, elle aussi du monastère de Saint-Nicolas de Port, maîtresse des novices et ensuite troisième Ancelle; la seconde Ancelle est Mère Jeanne Gabrielle de St-François Millet, du monastère de Pont-à-Mousson. La quatrième Ancelle, également du monastère de Pont-à-Mousson est la Mère Signac de Nancy.

Les premières professes : en 1631, profession de soeur Jeanne de St-Gabriel, en 1633, celle de soeur Marie de St-Joseph, morte en odeur de sainteté, de soeur Nicole de St-Pierre, en 1634, celle de soeur Dominique de St-Claude, en 1635, celle de Catherine de St-Claude, en 1637, celle de soeur Françoise Signac de Nancy.

Le 15 septembre 1631, soeur Jeanne de St-Gabriel Evrard de Colombier fait donc profession. Cette soeur est la première professe de la fondation, une fondation marquée par l'épreuve. Si des femmes de mérite demandent à entrer en ce monastère, deux d'entre elles vont être cependant renvoyées, ne montrant pas les dispositions propres à une vie religieuse sérieuse appuyée sur l'obéissance et l'humilité car « Dieu se plaît avec les humbles » peut-on lire au début du Livre des Professions qui fait allusion à ce fait. De plus, en 1635 ou 1639 - en pleine guerre de Trente ans - le monastère est incendié et les religieuses dispersées. La fondation n'a pas dix ans et semble donc bien compromise.

Soeur St-Gabriel Thard, une annonciade de la première heure, se réfugie alors dans une abbaye bénédictine, l'Abbaye Saint-Pierre, à Lyon pour quêter en faveur de sa communauté qui est dans le besoin et dont les membres, pour la plupart dispersés, vivent. Elle va rester sept ans à Lyon, comme quêteuse. À son départ, la Mère abbesse de Saint-Pierre lui délivrera un « certificat de bonne conduite. »

Apprenant qu'un monastère d'Annonciades vient d'être fondé à Vaucouleurs, elle obtient d'y être admise. Nous sommes en 1648. En 1650, elle partage avec une survivante de l'ancien monastère de Neufchâteau les biens qui restent. En 1680, elle réussit à récupérer l'ancienne maison conventuelle de Neufchâteau et décide d'y restaurer la vie commune. « Dieu permit que la re-fondation soit faite par de très humbles femmes », peut-on lire encore dans le Livre des Professions, cité plus haut.

Au cours du 18^{ème} siècle, les sœurs ont pour confesseurs des religieux venant de différents Ordres. Ainsi, elles auront un carme, un bénédictin, le père gardien des capucins du couvent de Neufchâteau. Elles prennent à cœur également la Cause de béatification et de canonisation de leur fondatrice, sainte Jeanne de France, et sont soucieuses de lui rendre un culte. Des documents concernant cette Cause et ce Culte ont été trouvés parmi leurs documents d'archives. Les sœurs

possèdent aussi une bibliothèque : 80 volumes ont été inventoriés. Les sœurs possèdent aussi des reliques : de saint Jean de la Croix, de saint Jérôme... Une des religieuses aurait été guérie par l'intercession de saint Jean de la Croix.

Le 24 mai 1774, elles sont 24 religieuses ; 26 dont 5 converses, en 1790. La dernière profession a lieu le 2 juillet 1787.

De 1656 à 1787, les professions se sont succédé au monastère. Ce sont celles des sœurs : Louise de Saintignon, Catherine de St-Hyacinthe, Marie Gabrielle Vallée, J. Thérèse Lamouroux, Agnès Bourguignon, Marie de St-Joseph Penon, Anne-Angélique Bastin, Claude de Jésus Quinot, Marie-Catherine Mariotte, Barbe du St-Sacrement Lotizo, Séraphique de St-François Colnet, Anne-Catherine, Françoise Many, Anne-Marie Rolin, Anne-Françoise de Maulion, Marie-Antoinette Bourgogne, Marie-Charlotte Rolin, Marie-Anne de St-Charles, Antoinette-Charlotte de Maulion, Jeanne-Françoise-Xavier, Anne-Claire Quinot, Marie-Ignace de l'Incarnation, Marie de la Trinité Dupuis, Marie-Angélique du Puy, Jeanne-Gabrielle Guenichon, Marie-Archange Laurieux, Marie-Madeleine D., Marie-Louise J., Marie du St-Sacrement de Maintenant, Marie des Anges Crevoisin, Marie-Alexis de la Vallée, Marie-Philippe Guinnement de Vauvilard, Anne-Françoise J., Claude Guenichon, Marie-Séraphique E., Marie-Rose Clerc, Jeanne-Françoise de l'Assomption Guillemin, Marie de l'Annonciation Chevillet, Marie-Agnès Piérot, Marie-Elisabeth de St-Ouen, Marie-Suzanne Blot, Marie-Augustine Poncet, Jeanne-Scolastique Morel, Marie-Thérèse Séraphique Bernard, Marie-Victoire Henry, Marie de la Trinité Willard, Marie des Anges Georges de Besançon, Marie-Rosalie Dodet, Marie-Hiacynthe Quentin, Marie-Félicité Panthier, Marie-Catherine du Boit, Thérèse-Sophie Robert, Marie-Xavier Garret, Marie-Jeanne Renaud, Marie Elionore C., Marie-Antoinette Reynaud, Anne-Marie Guibry. Cette liste n'est pas exhaustive.

De 1650 à 1775 : 16 Mères Ancelles se sont succédé. Mères Jeanne de St-Gabriel Millet, Mère St-Gabriel Evrard, Jeanne-Thérèse Lamouroux, Marie de St-Joseph, Anne-Angélique, Marie de St-Joseph Piron, Claude Quinot, Anne-Catherine Mariotte, Anne-Marie Rolin, Marie de la Trinité du Puy, Marie des Anges Crevoisier, Marie-Thérèse P., Marie de St-Joseph de Prantois, Marie-Antoinette Brenon, Marie de St-Joseph de Prantois, Jeanne-Thérèse Jacquin.

Le 14 janvier 1791, les Annonciades reçoivent une lettre du procureur de la commune, un certain Garnier, qui les prie d'étouffer les bruits défavorables qu'elles ont, paraît-il, répandu au sujet du corps municipal. Ces bruits sont injustifiés, selon la réponse immédiate de la Mère Ancelle car, répond-elle, elles n'ont aucun sujet de se plaindre de la municipalité.

Entre la première profession et la dernière, il y a eu une centaine de sœurs professes. Les sœurs sont au nombre de 23 en 1774, de 26 dont 5 converses en 1790. Lors des événements révolutionnaires de 1789, toutes sauf une expriment, au cours des interrogatoires menés par les officiers civils, le désir de continuer la vie commune. Mais en 1792, la communauté est dispersée.

L'inventaire général des établissements religieux établi en vertu des décrets de l'Assemblée constituante fait la description du monastère : ainsi, en entrant dans le monastère par la porte cochère, on y trouve une cour au fond de laquelle est le bâtiment principal qui consiste en un grand corps de logis, dont les fenêtres donnent sur le jardin ; à gauche de cette porte sont des remises, des écuries et des bûcheries. A droite de la cour se trouve une aile de bâtiment qui contient le logement des sœurs tourières, derrière lequel se trouve le cloître. Les jardins sont en terrasses et orientés au sud.

Enfin, pour terminer cette rapide évocation du monastère de Neufchâteau, il est bon d'évoquer un souvenir provenant directement du monastère et actuellement dans l'église basse de Saint-Nicolas, à Neufchâteau. Il s'agit d'un tableau représentant Jeanne agenouillée devant Marie, la Vierge Mère. Retenant de la main droite l'Enfant Jésus, la Vierge tend de la main gauche à Jeanne la Règle de l'Ordre qu'elle lui demande de fonder.

Un autre souvenir se trouve dans la chapelle de l'hôpital du Saint-Esprit. C'est un détail du tabernacle du maître-autel, tabernacle en bois doré, début 18^{ème}, à la riche iconographie : on y trouve un Christ bénissant une religieuse, un Enfant Jésus passant l'anneau mystique à Jeanne de France, un saint Nicolas et un saint Jacques le Majeur.

On peut voir encore aujourd'hui à Neufchâteau un bâtiment de l'ancien couvent des Annonciades. Ce bâtiment, classé, se situe rue de la Comédie.

Sources manuscrites

Archives départementales des Vosges, série H X. III, n° 3. Voir : Philippe André et Dousset François, *Série H. Clergé régulier avant 1790. 43 H Annonciades rouges ou des Dix-Vertus de Neufchâteau*, Archives départementales des Vosges, Épinal, 1956.

Sources imprimées

« Monastère annonciade de Neufchâteau, fondé en 1630 », dans *Contribution à l'histoire de nos rues*, Neufchâteau, 1984.

« Son Exc. Mgr Blanchet visite son diocèse », *Foyer Vosgien*, avril 1941, n° 1.225 : Neufchâteau.

Chéron, Abbé, *Programme d'une exécution historique et archéologique*, Neufchâteau, 1923.

Guillaume Jacques, *Images du patrimoine*, Éditions Serpenoises, 1994.

RHF, tome I, 1924, p. 388 ; tome 5, 1928, p. 140 ; tome 8, 1931, p. 71 ; *FF*, tome 4, 1921, . 92.

Martin, Eugène (Chan.) *Les trois Ordres de saint François dans la région lorraine*, Paris, 1930. P. 66-70, Les Annonciades.

BRUYÈRES 1631-1635

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

Le monastère des Annonciades de Bruyères est une fondation du monastère de Saint-Nicolas de Port. Le Duc Charles IV de Lorraine accueille favorablement cette nouvelle fondation. En 1631, quelques annonciades de Saint-Nicolas partent donc vers Bruyères sous la conduite de la mère Angélique du Saint-Esprit : ce sont les sœurs Marguerite Françoise de Jésus, Marie de Saint-François, Marie de Jésus, Marie de Saint-Gabriel, Angélique, Catherine. Elles achètent une maison près de l'église paroissiale et y commence aussitôt la vie conventuelle. Dès le début de la fondation, les Annonciades accueillent une jeune fille intelligente, d'une piété profonde, ardente, énergique, c'est Catherine de Bar. Elle prend l'habit et devient soeur Saint-Jean l'Évangéliste.

Peu de temps après la fondation, la Mère Angélique du Saint-Esprit, est rappelée dans son monastère d'origine, à Saint-Nicolas de Port. Une nouvelle Ancelle est élue. Dans le même temps, la peste se déclare à Bruyères. C'est alors que la nouvelle Ancelle est emportée par le fléau. La jeune soeur Saint-Jean, élue Assistante au lendemain de ses vœux, la remplace dans cette charge. Elle a 20 ans.

Arrive l'année 1635. La Guerre de Trente Ans fait rage en Lorraine. Car le Duc Charles IV de Lorraine est entré en conflit avec Louis XIII et Richelieu comme beaucoup de nobles qui combattent la politique royale. Les Suédois sont aux côtés des Français. Leurs troupes qui envahissent la Lorraine font particulièrement des ravages parmi la population : pillages, incendies, violences de toutes sortes... Le monastère des Annonciades de Bruyère est alors totalement détruit en cette terrible année.

Voilà donc la Mère Saint-Jean et ses filles sur les routes : en tout, vingt moniales, en ce mois de mai 1635. Elles se réfugient, dans un premier temps, au monastère des Annonciades de Badonviller, puis dans le palais ducal du Duc de Lorraine. Bientôt, le Provincial des Franciscains, supérieur de la communauté, leur donne l'ordre d'aller à Commercy où, pour vivre, elles vont ouvrir un pensionnat. Mais, épuisement physique, décès dus à la peste déciment la communauté. Si bien, que sur vingt moniales, il en reste seulement cinq. Commercy n'est qu'une étape. Nouvel ordre des supérieurs et invitation de monsieur de Bar, père de la Mère Saint-Jean : se réfugier à Saint-Dié. Les sœurs se mettent en route. En passant par Bruyères, elles ont la douleur de voir leur cloître de Bruyères en ruines.

Saint-Dié n'est aussi qu'une étape. Les Bénédictines de Rambervillers, voyant l'épopée de ces sœurs Annonciades, offrent alors l'hospitalité à la Mère Saint-Jean et à ses filles. La jeune Ancelle, éprouvée par tant de difficultés, accepte non seulement l'offre mais décide de rester dans cette communauté, après s'être souciée de l'avenir de ses filles. Celles-ci vont être accueillies à Burey en Vaux, chez Madame des Armoises qui les a connues lors de leur séjour à Commercy. Cette personne leur trouvera, en 1647, une maison à Vaucouleurs. Un nouveau monastère d'Annonciades verra alors le jour.

Quant à la Mère Saint-Jean : en 1639, elle prend l'Habit bénédictin et reçoit le nom de soeur Mectilde du Saint-Sacrement. Après bien d'autres pérégrinations, elle devient la Fondatrice d'un nouvel institut, celui des Bénédictines du Saint-Sacrement. Sa Cause de béatification est en cours.

Sources manuscrites

Archives départementales de la Meurthe et Moselle, 2384, série H

Ms N 248, archives des Bénédictines du Saint-Sacrement de Bayeux

Sources imprimées

Vie de la Mère Catherine de Bar. Nancy, 1775

E. MARTIN, *Les Trois Ordres de St François*, Paris, soc. Et Libr. St-Frç D'ass., 1930.

Joël Letellier, « Catherine de Bar (1614-1698), Annonciade et Bénédictine. Une même aspiration à travers les vicissitudes de l'histoire », in *Jeanne de France et l'Annonciade*, Cerf, 2004, p. 329-384.

BADONVILLER 1633 - 1792

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

La fondation de Badonviller est une conséquence directe de la politique de réforme catholique menée par les princes de Lorraine pour endiguer les progrès de la réforme protestante. François de Vaudémont, époux de Christine de Salm a le projet de fonder un couvent d'Annonciades à Badonviller.

Mort en 1632, c'est son fils Charles IV de Lorraine qui réalise ce projet en installant, en 1633, faubourg d'Allemagne, un monastère d'Annonciades. La cité de Badonviller a joué un rôle non négligeable dans le mouvement réformateur après le concile de Trente (1545-1563).

D'après l'abbé Tavenneaux, dans le Pouillé du diocèse de Verdun, les premières Annonciades viennent du monastère de Saint-Nicolas de Port. Le recrutement est en général d'origine bourgeoise. A la fin de 1635, le monastère offre aux moniales Annonciades de Bruyères, fuyant l'invasion suédoise, un abri.

Parmi celles-ci se trouve Catherine de Bar, la future fondatrice des Bénédictines du Saint-Sacrement.

En 1697, il compte 7 religieuses ; en 1790, 17 professes et 4 converses. Du catalogue de la bibliothèque, établi au moment des inventaires, lors de la période révolutionnaire, il ressort que le monastère a été marqué par la spiritualité franciscaine et par celle de la Compagnie de Jésus. Aucune influence janséniste ne transparaît.

En 1792, au moment des interrogatoires de la période révolutionnaires, toutes optent pour la vie commune.

Ce qui reste du monastère : la porte d'entrée du monastère, au fond d'une impasse, dont le mur possède encore l'inscription « monastère des annonciades, de l'Ordre de l'Annonciation de la Vierge, 1634 ». Une maison de la rue Pasteur a été construite sur l'emplacement de la chapelle de l'ancien couvent.

Sources manuscrites

Aux archives Départementales de la Meurthe et Moselle, existe un fonds annonciade : inventaire sommaire des archives départementales, série H, tome V, H 2356 (carton), 13 pièces parchemin, 22 pièces papier, contrats, catalogue de la bibliothèque.

Sources imprimées

Martin Chanoine Eugène, *Les Trois Ordres de Saint-François dans la région Lorraine*, Paris, 1930, chapitre : Les Annonciades de Lorraine.

Tavenneaux (Abbé), *Le Pouillé du diocèse de Verdun*, 19^e siècle.

BAR-LE-DUC 1626-1792

Juridiction franciscaine

Notice

Troisième fondation du monastère de Ligny-en-Barrois. En 1626, ont lieu les premières démarches auprès du Conseil de la ville de Bar. En juillet 1648 : autres démarches. Mais, cette période troublée par les guerres n'est pas propice aux nouvelles fondations. En effet, et pour cette raison, la ville ne donne pas volontiers le feu vert pour l'institution de nouvelles communautés religieuses. En 1678, les Annonciades peuvent enfin acquérir une maison située au bas de la place Saint-Pierre. C'est là qu'elles vont s'établir. En 1694, elles agrandiront même leur couvent en y adjoignant trois maisons voisines. Le monastère comprend des terres avec droit de pâture pour 12 vaches, 12 chevaux, des vignes etc. Les religieuses ont aussi un ouvroir, un pensionnat et reçoivent des novices. Le monastère peut abriter une trentaine de moniales. En 1685, elles sont 18 religieuses ; en 1709, une trentaine ; 18, à nouveau, en 1780. Au moment de la Révolution de 1789, elles sont 14. La devise préférée de la communauté : " Jésus, Marie, Joseph " - devise en tête du livre de compte de la communauté.

Du 28 juillet au 2 août 1790 a lieu l'inventaire des biens meubles et immeubles des Annonciades par le commissaire de la nation. Les biens meubles sont vendus, la maison et les biens immeubles de la communauté ont été vendus aux enchères.

Que deviennent les religieuses après 1790, date de la dispersion de la communauté ? On ne sait. Des religieuses âgées et dépourvues de biens ont pu finir comme pensionnaires à l'hospice de Bar-le-Duc, comme sœur Madeleine Sorel. À Bar-le-Duc, toujours, quatre anciennes religieuses Annonciades sont signalées, en 1818, par le curé de la ville, comme indigentes et nécessiteuses. Mais, ces religieuses viennent-elles de l'ancien monastère de Bar ou d'autres monastères annonciades de Lorraine ? Les sources ne le disent pas.

Le monastère, resté sous la juridiction des frères mineurs jusqu'à sa fermeture, a été démoli.

On ne peut évoquer les Annonciades de Bar-le-Duc sans évoquer sœur Anne-Marie Viénot et son œuvre sur les Cœurs de Jésus et de Marie.

À son époque, en 1750-1757, le roi Stanislas, père de la reine Marie Leczinsky, gouverne la Lorraine qui, à sa mort, reviendra au royaume de France. Sous son influence, les villes s'embellissent, telles Lunéville, Commercy, Nancy. Épinal devient le centre de fabrication d'images populaires coloriées. Lunéville et Wiedersweiler se distinguent par leurs faïences ; Toul par son petit vin dont la renommée a traversé les siècles. Les villages à flanc de coteau étalent leurs maisons aux formes allongées, au milieu des vignes et de vergers. Certains cachent, depuis plusieurs décennies déjà, un monastère d'Annonciades. C'est donc le cas de la ville de Bar-le-Duc. Dans ce monastère vit une sœur, Anne-Marie Viénot. À ses rares moments libres, elle a composé un ouvrage assez original.

C'est un recueil de 186 pages dont 28 sont occupées par autant de peintures. Le manuscrit est donc rédigé par sœur Anne Marie Viénot en 1757 en l'honneur des Cœurs de Jésus et Marie, illustré par " son naïf pinceau " ! Quand sœur Anne-Marie Viénot compose cet ouvrage, elle est simple tourière du monastère. La religieuse a dédié son ouvrage au père confesseur et directeur de la communauté le père Basile de la Croix, carme déchaussé. En 1769, notre tourière devient Ancelle de sa communauté. Elle a rédigé ces pages, dit-elle dans son introduction, " en arpentant le monastère " et " en utilisant les rares loisirs que lui laisse son emploi de tourière ".

L'intérêt de ce manuscrit ?

Il offre l'intérêt de constater l'attachement au Sacré Cœur, en Lorraine, et cela antérieurement aux apparitions de sainte Marguerite Marie, en 1673-1675. En effet, dès 1661, l'évêque de Toul, André du Saussaie, a publié un mandement en faveur de la dévotion aux Sacrés Cœurs de Jésus et Marie. Au siècle suivant plus de 30 confréries du Sacré Cœur sont fondées dont celle de Bar le Duc. D'autre part, en 1739, c'est à l'église des carmes déchaussés de Lunéville que la confrérie du Sacré Cœur est canoniquement érigée et non à la paroisse. Les carmes, on vient de le voir, dirigent les Annonciades de Bar-le-Duc. De plus, ces mêmes Annonciades gardent le souvenir d'une apparition du Sacré Cœur à leur fondatrice, sainte Jeanne de France - apparition commémorée en 1604 dans un tableau du peintre berrichon Jean Boucher et conservé au musée de Bourges.

Mais laissons parler soeur Anne-Marie :

« Quelque brute et défectueux que soit ce petit ouvrage, j'ose cependant vous le présenter et vous prier de l'agréer tel qu'il est comme une faible preuve de la vérité de ma parfaite estime pour vous. C'est l'ouvrage d'un ignorant qui, comme vous le savez, n'a jamais vu peindre ni appris à manier le pinceau. Après cet aveu sincère lui sera-t-il donc difficile de trouver en votre bonté l'indulgence qu'elle vous prie de lui accorder pour tous les défauts qui s'y remarquent dès le premier coup d'œil, de même pour le style des pratiques pieuses enfermées en ce livre ; lesquelles y ont été couchées sans plus d'art et d'étude, le tout ayant été dressé avec une extrême précipitation, en très peu de temps et pour ainsi dire en arpentant le monastère presque continuellement - l'emploi de tourière me laissant à peine la plupart du temps le loisir de tenir de suite l'ouvrage la 4^e partie d'un quart d'heure sans faire plusieurs courses et interruptions. Excusez don paternellement tous les défauts qui s'y trouvent, c'est-à-dire tout l'ouvrage en général.

O mon très honoré et bienheureux Père, que je serais heureuse si, comme vous, tout brûlait en moi pour ces grands Cœurs. Que n'aie-je ce bonheur, ô mon Dieu, c'est là toute mon ambition : que mon amour pour Votre Divin Cœur et celui de Votre Sainte Mère soit sans borne ni mesure. O, mon très honoré Père, procurez ce grand bien, vous le pouvez, à celle qui se fait gloire d'être jusqu'au-delà du tombeau dans ces Cœurs tout de Feu, très respectueusement votre très humble soumise et obéissante fille en N.S. Sr Anne Marie Viénot de la Croix, religieuse par l'infinie miséricorde du Seigneur, 18 avril 1757. ».

Pour honorer les divins Cœurs de Jésus et Marie, soeur Anne-Marie Viénot imagine une association de 24 officières. En voici trois :

« La médiatrice est la première officière des incomparables cœurs de Jésus et de Marie, La principale occupation de cette officière est de s'entremettre pour les pécheurs et pour les justes auprès de ces divins Cœurs, leur demandant avec larmes et sainte componction les grâces nécessaires aux uns et aux autres pour s'adonner au bien solide qui est uniquement de plaire en tout à Dieu.

La 12^e officière est l'Épouse solitaire. L'exercice principal de cette heureuse officière est d'honorer l'aimable Cœur de notre Sauveur au très Saint Sacrement de l'Autel. Pour cet effet, elle fera de son propre cœur une douce solitude d'où elle se tiendra comme cachée dans un paisible désert...

La 22^e officière est l'amante crucifiée. Quel titre plus glorieux que celui de cette heureuse officière, quels doivent être aussi sa constance, son courage et sa générosité en toutes occasions. Élevée de terre comme son fidèle Époux, crucifiée, attachée à la croix comme Lui, rien ici-bas ne doit plus l'occuper qu'un désir toujours nouveau de s'offrir sans cesse à son adorable Volonté. »

Anne Marie émaille son texte de naïves peintures. Chaque officière est symbolisée par un cœur enflammé, soutenu par deux ailes qui s'élancent vers le double objet de son amour : Jésus, Marie.

En plein cœur de ce 18^e siècle, traversé par tant d'idéologies philosophiques, marqué par un jansénisme desséchant, Anne Marie Viénot, elle, déborde de ferveur et d'amour. Elle rejoint la foi

des humbles et des petits, se coulant aisément dans ce courant spirituel bien de son époque : la dévotion au Sacré Cœur tout en se nourrissant de ses racines, celles des origines mêmes de l'Annonciade.

Sources manuscrites

Archives départementales de la Meuse, 36 H 1 ; 36 H 2 ; 37 H 21-22 ; État des religieuses en 1791 – Archives Nationales, minutier central, XXIV 419, Ms du 28 juillet 1641 : Marguerite de Saint-Vrain va installer un monastère à Bar-le-Duc.

Bibliothèque municipale de Bar-le-Duc, Ms fr. 206, « Considérations pieuses », vol. 51 du cat. des Ms p. 495.

Sources imprimées

Charles Aimond, « Une œuvre originale rédigée et illustrée par une Annonciade de Bar le Duc, 1757 », *Annales de l'Est*, n° 2, 1962.

G. Driant « Histoire de la ville de Clermont-en-Argonnes », 193, p. 118-135.

Abbé Robinet, Pouillé de Verdun, 1888.

CLERMONT-EN-ARGONNE 1644-1783

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

La Guerre de Trente Ans, sévissant en Lorraine, les Annonciades de Varennes ne se sentant pas en sécurité demandent asile à la ville de Clermont-en-Argonne, en 1644, après en avoir sollicité l'autorisation auprès de l'évêque de Verdun, François de Lorraine, réfugié lui-même à Cologne. Le 6 septembre 1644, celui-ci écrit une lettre qu'il adresse à la ville de Clermont-en-Argonne. Dans cette lettre, l'évêque rappelle les faits : les Annonciades de Varennes lui ont demandé de quitter momentanément leur monastère de Varennes à cause des dangers encourus par la communauté, dangers causés par l'état de guerre. Il conclut par ces mots : « Étant arrivées au dit Clermont, elles observeront au plus tôt que faire ce pourra la clôture et les obligations de leur Règle... ».

En novembre 1644, le notaire des Annonciades, de son côté, dresse un acte notarié adressé aux « Messieurs les Magistrats et Bourgeois de Clermont ». Par l'intermédiaire de leur notaire, les Annonciades prient en effet les magistrats de la ville de les recevoir, les assurant qu'elles ne solliciteraient aucun secours, ni aumônes, n'appartenant pas à un Ordre mendiant. Le notaire parle au nom des Annonciades : « Vos humbles oratrices et servantes les religieuses annonciades ayant reconnu la bonne volonté et inclination que vous avez qu'elles s'établissent en votre Bourg... » ... à condition « qu'elles ne soient pas à charge de la ville ». L'acte est enregistré au greffe de la Mairie, le 14 novembre 1644. La ville accepte.

Après la guerre, les sœurs repartent dans leur monastère de Varennes, laissant sur place quelques religieuses. Ainsi, Clermont devient une véritable fondation.

En 1699, la communauté subit un grave incendie, consumant entièrement le monastère et réduisant les sœurs à dormir dans leur grange. À la vue de leur détresse, elles se réunissent en chapitre afin de voir ce qu'elles peuvent faire spirituellement pour le rétablissement de leur monastère. La communauté trouve alors bon de vouer leur monastère au Sacré Cœur de Jésus, suivant l'avis donné par un religieux. Le 21 juin 1699, après avoir entendu la messe et communiqué, les sœurs ont donc prononcé communautairement l'acte de consécration au Sacré Cœur de leur maison, s'engageant à célébrer la Fête du sacré Cœur le premier vendredi après l'octave du Saint Sacrement, de communier ce jour-là en communauté, de faire quelque acte de pénitence. De plus, tous les ans, au jour de cette Fête, cinq religieuses seraient en retraite. Ce Vœu au Sacré Cœur oblige toutes les sœurs de la communauté, sauf les malades, les infirmes. Ce Vœu est en « action de grâce ». L'acte capitulaire est signé par toutes les religieuses.

13 juin 1740, autre acte capitulaire. La Mère Ancelle réunit la communauté afin de leur faire part d'une décision de la Ville de Clermont : ouverture d'une école gratuite qui serait tenue par les Annonciades. Celles-ci, après avoir obtenu toute permission auprès de leurs Supérieurs, donnent leur accord. Quelques années s'écoulent.

Le 23 juillet 1747, la ville achète enfin un bâtiment près du monastère. L'acte d'achat, établi par la Ville de Clermont, en juillet 1747, est signé du Maire Lambert et adressé à l'Évêque de Verdun Charles François D'Hallencourt, afin de lui demander son accord pour l'ouverture de cette école confiée aux Annonciades. Celui-ci, souffrant d'une crise de goutte ne donne son accord que le 15 novembre 1747.

En ce même jour du 23 juillet 1747, la communauté se réunit en chapitre, présidé par la Mère Ancelle, Mère de la Trinité Rainssant. Celle-ci, en effet, a été avertie que la Ville - les notables de la Cité - s'assemblait pour délibérer au sujet de l'ouverture de l'école. Le révérend Père, Pierre Villotte, confesseur de la communauté, représente les religieuses à cette assemblée de la Ville. Les

religieuses, au terme de leur assemblée capitulaire, consentent à enseigner gratuitement les filles, et à leur enseigner la doctrine chrétienne. Toutes les religieuses signent le procès verbal du chapitre conventuel : en tout, 57 religieuses (38 professes de Chœur, 9 converses).

En 1783, les Annonciades ne sont plus à Clermont. On ne connaît pas la raison de ce départ. Plusieurs religieuses auraient rejoint les Annonciades de Ligny en Barrois. Un décret de juillet 1783, ratifié par lettres patentes du Roi en 1785, enregistré au parlement en 1786, mentionne cette suppression. Le monastère devient une fabrique. La chapelle reste ouverte au culte afin de permettre aux personnes âgées et infirmes de la ville d'aller à la messe plus facilement car l'église paroissiale est située sur une hauteur de la ville. Par la suite, le monastère sera démoli.

Sources manuscrites

Archives Départementales de la Meuse, Ms 1747 cote 36 H 2, Lettre à Mgr de Ste-Menehould, cote C 220.

Sources imprimées

Driant G. « Histoire de la ville de Clermont-en-Argonne », 193, p. 118-135.

Chanoine Eugène Martin, *Les trois Ordres de Saint François en Lorraine*, Paris, 1930, p. 68sv.

Revue d'Histoire Franciscaine, tome 7, 1930, p. 380.

VAUCOULEURS 1647-1792

Juridiction de l'Ordinaire.

Notice

Le 11 novembre 1647, les Annonciades de Bruyères, dont le couvent a été complètement détruit par la guerre, s'établissent, après quelques années d'errance, à Vaucouleurs. Une personne généreuse de Burey-en-Vaux leur a permis en effet de trouver une maison en cette ville. Une lettre patente de Louis XIV confirme cette fondation :

« Nos chères et bien aimées Marie de Jésus Agnès de St-Pierre et Jeanne de St-Gabriel, religieuses professes de l'Ordre de l'Annonciade... nous ont fait informer que le couvent de Bruyères en Lorraine, diocèse de Toul où elles ont pris l'habit de religieuses et fait profession, ayant été ruiné et brûlé..., désirant contribuer autant qu'il nous sera possible aux saintes intentions des exposantes et les obliger de prier Dieu pour la prospérité de notre État et de notre personne. De l'avis de la Reine régente notre honorée Dame et Mère ; de notre grâce spéciale pleine puissance et autorité royale ; avons au dites exposantes permis et accordé... par ses présentes signées de notre main, de s'établir en tel lieu dudit Vaucouleurs... et y faire bâtir et édifier une église ou chapelle avec dortoir, réfectoire, cloître et maison nécessaire, à leur Ordre et profession, pour vaquer à leurs prières et dévotions et y faire célébrer la sainte Messe pourvu que les dites exposantes ayant du revenu suffisant pour vivre et s'entretenir audit lieu et ne soient à charge aux dits habitants... Décembre 1649 »

Par cette lettre, on apprend également que les Annonciades, arrivées à Vaucouleurs deux ans auparavant, s'étaient chargées d'instruire les jeunes filles de Vaucouleurs « en la piété », cela « depuis l'année 1647 » et « que les habitants en reçoivent un très grand contentement... »

La construction du monastère s'étale entre 1650 et 1681. À cette date de 1681, sœur Jeanne de la Conception est mère ancelle, sœur Claude Gabriel de la Croix, assistante, sœur Margueritte Thérèse de la Sainte Trinité, économe.

Plusieurs documents des archives départementales de la Meuse signalent que les Annonciades peuvent prêter de l'argent. Par exemple, dans un acte de 1738, signé par Catherine de Laframboisière, économe, on peut lire : « La charité établie à Vaucouleurs, pour les pauvres de la ville », ce qui laisse bien à penser que le monastère apporte de l'aide aux plus pauvres. Nombre de personnes leur « constituent une rente » pour obtenir un prêt, en retour. Cela rend service aux personnes qui ont besoin immédiatement d'un capital et aux religieuses elles-mêmes qui obtiennent ainsi des revenus. La vigne est la source principale des produits qu'elles tirent du sol. Elles possèdent aussi des maisons : par exemple, en 1681 la communauté vend à Claude Varnier, laboureur à Badonviller, une maison qu'elle possède dans ce village.

L'inventaire du 15 septembre 1790, nous renseigne sur ce que possède le monastère, gouverné alors par Madame Euphrasie Madot, mère ancelle. Son assistante est sœur Marie des Anges le Braconnier, l'économe, sœur Marie Régie Lamblin. Voici quelques noms de religieuses composant la communauté à cette date : les sœurs Marie Joseph François, Marie Thérèse Oddolan, Marie Rose Martin, Marie Victoire Poirot, Marie Hyacinthe, Marie Jeanne Baudignécourt, Marie Anne Thouant, Rosalie Thouant, Félicité Prévot, toutes sœurs de chœur. Les sœurs Ursule Mathis, Théodore Durand sont sœurs converses.

Le monastère d'après l'inventaire de 1790

Une sacristie. Dans le chœur, on peut apercevoir une Vierge en bois doré, une statue de sainte Jeanne de France ainsi que 14 tableaux (certainement un chemin de croix). Dans la salle du noviciat, il y a un petit autel décoré d'un Christ. Le couvent compte 14 cellules (avec couchette,

paillasse, matelas, traversin, oreiller, deux couvertures, un rideau fort simple). Il y a aussi l'infirmier, l'ouvrier, le réfectoire avec 7 tables ; on y trouve rangés 57 nappes, 17 douzaines de serviettes, 20 essuie-mains. Dans la cuisine on peut voir, entre autres choses, 5 douzaines d'assiettes de faïence, 6 soupières.... La chambre à four comporte tout ce qui est nécessaire pour pétrir le pain. Il y a aussi « une chambre à lessive » – ou buanderie -, un « vendangeoir ». Il y a aussi le logement des sœurs tourières, le parloir, une écurie avec 4 vaches, un grenier à foin. La Bibliothèque est le reflet de la vie spirituelle du monastère. On y trouve des ouvrages de prières, de méditations, de spiritualité, toutes les œuvres de Saint François de Sales en un volume, le livre de la connaissance de l'amour de Jésus Christ du Jésuite J.B. Jure, les œuvres du Père Louis de Grenade, le gros catéchisme, les confessions de Saint Augustin, la vie des saints en deux volumes du Père Géry, provincial des minimes etc... Enfin le monastère comporte jardin, cave et grenier.

Au moment des événements révolutionnaires de 1789, toutes les sœurs veulent rester dans leur monastère, sauf une. La dispersion de toutes les religieuses a lieu le 8 octobre 1791. Le couvent a été démoli en 1848. À son emplacement, se trouve actuellement l'Hôtel de Ville de Vaucouleurs.

Liste des Mères Ancelles

Mère Marie de Jésus, moniale de Bruyères, 1ère ancelle en 1647-1658. Puis : Marie Antoinette de Saint-Joseph (1661), Marie de l'Enfant Jésus (1665), Claude Gabrielle de la Croix (1670), Jeanne de la Conception (1684-96-1717), Marguerite des Anges (1700), Béatrix de Sainte-Jeanne (1727), Marie Hyacinthe de la Ruelle (1756), Béatrix de Sainte-Jeanne (1771), Marie-Euphrasie Madot (1768-1775-1790).

Au moment de la suppression, la communauté compte 14 moniales.

Sources manuscrites

Archives Départementales de la Meuse, série H - 37 H 21-22.

Sources imprimées

Bataille H., « Les annonciades de Vaucouleurs », *Revue lorraine populaire*, n° 87, avril 1989, p. 132.

Catherine de Bar : de Bruyères à Vaucouleurs », *Documents historiques*, éd. Bénédictines du St-Sacrement, Rouen 1973.

Hervin chanoine, *Vie abrégée de la T.R.M. Mechtild de St-Sacrement*, Paris, 1883.

Robinet, Abbé, *Pouillé de Verdun*, tome III, 1888. Voir aussi le *Pouillé* de Commercy, 1896, fol. 568.

NORD DE LA FRANCE

Monastères annonciades fondés

À Douai 1612

À Roye 1623

À Lille 1628

À Bray-sur-Somme 1635

À Boulogne-sur-Mer 1636

À Bergues 1644

DOUAI 1612-1792

Juridiction franciscaine

Notice

Le monastère des Annonciades de Douai est une fondation du monastère de Béthune.

Le service des archives de la Mairie de Douai conserve encore le procès verbal de la délibération du conseil échevinal qui a eu lieu en 1612 à propos de l'installation des Annonciades à Douai.

Origine de la fondation : une certaine Jeanne Vilain de Gand de Rasteinghien entre au monastère des Annonciades de Béthune et fait profession. Ses qualités sont telles qu'elle est choisie pour aller fonder le monastère de Douai avec cinq autres sœurs de la communauté : les sœurs Marie de Midelbourg, Hélène de Croy, Jeanne Tulart, Marie Mathon, Jacqueline Gangouart. Elles arrivent à Douai le 19 juillet 1613, accompagnées du père André de Soto, franciscain, confesseur du roi et commissaire général des Pays Bas. Après avoir eu le consentement des magistrats de la ville, elles prennent possession de leur maison donnée par Madame Delabert de Wacal (ou Wasqwalle), fondatrice de ce couvent. Après avoir gouverné le monastère de Douai pendant 15 ans, sœur Jeanne de Rastenghien, est nommée pour aller fonder celui de Lille.

La fondatrice, Madame Delabert de Wacal (ou Wasqwalle), a été enterrée dans l'église du monastère. En creusant le sol, en effet, une pierre tumulaire a été retrouvée portant cette inscription : « Icy gist damoiselle Barbe de Habarcq vefve de feu Carle de Wasqwalle, en son vivant équier, sieur dudit lieu, donnatres de la maison des annnciades en Douay, laquelle trespasa le 21 jour d'octobre en l'an 1616 - priez Dieu pour son âme ».

Les archives départementales du Nord possèdent un fonds assez important concernant le couvent des Annonciades puisqu'il comprend 46 dossiers relatifs au temporel de ce monastère, une lettre patente de 1770 - (qui maintient les Annonciades dans la propriété des fonds qu'elles ont acquis postérieurement, en 1681, et des rentes constituées à leur profit depuis 1738) - 3 dossiers relatif aux dots des religieuses, un dossier de correspondance générale (1631-1783).

Au moment des événements révolutionnaires de 1789, le monastère compte 22 religieuses de chœur, 4 sœurs converses. La communauté a été expulsée le 14 septembre 1792, et le couvent vendu le 7 septembre 1795.

Sources manuscrites

Archives départementales du Nord, manuscrit 143 H 1-6, 143 H 46 ; Archives franciscaines de St-Trond (B) déposées au Kadoc, Université Catholique de Louvain ; Bibliothèque Municipale de Douai MS 1108, registres de vêtue et professions.

Sources imprimées

Dechristé L. *Douai pendant la révolution*, Douai, 1880. Voir le passage concernant les annonciades.

Duthillaeul B.R, *Histoire ecclésiastique et monastique de Douai*, Douai, 1864.

Goyens Jérôme, ofm, « Des couvents de l'un et l'autre sexe qui composent actuellement la province de Saint-André », *FF.*, 1921, t. 4, p. 125-147 et 376-398. Sur le couvent de Douai, p. 133, 143, 144, 391-392.

Lestoquoy J., *La vie religieuse en France du VII^e au XX^e siècle*, Albin Michel, 1964, p. 198 et 199.

Revue *La France Franciscaine*, tome IV (1921) 125-147 ; 376-398.

S.A, « Religieuses annonciades », dans *Souvenirs à l'usage des habitants de Douai*, chez Deregnancourt, 1822.

Ouvrages sur les monastères de moniales franciscaines du Nord-Picardie

Bliaux Fabienne, « Les saintes claires d'Amiens au XVIII^e siècle », *Revue du Nord*, tome 79, n° 319, janvier-mars 1997, p. 101-118.

Bliaux Fabienne, *Les « Saintes-Clares » d'Amiens ou 350 ans de dévotion à sainte Colette, 1440-1790*, Mémoire de Maîtrise sous la direction de Madame Marie-Claude Dinet-Lecomte, faculté d'histoire et de géographie, université de Picardie Jules-Verne, 1995, 128 p., p. 118 et sv : chapitre 9, Mademoiselle de Louvencourt, du Saint-Sacrement aux « Petites saintes Claires ».

Bliaux Fabienne, *Les Franciscaines picardes du concile de Trente à la Révolution*, D.E.A., sous la direction de Monsieur le Professeur Alain Lottin, président de l'Université d'Artois, Université d'Artois, 1995-1996, 101 p.

ROYE 1623 - 1792

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

Les Sœurs Grises du tiers-ordre de Saint-François viennent s'établir à Roye vers la fin du 15^e siècle. Elles sont aidées matériellement par la ville qui voit d'un œil favorable leur arrivée en raison des services qu'elles vont pouvoir rendre. En 1480, leur couvent est construit, les Sœurs Grises installées. Une chapelle est édifée et l'évêque d'Évreux vient en faire la consécration – l'évêque du lieu, Louis de Gaucourt, ne possédant alors qu'en commende l'évêché d'Amiens. Les libéralités de la ville ne suffisent pas cependant pour la subsistance des sœurs qui en appellent au roi. Celui-ci, en juin 1493, prenant en considération l'état de la communauté, décharge les sœurs de toute redevance.

En 1523, le monastère est en partie détruit par la guerre. La ville d'Amiens veut alors contribuer à sa reconstruction et envoie des secours dans ce but. Les sœurs vont recevoir également des aides de personnes privées. Par exemple, le 19 février 1542, Louise de Sains, mère de Jean d'Happencourt, seigneur de Béthencourt, donne par testament trois cents livres aux Sœurs Grises, à la charge pour elles de faire dire deux messes par semaine pour cette famille. Le 17 janvier 1582, Françoise Hesduin, fille d'Antoine Hesduin et de Marguerite Bouzier, étant sur le point d'entrer en religion, donne au couvent une partie du bois des Gambarts et trois journaux de terre situés sur le terroir de Parvillers. Le couvent et l'église sont relevés de leurs ruines en 1560.

Par une charte du 22 février 1608, Henri IV accorde aux religieuses une somme de trois cent dix livres, touchée par la supérieure Perrine Derbion.

Au moment de la Contre-Réforme, les Sœurs Grises de Saint-François vont être amenées par leurs supérieurs franciscains - qui appliquent mes mesures prises pour la vie religieuse féminine par le Concile de Trente - à accepter la clôture en adoptant la Règle de vie de l'Annonciade. C'est la soeur Charron, religieuse du couvent des Annonciades de Chanteloup, qui est envoyée pour opérer ce changement au couvent de Roye. Cet événement est consigné dans les archives de la communauté, dans un registre ayant pour titre : Livre « des professions des religieuses professes en ce monastère ». Le père Pierre Boiteux, ministre provincial de la province de France parisienne, demande aux sœurs de faire une année de probation dans l'Ordre de la Vierge Marie, avant de prononcer leurs vœux dans cet Ordre. Les vœux seront reçus par le père Jacques Lafroigne, provincial, le 8 février 1623 : soeur Catherine de Saint-François Charron, est nommée mère Ancelle. Vingt ans plus tard, le 12 juillet 1641, les Sœurs Grises de Bray se joignent à la communauté de Roye, embrassant la Règle de l'Annonciade.

Les revenus du couvent s'élèvent à 2 500 livres environ. En 1655, la communauté compte 26 religieuses, dont 20 de chœur et 6 converses. Elles ne sont pas obligées à un nombre limité de sujet. Par suite d'un traité fait avec les Annonciades, les députés du Chapitre de l'Échevinage, les filles de la ville doivent être admises au couvent, de préférence aux autres pouvant venir d'autres villes.

Au cours du 17^e siècle, les Annonciades vont agrandir leur monastère par l'achat d'un nouveau terrain destiné à faire un cimetière, pour la sépulture des religieuses. En 1864, en creusant une cave on mit à découvert des cercueils en bois, renfermant des squelettes et quelques médailles.

Le 17 mars 1720, les Annonciades sollicitent des chevaliers arbalétriers de Roye la concession de leur jardin qui longe le mur de leur monastère, en échange d'un autre terrain que les religieuses ont un peu plus loin. Cela est accepté. Malgré cet agrandissement, les moniales se trouvent encore à l'étroit. Elles achètent successivement plusieurs immeubles, deux en 1674, puis un en 1703 afin de refaire une infirmerie et des dortoirs destinés aux pensionnaires. Mais ces achats successifs alarment

l'échevinage de la ville qui s'oppose à un nouvel achat de maison en 1703. Raison : si le couvent est autorisé à acquérir ainsi il pourrait acheter toutes les maisons voisines du couvent ce qui porterait atteinte à l'intérêt des habitants et nuirait au service du roi qui ne pourrait plus loger les troupes royales. Car Roye est une ville de garnison.

En 1745, Louis XV vient à Roye et loge dans un hôtel qui se trouve face au couvent. Les Annonciades, pour le repas du roi, envoient une corbeille de fruits que le roi accepte avec plaisir dit-on.

La Fête patronale du couvent est celle de sainte Élisabeth de Hongrie, célébrée à l'époque le 19 novembre. L'église du monastère a une entrée sur la rue des Prévots. Elle est surmontée d'un clocher renfermant trois cloches. L'église est fort belle ; à l'intérieur, nombreux tableaux, entre autres une tapisserie représentant la reine Élisabeth de Hongrie à genoux et en prière. Tout autour du chœur sont appendues des toiles d'une certaine valeur artistique. Il y a un maître-autel d'un beau travail, la chaire à prêcher en bois sculpté possède une certaine allure.

Autour du chœur, il y a des croisées en vitraux de couleur. Un vitrail est dédié à Sainte Geneviève. Ce don provient d'un abbé, l'abbé Barthélemy (1564) qui voulut être inhumé dans l'église du couvent. Du côté de l'ambon, un vitrail représentant à la partie supérieure, la Résurrection, avec cette inscription : « cette verrière a été donnée par honorable homme et sage maistre François Dupré, prévost de la ville de Roye et demoiselle Jeanne Aubé, sa femme et leurs enfants, l'an 1572. »

Il y a aussi plusieurs pierres tombales parmi lesquelles on remarque celle de Mathurin Gregier, chapelain de Saint-Florent, curé de l'église de Saint-Gilles, mort en 1582 ; puis celle de Charles Cornet, chapelain de la collégiale. L'église possède une relique de Sain Lucien, premier évêque de Beauvais., provenant de l'hospice de Pont Sainte-Maxence ; cette relique se trouverait aujourd'hui à la paroisse de Saint-Pierre (Roye).

Au mois de mai 1743 a lieu, dans la chapelle des Annonciades de Roye, la fête de la béatification de Sainte Jeanne de France. La mère de Beauvillé est alors ancelle du couvent. La fête a lieu avec grande solennité. Monseigneur de La Mothe d'Orléans, évêque d'Amiens, préside la cérémonie qui dure plusieurs jours. Le clergé de Saint-Florent, celui des quatre paroisses de la ville, les communautés des Cordeliers et des Minimes, les officiers du Bailliage et du Corps de Ville, participent aux cérémonies religieuses. La châsse de la bienheureuse est déposée au couvent des Annonciades, puis conduite en procession à la collégiale Saint-Florent pour revenir ensuite au couvent. En tête de la procession, marche le suisse de Saint-Florent, puis les croix des paroisses, le clergé régulier et séculier, la compagnie des chevaliers de l'arc, un chevalier porte la bannière de la sainte. Arrivés à la collégiale, devant le chœur, on fait la lecture de la Bulle de béatification ; puis le chevalier présente la bannière à la bénédiction de l'évêque. Celle-ci est remise ensuite à l'abbé de Rencourt, accompagné du père gardien des cordeliers et du père correcteur des minimes. Cette procession se renouvellera le lendemain et le jour suivant. On peut voir à l'hospice de Roye un tableau de sainte Jeanne provenant sans nul doute du couvent des Annonciades.

Le monastère est soumis à des visites canoniques régulières. Ces visites canoniques sont faites par le provincial des Frères Mineurs. Toutes ces visites sont consignées dans « le livre des verbaux ». On y voit les élections des religieuses qui doivent occuper certaines charges (ancelle, vice-gérante, dépositaire, tourière, maîtresse des novices etc...). Après l'élection des emplois clés, on procède au choix de l'infirmière, de la dépensière, d'une maîtresse de chœur, de la grenetière, de la maîtresse des pensionnaires - jeunes filles accueillies au monastère pour l'éducation.

Les élections ont lieu sous la présidence d'un frère mineur, délégué par le ministre provincial de France ; elles sont précédées de la messe, du « veni creator », et d'un sermon dans lequel le prédicateur exhorte les sœurs à apporter dans leur choix la plus grande sagesse. L'élection se fait par bulletins secrets. Le dépouillement se fait par deux pères franciscains, assistés de deux Annonciades, tous désignés par le commissaire délégué. La dernière élection d'une ancelle a lieu le 1^{er} mai 1791,

présidée, elle, par le maire de la ville en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi du 14 octobre 1790. La communauté compte 21 sœurs de chœur à cette époque.

Les religieuses, ayant commencé par vivre d'aumônes, ont pu par la suite subvenir à leurs besoins grâce à leurs possessions de terres et à leurs pensionnaires. Dans une déclaration du 14 août 1728, destinée à l'évêque d'Amiens, on peut se rendre compte qu'elles possèdent alors un peu plus de 200 hectares de terres labourables.

Leurs revenus s'élèvent, en 1728, à trois mille trois cent quarante huit livres ; leurs dépenses sont de douze cent cinquante huit livres. Parmi ces dépenses, il y a les honoraires du médecin et du chirurgien (cent cinquante livres), ceux du confesseur pour trois cents livres etc. Les Annonciades possèdent aussi des armoiries : « argent à une face de sable chargée d'une molette d'or ». Ces armoiries figuraient sur la porte d'entrée du monastère. En 1783, le monastère des Annonciades de Lille ferme ses portes pour cause économique. Trois Annonciades de Lille sont alors recueillies au monastère de Roye.

Les Annonciades de Roye sont expulsées de leur couvent par la Révolution française. À cette date, le monastère compte une vingtaine de religieuses. Marie Anne Lebel est ancelle. Lorsque l'Evêque constitutionnel vient faire à Roye sa première visite, les religieuses ne veulent pas le recevoir. Huit d'entre elles refusent de prêter serment à la Constitution, elles sont alors emprisonnées dans les prisons de Montdidier. Une d'entre elles, la sœur Deleau, va y mourir. Ses compagnes seront remises en liberté le 6 brumaire an III. D'autres Annonciades de Roye vont être détenues, quant à elles, à Amiens. En fin de compte, presque toutes les sœurs de ce monastère auront connu la prison.

Le 13 septembre 1792, en vertu d'une délibération du maire et des officiers municipaux de la ville et à la requête du procureur de la commune, on procède à l'inventaire des biens du monastère. Deux commissaires délégués se rendent alors au grand parloir des Annonciades où ils demandent la mère ancelle pour le lui signifier.

Dans le procès verbal, il est noté : six chandeliers de cuivre, un crucifix d'argent, quatre reliquaires, sept tableaux à cadres dorés, un bénitier en cuivre, ciboire d'argent, dans la chapelle ; dans le chœur, un orgue ; au clocher trois cloches ; puis, des ornements d'église consistant en des ostensoirs, deux calices, deux croix, un ciboire, deux croix, des chandeliers, une lampe, un encensoir. Tout ceci est transporté dans la « maison commune ». Cependant, les ornements (chasubles, chapes, étoles) sont enfermés dans une armoire sur laquelle on pose des scellés. Les commissaires visitent toute la maison, les cellules, les dortoirs des pensionnaires. Dans une chambre, il y a un clavecin – la mère ancelle touchant l'orgue – une horloge. En exécution du titre 2 de l'article 24 du décret du 8 octobre 1790, il est laissé à la disposition des sœurs ce qui est à leur usage personnel qu'elles peuvent emporter. Les scellés aux armes de la ville sont apposés sur les portes de la chapelle.

Une fois les moniales expulsées, les bâtiments vont être démolis.

Sources manuscrites :

Archives départementales de la Somme, Manuscrit 601 ; série E - 2 E 685 / 22, série H – 73 H 1. à 16 ; série Q – 1 Q 44 – 45 ; 1 Q 207 / 3, 207 / 9, 197 ; série L - L 2349, L 3069 ; Archives hospitalières, Liasse 12 (n°2), Liasse 24 (n° 4.5.), Liasse 27 (n° 1.2.3.4.5.11), Liasse 20 (n° 1.2.3.4.5.6.9.). E 128 ; L 114, 108, 2104, 2076, 683, 2105 – L XXIII 1 à 24. Ces fonds d'archives contiennent des renseignements sur le monastère de Bray.

Sources imprimées

Coët Emile, *Histoire de la ville de Roye*, Paris, 1880, tome 2, p. 275-285 ; p. 385-386 ; p. 464.

D'Essigny Grégoire, *Histoire de la ville de Roye*, imprimerie Devin, Noyon, 1818, p. 296 à 299

Daire, Père, *Histoire ecclésiastique et civile de la ville et du doyenné de Montdidier*, 1765, p. 246, 247.

Darsy F.-I., *Les bénéfices de l'église d'Amiens, revenus et charge du diocèse d'Amiens en 1730*, tome 1, p. 458, 459.

De Sars Maxime, *Les hôpitaux de Roye depuis le 13^e siècle*, Roye, 1939, p. 19.

Josse H., *Histoire de la ville de Bray-sur-Somme*, Amiens, 1882.

Katerine, « L'église S. Pierre de Roye », *Trait d'Union*, avril 1995, p. 10,

RHF, tome 1, 1924, p. 193 ; *FF*, 4, 1921, p. 92 ; *Annales Minorum Continuati ...*, tome 28, Quarrachi (Florence), 1941, p. 710, n° 37.

LILLE 1628-1783

Juridiction franciscaine

Notice

Dès que la Mère Vilain de Gand de Rasteinghien a achevé l'établissement du monastère de Douai et gouverné la communauté pendant 15 ans, elle entreprend de fonder à Lille un nouveau monastère de l'Ordre. Pour cela, elle obtient la permission du Roi et celle de Maximilien Vilain de Gand, son propre frère, par l'intermédiaire du père Illuminé de Framecourt, le provincial des franciscains. Arrivée à Lille le 10 avril 1628 avec trois sœurs du monastère de Douai, les sœurs Jeanne Rémy, Marie Anne de Hymay, Jeanne Gemelle. Elles louent d'abord une maison dans la rue des Jardins jusqu'à ce qu'elles trouvent un lieu propice à bâtir un monastère. Elles s'y installent le 26 juin 1630.

La première pierre est posée le 12 mars 1629. L'église est consacrée le 28 septembre 1641 par l'Évêque de Tournay et mise sous la protection de saint Joseph, saint Gabriel, saint Jean -Baptiste et saint Jean l'Évangéliste. Jeanne de Rastenghien a gouverné Douai pendant 15 ans, Lille pendant 17 ans.

Lille fait partie des Flandres. La ville devient, dans les années 1621, grâce à l'archiduchesse Isabelle, « une véritable place de guerre spirituelle ». En effet, Isabelle, ayant revêtu la bure franciscaine des Clarisses, tout en restant dans le monde préside au renouveau de la foi catholique dans cette région. Le gouverneur de la ville de Lille est le neveu de l'Évêque de Tournai, Mgr Lamoral de Gand, comte de Rassenghien, un parent don de la Mère Ancelle du monastère lillois. Le gouverneur favorise l'établissement des Annonciades à Lille, à condition cependant qu'elles ne soient pas à charge des habitants, qu'elles puissent subvenir à leurs besoins.

Dès le début de la fondation, des jeunes filles demandent à entrer au monastère des Annonciades. La première sœur à prendre l'Habit est sœur Marie-Gabrielle Sohier, native de Vanselles, près de Valenciennes.

Des grandes familles Lilloises demandent même à être inhumé dans le chœur de l'église des religieuses. Les Archives Hospitalières de Lille conservent les Registres de Vêtures, Professions et Sépultures du monastère. Voici quelques noms :

Les sœurs Pétronille de Riez, Françoise de la Fosse, Antoinette de Pourmestraux, Antoinette du Hot, Marie Françoise de Croix, Isabelle de Lobel, Rose-Béatrix de Boquelle, Séraphique e Landas, Augustine Le Maire etc... Les dates d'échelonnant de 1629 à 1730.

Le couvent possède des fermes, des terres à labour. Le cloître est vaste et spacieux.

Les rentes et les fondations pieuses (messes etc.) viennent compléter les revenus de la communauté. Certaines rentes pieuses sont employées pour l'entretien d'une lampe à huile devant l'autel, pour l'achat et l'entretien de chandelles à faire brûler devant la statue de N.-D. des Douleurs à perpétuité ou devant celle de N.-D. de la Treille. Certaines rentes et fondations pieuses posent aussi comme conditions de « donner tous les ans à la communauté, le jour de la procession de Lille, une petite récréation » ou encore « 4 lots de vin, et lorsqu'il sera trop cher 3 lots, et une petite tarte d'un sou ou autre chose à peu près semblable à condition d'avoir un Miserere et un De Profundis devant le Saint-Sacrement à perpétuité ». D'autres sont « à charge de dire une messe solennelle à perpétuité un dimanche de l'Avent et d'allumer pendant cette messe 3 livres de chandelles de suiffes... », ou encore de « faire chanter tous les ans un obit avec *lugentibus*, les vigiles à 9 leçons sans chanter et dire le Miserere avec le De Profundis le plus prochain jour qu'il se pourra du jour anniversaire de la mort du donateur ».

La Communauté est fervente, régulière, les vocations nombreuses. En mars 1678, Louis XIV séjourne à Lille et la Reine Marie-Thérèse visite les communautés religieuses de la ville. Le jour de l'Annonciation : le matin, elle entend la messe à Saint-Etienne, l'après-midi elle est au monastère des Annonciades.

Le monastère des Annonciades de Lille est pauvre. Pour cette raison, il fermera ses portes avant la Révolution française. D'ailleurs, il ne sera pas le seul : le couvent des Augustins fermera aussi ses portes pour les mêmes raisons. En outre, dans les années 1774, ne voit-on pas les Clarisses être tout à fait à la charge de la ville ?

La communauté est donc pauvre, en cette fin du 18^e siècle. Elle décide de fermer ses portes dans les années 1784. Mais avant cette solution extrême, elle tente une requête auprès du Magistrat de la ville, en juillet 1782 : la permission de quêter en ville. La supplique se trouve actuellement dans le « registre aux résolutions de M.M. du magistrat de la ville de Lille, sur requêtes. » La permission est accordée. Solution, toutefois, précaire. Une autre solution va vite s'imposer : la mise en vente d'une partie des biens du couvent au profit de l'Hôpital N-D de la Charité de Douai. Il est même plus ou moins question de transférer les Annonciades dans cet hôpital. Projet sans suite. Par contre, les biens seront bien au profit de cet établissement hospitalier. La demande est faite auprès de la Cour de Versailles. Louis XVI, par lettre patente du 10 juillet 1784, enregistrée au parlement le 31 du même mois, autorise la vente et la suppression du couvent en soumettant toutefois cet acte à l'avis de l'Évêque de Tournai.

Les sœurs vont alors demander leur admission dans les établissements religieux de la ville - en ayant exprimé leur souhait dès avril 1783. Les sœurs se dispersent dans divers monastères : chez les Brigittines, les Urbanistes, les Augustines de l'hospice Gantois, les sœurs Grises de Lille, de Tourcoing, et de Lannoy, les Annonciades de Roy. Dans chacun de ces monastères, la supérieure a rassemblé sa communauté « capitulairement au son de la cloche et en la manière accoutumée » afin de soumettre cette réception aux suffrages de ses sœurs. Toutes consentent à recevoir les malheureuses Annonciades qui, en retour, acceptent de prendre les us et coutumes du monastère qui les accueillent.

Voici les noms des Mères Ancelles qui se sont succédé de 1628 à 1782 : Jacqueline de Croix, Jeanne Antoinette de la Fallix, Isabelle de Lobel, Marie Albertine de Langre, Marie Joseph Mercier, Anne-Thérèse de Lobel, Marie Antoinette Hallette, Marie Philibert Vanlerberghe, Marie Joseph Isbergue Hallotte, Marie Agathe du Hamel, Marie Gugroux de la Présentation.

Le monastère des Annonciades de Lille a été vendu à des particuliers.

Sources manuscrites

A.N. collection de Flandre et d'Artois, Ms 63, fol 441, année 1661 - AD du Nord : 144 H 1 bis - 114 H 1 bis annonciades de Lille - 144 H suppression de la communauté. Les A. M. de Lille possèdent un « registre aux lettres reçues, 177 où se trouvent des renseignements concernant les Annonciades de Lille. L'ouvrage sur l'Histoire de Lille, sous la direction de Louis Trenard, Ed Privat, 1991, mentionne également les annonciades de Lille Autre source : les archives hospitalières de Lille.

Archives hospitalières de Lille, cote 12 H 1, H 3-12, B3, B25, B 45, F3 ; Archives Départementales (Arras), manuscrit 86, p. 249 ;

Archives Nationales, collection de Flandre et d'Artois ; Archives Départementales du Nord 114 H. Voir également ci-dessus généralités monastères du Nord.

Sources imprimées

A. de St-Léger, *Histoire de Lille*, Lille, 1942.

Derode Victor, *Histoire de Lille et de la Flandre Wallone*, 1877, chapitre IX : Les couvents à Lille.

Derome Philippe, *Mélanges*, Lille, 1873.

Desmarchelier abbé H., *Histoire du Decanat de la Madeleine de Lille*, 1892, p. 7.

Detrez L., « Un ancien monastère Lillois. Le couvent des Annonciades (1628-1786) », *Semaine Religieuse du diocèse de Lille*, 1925, 8 mars sv.

Goyens Jérôme, *Des couvents ...*, FF., t. 4, 1921, p. 125-147 ; 376-398.

Leuridan Th., *Histoire de Seclin*, Lille, 1929.

S.A. « Les anciens couvents de franciscaines de Lille », *Souvenirs religieux de Lille et de la région*, Lille, année 1889 - 1890, p. 70.

Trenard Louis (sous la direction de), *Histoire de Lille*, Ed Privat, 1991, mention des Annonciades de Lille.

Van Henne, *Histoire de Lille*, chez L . Carré, Lille, 1876, p. 339.

BRAY-SUR-SOMME 1623 - 1689

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

Dans les années 1415, Dame d'Offemont, de sensibilité franciscaine, fonde et fait construire à Bray-sur-Somme un monastère dédié à Saint-Jean-Baptiste, pour 10 religieuses du tiers ordre de Saint-François. Le « livre des origines de l'ordre séraphique de S. François », rédigé par le P. François de Gonzague, publié à Rome en 1587 signale cette fondation. L'acte de fondation du couvent ordonne aux religieuses de se consacrer à la prière et de garder la clôture. Mais, au bout de quelque temps, elles vont commencer à remplir le devoir d'hospitalité envers les pèlerins, à l'exemple des religieuses de leur Ordre. Vers le milieu du 16^e siècle, elles acceptent la direction de l'Hôtel Dieu, situé près de leur couvent.

La fin du 15^e siècle est une période de guerres. La région de Picardie n'est pas épargnée. Ainsi, le couvent de Bray-sur-Somme est incendié, ses archives entièrement détruites, en 1472, par les troupes du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, opposées à celles du roi de France Louis XI. Le monastère mettra plus d'un siècle à se relever de ses ruines.

En 1574-1579, les bâtiments abritent 3 sœurs professes ; elles administrent elles-mêmes leurs biens. 20 ans plus tard, en 1599, elles sont 10. Pour subvenir à leurs besoins, elles vendent une partie de leurs biens, avec l'autorisation du provincial des Cordeliers de Paris. Suivent 30 ans où les filles de S. François se livrent en paix au soin des malades, à la prière.

En 1635-1636, débute la guerre de trente ans. C'est la fin de leur tranquillité. A l'approche du danger, les religieuses de Bray-sur-Somme se dispersent mais trois d'entre elles refusent de quitter leur couvent. Le 30 avril 1636, cependant, en une assemblée capitulaire, ces trois religieuses reconnaissent qu'il leur est difficile, en raison de leur petit nombre, de s'acquitter du service divin. Elles décident alors que tous leurs biens, terres et rentes appartenant à l'hôpital, seront transférés et appartiendront aux religieuses du couvent de l'Annonciade de Roye, à charge aux Annonciades de Roye de s'acquitter du service divin en leur église et de donner à chaque religieuse de Bray une pension annuelle qui leur sera versée en tous les lieux où elles se trouveront. Les Annonciades de Roye acceptent, par un acte daté du 19 mai 1636. L'union des deux communautés, approuvée par le pape en 1638, s'explique : les Annonciades de Roye sont d'anciennes Sœurs Grises - leur appartenance à l'Ordre de la Vierge Marie date de 13 ans seulement ; proximité géographique – les deux couvents sont distants d'une trentaine de kilomètres.

Mais la ville de Bray va s'opposer à l'unification des deux monastères et de leurs revenus. En réponse à cette difficulté, les Annonciades de Roye vont devoir signer, le 17 août 1643, un acte constatant que l'hôpital conventuel de Bray, dont l'administration leur a été confiée, doit rester indépendant du monastère de Roye, que les meubles et immeubles – c'est-à-dire les biens - des deux établissements ne doivent jamais être confondus, que le droit de la communauté Royenne se borne à pouvoir envoyer à Bray quelques-unes d'entre elles pour restaurer celle de Bray et rouvrir le noviciat.

20 années de guerre mettent un obstacle à cette restauration, les sœurs de Roye n'ayant même pas pu communiquer avec celles de Bray. Le 24 septembre 1655, deux sœurs de Roye - sœur Vulgange Duhamel et sœur Gabriel de la Fontaine - sont envoyées à Bray pour desservir l'hôpital, et relever le noviciat de Bray. A peine arrivées, les sœurs sont obligées de fuir la guerre et de chercher asile à Corbie où de nouvelles difficultés les attendent. En effet, les bénédictins de Corbie ne permettent à aucun couvent de Clarisses et de Franciscaines de s'établir en leur ville. Ne fallait-il pas craindre que ces Annonciades, venant chercher refuge, ne profitent de l'occasion pour fonder un

nouveau couvent de leur ordre ? Mais cet avis tout humain proposé au conseil abbatial n'a pas prévalu. On accorde donc aux fugitives l'autorisation de séjourner à Corbie pendant une année seulement - permission à renouveler si nécessaire. Elle sera renouvelée trois fois. Après quoi, les religieuses reviennent à Braye, le 24 décembre 1659.

Installées, les sœurs, par la voix de leur ancelle, sœur Vulgange, vont demander à prendre leur indépendance par rapport à la communauté de Roye. Elles sollicitent auprès de Louis XIV et de Rome des actes authentiques ou lettres de provisions, en l'année 1664. De leur côté, les Annonciades de Roye, demandent à sœur Vulgange Duhamel d'abandonner son titre d'ancelle de Braye et de reprendre sa place à Roye, son monastère d'origine. Si elle refuse, elle sera contrainte par la force si nécessaire ! S'ensuit un procès en Parlement.

Les adversaires de sœur Vulgange vont alors trouver dans la communauté de Braye des auxiliaires, des appuis : deux religieuses vont s'opposer sœur Vulgange, voulant ruiner son autorité. Le Seigneur de Braye, duc de Luynes, va alors intervenir au procès en disant que cette affaire lui revient, et non au parlement, en sa qualité de seigneur de la ville et de fondateur de l'hôpital. À lui donc de prononcer la sentence ! Entre temps, la cour suprême confirme les lettres de provisions accordées à sœur Vulgange qui gagne ainsi le procès. Nous sommes le 16 janvier 1665.

Mais cela ne va pas empêcher le déclin du monastère. Les péripéties du procès ont mis un frein au recrutement de la communauté. Le petit nombre de sœurs ne permet plus de remplir les devoirs d'hospitalité envers les malades et d'enseignement envers les filles indigentes. Sur une enquête du lieutenant général de Péronne, le 24 décembre 1666, un autre arrêt du parlement arrive pour les Annonciades de Braye : contestant au duc de Luynes aussi bien qu'aux Annonciades de Roye ou à celles de Braye tout droit de propriété sur l'hôpital, la cour en attribue l'administration à des administrateurs élus par les habitants, à charge de faire soigner les malades par la congrégation naissante des Filles de la Charité. La sentence ne reçoit pas d'exécution immédiate - les Annonciades de Braye restent encore sur place plusieurs années, à la tête de l'hôpital.

C'est alors que les Chevaliers de St-Lazare et de N-D du Mont Carmel vont réclamer l'hôpital, en vertu de la décision royale leur attribuant les hôpitaux, léproseries, maladreries abandonnés. Le 21 juillet 1687, la chambre royale, siégeant à l'Arsenal à Paris, demande aux Annonciades de se dessaisir de l'hôpital au profit des Chevaliers ; elles obtiennent des nouveaux propriétaires, toutefois, de conserver leur couvent : église, chœur, dortoir, réfectoire, cour, jardin et tous les édifices qu'elles ont établis avec leurs propres deniers. En échange : elles doivent faire dire deux messes basses hebdomadaires, aux intentions de l'hôtel Dieu. Elles vont aussi recevoir une pension annuelle de la commanderie de Corbie à laquelle l'hôpital est réuni. Les ressources de la communauté, qui compte 6 membres, sont donc modestes. Le monastère ne peut longtemps subsister. Il sera supprimé par un arrêt du conseil royal du 23 mai 1689, chaque sœur obtenant une pension viagère. Les sœurs vont alors se réfugier au couvent des Annonciades de Roye. Les obligations des services religieux (fondations de messes ...) sont transférées à l'église St-Nicolas de Braye. Quant aux bâtiments du couvent : ils sont vendus le 23 novembre 1790.

Sources manuscrites :

Archives départementales de la Somme, Manuscrit 601 ; série E - 2 E 685 / 22, série H - 73 H 1. à 16 ; série Q - 1 Q 44 - 45 ; 1 Q 207 / 3, 207 / 9, 197 ; série L - L 2349, L 3069 ; Archives hospitalières, Liasse 12 (n°2), Liasse 24 (n° 4.5.), Liasse 27 (n° 1.2.3.4.5.11), Liasse 20 (n° 1.2.3.4.5.6.9.). E 128 ; L 114, 108, 2104, 2076, 683, 2105 - L XXIII 1 à 24.

Sources imprimées

Coët Emile, *Histoire de la ville de Roye*, Paris, 1880, tome 2, p. 275-285 ; p. 385-386 ; p. 464.

D'Essigny Grégoire, *Histoire de la ville de Roye*, imprimerie Devin, Noyon, 1818, p. 296 à 299

Daire, Père, *Histoire ecclésiastique et civile de la ville et du doyenné de Montdidier*, 1765, p. 246, 247.

Darsy F.-I, *Les bénéfices de l'église d'Amiens, revenus et charge du diocèse d'Amiens en 1730*, tome 1, p. 458, 459.

De Sars Maxime, *Les hôpitaux de Roye depuis le 13^e siècle*, Roye, 1939, p. 19.

Josse Hector, « Histoire de la ville de Bray sur Somme », 3^e série, tome VII, 1882, p. 403-412.

Katerine Bohin, « L'église S. Pierre de Roye », *Trait d'Union*, avril 1995, p. 10,

RHF, tome 1, 1924, p. 193 ; *FF*, 4, 1921, p. 92 ; *Annales Minorum Continuati ...*, tome 28, Quarrachi (Florence), 1941, p. 710, n° 37.

BOULOGNE-SUR-MER 1636-1792

Juridiction de l'Ordinaire du Lieu.

Notice

L'année suivant leur propre fondation, les Annonciades du monastère de Popincourt réforment les Sœurs Grises de l'hôpital Sainte-Catherine de Boulogne, situé dans la ville haute. Ces religieuses hospitalières vivent sous la Règle des tertiaires franciscaines. En 1628, la municipalité ayant transféré l'hôpital dans la ville basse, elles demandent à s'affranchir du devoir qu'elles ont de soigner les pauvres. Le 15 août, les religieuses font profession sous la règle du tiers-ordre régulier cloîtré. Ceci est approuvé par l'évêque le 2 septembre. L'échevinage puis l'évêque les autorisent à organiser des quêtes à proximité de Boulogne pour assurer leur subsistance. En 1637, certainement, sous l'impulsion des provinciaux franciscains, elles adoptent la règle de l'Annonciade. Pour cela, la supérieure a été quelques temps au monastère de Popincourt pour « en prendre l'esprit, y recevoir l'habit et faire profession de la règle des dix vertus ». A son retour, les trente-deux sœurs font profession dans l'ordre de l'Annonciade. Le monastère est sous la juridiction de l'évêque du lieu.

La vie régulière s'organise et s'enracine tout au long du 17^e siècle et du 18^e siècle. Toutefois, un fait rare dans l'histoire des Annonciades doit être signalé : le jansénisme. Dans les années 1640-1650, des liens se sont tissés entre la Mère Ancelle, M. Macquet, le confesseur de la communauté, qui est janséniste, et la Mère angélique Arnaud, de l'Abbaye de Port-Royal. De plus, l'arrivée à la tête du diocèse de Mgr de Langle ne va pas arranger les choses puisque cet évêque est un sympathisant de la doctrine janséniste. Il faudra attendre 1728 pour voir la fin de cette difficile période.

En 1792, les Annonciades de Boulogne sont au nombre de soixante et une religieuses, professes et converses, soixante-cinq élèves, vingt-cinq pensionnaires et quatre portières partageaient leur vie ; exilées dans leurs familles, certaines emprisonnées à Abbeville, les religieuses ne vivent que dans l'espoir de se retrouver ensuite dans leur communauté. Un exemple poignant est donné par sœur Saint-François d'Assise, une ancienne de Boulogne qui, pendant les vingt-trois ans qu'a duré son exil, conserve sous à sou tout ce que la charité lui donne pour, dit-elle, « rebâtir une cellule du futur monastère. » Un seul désir l'habite en effet : reprendre la vie commune. Ce désir se réalise puisque elle rejoindra la communauté lors de sa restauration en 1818 et y finira ses jours.

Un autre exemple, celui de la sœur Bernardine de Celers, en religion, Marie de Sainte-Cécile, s'exile dans sa famille puis elle prend la fuite pour Anvers et ensuite l'Allemagne. Pendant cette période, dans sa détresse, elle fait vœu au Sacré-Cœur de restaurer le couvent de Boulogne. De retour à Tournai, elle devient préceptrice. Avec trois ursulines, elle y organise une classe d'externes. Des communautés d'aspiration franciscaine ont été nombreuses à se restaurer au 19^e siècle. Mais les Annonciades de Boulogne apparaissent comme un précurseur de cette renaissance, que seule la communauté de Clarisses d'Amiens devance en 1807.

D'autre part, sœur Marie de Sainte-Godeleine, incarcérée dans son propre couvent devenu prison et condamnée à mort, est délivrée inopinément par la chute de Robespierre. Une fois libérée, elle s'éloigne de Boulogne et n'y revient qu'après la Terreur. Elle loge dans une grande maison louée à la mi-mars 1810 pour créer un pensionnat. Elle appelle la sœur Marie de Sainte-Cécile à la rejoindre. En septembre, elles s'installent dans un local rue « tant perd, tant paie » où elles ouvrent trois classes. Rapidement, huit anciennes Annonciades de Boulogne, une qui tenait classe à Rouen et une bénédictine externe de la communauté d'Ardres viennent les rejoindre.

La restauration de leur monastère est en vue.

Sources manuscrites :

Le monastère de Boulogne-sur-Mer est transféré à Saint-Margaret's Bay, près de Douvres (Angleterre) en 1904. En 1976, la communauté du monastère de Saint-Margaret's Bay s'est réunie à celle du monastère de Thiais (Val de Marne). Les divers fonds des archives du monastère de Boulogne-sur-Mer sont : les Archives du monastère de Thiais (AAT), les Archives départementales du Pas-de-Calais, les Archives Nationales, Archives diocésaines d'Arras, Archives Municipales de Boulogne-sur-Mer, Bibliothèque Municipale de Boulogne-sur-Mer. Pour un inventaire détaillé : archives.thiais@gmail.com

Sources imprimées

« Ancien couvent des Annonciades de Boulogne. Bibliothèque municipale », *Boulogne Informations*, n° 26, juin 1976 et n° 27, 1976

« Couvents, Annonciades du T.O. de Saint-François », *Revue de Boulogne-sur-Mer*, mars 1966, p. 705.

« Le couvent des Annonciades », *Dossier de l'histoire boulognaise*, septembre-octobre 1980, n° 23.

« Le souvenir de l'hôpital Saint-Louis à Boulogne-sur-Mer, Les pèlerinages de Notre-Dame de Boulogne, Les prisons boulognaises disparues », *Le Viel Homme, Semaine dans le Boulonnais*, 14 octobre 1999, 23 août 2001, 30 août 2001.

« Les Annonciades de Boulogne-sur-Mer », *La Voix de Saint-Nicolas de Boulogne*, 1899, août, sept., oct.

Arnaud Mère Marie-Angélique, *Lettres*, A Utrecht, aux depens de la Compagnie, 1742 : Tome premier, Lettres XIII à CCCLX. Plusieurs lettres sont adressées aux Annonciades de Boulogne sur Mer ou à leur aumônier. Tome second, lettres CCCLXXXIX à DCXLI, plusieurs lettres adressées aux Annonciades de Boulogne sur Mer. Tome troisième (1744) : lettres DCCCXCII à MVII, plusieurs lettres adressées aux Annonciades de Boulogne-sur-Mer.

Bertrand J.-B., *Précis de l'histoire de la ville de Boulogne-sur-Mer et de ses environs*, Tous les Libraires, Boulogne-sur-Mer, 1829, tome II, p. 104-105.

Bulletin de la société académique de Boulogne, t 10, p. 170.

Caffier M.-A., *Le Peuple des couvents. Boulogne-sur-Mer XVII^e-XVIII^e siècles*, Mémoire de la Société Académique du Boulonnais, t. 14, 1993.

Cardevacque Adolphe de, « Giraud-Sannier », *Dictionnaire topographique du Pas-de-Calais*, Arras, 1879, p. 472.

Chatelle A. / Le Bon M., *Boulogne et sa marine pendant la guerre 1914-1918*, impr. Réunies, Boulogne, 1922 : note concernant les bâtiments de l'ancien monastère des Annonciades.

Chatelle Albert, *La Ville impériale : Boulogne et Notre-Dame*, Maison de la Bonne Presse, Paris, 1965, p. 259 à 261 : l'étrange destinée du couvent des Annonciades.

Cocart, Abbé, « Le monastère des Annonciades de Boulogne », *L'Hôpital de Boulogne*, Soc. Typographique et lithographique, Boulogne, 1925.

D'Hauttefeuille A. - Bénard L., *Histoire de Boulogne-sur-Mer*, vol. 1 et 2, Tous les Libraires, Boulogne-sur-Mer, 1860.

Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, tome 1, 1880, p. 286-288.

Duval Gabriel, (Père Césaire, ofm), *Des sœurs Grises aux sœurs Annonciades à Boulogne-sur-Mer*, Association Départementales des Archives, Boulogne, 1990.

Duval Gabriel, (Père Césaire, ofm), *Les Franciscains, le foyer du marin, l'apostolat maritime à Boulogne, 1931-1980*, Chez l'Auteur, 1992.

Duval Gabriel, (Père Césaire, ofm), *Les Franciscains. Boulogne-sur-Mer de 1443 à la Révolution*, Ed. de la Côte d'Opale, Boulogne, 1988.

Duval Gabriel, (Père Césaire, ofm), *Nos ancêtres en Boulonnais*, Laballery (Clamecy, France), 2004.

Duval Gabriel, (Père Césaire, ofm), *Nos ancêtres. Étude généalogique. "Le Flobard"*, Le Portel (F), 1965.

Duval Gabriel, *Le Portel, éphémérides, de son origine à 1943*, Éditions Punch, avril 2000. Quelques pages sont réservées aux Annonciades de Boulogne-sur-Mer.

Épitaphier du Pas-de-Calais arrondissement de Boulogne : ancien couvent des Annonciades. L'ouvrage peut être consulté à la Bibliothèque Municipale de Boulogne-sur-Mer.

Gauthier J. B., « Relation de la captivité de la Mère des Forges », S. I., 1741, Cf. *Dict. Hist. Géogr. Eccl.*, t. I, col. 408.

Giraud-Sannier (1721-1804), architecte. Visite du Palais impérial de Boulogne, Éd. Punch, sd, p. 9 : l'Annonciade de Boulogne.

Gorque-Rosny, L.-E. de la, *Recherches généalogiques de la région de Boulogne-sur-Mer*, slnd, pages 1299, 1448.1449, 1562.1563 : concernant les Annonciades de Boulogne.

Gros A., *Mémoire sur la prétention élevée par la ville de Boulogne de se considérer comme propriétaire de l'ancienne église de Saint-Joseph et d'en disposer à son gré*, Boulogne, 1873.

Joncquel, abbé, *Voix de Saint-Nicolas*, août, Septembre, octobre, novembre, décembre 1899 et janvier, février, mars, avril 1900 : Annonciades de Boulogne.

L'Année boulonnaise, l'Annonciade de Boulogne : 15 janvier 1725, p. 26.27 – 28 janvier 1689, p. 44.45 – 29 janvier 1644, p. 46 – 4 mars 1793, p. 112.113 – 6 avril 1729, p. 166.167 – 1 mai 1800, p. 209.216 – 13 mai 1711, p. 231.232 – 23 mai 1795, p. 245.250 – 28 juillet 1693, p. 394.398 – 23 août 1718, p. 462.463 – 2 septembre 1628, p. 475.48 – 11 octobre 1794, p. 541.546 – 2 décembre 1673, p. 660.661 – 16 décembre 1790, p. 682.695 et passim.

Lejeune F., « L'ancien hôpital de Sainte-Catherine, Place du Palais de Justice », *Messenger de N.-D. de Boulogne*, 1936, févr. Voir encore Othon [de Pavie (Ransan)], *Le bienh. Gabriel-M. ...*, p. 301-307 (n° 222).

Leroi A., *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, Chez Le Roy-Mabille, 1839.

Les statuts ou constitutions du monastère des Annonciades de Boulogne, de l'ordre des Dix Vertus de la sainte Vierge, À Paris, Imprimerie de Louis Sevestre, 1693.

Les statuts ou constitutions du monastère des Annonciades de Boulogne, de l'ordre des Dix Vertus de la sainte Vierge, Impr. De Le Roy-Mabille, Boulogne, 1842.

Mahieu L., *Jansénisme et anti-jansénisme dans les diocèses de Boulogne sur Mer et de Tournai*, Lille 1948 : Épiscopat de M. Henriau, 1726-1738.

Mermet Th., *Galerie ecclésiastique et religieuse» de la paroisse Saint-Nicolas de Boulogne, 1745-1929*, Chez l'Auteur, 1930, p. 99 à 109 : les Dames Annonciades.

Messagers de l'Archiconfrérie de N.-D. de la Mer, 2 juillet 1910 - Avril 1911 - Février 1912 : l'Annonciade de Boulogne.

Paris A., *Histoire de Joseph Le Bon*, Impr. Société du Pas-de-Calais, Arras, 1879.

Philippe Moulis, « Un proche de saint Vincent de Paul : François Perrochel, évêque de Boulogne-sur-Mer (1643-1675) d'après un manuscrit du début du XVIII^e siècle », Archives de la Congrégation de la Mission, Paris, novembre 2009, 17 pages.

Philippe Moulis, « La Carrière de Louis Macquet (? – 5 janvier 1671). Un proche de Port Royal, La Bibliothèque électronique de Port-Royal, 2009, 28 p.

Philippe Moulis, *Trois études sur le jansénisme dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer au 17^e siècle*, La Bibliothèque électronique de Port-Royal, quatrième série, n° 11, 2009, 86 p.

Playoust-Chaussis Arlette, *La vie religieuse dans le diocèse de Boulogne au XVIII^e siècle, 1725-1790*, Arras 1976, pages 80 (244), 81 (245) : les Annonciades de Boulogne-sur-Mer.

RHF, tome 3, 1926, p. 403 ; tome 5, 1928, p. 140, 164, 165 ; tome 7, 1930, p. 162 ; tome 8, 1931, p. 73, 214 – *FF*, tome 4, 1921, p. 92.

Vincent de Paul, St, Correspondance, entretiens, documents, tome XIII, Ed. publiée et annotée par Pierre Coste, Paris, Lecoivre. J. Gabalda, 1924, p. 93 et sv : interrogatoire de l'abbé de St Cyran, les Annonciades de Boulogne et St-Cyran.

BERGUES 1643 - 1792

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

L'origine des Annonciades de Bergues part des sœurs Grises de la ville. Elles ont fait d'abord vœu de clôture sous le titre des Trois Dévotions de la Sainte Vierge, entre les mains du père Dominique Huart, provincial de la province de St-Joseph, le 6 mars 1643. Ces « Trois Dévotions de la Sainte Vierge », sous lesquelles les sœurs vivent montrent qu'elles faisaient partie du Tiers Ordre de la Vierge, tel qu'il est défini dans la Règle de 1517, avant de devenir des Annonciades à par entière, ce qu'elles vont désirer très vite. En effet, les Sœurs Grises demandent peu après 1643 de se mettre sous la Règle des Dix Plaisirs et Vertus Évangéliques de Marie - permission accordée par Pierre Marchant, commissaire général de l'Allemagne et des Pays Bas. A cette fin, Pierre Marchant demande au monastère de Gand trois religieuses afin d'initier à leur nouvelle Règle de vie les Sœurs de Bergues. Les moniales de Gand arrivent donc à Bergues le 2 avril 1644. 17 sœurs Grises vont alors se joindre à elles.

Ce Pierre Marchant, dont une sœur est moniale Annonciade au monastère de Gand écrira, en 1658, un ouvrage sur les « trois dévotions de la Vierge », désireux qu'il est de redonner du souffle à l'Ordre de la Paix voulu par sainte Jeanne et fondé par le bienheureux père Gabriel-Maria. Cet ouvrage s'intitule : Académie ou exercices spirituels sur les trois dévotions principales pratiquées sur terre par la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu... », Gand, chez Jean Vanden Kerchove, 1658. Dans son introduction, Pierre Marchant donne une information intéressante: il nous apprend que le procès de Béatification du père Gabriel-Maria, "premier prédicateur et fondateur de ces exercices des *Trois Dévotions*", est en cours.

Les Sœurs Grises commencent leur noviciat le 23 avril 1644 sous la conduite de sœur Anne de Glyme et font profession le 24 avril 1645 en présence du Père Pierre Marchant. Voici les noms des trois Annonciades de Gand envoyées à Bergues afin d'initier les sœurs Grises à leur nouvelle vie : Sr Anna de Glymescool, Ancelle ; sr Maria Vandenbemde, assistante et maîtresse des novices ; Sr Catharina van Hamme, portière.

En 1667, Bergues est annexé définitivement à la France.

Les religieuses tiennent une sorte de journal. Ce journal est précieux car il permet de reconstituer une grande partie de l'histoire du couvent. Dans ce registre sont mentionnés les Pères franciscains (provinciaux, confesseurs) sous la juridiction desquels le monastère a été soumis jusqu'à sa fermeture, au moment de la Révolution française ; sont inscrits également les noms des religieuses décédées ainsi que les noms des principaux bienfaiteurs du monastère.

En matière de liturgie, les Annonciades suivent le Missel *Romano-Franciscain*. Une nouvelle église est commencée en 1728 ; elle est consacrée le 29 juin 1729 par l'Evêque d'Ypres, Mgr Jean Baptiste De Smet, sous le vocable de « la salutation de l'Ange à Marie », l'Ave Maria.

Le 21 septembre 1792, les religieuses sont chassées de leur couvent par les lois révolutionnaires ; elles sont 26. Le 23 janvier 1794, il leur est demandé le serment de fidélité à la République, ce qu'elles refusent toutes. Le 27 juillet 1794, 13 sont arrêtées et transférées à la prison de Béthune. Leur arrestation a duré jusqu'en janvier 1795. Le couvent des Annonciades a été vendu en 1793 comme un bâtiment « en ruines ». Actuellement, il semble ne rester que la porte d'entrée près de laquelle se trouvait, en 1956, un château d'eau, en béton... Existe-t-il encore aujourd'hui ?

Sources manuscrites :

Archives des Annonciades de Thiais (AAT) : Liste manuscrite des religieuses, Sœurs Grises-Annonciades, de 1593 à 1837 (date de décès de la dernière soeur) ; AD du Nord 143 H 1 ; Archives communales de Bergues, Registre des vêtements des Annonciades de Bergues ; Bibliothèque municipale de Bergues, Missel Romano-Franciscain, couvent des Annonciades, Bergues, 17^e siècle ; Archives des Frères Mineurs de Saint-Trond, versées au KADOC (Université catholique de Louvain).

Sources imprimées

« Le monastère des Annonciades de Bergues », *Bachten de Kupe*, n° 66-67, 1965.

« Le monastère des Annonciades de Bergues », *Franciscana* 1966, 4, p. 25 – *RHF*, tome 1, 1924, p. 192.

« Liste des personnes nommées dans les articles de *Bachten de Kupe*, n° 66-67, 1965, concernant les annonciades de Bergues », *Bachten de Kupe*, 1968.

Harrau Abbé, *Histoire politique et religieuse de Bergues St Winoc*, Impr. Barbey Domp, Bergues 1912, p. 254-255.

Denis du Péage Paul, « Registre de vêture des Annonciades de Bergues », *Bulletin de la Société d'Études de la province de Cambrai*, tome XLIII, 1^{er} fascicule, 1952.

NORMANDIE

Monastères annoncés fondés

À Gisors 1622

À Montfort-sur-Risles 1639

À Rouen 1645

À Fécamp 1648

GISORS 1622 - 1792

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

En 1574 ou 1575, des religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François, à savoir les Hospitalières de Sainte-Élisabeth, ou Sœurs Grises, demeurant à l'abbaye Sainte-Marguerite, près de Trye-Château, sont appelées pour gouverner l'hôpital de Gisors, par lettres patentes du Roi Henri III datées de décembre 1577. Plus tard, au siècle suivant, en 1617, ces Sœurs Grises sont déchargées de cet hôpital afin de mener une vie purement contemplative. En effet, le 30 juillet 1617, le provincial de la province de France parisienne des Franciscains, le Père Pierre Boiteux, prend acte des intentions des sœurs. Il demande alors à sœur Renée de Haqueville, professe du monastère des Annonciades de Saint-Eutrope, dans la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon, d'aller réformer les Sœurs Grises de Gisors avec trois de ses compagnes : sœur Marguerite Benoist, sœur Elisabeth Benoist et sœur Marie Lesnel. L'acte officiel de l'obédience de sœur Louise Renée de Haqueville est daté du 30 juillet 1621.

Les Sœurs Grises entrent officiellement dans l'Ordre de la Vierge Marie en 1622. En 1623, Louis XIII autorise, par lettres patentes, « les mères, religieuses du couvent de Saint-François de la ville de Gisors » à transférer l'hôpital dont elles avaient la direction dans une maison acquise par elles, à condition « que ladite maison portera dorénavant le nom et titre d'Hôtel Dieu, afin que les pauvres y puissent être hébergés et accueillis ainsi qu'il est accoutumé ». Le Pape Urbain VIII, de son côté, par une Bulle du 8 novembre 1629, approuve l'érection canonique du nouveau monastère de l'Annonciade, à Gisors.

Le monastère va prospérer. Un Procès verbal de 1667, dressé par le lieutenant général civil du bailli de Gisors précise : « la dame supérieure nous dit avoir 40 religieuses professes, y compris les sœurs layes et trois novices ». Vocations nombreuses, donc, si bien que le couvent de Gisors peut fonder en 1639 celui de Montfort-sur-Risle. L'âge d'entrée des postulantes au monastère de Gisors est entre 17 à 41 ans. Au 18^e siècle, toutefois, les entrées au monastère vont se ralentir. En 1729, Gisors compte 25 sœurs de chœur, 5 converses. À la fin de l'ancien régime, son effectif tombe à 16 religieuses.

De 1705 à 1789, les entrées se sont échelonnées cependant. Notons quelques noms que nous donne le registre du monastère : sœur Adélaïde de Ste-Bathilde Naviller de Verteville, sœur St-Hyacinthe du Buisson, sœur St-Victor de Corbigny, sœur Anne-Catherine Chouet etc... De même, l'obituaire fournit des noms tels que : sœur Marie-Anne Thomas de St-André, sœur Gabrielle-Françoise de Vion de Tessancourt, sœur Marie-Thérèse de la Motte du Fossé etc...

À partir de 1734, la communauté est dirigée par sœur Saint-Paul, dans le monde Marie-Anne Brohon, parente d'une pensionnaire, Jacqueline-Aimée Brohon, véritable auteur spirituel. Jacqueline Aimée Brohon a publié les Amants philosophes, les Tablettes enchantées, des instructions édifiantes sur le jeûne de Jésus Christ au désert, un manuel des victimes de Jésus, les charmes de l'ingénuité etc. Sa dévotion fait l'admiration de la communauté.

Le monastère accueille donc des pensionnaires. Pour leur subsistance, les religieuses exploitent ou possèdent aussi des terres tout autour de Gisors, et aux alentours. L'administration du temporel des Annonciades varie avec le temps. Elle semble avoir pâti à la fin du 18^e siècle d'une certaine négligence puisque, peu avant 1789, il est fait mention de leur « maison cy-devant ruinée par mauvaise économie », mais la situation va progressivement s'améliorer.

La béatification de sainte Jeanne de France en 1742, par Benoît XIV, donne un surcroît de ferveur à la communauté. Le cardinal de Tencin, dans la « positio super dubio » du Summarium cite

deux fondations de messes à Gisors en l'honneur de la bienheureuse. En 1638, une première fondation de messes est faite en faveur d'un des habitants de la ville, décédé, Jeanne Grinet, en exécution de son testament : chaque 4 février, anniversaire de la mort de sainte Jeanne, il devra y avoir en la collégiale de Gisors un requiem solennel suivi des litanies de la Vierge et d'une procession à la tombe de la défunte, à savoir Jeanne Grinet. Étaient rétribués pour célébrer cet anniversaire, un vicaire, un chapelain, les assistants de l'autel, les autres clercs, le sacristain, les choristes, les chanteurs en solo, l'organiste, les sonneurs et l'allumeur de cierges.

L'autre fondation de messes est en date du 21 juin 1650. Elle est due à Jeanne Chopard qui, en l'honneur de sa patronne, Jeanne de France, érige à perpétuité dans la même église, chaque 4 février, un salut solennel avec bénédiction et procession du St-Sacrement pour le repos de l'âme de son mari défunt, d'elle-même et de tous ses parents. Un « honnête luminaire », l'orgue, un orchestre, des choristes, des clercs, leurs assistants et le clergé « en riches ornements » sont requis à cette fin.

Ces deux fondations datent de l'époque où Robert Denyau est curé de Gisors. Ces deux fondations de messes donnent une idée de la piété du grand Siècle, de son goût pour les choses de Dieu, de tout ce qui peut élever l'âme vers Dieu grâce à la beauté liturgique, à un cérémonial beau et soigné.

Quelques dates :

Acte du 12 décembre 1726, établi pour satisfaire à l'arrêt du conseil de l'assemblée du clergé de France : 25 sœurs de chœur - revenus : 3000 livres - charges : 1300 livres.

En date du 24 décembre 1729 : sœur Catherine de Gaillarbois de St-Denis est ancelle, Philippe Rossignol, dépositaire, Marie Ménardeau, vice gérante.

Formule de profession des sœurs Grises faisant profession sous la Règle de l'Annonciade, le 9 mai 1622 : Nous, soussignées sœurs et religieuses au monastère de Gisors confessons ingénument et avec une sainte intention, étant en l'âge requis, avoir fait profession de l'ordre de la sainte Vierge Mère de notre Seigneur, dite de l'Annonciade, promettant à Dieu, à la Vierge Marie, à notre Père saint François et au Révérend Père Jacques de la Froigne, définitur général de l'Ordre et ministre provincial des frères mineurs de la province de France parisienne, de garder toute notre vie la Règle de la Vierge Marie, vivant en chasteté avec clôture perpétuelle, en obéissance et sainte pauvreté, en conformant nos mœurs selon la Règle de nos supérieurs qui sont de l'Ordre de notre séraphique Père saint François, avec résolution de les reconnaître à jamais pour nos bons Pères et légitimes supérieurs, rendant toute obéissance au Saint Siège Apostolique. Pour assurance, nous avons signé cette promesse, le jour même de notre profession, savoir, le neuvième de Mai jour de St Gregoire de Naziance, 1622». Suivent les signatures : Sœurs Marguerite de la Croix, Jeanne du St-Sacrement, Geneviève des Anges, Marie de Jésus, Anne de St-Joseph, Denise du St-Sauveur, Françoise du St-Esprit, Anne de St-Bernard, Anne de St-François, Elisabeth de St-Joseph, Marie de St-Gabriel, Gabrielle de la Passion et Renée de Hacqueville dite de la Visitation, ancelle.

Autre Formule de profession en date du 6 juillet 1632 : Je, sœur Marie Rohard, dite de St-François, confesse avoir volontairement, en aage compétent, fait vœux de religion, d'observer la règle de la Vierge Marie dite de l'Annonciade, vivant en obéissance, pauvreté, chasteté avec clôture perpétuelle, et ce, entre les mains de notre révérend Père Provincial le R.P. Astolphe Bonaventure Fouquet, soubz l'heureuse conduite de notre Reverende Mère ancelle Sr Renée de Hacqueville, dite de la Visitation. Donc pour assurance de ce que dessus, jay signé la presente de mesme jour de ma profession, sixième juillet de mil six cent trente deux. Suivent les signatures.

La dernière profession a lieu le mardi 26 mai 1789, celle de sœur Marie-Thérèse Louise Ducastel de Ste-Victoire. On retrouvera cette sœur en 1816, grâce à une lettre écrite par elle au curé de Gisors au cours de cette année 1816. En 1789, le monastère est toujours gouverné par les franciscains, car, la sœur Ducastel fait profession entre les mains du « révérend Père Claude Vincent

Galimard, religieux, prêtre, de l'Ordre de Frères Mineurs conventuels, gardien actuel du couvent de Magny etc.... ». Pourquoi conventuel ? Il faut se rappeler qu'en 1773, en France, on assiste à une conventualisation des provinces observantes, c'est-à-dire, que les provinces dirigées par les Frères Mineurs observants passent aux mains des Pères Conventuels. Cette mesure institutionnelle a été prise par le Pape Clément XIV. Selon Lázaro Iriarte, l'Ordre franciscain devait traverser une période difficile mais, écrit-il dans son *Histoire du franciscanisme*, « Nous n'avons pas de données précises sur la situation interne de l'Ordre ni sur les critères de réforme qui furent mis en pratique pendant ces années critiques. » (p. 438).

Le 5 décembre 1789 la communauté se réunit en chapitre, au son de la cloche, « en sa manière accoutumée ». La Mère Ancelle fait lecture à ses sœurs de la lettre de Monsieur Gréssent, substitut au parlement de Rouen, du 25 novembre 1789. Cette lettre donne le texte de la déclaration du Roi qui sanctionne le décret de l'assemblée nationale « portant suspension des vœux et de l'arrêt d'enregistrement de la chambre des vocations du dit parlement. » Par cet acte, est signifiée aux sœurs la fin de leur vie conventuelle. Cela est effectif en 1792.

Il reste à Gisors une rue des Annonciades : devant le collège Jeanne d'Arc qui occupe partiellement l'emplacement de l'ancien couvent.

Sources manuscrites

Archives de Paris, cote, 1 AZ 66 p. 71 ; Archives départementales de l'Eure, F 2208, H 1440, H 1442, H 1443 ; Archives départementales de Seine-Maritime, série G, 827 à 840 inclus, G 5516, G 5530, G 828, G 5516 ...

Sources imprimées

« Annonciades en Normandie », dans *Annonciade hier et aujourd'hui*, Brucourt (F), 2003.

Besse Jean-Paul, *Gisors dans l'histoire*, Éd. L'Âge d'homme, 1998 p. 150-155 : les annonciades.

Journal de Rouen, 18 décembre 1940 : Annonciades de Gisors.

Moracchini P., Matériaux pour servir à l'histoire des ministres provinciaux de France parisienne 1517-1771, extractum ex periodico *archivium Franciscanum Historicum*, An. 80 (1987) – 81 (1988), collegio S. Bonaventura, Grottaferrata, Roma, 1988, p. 365 sv.

RHF, tome 5, 1928, 140, 165 ; *FF*, tome 4, 1921, p. 92.

Toussaint du Plessis Dom, *Description géographique et historique de la Haute Normandie*, 1740. L'auteur donne quelques éléments sur l'histoire des Annonciades de Gisors, de Montfort-sur-Risle.

MONTFORT-SUR-RISLE 1622 - 1770

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

Fondée en 1639 par les Annonciades de Gisors, la Communauté de Montfort-sur-Risle, à cette époque, se situe dans le diocèse de Rouen. Aujourd'hui, cette petite ville se situe dans le diocèse d'Évreux.

Le monastère des Annonciades de Montfort fait partie de la Province franciscaine dite de France Parisienne. Ayant accueilli de nouvelles vocations, les Annonciades de Gisors sollicitent de Mgr François I^{er} de Harlay, Archevêque, de Rouen, l'autorisation de fonder un nouveau monastère et de s'établir à Montfort.

Les Annonciades de Gisors arrivent donc à Montfort, après avoir passé contrat avec le sieur de Blerencourt, le 24 janvier 1639, pour l'acquisition d'une maison ayant appartenu aux Pères de l'Oratoire. Ce contrat est signé par mère Renée de Haqueville, ancelle, soeur Élisabeth de St-Joseph, soeur Jeanne du St-Sacrement, soeur, soeur Marie de Jésus, soeur Anne de St-François, soeur Marie de St-Gabriel, soeur Catherine de l'Assomption.

Ayant obtenu l'autorisation de l'archevêque, elles s'y installent le 12 mars 1639. Les lettres patentes royales ne parviendront qu'en 1656. Ce lieu possède une servitude qui a dû plus d'une fois incommoder la communauté : comme un chemin passe entre leur monastère et la chapelle, les religieuses sont obligées de se rendre de l'un à l'autre par un passage souterrain.

Les faits marquants :

- 23 avril 1639 : autorisation du provincial des Frères Mineurs, Jacques Saten, aux Annonciades de Gisors de sortir de la clôture pour aller à Montfort. Le couvent de Montfort reste sous l'obédience des Frères Mineurs observants de France Parisienne jusqu'à sa fermeture.

- 3 mai 1639 : prise de possession du couvent, signé par mère Renée de Haqueville, ancelle du monastère de l'Annonciade sous le titres des Dix Vertus, soeur Élisabeth de St-Joseph, soeur Jeanne du St-Sacrement, soeur Marie de Ste-Anne, soeur Françoise de St-Gabriel, soeur Catherine de l'Assomption. Ce sont donc les sœurs fondatrices du nouveau couvent. Elles viennent donc de Gisors.

- 8 juin 1660 : l'Archevêque de Rouen donne la permission d'ériger une Confrérie du Rosaire et approuve les cérémonies propres aux Annonciades concernant les offices liturgiques.

- Grâce aux titres, rentes, dots des religieuses, titres de propriétés etc., le nom des sœurs peut être ainsi connu. Sur un, daté du 16 juillet 1686, on peut y lire des noms de soeur Françoise de St-Pierre, ancelle, soeur Marie de Ste-Jeanne, soeur Anne de la Nativité, soeur Madeleine de Ste-Gertrude, soeur Louise de St-Anthoine, soeur Barbe de St-Laurent, soeur Madeleine de St-Charles, soeur Louise de St-Auguste, soeur Anthoinette de St-Alexis. Toutes professes.

- 20 juillet 1715 : supplique des Annonciades à l'intendant de la Généralité de Rouen pour être exonérées ou diminuées d'impôts. Signatures : soeur Bénédicte de Ste-Claire, ancelle, soeur Bouvard de St-Alexis, vice gérante, soeur de Bouffé de Ste-Thérèse, soeur de la Vallée de St-Pierre, soeur de St-Antoine, soeur de Lourmeton dite de St-Jean, soeur de Vauchon de St-André soeur de la Présentation, soeur de St-Michel, soeur L'Enseigneur de Ste-Marie, dépositaire.

- Divers reçus tels ceux du 27 juillet 1719, 5 janvier 1723, montrent les difficultés financières des Annonciades qui, ne pouvant payer l'impôt, reçoivent des avertissements royaux... Pourtant en 1710, les Annonciades avaient reçu des biens de la part de Guillaume Fleury. Les archives

départementales possèdent en effet un livre parchemin : « adjudication des biens de Guillaume Fleury en la paroisse d'Epreville aux Annonciades ». Malgré cela, les sœurs ont de mal à vivre.

- 10 mai 1724 : Le couvent est composé de 24 religieuses, d'un confesseur et d'une sœur tourière.

- En 1749, les Annonciades de Montfort-sur-Risle sont dans la gêne : gêne financière et manque de vocations. Il ne reste plus que trois moniales de chœur. On ne connaît pas le nombre de sœurs converses. La sœur tourière présente en 1724 l'est-elle encore en 1749 ? Si non, a-t-elle été remplacée ? Dix ans vont encore s'écouler. Le 17 mars 1758 sur une proposition de Monseigneur de Saulx Tavannes, archevêque de Rouen, le conseil d'État va inviter les Annonciades à se retirer dans d'autres monastères. Une sœur, sœur Thérèse Aroux dite de St-Joseph, va se retirer chez les Cordelières de Bernay ; sœur d'Ivry dite de Sainte-Cécile et sœur Marguerite Grouard dite de Saint-Jean chez les Annonciades de Fécamp comme pensionnaires. Avant elles trois, sœur Barbe de Gennetay, dite de Saint-Paul, les avait précédées dans leur exode à Fécamp ; elle y meurt le 23 avril 1756, deux ans avant leur arrivée. Marguerite Grouard meurt, elle, en 1762, quatre ans après son arrivée à Fécamp. On ne connaît pas la date de décès des deux autres sœurs.

- Monseigneur de la Rochefoucauld, après la fermeture effective du couvent le 27 juillet 1771, va incorporer et réunir les biens des Annonciades à ceux des Bénédictines du St-Sacrement de Rouen qui sont, elles aussi, dans la gêne. La lettre patente royale supprimant les religieuses de Montfort est datée d'octobre 1770.

- En 1763, le 24 septembre, il y a eu un compte rendu sur l'état des biens des Annonciades établi par Charles Balthazar, curé d'Epreville – compte rendu destiné à l'Archevêque.

- Le 4 avril 1769 : lettre de l'Archevêque de Rouen pour procéder à l'extinction du couvent. Lettre signée par le promoteur général Osmont.

- 27 juillet 1770 : décret de l'Archevêque de Rouen portant suppression des Annonciades de Montfort et notifiant la réunion de leurs biens à ceux des Bénédictines du St-Sacrement de Rouen dont l'insuffisance des revenus est grande.

- 5 novembre 1771 : démolition de la chapelle.

Sources manuscrites

Archives Départementales de la Seine-Maritime, 76 H liasse 1 à 10, série G 827 à 840, G 5516, G 5536, G 5536. Bibl. Munic. de Rouen. Norm., 57-53 (n° 6, juin 1891).

Sources imprimées

« Annonciades en Normandie », dans *Annonciade hier et aujourd'hui*, monastère de Brucourt (F), 2003.

Lecrocq Dom G., *Annonciades de Fécamp*, Fécamp, 1947, p. 315.316.

RHF, tome 5, 1928, p. 140s, 165s ; *FF* 4, 1921, p. 92.

Toussaint du Plessis Dom, *Description géographique et historique de la haute Normandie*, 1740.

Duchemin Pierre-Polovic, *Les Annonciades de Montfort-sur-Risle*, Éditions D'Héligoland, édité par Association Montfort Culture et Patrimoine, 1891.

ROUEN 1644 - 1792

Juridiction des Frères Mineurs, sous l'Ordinaire à partir de 1695

Notice

Les Annonciades s'installent à Rouen en 1644 ; elles habitent d'abord sur la paroisse Saint-Nicaise ; en 1648, elles se fixent sur la paroisse Saint-Vivien, dans le fief du Mont, autrement appelé : "*Champ Hérisson*". Ce fief s'étendait jusqu'à la Porte de Saint Hilaire.

Les Annonciades sont gouvernées par les Cordeliers. Or, en 1646, deux ans après leur arrivée à Rouen, s'élève un conflit entre la mère Ancelle, une moniale et les deux sœurs Cantelles : les premières voulant passer sous l'Ordinaire du lieu, les sœurs Cantelles voulant rester sous la juridiction des Cordeliers. S'ensuit un procès qui se termine en 1650 par un arrêt en faveur des sœurs Cantelles. Le parlement de Rouen ordonne en effet que toutes les religieuses soient réunies dans une même maison sous la direction des Pères Cordeliers. L'affaire n'en reste pas là. Il va y avoir alors comme deux monastères d'Annonciades à Rouen durant quelques années : celui, dans une maison particulière, des sœurs voulant rester sous l'Ordinaire, et celui, dans les bâtiments conventuels, de celles voulant rester sous la juridiction des Cordeliers. Les années passent. En 1695, Rome se prononce finalement pour la juridiction de l'Ordinaire.

En 1653, la chapelle est achevée et bénie sous le vocable de Saint-Jean, en présence des Pères Cordeliers de la Province de Paris. La fête titulaire est celle de l'Annonciation et de Notre-Dame des Dix Vertus de la Sainte Mère de Dieu.

Les Annonciades ont des pensionnaires, la plupart des filles de la noblesse ou de la bourgeoisie de la ville. La communauté est pauvre et a du mal à vivre. En 1729 on lit sur les registres de la communauté, au chapitre des charges : « réparation de notre clôture et des maisons que nous louons ; une église qui menace ruine ».

Sous l'Ancien Régime, notamment au 18^e siècle, les communautés du diocèse de Rouen ne vivent pas dans l'opulence, surtout les couvents féminins. Les religieuses connaissent des difficultés matérielles : en 1746, l'archevêque de Rouen observe en effet qu'elles "meurent de faim". Certains monastères sont supprimés en 1732 et 1743, d'autres reçoivent des secours, tous ont recours à des expédients : pensionnaires, "dames retirées", etc. Aussi, le revenu global de bon nombre augmente, surtout après 1750. En fait, ces accroissements proviennent essentiellement d'un gonflement du temporel. Que ces rentes soient supprimées, le revenu global diminue, tel celui des Annonciades de Rouen : - 4,5 %. Comme nombre d'établissements, elles possèdent d'importantes rentes sur l'Hôtel de Ville ou sur le Clergé de France mais elles subissent de grosses pertes lors de la banqueroute de Law. D'autre part, certains débiteurs payent leurs dettes en papier monnaie déprécié. Les religieuses s'en remettent parfois à des hommes d'affaires peu attentifs. La structure des patrimoines, composés de petites maisons, de lopins épars met en péril tout redressement. Il reste que les charges sont importantes : chapelains et confesseurs, mais aussi entretien des religieuses.

Il n'y a pas beaucoup de détails sur la vie quotidienne des sœurs. On peut noter, un procès en 1698 à propos de propriétés, et le nombre d'entrées de 1718 à 1788 : 51, ainsi que l'âge d'entrée : entre 16 et 37 ans.

Dans le Pouillé de l'année 1776, on constate qu'elles ont 16,086 Fr. de revenus, qu'elles sont au nombre de 29 religieuses de chœur et de cinq converses. Une note ajoutée à la main porte : « *Cette communauté est très régulière* ».

Toutes les sœurs, en 1790, optent pour la vie commune, sauf une. La communauté compte 29 membres et 5 sœurs converses. En effet, le 13 septembre 1790 - Les Annonciades - (suite au décret de l'Assemblée Constituante voté le 13 Février 1790, supprimant en France les vœux monastiques) - en présence des officiers municipaux, donnent toutes un exemple unanime de fidélité.

La loi du 14 octobre 1790, en particulier, les articles 14 et 15 du titre II imposaient aux monastères l'obligation de dresser un état des religieuses, et de prendre la déclaration de chacune d'elles en particuliers si elles entendaient sortir de la maison ou si elles préféraient de continuer la vie commune. Aux Annonciades, sur 29 religieuses, 28 sont fidèles. Une seule consent à profiter des décrets.

Marie Daré, supérieure, déclare, selon le procès-verbal, que « *Son intention est de vivre et de mourir dans la Règle par elle embrassée et dans la maison par elle choisie* ». Marie Digois, vice gérante, Madeleine de Tourny, Jeanne d'Avoult, Marie Levasseur, Françoise Chasbot, Marie Briet, Reine de Paix-de-Cœur, Marguerite Le Greffier, Marie Troussel, Marie Le Mire, Catherine Lettré, Marie Cardon, Marie de Romé, Marie de la Rue, Armande Lettré, Marie Drieu, Marie Hauchard, Marie Heugue, Marie Vautier, Marie Cantel, Félicité du Moron, Marie Grieu, plus cinq converses passèrent la même déclaration. Cela fait bien un total de 28 religieuses. En avril 1794, 13 Annonciades sont incarcérées.

Fin 1791. La chapelle ou église des Annonciades est fermée extérieurement, les fidèles ne peuvent plus y entrer. Leurs biens, propriété de l'État. Les bâtiments sont transformés en filature

1792, au mois d'août, paraît le décret qui ordonne l'évacuation et la vente des maisons occupées par les religieux et religieuses, décret confirmé par ceux des 16 et 17 Août : en septembre, tous les biens des Annonciades sont saisis, en particulier un tableau représentant "La sainte Jeanne à genoux" de Deshayes. Les bâtiments ont abrité après la Révolution une communauté du Bon Pasteur. Après la guerre de 1939-1945, les bâtiments ont été démolis et sur l'emplacement le lycée Jeanne d'Arc a été construit. Une rue « des Cantelles » existe dans le quartier, en souvenir des Annonciades.

Sources manuscrites

Archives Départementales de la Seine-Maritime (Rouen) série H 58 H ; série G 827 à 840, G 1282, 5515 ... 5542 ; Archives Départementales des Yvelines série H 60 H ; Centre de documentation du patrimoine (Rouen).

Sources imprimées

« Le sceau du monastère Annonciade de Rouen », *Bulletin de la commission des antiquités de la Seine inférieure*, tome 18, 1927.

« Les Annonciades chez nous », *La Croix de la Seine inférieure*, 28 mai 1950.

Allinne M., « Le sceau des Annonciades de Rouen », *Journal de Rouen*, 20 février 1938.

Amiot J., *Histoire de la ville de Rouen*, chez Jacques Amiot, Rouen, 1710, tome troisième, p. 483 : Religieuses de l'Annonciade.

Bunel Abbé, *Géographie de la Seine inférieure*, 1879.

Duplessy Dom, *Description géographique et historique de la Haute Normandie*, tome 2, 1749.

Histoire de la ville de Rouen, Rouen, chez Bonaventure le Brun, 1738, p. 425-426 : religieuses de l'Annonciade. .

Loth Abbé, *Histoire du cardinal de la Rochefoucauld et du diocèse de Rouen pendant la révolution*, 1893, p. 330 353 358 367 371 377.

M... , *Abrégé de l'histoire ecclésiastique et politique de la ville de Rouen*, chez François Oursel, imprimeur, Rouen, 1754, p. 452 : Les religieuses, Annonciades.

Mémoire pour les religieuses de l'ordre des dix vertus de la sainte Vierge, vulgairement dit de l'Annonciade du monastère, fondé et estably en la ville de Rouen, demanderesses, contre sieur Aubourg etc. Rouen 1698, ouvrage n°370428, BM Lyon.

Periaux N., *Dictionnaire des rues et places de Rouen*, chez A. Le Brument, Rouen, 1870, p. 25, 82, 386.

R.R.V, « Les Annonciades de Gisors, Montfort sur Risle, Rouen », *Journal de Rouen*, 18 décembre 1940.

R.R.V., « Les Annonciades de Rouen et de Gisors », *Journal de Rouen*, décembre 1940.

RHF, tome 5, 1928, p. 140, 418-419 ; *FF*, tome 4, 1921, p. 92.

Rouault de la Vigne R., « Des Annonciades au Bon Pasteur », *Chronique du journal de Rouen*, 17 février 1938.

FÉCAMP 1648-1792

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

Un groupe de sœurs Annonciade du monastère du Petit-Vaugirard, à Paris, s'installe à Fécamp en 1648. Le fondateur est Jacques Berruyer, conseiller d'État au parlement de Rouen. Le contrat de dotation est passé le 28 mars 1648 ; l'autorisation de la fondation est signée le 2 juillet 1648. L'autorisation royale ou lettre patente du roi arrivera en 1651. Les religieuses sont sous la juridiction spirituelle des Cordeliers, mais soumises à la juridiction temporelle de l'Abbaye de Fécamp. Une situation qui n'est guère simple.

En peu de temps la communauté compte 50 moniales. Elles habitent d'abord rue de Mer, paroisse Saint-Etienne. En 1649, elles demeurent rue de l'Hôpital, paroisse Saint-Fromond. En 1756, la communauté se transporte dans une propriété dite " Pré-Fontaine ", rue de la Barricade. Elle y restera jusqu'à la Révolution française.

Les sœurs fondatrices du monastère de Fécamp sont Barbe de Pullenoy, ancelle ; Jeanne de la Croix, vice gérante ; Marie Madeleine de Jésus, conseillère ; Angélique de Sainte-Elisabeth, conseillère.

Au moment de la fondation, le Prieur de l'Abbaye de Fécamp est Dom Aymard de Fontaines des Érables. L'Abbaye dépend du Saint Siège. Le vicaire général de Monseigneur Henry de Bourbon, Évêque de Metz, prince du Saint Empire, est l'Abbé commendataire de cette abbaye.

En 1651, les religieuses reçoivent la permission de demander à Rome les dispenses nécessaires afin de continuer leur vie conventuelle sous la direction de l'Abbé de Fécamp. Mais l'année suivante, en 1652, la communauté demande à être sous la seule conduite des Cordeliers. L'autorisation est accordée par le père Marc Bastide, prieur de l'abbaye de Fécamp, à condition que les Annonciades aient vis à vis de l'abbaye les mêmes devoirs qu'elles doivent avoir envers les Évêques.

En 1665, le 6 juillet, a lieu la guérison d'une jeune fille de 12 ans, Cécile de Boudeville, pensionnaire au monastère. Paralysée, elle est guérie par l'intercession de sainte Jeanne, au terme de trois neuvaines. En 1741, le père Mareuil, jésuite, dans sa biographie consacrée à la sainte rapporte ce miracle.

En janvier 1730, sœur Catherine Berry est Ancelle. Quelques notes concernant le temporel du monastère, à cette période :

- Pour les aumônes, 100 boisseaux de blé par an avec 30 livres d'argent sont réservés.
- Trois fois la semaine, du potage est distribué aux pauvres, à savoir une écuellée pour 60 pauvres.
- Six heures de prière au chœur par jour. Comme travail, les sœurs filent des toiles. Les revenus sont en partie employés pour l'entretien de l'église et de la communauté.
- Les confesseurs sont des pères franciscains de l'Observance que les sœurs entretiennent en toutes choses.

Le monastère possède des fermes. Le couvent, quant à lui, n'est composé que de petites chaumières et maisons particulières que les sœurs ont du mal à entretenir si bien qu'elles sont presque en ruine au moment des événements révolutionnaires.

En 1739, des difficultés surgissent dans la communauté : une partie veut passer sous la juridiction de l'abbaye de Fécamp, tandis que l'autre veut rester sous la juridiction des Cordeliers. Que s'est-il passé ?

En 1739, les Annonciades de Fécamp se trouvent toujours sous la juridiction des Franciscains. Mais, pour rester sous le gouvernement franciscain, elles ont dû faire appel à des Pères de Rouen, Fécamp n'ayant pas de couvent Cordelier. Cela a occasionné à la communauté, qui paraît assez pauvre, des frais supplémentaires : frais de voyages, entretien, logement des Pères etc. De plus, des rumeurs courent concernant certaine mauvaise influence spirituelle de la part des Pères sur la communauté. Est-ce fondé ? On peut en douter, vu la suite. Elles vont donc demander à l'Abbé de Fécamp de passer sous sa juridiction. Mais, les Pères franciscains, à qui elles doivent toujours obéissance, ne vont pas accéder à leur demande. De plus, ils mettent le doigt sur une influence néfaste que la communauté aurait eue de la part d'une de leur pensionnaire.

A cette époque, c'est la Mère de La Fontelès qui est Ancelle du monastère. En mai 1739, son monastère reçoit donc la visite du Père Provincial de France Parisienne, Jacques André Ruel, frère mineur observant. L'Ancelle et ses conseillères refusent de le rencontrer. La communauté est divisée en deux tendances : la Mère Ancelle et les conseillères voulant passer sous la juridiction de l'Abbé de Fécamp ; un certain nombre de religieuses voulant rester sous le gouvernement des Franciscains.

Le Père provincial visite cependant le monastère, exhorte l'ensemble de la communauté à l'union et à la paix. Au cours de cette exhortation, l'Ancelle et quelques sœurs vont alors s'opposer à leur Provincial devant toute la communauté. Bouleversées, certaines sœurs vont alors demander au père pardon pour leurs sœurs.

Afin de rétablir la paix dans la communauté, le Père Provincial suspend la Mère Ancelle de ses fonctions, du moins pour un temps, et il demande à la soeur Anne de Roesse, qui remplace provisoirement l'Ancelle, de faire sortir du monastère une pensionnaire anglaise, Madame Digier, car il s'est aperçu que la division de la communauté provenait de cette personne, de sa mauvaise influence sur la communauté. Puis, il demande aux sœurs de garder l'unité envers et contre tout, et de n'accepter pour confesseur que celui nommé par la province dont elles font partie. Le procès verbal de cette visite est remis à la Mère Ancelle de La Fontelès, le 23 mai 1739.

Après cet orage, tout est rentré dans l'ordre ; le monastère est resté sous la juridiction des Frères Mineurs jusqu'à sa fermeture survenue au cours des événements révolutionnaires de 1789.

En 1758, les Annonciades de Monfort-sur-Risle sont dans un tel état de pauvreté que la vie conventuelle n'est plus possible. En octobre 1749, il ne reste que trois sœurs de chœur. Dix ans s'écoulent. En 1758, les trois sœurs se retirent dans d'autres monastères : une chez les cordelières de Bernay, les deux autres comme pensionnaires chez les Annonciades de Fécamp. Ce sont les sœurs d'Ivry de Sainte-Cécile et Marguerite Grouard de Saint-Jean.

Arrive la période révolutionnaire. En 1790, la communauté compte 20 sœurs de chœur, 7 converses. Soeur Desportes est Mère Ancelle. Au moment de l'abolition des vœux monastiques et des interrogatoires sur les intentions des religieuses, 24 sur 27 veulent rester dans leur monastère, y mener la vie commune. Malgré cela, elles sont obligées de se disperser.

Le 19 février 1790 a lieu l'inventaire du monastère par les officiers du gouvernement révolutionnaire.

Le monastère et l'église sont vétustes. La communauté possède des fermes avec rentes ; des terres avec loyers. Le couvent possède aussi des objets de valeur comme des tableaux, des objets de

culte en argent. La bibliothèque compte 160 volumes environ. Le 11 mai 1790 a lieu un second inventaire, celui de la cuisine, de l'infirmerie, du dortoir aux 20 cellules.

Sous la Terreur, en 1793, on procède à la vente du mobilier. Le couvent devient alors hôpital militaire, puis il est vendu à des particuliers. Une fois dispersées, plusieurs sœurs vont prêter serment. Celles-ci ont pu recevoir de la part des personnes qui les ont hébergées des influences « civiques » et « patriotes ». Plusieurs, au moins sept, refusent toutefois de prêter ce serment. Elles sont alors emprisonnées à l'Abbaye de Granville, district de Montivilliers, avec d'autres religieuses comme les Bénédictines hospitalières de Fécamp. Plusieurs sœurs tombent malades en prison. Elles sont libérées en 1795. Deux des religieuses incarcérées deviennent une fois libérées religieuses hospitalières à l'hôpital Saint-Antoine de Fécamp.

La vie spirituelle de la communauté s'est nourrie de la méditation des vertus de la Vierge Marie, et de l'adoration du Saint-Sacrement, aux grandes Fêtes liturgiques.

Enfin, de 1648 à 1792, 13 Ancelles se sont succédé.

sources manuscrites

Archives Départementales Seine-Maritime (Rouen), série G, 827 à 840 - G 5516, 5517, 5521, 5542 ; série H manuscrit 5 7 H, 7 6 H ... ; série L 257, 1231, 3390 - Bibliothèque Municipale de Fécamp : registre concernant les Annonciades de Fécamp.

sources imprimées

« Annonciades en Normandie avant la Révolution », *Message Marial*, janvier 1990, n° 133, p. 12-14.

« Annonciades en Normandie, hier et aujourd'hui », *Annonciade hier et aujourd'hui*, Journée d'étude, Centre d'études théologiques de Caen, Brucourt, 2003, p. 91-128.

Banse Daniel, *Vieux Fécamp. Les Annonciades*, Fécamp, Imprimerie Banse frères, 1913/1918, 42 pages.

Bellamy Dom, osb, « La Vie religieuse à Fécamp sous la Révolution », *Recueil de l'Association des Amis du Vieux Havre*, 1990

Bellamy Dom, osb, *Bénédictines et Annonciades à Fécamp sous la Révolution*, Association des Amis des Musées Municipaux, Fécamp, 1989.

Blain, chanoine, *Vie du vénérable serviteur de Dieu J.-B. de la Salle, instituteur des frères des écoles chrétiennes*, 1733.

Decultot Gilbert, *Fécamp*, L. Durant et Fils, Fécamp, 1979.

Description géographique et historique de la Haute Normandie, t. 1., 1749.

Lecroq Dom Gaston, *Les Annonciades de Fécamp*, Durand et Fils, Fécamp, 1947.

ALLEMAGNE

Monastères ammonciades fondés

À Düren 1628

À Aix-la-Chapelle 1646

À Andernach 1657

À Cosesfeld 1657

À Wiedenbrück 1669

DÜREN 1625-1802

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

En 1625, les Annonciades arrivent à Düren. C'est une fondation du monastère d'Anvers. Le frère Joseph Bergaigne, commissaire de la nation germano-belge, a pris l'initiative de cette fondation, sous l'influence certainement du duc Guillaume de Jülich (Juliers)-Berg et de la régente Clara Eugenia, fille de Philippe II d'Espagne. La première vêtue a lieu le 11 novembre 1628.

Les Frères Mineurs de Düren sont proches des sœurs. Ils ont aidé les sœurs à construire leur monastère et sa chapelle. Leur union est également étroite sur le plan spirituel. Par exemple, les frères prêtres doivent célébrer une messe pour chaque sœur décédée et en retour les sœurs doivent dire l'office des défunts ou un rosaire à la mort de chaque frère. Autre exemple montrant cette sollicitude spirituelle : le frère Adam Bürvenich, chroniqueur de la Province, a formé lui-même la soeur sacristine et la soeur économe du monastère ; il a aussi traduit en allemand, à l'intention de la communauté, un manuel du frère Guillaume de Spoelbergh, un franciscain proche du couvent des Annonciades d'Anvers : *Bref exposé et pratiques relatifs aux quarante œuvres de la Vierge Marie, contenues dans les chapitres de la Règle de l'Ordre des Annonciades*.

La sollicitude des Frères Mineurs envers les Annonciades se manifeste aussi sur le plan législatif puisqu'ils en sont les supérieurs. Par exemple : les statuts locaux du monastère doivent être approuvés par le provincial, lors de ses visites canonique triennales. Ces statuts définissent, entre autres, le rôle de l'ancelle. Aidée par la maîtresse des novices et des jeunes professes, celle-ci tient un rôle de premier plan dans la vie du monastère. Elle doit être comme « un Moïse spirituel conduisant les sœurs à travers la mer Rouge. »

Telle a été Margaretha Kellenberg, qui a brillé parmi ses sœurs par son esprit de prière, son humilité et sa patience. Née en 1587, elle est entrée au monastère d'Anvers en 1613 ; elle a été la première ancelle de Düren, de 1628 jusqu'à sa mort en 1644. Pendant sa charge vingt-six sœurs ont prononcé leurs vœux. Aimable et attentive, elle a été pour toutes ses sœurs un guide attentif dans l'observance de la Règle et des us et coutumes de son monastère.

De 1628 à 1802 le monastère a compté cent trente-cinq sœurs, dont trente-six originaires de Düren. Voici la liste des Ancelles :

Margaretha Kellenberg. De 1628 à sa mort le 20 avril 1644.

Sophie Haffmann, de Kempen. Éluë en 1644, résigne sa charge en 1650.

Anna Aurelia Hammerstein. Éluë en 1650. En 1653 première ancelle d'Andernach.

Anna Bürvenich. Éluë en 1653. Rééluë en 1662, mais résigne sa charge.

Irmgardis Marx, de Düren. De 1662 à sa mort survenue le 17 septembre 1693.

Maria Wantzon, de Weisweiler. Éluë en 1693.

Margaretha Schnorrenberg. Éluë en 1696. Résigne en 1701, en application d'un décret fixant à trois ans la durée de charge des supérieures de religieuses dépendant des Frères Mineurs.

Katharina Heupgen, de Schleiden. Éluë en 1701.

Maria Katharina Simons. Éluë en 1704, puis en 1722.

Maria Agnes Försters, de Monschau. Éluë en 1707, puis en 1719.

Maria Elisabeth Heupgen, de Drimborn. Éluë en 1710, puis en 1719.

Maria Elisabeth Brüninghausen. Éluée en 1713, puis en 1725.

Johannes Margarethe Horst de Konzendorf. Éluée en 1728, 1737, 1739, 1746. Morte le 3 octobre 1747.

Sibylle Huggens. Éluée en 1732, 1743, 1751. Morte le 19 avril 1751.

Johannes Dohlen, de Homburg. Éluée en 1735.

Sibylla Frincken. Éluée en 1747.

Theresia Kochs. Éluée en 1750, résigne en 1751. Morte en 1771.

Johannes Maria Paland. Éluée en 1752, 1753. Morte en 1758.

Anna Maria Jansen. 1758.

Johannes Maria Francisca Leunenschloss. Éluée en 1760. En charge jusqu'en 1773.

Maria Francisca Daniels. Éluée en 1773. En charge jusqu'en 1793.

Maria Margaretha Klefisch, ancelle jusqu'en 1802. Elle est restée à Düren portant l'habit de l'Ordre jusqu'à sa mort, survenue en 1836.

Sources manuscrites

Archives municipales de la ville de Düren.

Sources imprimées

Hengst Karl, Lexicon der vor 1815 errichteten stifte und klöster von ihrer gründung bis zur aufhebung, Quellen und forschungen zur kirchen – und religiosgeschichte, band 2, Aschendorff – Munster, 1992, traduction française, 1994.

RHF, tome 5, 1928, p. 141, 165.

Schlager (Père Patricius), ofm, Histoire des couvents des annonciades en Westphalie, Harreweld, sd. Traduction française, Thiais (F), 1974, 25 p.

Schneider Herbert, ofm, « Die Annunziaten in Heiligen Rômischen Reich, ihre geschichte und lebensweise », Rhenania Franciscana Antiqua, band 6, Herausgegeben von Otho Gimmich, ofm, Düsseldorf, 2002 / et dans Jeanne de France et l'Annonciade, Cerf, Paris, 2004, p. 235sv.

Wilhem Heinrichs, Orden und ihre Niederlassungen im alten Düren, Schloemer / Partner GmbH, Düren 2003, p. 88-99 : Der Orden der Annuntiaten.

AIX-LA-CHAPELLE 1646 - 1804

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

En 1646, les Annonciades s'installent à Aix-la-Chapelle. Dix ans auparavant, d'après l'historien Schollen, elles auraient fait une tentative d'installation à Dusseldorf. L'Ordre des Annonciades en Allemagne connaît à cette époque un certain rayonnement.

En 1636, une jeune fille, Maria Théodora de Bautze, demande à entrer dans l'Ordre des Annonciades. Mais les parents de la jeune fille voudraient une fondation à Aix-la-Chapelle pour y voir entrer leur fille. Le 16 juillet 1637, le Père Henri Iseudorn, père gardien du couvent des Franciscains d'Aix-la-Chapelle, donne l'accord pour une fondation d'Annonciades en cette ville. Mais, les choses vont traîner en longueur, si bien que Théodora et une de ses amies Maria de Heynhofen vont entrer finalement au monastère de Düren.

Les deux jeunes sœurs vont gagner leurs sœurs de Düren à l'idée d'une fondation à Aix-la-Chapelle. La communauté se tourne alors vers leurs supérieurs franciscains. Les Pères de la province de Cologne, au cours du chapitre de 1643, décident de s'occuper de cette demande. Ils vont y consentir à condition que les Annonciades remplissent certaines conditions : paiement de cinq années de loyer de la maison qu'elles occuperont lors de leur installation ; chercher une demeure fonctionnelle afin qu'elles puissent vivre en communauté et en clôture ; obtenir auprès des membres de la municipalité leur assentiment et assurer la ville qu'elles ne mendieront pas.

Une fois ces conditions remplies, les Franciscains procèdent à la nomination des sœurs fondatrices : Marguerite Tilmanni, ancelle ; Sybille Kemmerlings, assistante ; Claire Agnès de Spies-Bullesheim, conseillère ; Marie Theodora de Bautze, maitresse de chœur et Jeanne Mertzenich, sœur converse. Toutes viennent du monastère de Düren. Dans un premier temps, elles se rendent dans une maison mise à leur disposition par un gentilhomme de Kronenburg sur la Dreiss. Elles y demeurent gratuitement environ six mois puis, ensuite, vont payer un loyer à leur hôte jusqu'à ce qu'elles acquièrent une maison avec jardin, grâce à des amis et bienfaiteurs, pas très loin de leur première installation. Elles prennent possession de cette nouvelle maison le 14 novembre 1649, tout en projetant la construction d'un nouveau couvent, sur le terrain qui se trouve autour, quand leurs ressources seront meilleures.

Sept années s'écoulent. En 1656, le monastère projeté est-il construit ? On ne sait. Quoi qu'il en soit, le 2 mai 1656, Aix-la-Chapelle connaît un formidable incendie. Dans la rue St-Jacques, en face de l'église paroissiale St-Jacques, près de la porte dite «des Jeunes Nobles » le feu prend dans une maison et gagne très vite en ampleur si bien que toute la ville s'embrace. Tous les couvents de la ville sont pris par les flammes. La chapelle des Annonciades n'y échappe pas. Les Clarisses, les Annonciades et les Pénitentes, les sœurs du Troisième Ordre de St-François – pour ne parler que des couvents franciscains – quittent leur couvent, par ordre du provincial, justement présent à Aix-la-Chapelle pour la visite canonique, et tentent de trouver refuge. Les Annonciades en trouvent un à Borschet, à l'abbaye Burtacheid, où une Annonciade d'Aix-la-Chapelle, Claire de Spies, a une sœur religieuse. Elles y restent pendant trois semaines.

Après quoi, le Provincial, voyant la ruine des bâtiments du monastère d'Aix-la-Chapelle et la pauvreté des Annonciades, va ordonner qu'une partie de la communauté retourne à Düren. L'assistante, Sybille Kemmerlings et trois sœurs de chœur, deux converses et deux novices sont donc renvoyées à Düren. Les autres sœurs, cinq ou six, restées à Aix-la-Chapelle, trouvent refuge chez la comtesse Hoen de Gleen. Elles vont faire tous leurs efforts pour avoir une nouvelle demeure. En

premier, elles vendent une partie de leur terrain. Sur la partie restante, elles commencent alors à bâtir. En 1658, les travaux sont bien avancés, si bien que les sœurs renvoyées à Düren peuvent revenir. Le 27 octobre 1658, elles arrivent de nuit, à Aix-la-Chapelle. Devant la porte du couvent, se tient la mère assistante qui court, heureuse, au devant des arrivantes. Mais le couvent est loin d'être terminé et les sœurs sont habillées pauvrement : mouchoir plein de trous pour une et voile troué pour une autre....

Les années qui suivent sont donc consacrées à terminer les constructions. Celles-ci vont durer un certain temps car, lorsqu'il faut remédier à la pauvreté des sœurs, on délaisse un peu les constructions. C'est pendant cette période de travaux que va être fondée au couvent d'Aix-la-Chapelle la « Fraternité des Anges Gardiens ». Certaines sœurs de la communauté y sont affiliées.

Le 8 septembre 1669, cérémonie de la pose de la première pierre de la chapelle. L'église est dédiée aux Saints Anges Gardiens, le 17 juillet 1678. Sur la première pierre de fondation est gravée le nom des 10 vertus de la Vierge : chasteté, prudence, humilité, foi, grâce (ou gratitude), obéissance, pauvreté, patience, piété, persévérance. En 1678 également, le grand autel est consacré en l'honneur de l'Annonciation, un des autels latéraux en l'honneur des Saints Anges, l'autre en l'honneur de Saint Joseph, Saint Joachim et Sainte Anne. A la fin du 17^{ème} siècle tous les bâtiments du couvent sont terminés.

En 1766, la Fraternité des Anges Gardiens fait faire une nouvelle chaire. En 1778, un nouveau tronc pour les pauvres est placé à la table de communion. En 1792, la Fraternité des Anges Gardiens fait une donation, à savoir, une « chapelle complète », c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire au culte (aubes, chape, étole etc.). La bénédiction de ce don a lieu le 19 avril 1792 par le père gardien des Franciscains d'Aix-la-Chapelle, le père Paul Hensen. Puis cette « chapelle » est remise aux employés de la Fraternité. Cette « chapelle » ne doit servir que le dimanche *in albis* et qu'à la fête des Saints Anges. Qu'est devenu tout cela à la fermeture du couvent ? C'est la question que se pose Schollen.

Voici quelques fêtes solennelles célébrées dans la chapelle des Annonciades : 4 février, fête en l'honneur de la fondatrice de leur Ordre ; en juillet, fête de la dédicace de la chapelle des Dominicains ; en septembre, fête des Saints Anges Gardiens, en décembre, une « messe d'or ».

En avril 1709, l'archevêque Jean de Tarsus et Mantius – chargé alors du couvent de la Visitation de la ville - passe au monastère de l'Annonciade. À propos de cette visite, il écrit :

« Après un examen tant de la mère que des autres sœurs, nous pouvons dire que nous avons trouvé rien de répréhensible ; bien au contraire. Ce fut pour nous une source de satisfaction. Les sœurs sont instruites de la discipline régulière... Les membres de cette communauté s'évertuent à pratiquer entre elles la charité, à tel point que l'on peut vraiment dire de ces religieuses qu'elles marchent sur les chemins de la justice ».

Une fois par an, les sœurs instituent une « récréation » pour la Fraternité des Anges Gardiens. Dans tous les arrêtés municipaux les Annonciades sont considérées comme « des sœurs pauvres » - ce qui laisse supposer que les revenus de la communauté sont restreints ainsi que les dots des sœurs...

Schollen mentionne deux cas où les sœurs ont dû vendre des biens, après en avoir demandé l'autorisation par une pétition, cela, pour accueillir de nouvelles novices. Une première fois, le 19 juillet 1670, une seconde fois en 1680. Ces pétitions étaient certainement adressées à la ville. « A la suite de la requête que l'honorable Père et les Annonciades cloîtrées nous ont présentée, il a été pris un arrêté favorable pour que Catherine Ploum de Bossweiler, qui les a suppliés, puisse prendre l'habit religieux avant de faire profession et pour autoriser Pierrette Peters et Gillissen Husch à vendre et à transférer des biens meubles et immeubles ». Telle est la pétition de 1670.

Celle de 1680 concerne le même sujet : admission d'une sœur au monastère. Elle est signée par : Marie Gertrude Quirini, ancelle, Maria Theodora de Bautze, ancienne ancelle et fondatrice, Marie Catherine Muyters, assistante, Catherine de Treir, conseillère. Ces pétitions sont intéressantes

car elles donnent un aperçu de la situation de l'Ordre par rapport aux pouvoirs publics. Car à l'époque, les Ordres religieux ont certains privilèges, tel le privilège « fori et immunitatis » c'est-à-dire qu'ils peuvent être compétents en matière judiciaire : les causes judiciaires ne sont pas jugées par les juges civils mais par le supérieur religieux. Autre privilège, celui du « privilegium immunitatis » : l'état religieux est exempté des charges publiques, impôts et taxes.

Mais pour empêcher les Annonciades d'avoir trop de « privilèges », le Conseil de la ville a exigé – cela a été vu au moment de la fondation – qu'elles s'engagent à ne pas désavantager ou à ne pas nuire à la ville. Dans le cas de la pétition de 1680, il semble que la ville ait demandé aux Annonciades 1000 livres tout en leur accordant ce qu'elles demandaient, cela, en vertu des conditions établies lors de la fondation du couvent. Cependant, le conseil est assez compréhensif. Parfois, il accède aux demandes des Annonciades : par exemple, sur une proposition de celles-ci, dans les années 1772 à 1782, il accorde une exemption de droits contre 18 à 20 fûts de bière...

On peut comprendre la position de la ville. Aix-la-Chapelle possède de nombreux couvents installés bien avant les Annonciades et pour lesquels on ne peut refuser les privilèges religieux. De plus, la situation financière de la ville est mauvaise. Donc, les magistrats de la ville cherchent de nouvelles taxes... De même, en matière d'acquisition de terrain, les Annonciades ont eu quelques difficultés de la part de la ville. Cela s'explique : l'exemption d'impôts n'est pas pour une fois, mais pour toujours. Lorsqu'elles demandent d'acheter un terrain près de leur chapelle, il est posé comme condition : engagement pour l'avenir de ne pas acheter à nouveau de terrain à côté de cet accès. Cependant, cet engagement n'a pas été gardé rigoureusement, selon Schollen. En un mot, pour résumer les rapports des Annonciades avec la ville : rapports assez souples, bons en général, obéissant du côté des Annonciades, bienveillant du côté de la ville.

L'Annelle, l'Assistante, la Maîtresse du Tour – sœur responsable des sœurs tourières - ont les principales fonctions. Ces trois religieuses répartissent les charges et représentent le monastère à l'extérieur, s'occupent de toutes les questions relatives au gouvernement du monastère.

Le monastère est supprimé lors de l'occupation française. Napoléon a fait cadeau à la ville du couvent en l'année 1804, pour servir de maison de correction et de refuge pour malades mentaux. En 1823, une dépendance de l'hôpital de la ville est installée dans la maison des Annonciades, et plus tard les « filles égarées » y sont installées. C'est pourquoi, la voix populaire dit que « depuis que les Annonciades sont parties, l'esprit s'est échappé ! »...

L'historien Schollen termine son historique par trois annexes : liste des mères ancelles, listes des Annonciades membres de la Fraternité des Anges Gardiens ; relation de l'incendie de la ville d'Aix-la-Chapelle d'après la Chronique du monastère de Düren.

Sources manuscrites

Sources manuscrites : Archives Municipales d'Aix-la-Chapelle, recensement des communautés religieuses de la ville, n° 20 : au couvent des Annonciades. Archives franciscaines de la région de Westphalie.

Sources imprimées

Hengst Karl, *Lexicon der vor 1815 errichteten stifte und klöster von ihrer gründung bis zur aufhebung, Quellen und forschungen zur kirchen – und religiosgeschichte*, band 2, Aschendorff – Munster, 1992, traduction française, 1994.

Schlager (Père Patricius), ofm, *Histoire des couvents des Annonciades en Westphalie*, Harreweld, sd. Traduction française, Thiais (F), 1974, 25 p.

Schneider Herbert, ofm, « Die Annunziaten in Heiligen Rômischen Reich, ihre geschichte und lebensweise », *Rhenania Franciscana Antiqua*, band 6, Herausgegeben von Otho Gimmnich, ofm, Düsseldorf, 2002 / et « Les Annonciades dans le Saint-Empire germanique », dans *Jeanne de France et l'Annonciade*, Cerf, Paris, 2004, p. 238sv.

Vandeloo Denise, "De non die zakenvrouw werd, in één op drie huisapotheken in Duitsland is 'Klosterfrau Melisengeist' thuis", *Zaterdag 28 en Zondag, 29 juli 2001*.

Schollen François, « Histoire des Annonciades d'Aix la Chapelle », dans *Communication de l'Union pour la connaissance du passé d'Aix la Chapelle*, n° 4, Publiée par délégation de H. Schnock, Éd. de la librairie C. Cazin, Aix la Chapelle, 1894. L'auteur a aussi consulté le volume 2, p. 130 et sv., de « Contribution à l'histoire d'Aix-la-Chapelle et à ses environs », article de QUIX.

Note

Le Père Adam Bürvenich, définitiveur de la province de Cologne a écrit une Chronique du monastère de Düren. Le texte commence le 17 août 1660. Cette Chronique donne quelques renseignements sur la fondation du monastère d'Aix-la-Chapelle. Les archives municipales de la ville d'Aix-la-Chapelle, ayant subi de graves dommages à la fin de la seconde guerre mondiale de 1940-1945, l'archiviste de ce fonds, qui a été consulté, pense que cette Chronique a été perdue à ce moment-là. Cependant, il faudrait voir du côté des archives franciscaines de la région.

Pour l'histoire des monastères d'Aix-la-Chapelle et de Düren, il faudrait aussi consulter, d'après F. Schollen, qui a eu en main la Chronique de Düren, l'ouvrage de Bonn, Rumpel et Fischbach, « Collection de documents sur l'histoire de Düren et de ses environs immédiats », p. 344 et sv.

ANDERNACH 1653 - 1807

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

Le monastère des Annonciades d'Andernach est fondé par cinq sœurs venues du monastère des Annonciades de Düren. Cela se passe en mai 1653. Ce n'est qu'en 1736 que l'église conventuelle sera construite. Le couvent aura la permission d'ouvrir une école.

Entre 1736 et 1739, donc, s'effectuent la construction et la consécration de l'église, décorée de fresque représentant la vie de sainte Jeanne.

Le financement de l'église a épuisé les ressources des Annonciades. L'évêque diocésain donne alors la possibilité d'ouvrir une école, en 1775, et deux sœurs reçoivent la permission nécessaire pour donner des cours. Mais ce moyen ne peut éviter la ruine financière. Les sources historiques montrent que les Annonciades d'Andernach sont connues pour leur discipline religieuse. Un fait qui le montre : quand une certaine sœur Françoise von Wenzen zu Gerolseck, Moniale d'Oberwerth, a frappé son Abbesse, elle est envoyée en pénitence au monastère de l'Annonciade d'Andernach !

Voici la liste des Mères Ancelles :

Anna Amalia von Hammerstein (1654)

Mtr. Dreesen aus Geilendorf

Anna Maria von Loen

M.G.Brewers aus Bonn

Anna Franziska Bongartz

Agnes Maria Cöllers (1762- 1763)

Anna Maria Cuntzer (1765-1766)

Maria Anna Hansel (1767-1770)

Anna Maria Clintzer (1771-1774)

Maria Anna Hansel (1775-1786)

Maia Clara Lohmann (1787)

Maria Ernestina Vollmar (1788 jusqu'à la suppression du Monastère en 1803)

Les bâtiments du Monastère sont cédés à la commune d'Andernach en 1807. L'Église des Annonciades est restaurée. C'est ainsi que les fresques du plafond et des murs existent toujours. En 1841, la ville cède les bâtiments et le terrain à l'ensemble hospitalier de cette même ville. En 1845, les sœurs hospitalières de Saint-Charles Borromé s'installent dans l'ancien couvent ; l'église devient alors l'église de l'hôpital Saint-Nicolas. Elle l'est encore actuellement. Après l'incendie du 28 décembre 1977, on a placé un autel baroque, provenant de l'église désaffectée des Pères Capucins de Lochem. En 1979, les fresques sont restaurées et bien mises en valeur. Elles sont encore aujourd'hui un véritable témoin de la vie spirituelle des Annonciades d'Andernach.

En effet, l'extérieur comme l'intérieur de la chapelle de l'ancien monastère traduisent bien la foi et la spiritualité des Annonciades, toute marquée par la Vierge Marie de Nazareth, d'où sa consécration à saint Joseph. Construite entre 1736 et 1739, elle subsiste encore de nos jours comme chapelle de l'hôpital Saint-Nicolas, auquel ont été intégrés les bâtiments de l'ancien monastère. L'édifice est bien conservé ; la porte présente une décoration élégante. À l'intérieur, au-dessus du portail d'entrée, se trouve une tribune qui était le chœur des moniales. Des fresques évoquent la vie de la Vierge Marie, celle de sainte Jeanne de France et l'histoire de l'Ordre. D'autres offrent des paysages pittoresques, agrémentés de cours d'eau, par référence peut-être à l'Apocalypse (Ap 14, 7) : « Adorez Celui qui a fait le ciel, la terre, la mer et les sources d'eaux. » Au jubé, une peinture à

l'huile représente Jeanne de France revêtue du costume de l'Annonciade. Au-dessus de l'autel, des fresques représentent la Sainte Trinité, au-dessus du globe terrestre, pour signifiant que l'eucharistie et la prière ouvrent au mystère du Dieu Un et Trine.

Sources manuscrites

Sources manuscrites, cf Généralités sur les monastères Allemands, ci-dessous :

Hengst Karl, Lexicon der vor 1815 errichteten stifte und klöster von ihrer gründung bis zur aufhebung, Quellen und forschungen zur kirchen – und religiosgeschichte, band 2, Aschendorff – Munster, 1992, traduction française, 1994.

Schlager (Père Patricius), ofm, Histoire des couvents des annonciades en Westphalie, Harreweld, sd. Traduction française, Thiais (F), 1974, 25 p.

Schneider Herbert, ofm, « Die Annunziaten in Heiligen Rômischen Reich, ihre geschichte und lebensweise », Rhenania Franciscana Antiqua, band 6, Herausgegeben von Otho Gimmich, ofm, Düsseldorf, 2002 / et dans Jeanne de France et l'Annonciade, Cerf, Paris, 2004, p. 238sv.

Vandeloo Denise, "De non die zakenvrouw werd, in één op drie huisapotheken in Duitsland is 'Klosterfrau Melisengeist' thuis", Zaterdag 28 en Zondag, 29 juli 2001.

Sources imprimées

Gesel Claudia, « Stiftung St. Nikolaus-Stiftshospital in Andernach », *750 Jahre*, Görres-Druckerei GmbH, Koblenz, 2000, kapitel 9 : Die Hospitalkapelle des St. Nikolausstifts in Andernach, p. 275-316.

Schneider Herbert, ofm, « Les Annonciades dans l'Allemagne du Saint-Empire germanique », dans *Jeanne de France et l'Annonciade*, Cerf, 2004, p. 241sv.

Wissen Roswitha, « Andernarch, St-Nikolaus-Stiftshospital », *Frauenklöster im Rheinland und Westfalen*, Herausgegeben von Hiltrud Kier und Marianne Gechter, Schnell Steiner 2011, p. 118-119.

COESFELD 1657-1811

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

En l'année 1657, les Annonciades de Venlo partent fonder un monastère de leur Ordre à Coesfeld. Les sœurs s'installent au couvent Sainte-Anne, couvent de tertiaires franciscaines.

Un an auparavant, en 1656, l'évêque de Münster, Christophe Bernhard Von Galen, a fait connaître la Règle de l'Annonciade aux Tertiaires du couvent Sainte-Anne. Après en avoir parlé avec le Provincial franciscain, Léonard Helm, en présence du père gardien de Vreden, la supérieure des Tertiaires ainsi que 15 autres religieuses certifient par écrit à leur supérieur vouloir adopter la Règle de l'Ordre de Vierge Marie.

Le représentant du Ministre général des Frères Mineurs, le Commissaire général Jacques de Riddere, demande alors à ce qu'une sœur Annonciade de Venlo soit envoyée à Sainte-Anne. En fait, ce sont plusieurs sœurs de Venlo qui vont être nommées, en vue de cette mission. On choisit mère Hélène Van den Hoff, comme Ancelle, comme Assistante la sœur Marguerite-Stéphanie, comme Maîtresse des novices sœur Anne Marie Ruge et Anne Catherine Kemmers comme Portière. Les 25 et 26 juillet 1657 ont lieu les Prises d'Habits des Tertiaires. Un an plus tard toutes font profession. En 1660, la mère Ancelle, l'Assistante et la Portière retournent à Venlo, dans leur monastère d'origine ; ne reste à Coesfeld que la maîtresse des novices, Marguerite-Stéphanie, qui deviendra ancelle et le restera jusqu'à sa mort.

La Règle est fidèlement observée. Les sœurs vivent de leur travail de filature et de tissage, ainsi que de maigres fermages. En 1674, les sœurs entreprennent des travaux d'agrandissement. C'est une période difficile due à une épidémie si bien que les travaux ne seront terminés qu'en 1699. Durant ces travaux les sœurs, parfois et durant la nuit, acheminent des pierres et du matériel de construction. Autour des années 1750-1757 a lieu la guerre dite de Sept-Ans. Les soldats établissent leur cantonnement dans la ville, causant une augmentation des charges. Il faut nourrir et entretenir ce surplus de population.

Tous les jours, les Annonciades nourrissent les pauvres qui viennent demander l'aumône à la porte du couvent. La Chronique du monastère mentionne la construction d'un petit hospice, en 1682.

En 1713, les sœurs ouvrent un pensionnat qui fermera rapidement à cause du climat social incertain. Autre essai de pensionnat en 1745, un troisième essai en 1784. On y enseignait principalement le français. Cette dernière tentative n'a duré qu'une dizaine d'années.

En 1771 et en 1792 a lieu le nettoyage de l'orgue. Cinq Pères confesseurs sont enterrés dans l'église du couvent.

En 1795, c'est la guerre. Le couvent doit accueillir 1066 soldats et 154 chevaux ! Pendant la révolution française, des prêtres et des religieux trouvent refuge dans le monastère dont six annonciades françaises, deux annonciades célestes et les sœurs annonciades chassées de Venlo. En 1803, pendant la période napoléonienne, les sœurs sont chassées à leur tour et se réfugient au couvent de Marienflucht, près de Glane, où elles peuvent mener leur vie conventuelle jusqu'en 1811. Le couvent jusqu'à sa fermeture est sous l'autorité des franciscains de l'Observance de la province de Saxe. Le monastère abrite en moyenne une trentaine de moniales.

Concernant les bâtiments : en s'y installant, les Annonciades ont fait construire dans l'église existante un chœur en tribune. En 1675, elles ont aménagé une nouvelle sacristie, et en 1692, elles

ont fait rénover le clocher. En 1738, les sœurs ont fait restaurer l'intérieur de l'église. Et concernant les effectifs : en 1657, la communauté compte 18 sœurs ; en 1714, 38 ; 1803, 27 ; 1811, 21.

A sa fermeture et dans un premier temps, le couvent est transformé en hôtel particulier. Puis, de 1814 à 1828, le bâtiment sert de lycée. Il sera transformé plus tard en hôpital. Aujourd'hui, l'ancien couvent monastère des Annonciades fait partie de l'ensemble hospitalier de Coesfeld.

On ne peut évoquer le monastère de Coesfeld sans évoquer une Annonciade devenue célèbre, sœur Marie-Clémentine Martin.

Au cimetière de Cologne, on peut lire, sur le socle d'un crucifix, l'inscription suivante : ici repose la vénérable jubilaire, femme religieuse, Maria Clémentine MARTIN, née à Bruxelles le 5 mai 1775, entrée dans l'Ordre le 2 octobre 1792, décédée le 9 août 1843. RIP.

Qui est cette religieuse moniale ensevelie au cimetière Melaten de Cologne au son des cloches et avec la grande participation des habitants de la ville.

Marie Clémentine est née à Bruxelles, capitale des Pays Bas autrichiens. Elle est la fille d'un officier impérial du Tirol, Johan Heinrich de Martin et de son épouse Christine de Mergenthal. Son Père est donc officier de l'empereur de Vienne, d'abord, puis du roi Frédéric August d'Anhalt-Zeerbst (Friesland).

A 17 ans, Marie Clémentine entre au monastère des Annonciades de Cosfeld où les sœurs, comme la plupart des couvents de ce temps, dans la région, ont un hôpital. Durant 10 ans, elle est affectée à l'infirmerie du monastère. Assez vite, on reconnaît ses qualités exceptionnelles dans le domaine médical. Des maisons religieuses des alentours font appel à ses compétences. Afin de parfaire ses connaissances, on l'envoie à Bruxelles. Là, elle va mettre au point la préparation d'une eau médicinale - la fameuse eau de mélisse.

Arrive la période napoléonienne et la fermeture de son monastère. Sœur Clémentine suit sa communauté jusqu'à Glane. Mais à son tour, ce monastère doit fermer ses portes. Sœur Clémentine trouve alors refuge chez un chanoine de Tirlemont. Là, elle va se consacrer entièrement au soin des malades.

Dans une de ses lettres on peut lire : « Au couvent de Coesfeld et de Bruxelles, j'appris l'art de fabriquer la vraie eau des carmélites ou de mélisse. Plus tard, grâce à la communication de bonnes âmes, je connus la recette de la préparation de la meilleure eau de Cologne ». Donc, à côté de l'eau de mélisse, elle va produire par la suite sa propre eau de Cologne, si bien qu'elle va être conduite à fonder sa propre entreprise, à Cologne. Des assistants vont l'aider. La première annonce d'une eau médicinale fabriquée par l'entreprise de Marie-Clémentine paraît le 6 novembre 1825 dans le journal de la ville : « Une véritable eau de Cologne est à acheter au n. 1 de la rue Litsch. La grande bouteille pour 6 groschen d'argent, 3 centimes ». 17 ans plus tard, en 1842, la publicité est plus appelante : « La voisine de la cathédrale recommande au public et aux hôtes visitant notre ville l'eau de mélisse et l'eau de Cologne qui se distingue par son parfum, fin et durable, et par sa force : Marie Clémentine Martin, moniale, le 19, à la cathédrale » !

Son entreprise connaît le succès mais aussi la concurrence. Laissons parler Marie Clémentine elle-même :

« Où il y a le succès, les jaloux et les imitateurs ne sont pas loin. Ce vieil adage eut sa résonance à Cologne ! Il y avait une rude concurrence entre les producteurs de l'eau de Cologne et les eaux guérissantes... » Marie Clémentine doit faire face d'abord aux lois napoléoniennes lors de la période française puis à celles de la domination prussienne. Il y a en effet une forte concurrence. Pour y remédier, Marie-Clémentine demande au roi la permission de mettre sur les étiquettes de ses produits l'aigle prussien. Le Roi Frédéric Guillaume III, autorise Marie Clémentine à « afficher l'aigle prussien sur ses fabrications d'eau de mélisse et de Cologne ». C'était le 28 novembre 1829. Mais ... les problèmes de concurrence demeurent. En effet, on imite ses produits et les imitations affichent

également l'aigle prussien ! Marie Clémentine publie alors une annonce prévenant les utilisateurs contre cette soi-disant eau de mélisse. Mais la qualité des produits de Marie-Clémentine est reconnue. Si bien que 7 ans après sa mort, à l'exposition universelle de Londres, on lui reconnaît la meilleure eau de Cologne et son eau de mélisse est primée par une médaille. Son entreprise reçoit d'ailleurs d'autres distinctions en 1852, 1853, 1855, 1862, 1867, 1873, 1879, 1880.

Les années passent. La médecine, la pharmacologie progressent. Mais ces deux sciences reconnaissent la valeur de ce qu'a produit la moniale en matière d'eau médicinale. Dans une conférence de presse, tenue en 1974, à Hambourg, des experts ont reconnu la valeur de cette « eau de mélisse » de Marie-Clémentine qui garde actuellement une place de choix dans la médecine actuelle.

Ainsi, après avoir passé son enfance à Bruxelles, après ses années de solitude dans le couvent de Coesfeld, où elle a étudié les vieux traités de médecine, et pratiqué ce qu'elle a appris par le soin des malades et la préparation des médicaments, elle s'est retrouvée hors de son couvent, en une période troublée. Infirmière, elle connaît alors les horreurs des guerres napoléoniennes. Établie à Cologne, elle exerce sa science durant 18 ans. Au monastère, comme chef d'entreprise, elle a agi dans la discrétion, le silence, faisant le bien : soin donné aux malades, aide aux nécessiteux... Sa popularité a s'est étendue au-delà de Cologne. La « moniale », comme on l'appelait alors était estimée par toutes les couches de la société. Depuis 1825, elle était établie près de la cathédrale de Cologne. Voici ce que son exécuteur testamentaire écrit peu après son décès :

« Douce et donnée à la volonté divine de Dieu, elle s'est endormie après avoir reçu les sacrements de l'église, aujourd'hui, vers 13h30, le 9 août 1843.... Heureuse et rendue heureuse de faire le bien, selon l'amour chrétien, elle soulagea de nombreux maux grâce à la fabrication de l'eau de mélisse et de l'eau de Cologne. A chacun qui l'a connue, son souvenir restera inoubliable.... ». Sa dépouille mortelle est accompagnée par les cloches de la ville, et par une grande partie de la population, jusqu'au cimetière de Melaten, alors en dehors des portes de Cologne. Aujourd'hui encore, on peut voir une croix très simple en pierre rappelant le souvenir de Marie-Clémentine Martin, la moniale.

On ne peut évoquer le monastère de Coesfeld dire quelques mots sur Anne-Catherine Emmerick.

Près de Coesfeld, à Flamschen, petit hameau, est née le 8 septembre 1774 Anne-Catherine, qui sera une des grandes figures mystiques du 19^{ème} siècle. Durant son enfance, dit-elle dans son auto biographie, elle eut deux visions de sainte Jeanne de France. Lorsqu'elle gardait son troupeau, dit-elle encore, elle entendait au loin tinter la cloche du couvent des Annonciades de Coesfeld... A la suite de ses visions de sainte Jeanne, attirée par la vie monastique, elle aurait aimée se faire religieuse chez les Annonciades de Coesfeld. Mais, pensant que ce couvent serait trop près de sa famille, elle entre en définitive chez les Augustines de Dülmen. Ce qu'elle dit de sainte Jeanne, dans son auto biographie mérite l'attention.

Sources manuscrites

Hengst Karl, *Lexicon der vor 1815 errichteten stifte und klöster von ihrer gründung bis zur aufhebung, Quellen und forschungen zur kirchen – und religiosgeschte*, band 2, Aschendorff – Munster, 1992, traduction française, 1994, p. 3 et sv : Marie Thérèse Potthoff, « Coesfeld, Annonciades ». L'auteur mentionne les fonds d'archives existants sur les Annonciades, en Allemagne.

Sources imprimées

Anne Catherine Emmerick, racontée par elle-même et par ses contemporains, Ed. Tequi, 1980, p. 33-35.

Garlet Günter, *Die Klosterfrau und ihre Zeit. Die lebensgeschichte der Maria Clementine Martin, Gründerin des Hauses Klosterfrau, Herausgegeben vom Hause Klosterfrau*, Köln, 1. Auflage 1985 ; 2. Ergänzte Auflage 1989. Traduction française, Annonciade, Alajuala (Costa Rica), 2011.

Schlager P., ofm, « Zur Geschichte der Westfälischen Annuntiaten-Klöster », *Zeitschrift für Vaterländische Geschichte und Altertumskunde*, Münster, 1906, t. 64, p. 111-130.

Schneider Herbert, ofm, « Les annonciades dans le Saint-Empire germanique », dans *Jeanne de France et l'Annonciade*, Cerf, 2004, p. 241.

WIEDENBRÜCK 1631-1797

Juridiction des Frères Mineurs.

Notice

Le monastère des Annonciades de Wiedenbrück est fondé en 1669 par celui de Coesfeld. En réalité, c'est une réforme, celle du couvent des Augustines de la ville. En effet, le couvent des Augustines de Wiedenbrück, fondé en 1458, a vu son temporel augmenter aux dépens de sa vie spirituelle. Une reprise en main devient nécessaire. Elles sont dix religieuses en 1669.

Pour ce faire, l'Évêque du lieu, avec l'assentiment du Provincial franciscain, le Père Félix Sylvius, va faire appel à cinq annonciades du couvent de Coesfeld dont l'excellent esprit est reconnu. Le 25 février 1669, les cinq annonciades se mettent en route. Ce sont les sœurs Anna Katarina Kemmers, ancelle ; Anna Maria Hauerfort, assistante ; Coletta Meyboems, maîtresse des novices ; Anna Margaretha Hesselinck, sacristine ; Theresia Teckleborg, tourière. Les augustines se déclarent prêtes à accepter la nouvelle Règle.

La moitié des sœurs augustines prennent l'habit de l'Ordre de la Vierge Marie le 3 mars 1669. Le lendemain, 4 mars 1669, elles font profession. Les Augustines ne voulant pas changer peuvent, quant à elle, rester dans le couvent mais en dehors de la clôture.

Le couvent est en bon état. La chapelle, dédiée à Sainte-Agnès, est fonctionnelle. La direction spirituelle est sous la houlette de Franciscains de la province de Saxe qui, depuis peu, ont pu s'établir tout à côté du couvent Sainte-Agnès.

Le nombre de sœurs à admettre à la Profession est fixé d'une manière très précise, et le provincial veille à ce qu'aucune sœur ne reçoive l'habit s'il n'y a pas une place vacante, par suite du décès d'une autre sœur. Combien sont-elles ? On ne sait pas exactement mais, en tout cas, moins de 30. Car le 25 avril 1722 la Mère ancelle demande, lors d'une assemblée des supérieurs franciscains de la Province, l'autorisation d'admettre plus de 30 sœurs : cela lui est refusé.

Cette assemblée veille sur le couvent des annonciades. En 1684, elle décide par exemple, pour le service divin, l'usage du vieux rituel, admis dans l'ordre franciscain. Pourquoi cette vigilance de la part de la province franciscaine ? La communauté est constituée en partie par des anciennes sœurs augustines. La réforme ne peut se faire que progressivement. Les vieilles habitudes - que ce soit en matière de liturgie ou autres.... - sont difficiles à faire disparaître. D'où les décisions successives de la part des franciscains de la province afin de stimuler toutes les sœurs dans l'esprit de leur nouvelle règle de vie. Trente années après la réforme, il faut encore procéder à des corrections de détail. Par exemple, le chapitre de 1703 doit interdire que des repas soient pris à la grille du cloître ou au parloir avec le père confesseur, de lui écrire sans l'autorisation de la supérieure, de remplacer les chants monastiques par une savante musique à tonalité profane... Ce genre de musique doit être apprécié par certaines car en 1732 le provincial, dans une lettre à la mère ancelle, exprime son mécontentement car certaines sœurs ont reçu de la part de professeurs laïques une formation musicale propre à « satisfaire leur vanité » écrit-il !

De 1670 à 1700, il y a 30 professions. De 1700 à 1810, 81 professions. La situation économique du couvent, au début, est fragile. À cela il faut ajouter des conflits avec le couvent-mère de Coesfeld au sujet de questions financières.

Au début du XVIIIe siècle la situation économique n'est pas encore bonne. À partir de 1732, la situation s'améliore.

Il va falloir une quarantaine d'années pour que l'esprit de l'Annonciade anime toute la communauté. Si bien que la discipline va devenir exemplaire. Une bonne entente circule entre les

sœurs. Avec 30 religieuses, en 1720, le maximum est atteint de sorte qu'il faut décider de ne plus accepter de novices. Jusqu'à sa dissolution, due aux événements politiques, le couvent connaît une époque florissante spirituellement. Car le monastère reste pauvre.

Les effectifs : à l'origine le couvent compte une douzaine de sœurs. Vers 1720, il y a 30 moniales. Le maximum est donc atteint. En 1786, il y a 13 sœurs. En 1788 : 19 choristes, 5 converses. En 1806 : 8 moniales et 5 converses. Au moment de la dissolution : 11 sœurs.

Suppression : un décret royal de Jérôme Bonaparte du 16 décembre 1810 supprime le monastère. Le décret officiel concernant la dissolution de tous les couvents de la région est du 1^{er} décembre 1810. Un autre décret du 5 février 1812 accorde une pension aux religieuses qui peuvent passer le reste de leurs jours dans leur ancien couvent. Les annonciades sont restées dans leur couvent jusqu'en 1812. Car le livre des vêtements porte cette note : « le 8 mai 1812 nous avons fait les premiers pas hors du monastère vers l'église des pères » - c'est-à-dire, l'église Sainte-Marie, aux franciscains depuis 1644. Les sœurs décédées après 1810 ont été enterrées dans leur monastère. La première à être enterrée hors du monastère, est Martine Grotthans (ou Grothus). Elle a été inhumée le 19 avril 1814 au cimetière paroissial.

Jusqu'à sa fermeture, le monastère est resté sous la juridiction des frères mineurs, province de la Sainte-Croix, de Saxe. Tous les couvents de Westphalie ont été dissous par le gouvernement royal. Dès 1813 l'église, l'école et la brasserie - ce qui laisse à supposer que les annonciades avaient une école - sont démolies. Il ne reste que deux ailes du couvent. De 1815 à 1824, le reste du monastère appartient au Trésor de Prusse et sert, de 1824 à 1829, de prison, de caisse d'épargne et de logement pour les dernières sœurs. En 1829, ces bâtiments servent pour les pauvres de la ville. Puis, en 1849, ils deviennent un hospice tenu par les sœurs de St-Vincent de Paul. En 1960, les vieux bâtiments du couvent sont démolis.

Les accessoires de culte ont été donnés en 1813 en partie à l'église de Friedrichsdorf, en partie à la cathédrale d'Osnabrück. Les confesseurs : de 1670 à 1796, 30 Pères franciscains se sont succédé dans cette charge auprès des annonciades. De 1669 à 1796, 10 Ancelles se sont succédé.

Sources manuscrites

Archives Municipales de Münster, d'Osnabrück, de Rheda-Wiedenbrück

Archives Franciscaines du couvent de Wiedenbrück, d'Osnabrück, de Paderborn

Archives princières Bentheim-Tecklenburg, à Rheda

Sources imprimées

Études Franciscaines 43, 1961, p. 21-74.

Flaskamp Franz Xaver, *Livre des vêtements et professions du monastère de l'Annonciade de Wiedenbrück*, Regensburg / Münster, 1948.

Hengst Karl, *Lexicon der vor 1815 errichteten stifte und klöster von ihrer gründung bis zur aufhebung, Quellen und forschungen zur kirchen – und religiosgeschte*, band 2, Aschendorff – Münster, 1992, traduction française, 1994.

Histoire de l'Ordre franciscain de la Sainte-Croix, province de Saxe, 1909, p. 13-68.

Schlager (Père Patricius), ofm, *Histoire des couvents des annonciades en Westphalie*, Harreweld, sd. Traduction française, Thiais (F), 1974, 25 p.

Schmitz C., ofm, « Das St.Agnetenkloster unter der Annunziatenregel », *Beiträge zur Geschichte der Sächsischen Franziskaner-Ordensprovinz*, Düsseldorf, Schwann-Verlag, 1907-1909, p. 13-68.

Schneider Herbert, ofm, « Die Annunziaten in Heiligen Rômischen Reich, ihre geschichte und lebensweise », *Rhenania Franciscana Antiqua*, band 6, Herausgegeben von Otho Gimmnich, ofm, Düsseldorf, 2002 / et dans *Jeanne de France et l'Annonciade*, Cerf, Paris, 2004, p. 238sv.

Schneider Herbert, ofm, « Les annonciades dans le Saint-Empire germanique », dans *Jeanne de France et l'Annonciade*, Cerf, 2004, p. 242.

Vandeloo Denise, "De non die zakenvrouw werd, in één op drie huisapotheken in Duitsland is 'Klosterfrau Melisengeist' thuis", *Zaterdag 28 en Zondag, 29 juli 2001*.

BELGIQUE – PAYS-BAS

Monastères annonciades fondés

À Nivelles 1608

À Anvers 1608

À Maastricht 1614

À Bruxelles 1616

À Namur 1623

À Gand 1624

À Tirlemont 1627

À Alost 1636

À Nieuport 1650

À Venlo 1614

NIVELLES 1608-1784

Juridiction franciscaine

Notice

1607 ou 1608, telle est la date de fondation du monastère des Annonciades de Nivelles. Avec la permission des Souverains espagnols (Albert et la reine Isabelle), de l'évêque de Namur, Monseigneur Wallon-Capelle, huit annonciades quittent Louvain pour Nivelles. Du chapitre de la collégiale Sainte-Gertrude, elles reçoivent l'église de St-Maurice et achètent des terrains autour pour y bâtir leur monastère. Une personne noble, Catherine de Haensbruck, subvient aux besoins matériels de la jeune fondation.

Les fondatrices sont les Sœurs Anna de Smidt, (ancelle), Agathe Deltz, Joanna Spoelberg (maîtresse des novices), Barbara d'Egmpont, Wilandt, Helena Stanihurst, Joanna Preter, Adriana Dantienne. Elles sont reçues solennellement par la ville. Très vite, la communauté reçoit de nouvelles vocations. Durant les 12 années où elle a été maîtresse des novices, sœur Joanna Spoelberg a reçu 19 jeunes sœurs. En 1621, elle est élue Mère Ancelle. Durant son supériorat, elle va admettre 31 sœurs à la Profession. En 1621, elle envoie six sœurs fonder le couvent de Namur. Ce sont les sœurs Agatha Deltz (première ancelle de Namur), Maria Corbisier, Joanna de Preter, M. Jamblin, Odilla Marchant, Marie de Bollec.

En 1631, la guerre des Gueux fait des ravages dans la région. Les sœurs se réfugient à Mons dans la maison de Monsieur Vanderbeken, dont le fils, prêtre, va servir d'aumônier à la communauté durant son exil. Les sœurs restent un an à Mons. Après cette année, elles retournent à Nivelles où elles sont reçues avec joie par le chapitre de la cathédrale Ste-Gertrude, la population, les magistrats de la ville. Les cloches sonnent leur retour !

1689 : un incendie se déclare pendant que la communauté chante l'office de matines. Ayant le souci de garder la clôture, et se rappelant l'incendie du monastère des Annonciades de Bruxelles où les sœurs furent pillées et volées par des personnes, sous prétexte de venir les aider, elles laissent entrer les secours qu'avec difficulté. Seuls, des voisins sûrs ont pu entrer. Tout est brûlé sauf l'église et les reliques. Durant six semaines, les sœurs trouvent refuge à l'infirmerie du couvent des Récollets. Là, elles vivent selon leur Règle, respectant leurs us et coutumes. L'église sera à nouveau consacrée par l'évêque de Namur - « de peur que durant la guerre on l'ait profanée » précisent les sources. Cela laisse à penser que l'origine de l'incendie est certainement due à la guerre.

Depuis la fondation du monastère jusqu'à sa fermeture en 1784, sont décédées 146 religieuses. Beaucoup ont frappé leur entourage par leur rayonnement. Ainsi :

Catarina de Haensbruck, chanoinesse de la collégiale de Sainte-Gertrude. Elle donne ses biens aux Annonciades et prend l'habit de l'Ordre en 1614. Mais la maladie ne lui permet pas de poursuivre sa vie monastique. Avec regret elle y renonce mais ne continue pas moins d'aider matériellement les Annonciades et surtout de leur donner toute son affection.

Joanna Spoelberg meurt au couvent de Nivelles le 23 août 1637. Un pilier de l'Annonciade de Nivelles. Elle fait profession à 22 ans, au monastère de Louvain, en 1602. Elle part fonder Nivelles en 1607 comme maîtresse des novices, charge qu'elle exerce durant 12 ans. Elle a formé 19 sœurs avec amour et fermeté. Le 10 mars 1620, elle est élue Ancelle et durant 17 ans elle est un exemple joyeux et rayonnant dans la pratique des vertus : ancelle charitable, douce, capable de consoler tout le monde. Durant son supériorat, 31 sœurs sont entrées au monastère et y ont fait profession.

1620 entre au monastère sœur Ludovica de Berlaimont. Avant son entrée, elle est chanoinesse de Sainte-Gertrude. Elle meurt en 1655 laissant à ses sœurs le souvenir d'une sœur charitable, humble, dévouée envers les sœurs malades, patiente dans les difficultés.

Le 11 septembre 1671 meurt à 70 ans sœur Robertine Longiez, ayant 49 ans de profession monastique. Tour à tour, portière, maîtresse de chœur, assistante (durant 6 ans), Mère ancelle (durant 25 ans).

Le 13 avril 1682, décède Mère Francisca Guillet, 56 ans de vie religieuse. Elle a suivi le chemin de la vertu et de la foi. 14 ans, maîtresse des novices ; 25 ans assistante ; 10 ans ancelle. Exemple de paix, de charité, de patience, d'acceptation de la volonté de Dieu, d'obéissance à la règle et aux us et coutumes, pratiquant les « oraisons jaculatoires ».

29 juillet 1663, meurt sœur Hélène Stanihurst. Elle est entrée à Louvain à l'âge de 18 ans. Son Père, issu d'une famille honorable de suisse et sa mère, issue de la famille royale anglaise : tous deux ont vécu à Bruxelles loin de leur pays et de leur fortune à cause de leur foi catholique. Ils ont six enfants : deux garçons qui sont devenus jésuites ; quatre filles qui sont devenues Annonciades à Louvain. Sœur Hélène, l'aînée des filles, est envoyée à Nivelles. Elle a été pendant 58 ans un exemple d'humilité, de charité, de fidélité.

État du monastère en 1663 : huit moniales de chœur. L'Ancelle est sœur Robertine Longiez et son assistante, Françoise Guillot. Les autres sœurs : Élisabeth de l'Ancre, Catherine de Mortoimont, Marie Vander Beken, Walburge de Lescaillon, Jacqueline Courtoy et Catherine Gilbert. Les noms des sœurs converses et tourières ne sont pas connus.

En 1704, une Fraternité en l'honneur du Sacré-Cœur est érigée par un bref de Clément XI, daté du 28 février.

En 1769, le 16 mai 1769, la Mère Ancelle de Nivelles écrit à celle de Louvain qu'une novice de Nivelles a été guérie miraculeusement par l'intercession de sainte Jeanne, au jour où la solennité de la sainte. Cette sœur, écrit-elle, « n'a pas été d'une parfaite guérison mais cependant toujours des mieux en mieux... » Mais, la sœur retombe malade le jour de sa Profession. Alors sainte Jeanne est de nouveau invoquée par la communauté. Petit à petit la sœur se remet. Et le jour de la Pentecôte, elle peut enfin faire sa profession. La Mère Ancelle ensuite raconte un autre miracle dû à l'intercession de sainte Jeanne. La guérison d'une personne de 60 ans, handicapée par une fracture. Alors la communauté, « voyant augmenter tous les jours la dévotion à sainte Jeanne » a fait imprimer des images de la sainte à Anvers.

La ville de Nivelles possède un couvent de Sœurs Conceptionistes. Les origines franciscaines des Annonciades et des Conceptionistes ont créé des liens entre ces deux monastères. En effet, on a retrouvé dans les Chroniques des Conceptionistes les dates marquantes des Annonciades de Nivelles : par exemple, 1608, leur arrivée à Nivelles, 1623, leur fondation de Namur etc.

État du monastère en 1782 : 18 religieuses professes de chœur, 3 sœurs converses, 3 sœurs tourières, 1 novice.

1784 : suppression du couvent. La décision est prise par le gouvernement du Brabant, en mai 1784. Le procès verbal du 26 mai 1784, en effet, signifie à la communauté « qu'elles sont du nombre de celles que sa Majesté a résolu de supprimer.... » Les Annonciades vont protester mais sans résultat. Elles écrivent en effet une lettre aux « Seigneurs des États souverains de Brabant en leur assemblée, à Bruxelles ». La lettre est signée par toutes les religieuses de chœur.

Jusqu'en 1963, date de leur démolition, les bâtiments de l'ancien couvent des Annonciades de Nivelles ont abrité l'institut Saint-Michel.

Enfin, la bibliothèque des Annonciades de Nivelles laisse entrevoir la vie spirituelle de la communauté. Voici la liste de quelques ouvrages possédés par la communauté :

Robert Arnauld d'Andilly, *La Vie de sainte Thérèse*, Paris, 1697 ;

Pierre de Ribadeneira, *Les Fleurs des vies des saints*, Paris, 1628 ;

Antoine Godeau, *La Vie de saint Charles Borromée*, Paris, 1657 ; *La Vie de saint François Borgia*, Paris, 1672.

Cueillens, *Les Douze étoiles qui composent la couronne de la sainte Vierge, mère de Dieu ou 12 panégyriques faits en son honneur*, Paris, 1676 ;

Joseph de Gallifet, *L'Excellence de la pratique de la dévotion à la Sainte Vierge*, Paris, 1741 ;

La Vierge souffrante par un récollet, Mons, 1694.

Pierre Caffeneyer, *Histoire du très-Saint-Sacrement de miracle*, Bruxelles, 1720.

Nicolas Caussin, *Le Buisson ardent figure de l'Incarnation contenant 24 discours sur les mystères de l'Advent*, Paris, 1648 ;

Jacques Coret, *L'Ange gardien protecteur des mourants*, Liège, 1686 ;

Alphonse Rodriguez, *Pratique de la perfection chrétienne*, Paris, 1624 ;

Id., *Traité de l'oraison*, Paris, s.d. ;

Jean-Baptiste Saint-Jure, *De la connaissance et de l'amour du Fils de Dieu...*, Paris, 1634.

Charles Gaultier, *La Neuvaine engageante*, Liège, 1715 ;

Maria d'Agréda, *La Cité mystique de Dieu...*, trad. par Thomas Croset, Bruxelles, 1717 ;

Léger Soyer, *Œuvres spirituelles*, Paris, 1674 ;

Gilles Zuallart, *Conquête du Ciel par la Pratique de XXV leçons que notre grand maistre Jésus fait en son école eucharistique. Avec un salutaire traité de la confession sacramentale et remèdes aux scrupules*, Mons, 1667.

[Bernard de Clairvaux], *Les Sermons de saint Bernard*, Louvain, 1567 ;

Pierre de Bérulle, *Discours de l'état et des grandeurs de Jésus*, Paris, 1623 ;

Joseph Lambert, *L'Année évangélique ou Homélies sur les évangiles de tous les dimanches de l'année*, Paris, 1696 ;

Marc de Saint-François, *Mine d'or dans laquelle l'on découvre le fin or des grâces célestes qu'on tire du fréquent et bon usage des SS sacrements de pénitence et d'eucharistie...*, Anvers, 1687 ; *Le Miroir du pécheur*, Bruxelles, 1645.

Guillaume Estius, *Histoire des martyrs de Gorcum...*, Douai, 1606.

Charles Gobinet, *Instruction de la jeunesse*, Bruxelles, 1685 ;

Jean Vigneron [Veneroni], *Le Maître italien*, Lyon, 1695.

Boétius de Bolswerts, *Le Pèlerinage de Colombette et Volontairette... vers Jérusalem*, Bruxelles, 1684.

Sources manuscrites

Archives franciscaines de Saint-Trond (B), manuscrit APB M. Fl. 16 ; Archives des Annonciades de Westmalle (B) série H n°4 ; Archives ecclésiastiques du Brabant, n°^{os} 15419 à 15421, cartes et plans n° 630 ; Archives Générales du Royaume (Bruxelles), Comité de la Caisse de Religion 467 ; Bibliothèque de la Ville de Paris, n° 7008 « la Règle des religieuses... à l'instance des Annonciades de Nivelles ».

Sources imprimées

Carnier M., « De orde van de allerheiligste Maagd of (Franse) annuntiaten, monasticon », *Bibliografische inleiding tot de Belgische kloostergeschiedenis voor 1796*, nr. 8, Brussel, 1998. [L'ordre de la Très Sainte Vierge Marie ou Annonciades françaises, Monasticon (Introduction bibliographique à l'histoire des couvents belges, avant 1796), Brussel, Algemeen Rijksarchief, [Bruxelles, Archives Générales du Royaume], 1998, 198 p.

De Gallifet Père, « De cultu sacrosancti Cordis Domini Nostri Jesus Christi », Rome 1726, p. 168, n. 73. L'ouvrage mentionne la Fraternité dédiée au Sacré Cœur du monastère de Nivelles.

Destrat Léon, « Couvent des annonciades, à Nivelles en 1663 » dans *Annales du centre archéologique du canton de Soignies*, tome 18, 1958, pages 101-102.

Henneau Marie-Élisabeth, « Nivelles et Namur : deux maisons francophones d'Annonciades aux Pays-Bas méridionaux (XVII^e et XVIII^e siècles) », dans *Jeanne de France et l'Annonciade*, Cerf, 2004, p. 205. L'auteur donne des indications de sources.

Lecocq Georges, « Jeanne de Valois dite de France », *Rif tout dju*, janvier-février 2006, p. 32-45. Une partie de l'article est consacré au monastère de Nivelles.

Lecocq Georges, « Les congrégations religieuses à Nivelles jusqu'à nos jours », *Rif tout Dju*, n° spécial, n° 333, mars 1991, p. 3-19.

Musch Ph., « L'école des frères », *Rif Tout Dju*, n° 270, mars 1984.

RHF, tome 4, 1927, p. 267, 268 ; tome 5, 1928, p. 140, 165 ; tome 7, 1930, p. 212.

Stocq A.F., *Soeur Rose, conceptioniste*, imprimerie Havaux, Nivelles, 1950, p. 44 à 47 : Les annonciades de Nivelles.

Vandendries Jean, *Les rues de Nivelles de A à Z*, Nivelles, sd, p. 25 : L'Annonciade de Nivelles.

ANVERS 1608 – 1798(1818 ?)

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

Dès 1604, des tentatives sont faites par le monastère de Louvain pour fonder un nouveau monastère de l'Ordre à Anvers. Le 31 décembre 1607, les magistrats de la ville donnent un avis favorable ; l'accord définitif est daté du 5 août 1608. La fondation d'Anvers s'est faite avec l'appui du provincial franciscain Sedulius.

Le 21 octobre 1608, sept sœurs partent de Louvain pour Anvers. Le provincial Sedulius leur trouve une maison de location, au Marché au Lin, où elles vont résider neuf mois, le temps de la construction de leur monastère dont plusieurs personnes s'occupent. La chronique du monastère indique les noms du commissaire général Neyen, du confesseur Anthonius Van Panteghem et du commerçant Joris Moeckenborch, beau-frère de la mère ancelle Josina de Smit. Le monastère se situera dans la Winkelstraat. Avec la permission du commissaire général, trois sœurs, accompagnées de dignitaires séculiers et religieux, se rendent, le 4 avril 1609, à cet endroit et le jugent convenable. On procède peu après à l'achat du terrain. Le 7 juillet 1609, les sœurs peuvent occuper leur nouveau monastère, et le 18 octobre le bâtiment est suffisamment achevé pour que l'on puisse procéder à l'établissement de la clôture.

La nouvelle fondation a lieu à une époque où Anvers se relève à peine des ravages des guerres de religion. C'est la période dite de la Contre Réforme ; le clergé catholique met alors tout en œuvre pour rendre confiance aux fidèles ébranlés dans leur foi.

Le monastère connaît immédiatement un grand rayonnement. Dans la première décennie de son existence, il reçoit 65 novices. Aussi, il pourra devenir fondateur des monastères de Bruxelles (1616) et de Düren (1628).

Le monastère, qui se recrute en partie parmi la noblesse d'Anvers et de Bruxelles, est bien doté à ses débuts. A partir de 1614, Balthasar I Moretus, cousin de Johanna et Martina Moerentorf ou Moretus, fut le « père » de la communauté, c'est-à-dire le principal bienfaiteur ; à ce titre donc, il pourvoit aux besoins matériels des religieuses. Mais d'autres familles de novices ou de sœurs sont généreuses en dots ou en aumônes. En 1616, on commence la construction de l'église conventuelle, après que les archiducs Albert et Isabelle en ont posé la première pierre, l'année précédente. Wenseslas Coeberger, architecte des archiducs, trace les plans. L'évêque Malderus consacre l'autel principal, le 21 juillet 1620. La construction du monastère demeure cependant une lourde charge financière, de sorte que, le 15 mai 1628, l'archiduchesse fait un don de 1000 florins au monastère.

En 1628, le chanoine Spitholdius confie au monastère les reliques de la tête du Saint-Just, qui doit cependant retourner à Zutphen, leur lieu d'origine, dès que le culte catholique y sera rétabli car en ces années la guerre des « Gueux » fait rage.

Les mères Ancelles qui se sont succédées de 1609 à 1784 ont été ensevelies dans l'enceinte du monastère. L'église a belle allure. On peut y lire une inscription murale laissée à la méditation des visiteurs : « Ici le droit fut maître : on trouve côte à côte le maître et le serviteur, le fou et le sage, l'adolescent et le vieillard, le paysan et le noble, le savant et l'ignorant, le riche et le pauvre... Ici tout repose ; si riche, beau ou noble qu'on soit, les uns ne sont pas plus estimés que les autres ».

Une copie d'un manuscrit provenant du monastère de Tirlemont donne de précieux renseignements sur la première Ancelle de l'Annonciade d'Anvers, soeur Josina de Smit qui a une sœur, Anna. Toutes deux, nièces de soeur Catherine Daneels, du monastère de Louvain. Catharina et Anna sont entrées à l'Annonciade de Louvain. Anna, en 1608, est envoyée à Nivelles et Josina à Anvers comme première ancelle. La Bse Anne de St-Barthélémy, carmélite, qui n'a pourtant jamais vu soeur Josina mais

connaissait sa renommée, « aimait et estimait tellement cette mère Ancelle à cause de ses vertus qu'elle désirait souvent recevoir et sucer l'esprit de la Mère Josina ». Sa fiche nécrologique laisse transparaître un être exceptionnel, c'est-à-dire fort dans la foi, la charité envers Dieu et son prochain, vivant sous la mouvance de l'Esprit de Dieu. On raconte « qu'une fois la communauté fut en grande nécessité... Il n'y avait ni pain, ni de l'argent pour en acheter... la soeur économe courait en pleurant chez la Mère Ancelle et lui demandait de ne pas sonner pour le réfectoire puisqu'il n'y avait pas de pain à manger. Mais cette digne femme n'était pas du tout embarrassée et disait : le Seigneur y pourvoira. Et se jetant à genoux avec beaucoup d'humilité et de confiance, elle priait le Seigneur de ne pas oublier celles qu'Il avait assemblées pour Le louer. Elle était tout à fait ravie en esprit et quand elle fut revenue à elle, elle voyait devant elle, à terre, une pièce d'or de 10 florins. Étant une autre fois en grande nécessité, elle priait de nouveau et aussitôt il se présentait un beau jeune homme qui lui passait une bourse pleine d'or et d'argent, disant : Cela vous est accordé par le Seigneur ; louez et remerciez-le toujours. Après quoi, il partait. Les sœurs tourières le suivaient puis tout d'un coup il disparut de leurs yeux et tout faisait soupçonner que c'était un ange du Seigneur.... ».

Le 28 juillet 1630, Mère Josina d'Anvers écrit à soeur Anna Niellant, Ancelle de Tirlemont. Dans cette lettre Mère Josina dit comment, à Anvers, on dirige les sœurs novices. « Je désire, toujours de la maîtresse qu'elle garde et instruisse bien les novices et jeunes sœurs dans l'humilité, la simple obéissance et la charité.... qu'elle inspire aux novices et jeunes sœurs l'amour et l'affection pour notre Saint Ordre, Règle, Statuts et ordonnances, qu'elle les leur fasse bien connaître et comprendre ». Elle reste à la disposition de l'Ancelle pour lui donner, si besoin est, d'autres renseignements. Elle lui dit aussi – son monastère doit être dans la gêne - que si elle pouvait acquitter toutes les dettes du monastère, elle le ferait mais Anvers est également assez pauvre. Elle lui dit : « nous avons bien compassion avec vous car nous sentons en nous-mêmes combien l'esprit peut souffrir d'une trop grande pauvreté. Nous prierons l'une pour l'autre, c'est tout ce que nous pouvons faire. Pourrions-nous acquitter toutes vos dettes, nous le ferions volontiers car je préfère donner que recevoir... ». Ensuite, elle écrit : « Oui, nous ferons imprimer la Sainte Règle en latin, les Bulles, la vie de notre Sainte Fondatrice et de notre Bienheureux Père Gabriel-Maria. Les savants disent que par là notre Saint Ordre et notre Sainte fondatrice se feront connaître par tout le monde. Aussi se sera une consolation pour nous toutes puisqu'on ne sera plus obligé de faire copier (ces ouvrages) et de faire signer.... ».

Mère Josina a été ancelle durant 30 ans ; elle a reçu 100 novices. Elle est décédée le 6 juillet 1638.

Pour prévenir la suppression imminente de leur monastère, vu le contexte politique en ces années 1780, les sœurs ouvrent, le 3 février 1782, sur les conseils de l'évêque Wellens, une école pour les pauvres, mais le monastère est tout de même supprimé le 6 mai 1784 ; les religieuses sont expulsées à la fin du mois de juin. L'inventaire des biens du monastère supprimé est fait par Joseph François de Liagre. Le 24 mai 1784, le procureur général J.E. Van Gastel est venu leur annoncer la décision. A cette époque la communauté compte 24 sœurs de chœur, 4 sœurs converses, 9 sœurs externes, donc : 36 religieuses. Dans le rapport du substitut, procureur général de Brabant, concernant la suppression du couvent des Annonciades d'Anvers, il est écrit : 21 religieuses, 13 sœurs converses et 2 novices, ce qui fait également 36.

Le 6 août 1784, a lieu la vente des meubles et du mobilier. Le 30 novembre suivant, le mobilier de l'église est vendu à son tour. Le 3 janvier 1785, vente des tableaux de l'Église qui, avant cette date, est déjà utilisé comme caserne pour les soldats autrichiens. Des mangeoires sont installées dans la sacristie pour les chevaux, le réfectoire sert de boulangerie pour la garnison. D'autres parties du couvent sont louées pour en tirer des revenus, tels la buanderie, le potager. En 1787, lors de la révolution brabançonne, la Mère ancelle, Catharina Herckelbout, a encore quelque espoir. Elle écrit aux États Brabançon et espère. Mais lorsque la révolution française atteint le pays, elle comprend qu'il n'y a plus d'espoir. Le 22 juin 1798, le monastère est mis en vente publique. Mais aucun acheteur ne se présente à cause de l'importance des bâtiments. Le tout est donc remis à la

disposition de l'armée. L'église devient en 1821 un temple protestant. En 1818, il y a encore, dans le monastère, trois sœurs.

Pour terminer, voici l'inscription d'une page de garde d'un livre de comptes provenant du monastère des annonciades d'Anvers. L'ouvrage se trouve aux archives du Royaume de Belgique, à Anvers. « Il plaît énormément à Dieu d'accueillir des filles dans la sainte religion, mais non moins de faire partir en paix celles qui n'y sont pas aptes. Deus meus et omnia. En cueillant les dix fruits décrits dans notre sainte Église, nous vivrons selon la volonté de Dieu et selon notre sainte profession. Notre Bse Mère Jeanne trouvera son plaisir en nous si nous faisons et supportons beaucoup pour Dieu, pour sa Mère et pour notre vertu.... ». En 1810 Napoléon cède à la ville tous les édifices occupés par l'armée afin qu'elle puisse y installer les services publics. L'Église des annonciades après la chute de Napoléon à Waterloo, est remise par la ville à la communauté protestante.

Situation du monastère : Lande Wiinkelstraat, et Kleine Kauweuberg.

Sources manuscrites

Archives Générales du Royaume, Bruxelles, Comité de la Caisse de Religion : Manuscrit 316, procureur général de Brabant, au sujet de la suppression du couvent des annonciades à Anvers, 1784.

Bibliothèque Royale de Bruxelles : manuscrit II 337, Chronique des annonciades d'Anvers.

Archives franciscaines de Saint-Trond, versées au Kadoc (Université catholique de Louvain).

Sources imprimées

Sans auteur, « Les anciens temps, l'église des annonciades », *Gazette d'Anvers*, 23 septembre 1934.

Baudouin Franz, « Balthasar I Moretus *Gheestelyck vader*, en zijn verwanten, begunstigers van de Antwerpse Annuntiaten », *De Gulden Passer*, jrg 74 (1996), p. 132-155. [Balthasar I Moretus, *père spirituel*, et sa famille, bienfaiteurs des annonciades d'Anvers]

Carnier M., « Les Couvents des annonciades d'Anvers et de Bruxelles, enfants de la Contre-Réforme », dans *Jeanne de France et l'Annonciade*, Cerf, 2004, p. 223.

De Pooter Herman, « L'église des annonciades », *Xuvintet*, 25 octobre 1994.

De Wilt A., sj, « Enkele leden van de familie Plantin en de Annuntiaten », [Certains membres de la famille Plantin et l'Annonciade], *De Gulden Passer*, 38e jaargang, Antwerpen, 1960, p. 140 à 151.

Épitaphes et mémoires historiques, province d'Anvers, t. 6, p. 66, sd.

Prims Fl. *Antwerpiensia*, Tom. 9, Anvers, 1935, Pag. 366-373 : Geschiedenis der Annonciaden te Antwerpen. [Fondation des annonciades d'Anvers]

RHF, tome 4, 1927, p. 265, 266, 267 ; tome 5, 1928, p. 140, 165.

Sans auteur, « Les anciens temps, l'église des annonciades », *Gazette d'Anvers*, 23 septembre 1934.

Slnd, Antwerpen, Klooster der Annuntiaten, Namen der religieusen van het clooster der annuntiaten binnen Antwerpen (p.60 à 66) ; Uyt dit clooster van Antwer pen syn Voordsgekommen de cloosters der annuntiaten van Venlo, Brussel en Dueren (p. 66) ; Namen der religieusen die tydens de vernietiging van het klooster 1783, nog in Leven Waren (p. 67). [Couvent des annonciades, Noms des religieuses du couvent des annonciades à Anvers (p. 60 à 66) ; De ce couvent d'Anvers sont issus les couvents des annonciades de Venlo, Bruxelles, Düren (p. 66) ; Nom des religieuses qui, au moment de la fermeture du couvent en 1783, étaient encore en vie, p. 67] Les archives du monastère des annonciades de Thiais possèdent la photocopie des pages 60 à 67.

Vandewiele L.J. Dr, « Hoe de zusters Theresianen van Brugge en de zusters Annuntiaten van Antwerpen rond 1600 krankzinnigen behandelden, Destelbergen (Belgique), s.d. [Comment les sœurs thérésiennes de Bruges et les sœurs annonciades d'Anvers, vers 1600, traitaient les malades mentaux] » *Kring voor de Geschiedenis van De Pharmacie in Benelux [Cercle Benelux d'Histoire de la Pharmacie]*, Bulletin n° 74, septembre 1988, p. 4sv. Cet article est en ligne.

MAASTRICHT 1614 – 1797 – 1883-1898

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

Le 13 janvier 1614, la ville de Maastricht approuve la fondation d'un monastère de la Vierge. Le Père Provincial des Frères Mineurs Récollets, de la Province de la Germanie inférieure, s'est présenté au conseil de la commune afin d'obtenir de celle-ci que les Annonciades s'installent dans la ville. Ce qui est accepté, à condition que la communauté ne soit pas à la charge de la ville. Le monastère se situe dans la rue des Fossés, près des remparts de la ville. Le doyen du chapitre de Saint-Servaas, Engelbert Boonen, a contribué financièrement à la construction du couvent

La maison et le terrain ont été achetés aux Jésuites, le 27 avril 1615. Sept religieuses et une sœur converse venues de l'Annonciade de Louvain sont les fondatrices de ce nouveau couvent. Ce sont les Franciscains qui ont appelé les sœurs de Louvain à venir fonder dans cette ville. Le monastère possède peu de ressources. Les sœurs pourvoient à leur existence par des travaux manuels, telles de petites œuvres d'art en paille. Elles en ont offert une d'ailleurs à Marie Stuart, de passage à Maastricht. Travail, prière rythment leurs journées. Ce monastère compte 20 à 30 moniales.

L'église du monastère a été consacrée le 25 juillet 1624. C'est, paraît-il, une des plus belles de la ville, avec chœur à l'étage. Son plus bel ornement : un tableau de sainte Jeanne. Le bâtiment comporte quatre ailes.

Au début du 17^{ème} siècle, Hennins Sedulius, ou bien est-ce Cornelis Thielmans, tous deux Franciscains, a écrit une œuvre poétique « L'étoile de la mer ». Durant le siège de la ville par les Hollandais – au cours de la guerre dite guerre des Gueux- les Frères Mineurs quittent la ville. L'œuvre de ce frère est alors conservée chez les Annonciades durant un an et demi (1639).

Les Annonciades possèdent également une petite chapelle, dans leur jardin dédiée à Notre-Dame de Montaigu : à Montaigu, en effet, la Vierge est apparue dans un chêne. Après la construction de la Basilique, où fut placée Notre-Dame de Montaigu, on a sculpté des statues de la Vierge à partir du bois de ce chêne. Telle celle des Annonciades. On vient donc en pèlerinage à cette chapelle des Annonciades. Plusieurs grâces de guérison : Anna Laureys, du monastère de Louvain, guérie en 1603 d'une affection de la gorge ; Michelle Blijlevens, également du monastère de Louvain, guérie d'une maladie de cœur. En 1615 se remet d'une paralysie, Margarita Diamitsaga du monastère de Venlo.

Période révolutionnaire. Le commissaire La Marck, vient établir l'inventaire des biens des Annonciades, titres, revenus etc. en date du 3 octobre 1793, en vue de la fermeture du couvent. Le procès verbal est signé par les religieuses : Sœur Frambaght, ancelle, Sœur Odilla Brackx, vicaire, Sœurs Joanna, C. Watrin, Joanna Isabella Corbeau, discrètes ; sœurs Maria Agnès Essers, Joanna Cath. Habets, Maria Royen, Maria Ida Simons, Maria Sibilla Dullens. Le monastère est supprimé le 1^{er} septembre 1796. La Mère Ancelle, Joanna Frambach avec 23 religieuses et 9 converses sont dispersées. Le monastère est vendu le 25 août 1798.

L'église et les bâtiments des Annonciades ont été presque totalement détruits dans la première moitié du 19^{ème} siècle. Cependant une plaque commémorative semble marquer l'emplacement de cet ancien couvent Annonciade : « Cruce Domini nostri trajecto salus - par la Croix de Notre Seigneur, le salut pour Maastricht ». Cette plaque se situe actuellement au 9 Wijker-Grachtstraat.

Sources manuscrites

Archives Municipales ; Archives de l'évêché de Roermond (Ruremonde)

Sources imprimées

« Annonciades de Maastricht », *Courrier du Limbourg*, n° 48, lundi 28 février 1898.

« Faits religieux. 50^e anniversaire de la profession de la fondatrice de Geel et de Maastricht, 21 août 1839 », *Gazette de Liège*, 22 août 1889.

« Zusters annunciaten te Wijk », *Mededelingen van de Broederschap van het H. Kruis te Wijk-Maastricht*, Maastricht, 1953. [Les soeurs Annonciades à Wijk (Maastricht) in Communication de la Fraternité de la Sainte-Croix, Maastricht, 1953]

Van Den Bergh G., « Quelques documents concernant le couvent des Annonciades de Wijk-Maastricht », *De Maasgouw*, n°29, février 1889, p.113sv

BRUXELLES 1616 - 1784

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

Le monastère de Bruxelles est fondé par celui d'Anvers. En août 1616, le provincial franciscain choisit les sœurs fondatrices : ce sont les sœurs Sara de Licht, Catharina van Dieffelt, Catharina de Spira, Clara Vander Haeghen, Françoise le Comte, Joanna Pecquius, Catharina Bilt. Après ce choix, la mère ancelle d'Anvers convoque les sœurs et leur annonce qu'elles sont désignées pour aller fonder le nouveau monastère. C'est le 19 août 1616, en la fête de Saint Louis. Sur le champ, on commence les préparatifs pour le départ : lessive, raccommodage des habits etc...

Les sœurs fondatrices, sur ordonnance du provincial, élisent pour ancelle du nouveau monastère bruxellois sœur Sara de Licht. Après l'élection de l'ancelle, il y a celle de l'assistante, Catharina van Dieffelt, et celle des conseillères, les sœurs Catharina de Spire, Clara Vander Haeghen, Françoise Le Comte, Joanna Pecquius. Après la bénédiction du provincial toutes les sept vont visiter la chapelle de Notre-Dame de Montaigu afin de demander à la Vierge la force ; là, elles renouvellent leurs vœux entre les mains de leur nouvelle ancelle. Après quoi, revenues dans leur monastère d'Anvers, elles ont pris place à la table de la mère Ancelle et ont eu la permission de parler, au repas du midi. Après le repas du soir - repas d'adieu - toutes ont dit leur coulpe, c'est-à-dire, leurs manquements, et sollicité les prières de la communauté. L'Ancelle leur a fait une admonition, puis leur a donné à chacune leur emploi qu'elles auront à assumer dans leur nouveau monastère.

Le lendemain, 31 août, jour du départ. Toute la communauté se rassemble à la porte de la clôture pour les adieux. Les partantes ont embrassé leurs sœurs, non sans pleurer ! La porte de clôture s'ouvre et le Père provincial, assistant au départ, donne la permission de sortir. Avec les sept partantes, se sont jointes une postulante Maria Bosschaerts, future soeur externe, Marguerite Peeters, future sœur converse, ainsi que soeur Françoise Haenecart, une soeur externe du couvent d'Anvers. Deux voitures : une pour les sœurs, une pour les Pères, dont le provincial, et les personnes laïques qui les accompagnent. Première halte : Malines. Elles sont hébergées dans la partie hors clôture des Clarisses de la ville.

Le lendemain, 1^{er} septembre, elles repartent et arrivent à Bruxelles, dans la maison louée. Le Père Andreas a Soto et leur aumônier les y attendent. Dès leur arrivée, ils les conduisent au chœur pour chanter le Te Deum Laudamus et le Veni Creator. Ensuite, le commissaire général Andreas a Soto et le provincial entrent en clôture pour accueillir l'ancelle et sa communauté. Le Père Andreas a Soto qui est espagnol et qui ne parle pas le néerlandais, a comme interprète le Père Provincial. Les sœurs avec révérence ont baisé le bord du manteau du père Andreas car il représente, en tant que commissaire, le Ministre général. Les pères rentrent à l'aumônerie pour prendre leur repas et les sœurs vont au réfectoire prendre également leur repas. Ensuite, le père commissaire est revenu et leur a montré toute la maison. Le lendemain, 2 septembre, le père commissaire-général est revenu dire la messe et donner la communion aux religieuses.

Dans un premier temps, les sœurs sont donc installées dans une maison louée, et cela, jusqu'au 5 novembre 1617, date à laquelle elles font leur entrée dans le monastère « de la porte de Louvain », ancienne maison du comte de Vertaing. L'achat de l'immeuble s'est fait sur l'initiative conjuguée du frère mineur François Vanden Broecke ou Paludanus, à l'époque confesseur des Annonciades, et du marchand anversoï Joris Moeckenborgh, un des amis spirituels du monastère anversoï. La maison est achetée le 29 août 1617. A la même époque, les religieuses acquièrent encore six maisons attenantes et une grande cour avec habitation. La fondation peut aussi compter sur le soutien de familles importantes, telle la famille de Pierre Peckius, chancelier du Brabant, qui a épousé Barbe Boonen, la sœur de l'évêque de Gand et futur archevêque, Jacob Boonen. Leur fille

Johanna est déjà entrée chez les Annonciades d'Anvers et elle fait partie des fondatrices du monastère de Bruxelles. De plus, les Archiducs soutiennent financièrement le monastère, dans ses débuts.

L'archiduchesse Isabelle pose la première pierre de l'église du monastère, le 5 mai 1620. Mais, par manque de moyens financiers, il faudra attendre le 24 juin 1627 pour voir l'église, construite selon les plans de Francquaert et Coeberger, consacrée par l'archevêque Boonen. A partir de 1622, on construit aussi, en diverses étapes, un tout nouveau monastère.

Pierre Peckius est enterré en 1625 dans l'église des Annonciades. C'est lui, ou sa veuve, qui a commandé chez Rubens la peinture « Les trois Mages ». Peinte aux alentours de 1626 et, elle est exposée dans l'église du monastère, au-dessus du maître-autel. Le tableau est vendu au roi de France, en 1777, par les Annonciades, pour une somme de 14000 florins, ainsi qu'une copie. Le tableau se trouve aujourd'hui au Louvre.

Autres notables enterrés dans l'église : Léon J. De Pape, le président du Conseil privé, mort en 1685, et Gérard François Balthazar de Villegas.

Quelques événements glanés dans les Sources :

Le monastère échappe sans trop de dommages au bombardement de 1695 durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Les sœurs reçoivent même un certain temps les Clarisses Urbanistes ainsi que sept sœurs de Jéricho ; finalement, elles doivent tout de même résider deux jours à l'abbaye Ter Kameren. Le monastère subit des dommages plus lourds en 1708, lors du siège de la ville par Maximilien-Emmanuel de Bavière. Alors que les sœurs ont cherché refuge durant trois jours chez les Urbanistes, le toit, les vitraux et l'orgue furent endommagés.

Autre conflit : le droit de succession de l'impératrice Maria-Thérésia était contesté par Louis XV qui voulait s'approprier les Pays Bas autrichiens. Bruxelles est assiégée. Pendant le siège, les sœurs voient les batteries des canons pointées vers leur monastère. Le siège se tient près de la porte de Louvain.

1724 : le 16 janvier meurt l'ancelle, sœur Joanna Maria Braeckmans. 16 ans de supériorat. Elle a 64 ans. Lui succède, le 26 janvier, sœur Barbara Theresia van den Dijcke, âgée de 38 ans, professe depuis 18 ans.

1725 : 9 octobre, l'archiduchesse d'Autriche Marie-Élisabeth fait son entrée à Bruxelles - fille de l'empereur Léopold I, sœur des empereurs Joseph I et Charles VI. Elle gouvernera les pays Bas durant 16 ans. Toutes les maisons sont pavoisées pour la circonstance - ce qui entraîne des frais pour les Annonciades, à cause de la grandeur de leur monastère. Chaque année l'archiduchesse rendra visite au couvent des Annonciades, participant aux vêpres, complies, Salut du Saint-Sacrement. L'année avant sa mort (1741) elle entra même en clôture dès le matin et demanda à deux Pères de célébrer la messe pour elle. Ce fut la seule fois qu'elle franchissait la clôture du monastère.

1727 : anniversaire du centenaire de la consécration de l'église du couvent. Le Père gardien du couvent franciscain de Bruxelles préside les cérémonies, rehaussées d'une chorale avec trompettes et tambours et de la présence de son altesse royale. La chronique du monastère note que presque un millier de personnes sont venues au monastère en ce jour. Cette commémoration a eu son octave pendant laquelle : grand messe, salut du Saint-Sacrement tous les jours. Un Te Deum la clôture.

1728 : un maçon qui travaille aux réparations des murs extérieurs tombe. Il se remet de sa chute mais reste incapable de gros travaux.

1731 : trois fois, dangers d'incendie à cause de la cheminée de la cuisine endommagée qui fut démolie.

1735 : le 25 mai un couvreur d'ardoises tombe du toit. Après sa chute il peut tout de même reprendre son travail. Il semble avoir été protégé.... La communauté a l'habitude de confier les travaux dangereux à Dieu, à la Vierge Marie et à Sainte Anne !

Depuis bientôt deux siècles, les Annonciades travaillent à la béatification de leur fondatrice, Jeanne de France. Plusieurs requêtes ont déjà eu lieu à Rome. Mais en ces années, les requêtes s'intensifient, aux dires de la chronique du couvent - période où règne sur les Pays Bas espagnols la princesse Isabelle-Clara-Eugénie, infante d'Espagne. Requêtes donc du côté des Pays Bas mais aussi du côté de la France, c'est à dire, du côté de Bourges, du Roi et de la Reine, et de tout l'ordre. Le décès du pape Urbain VIII met un arrêt à la cause. Les sœurs du monastère de Roye sont les premières, d'après la chronique du monastère bruxellois, à formuler une nouvelle demande en vue de la béatification, encouragé par le duc de St-Aimant qui a une nièce au monastère de Roye. Il demande au cardinal Barbarini de soutenir cette requête. Mais le décès de ce dernier en 1738 met un nouvel arrêt à la cause. Toutefois, deux cardinaux redonnent espoir aux annonciades, ce sont les cardinaux de St-Henri et de Tencin, tous deux primats de France. La cause aboutit sous le pontificat de Benoît XIV. L'archevêque de Bourges De la Roche Foucault a beaucoup contribué à cet aboutissement. 1742 : le décret de béatification paraît le 18 juin 1742, la date de la signature du décret est du 21 avril 1742. Jeanne peut être honorée d'un culte public.

Dès que la Bulle de béatification est arrivée, tous les monastères de la région de Malines se concertent et la date du 21 octobre 1742 est retenue pour fêter l'événement. L'Église du couvent de Bruxelles est décorée par les sœurs, aidées des frères mineurs. Octave solennelle - les trois premiers jours les fidèles peuvent obtenir une indulgence plénière dans l'église du monastère. Durant cette octave : messes, Saluts du Saint-Sacrement. Jeanne est fêtée le 4 février ; la fête des Dix Vertus, célébrée ce jour-là sera désormais célébrée le 11 juillet.

1763 : 11 août, orage énorme. Gros dégâts dans la ville et dans le monastère.

1765 : aménagement d'un réservoir à poissons dans le jardin.

1766 : impôts sur les fontaines alimentées par la grosse fontaine de la Cour (Royale).

1772 : dispense de cet impôt.

Le monastère n'échappe pas à l'édit de Joseph II, il est supprimé le 25 mai 1784, et le 14 août, les moniales sont expulsées. Le monastère devient une caserne de cavalerie et une prison.

Sources manuscrites :

Bibliothèque royale de Belgique (Bruxelles) : manuscrits 14816, 14817, manuscrits 11332, n° 1., n° 2, n° 3, manuscrit 11337 - Archives générales du Royaume (Bruxelles) : manuscrits 12 233, 12 242, 12243 et Archives du Comité de la Caisse de Religion : dossier 363 – Archives des Annonciades de Westmalle (B) – Archives franciscaines de St-Trond (B) – ces deux fonds ont été versés au Kadoc (UC Louvain).

Sources imprimées

Carnier M., « Les Couvents des annonciades d'Anvers et de Bruxelles, enfants de la Contre-Réforme », dans *Jeanne de France et l'Annonciade*, Cerf, 2004, p. 223.

RHF, tome 4, 1927, p. 267, 268 ; tome 5, 1928, p. 165 ; tome 7, 1930, p. 210.

Van Wÿnendaele Jacques, *Promenades dans les couvents et abbayes de Bruxelles*, édition Racine, Bruxelles, 2007, p. 30-33.

NAMUR 1623-1784

Juridiction franciscaine

Notice

Le 26 mai 1623, le Roi d'Espagne et des Pays-Bas, Philippe IV, (Roi d'Espagne de 1621 à 1665), donne son consentement pour l'établissement d'un monastère d'Annonciades à Namur. Aussitôt qu'elle reçoit les lettres patentes de la part du Roi, la Dame de Rupelmonde, qui désire un couvent d'Annonciades à Namur, demande aux Annonciades de Nivelles des religieuses afin de pouvoir commencer cette fondation. La Mère Ancelle de Nivelles, Mère Joanna Spoelberg, accepte d'envoyer six moniales munies des lettres d'obédience du Père Carpin, ministre provincial des Frères Mineurs. Elles partent pour Namur le 20 août 1623. Là, elles trouvent dans la maison de la fondatrice une partie bien organisée, permettant la vie conventuelle. Elles vont rester dans cette maison durant 10 mois, le temps de la construction de leur propre monastère. Les frais des travaux sont payés par la Dame de Rupelmonde.

La fondatrice du monastère, Anne de Rupelmonde, donc, est née aux alentours de 1583. C'est une simple bourgeoise assez fortunée. Son père est maître de Forges et possède plusieurs usines. Elle se marie en 1603 ; elle a environ 20 ans. Son mari, Pierre Huet dit Pacquet est de sa condition sociale. En 1610, elle est déjà veuve si bien qu'on ne l'appellera par la suite que par son nom de jeune fille. Elle a eu un fils, Jean, qui entre chez les Jésuites en 1623. Veuve, elle va désormais gérer sa grosse fortune. Pieuse, elle désire aider dans la mesure de ses moyens, ceux qui se sont voués à Dieu. Elle-même va vivre un engagement personnel religieux auprès des Annonciades, qu'elle installe à Namur en 1624, mais ne prononcera pas de vœux. Au soir de sa vie, elle divise sa fortune en trois parts égales qu'elle destine aux Jésuites, aux Annonciades, aux pauvres. Son legs aux pauvres a permis le développement d'une école du dimanche, située dans l'ancienne rue des Ravet qui, aujourd'hui, porte le nom de Rupelmonde. Elle meurt en 1640.

Le 29 juillet 1624, les sœurs prennent possession de leur nouveau monastère, acclamées par toute la population ! Elles sont précédées en procession par la communauté des Frères Mineurs, par les dames les plus nobles de la ville, puis par les habitants de la ville. Tous les suivent jusqu'à la chapelle où est célébrée la messe. Puis, les sœurs entrent « dans la joie de leur Seigneur » c'est-à-dire dans leur clôture où, remplies d'un tel zèle évangélique, elles obtiennent beaucoup de grâces et « remplissent leur lampe avec l'huile de toutes les vertus » recevant « de leur Époux bien aimé les plus riches bénédictions ». La chapelle a été consacrée le 23 octobre 1631 par Mgr Engelbert des Bois.

Sous le gouvernement de la seconde Ancelle, soeur Maria Corbisier, 22 religieuses font profession ; sous la troisième, soeur Odillia Marchant, 38 ; sous le gouvernement de la première ancelle, soeur Agatha Deltz, qui « démissionna par humilité » au bout de 3 ans, il y a eu également plusieurs professions. La première converse reçue à la profession est la soeur Maria Magdalena Roffeau, le 18 octobre 1624 ; la première soeur de chœur, soeur Maria Rouvroi, le 6 février 1625. Voici les noms des Mères Ancelles, de 1624 à 1741 :

Sœurs Agatha Deltz ; M. Corbisier ; Odilla Marchant ; M. Ruser ; Catharina ; Elisabeth , Adirana Baré ; Victoria Nagi ; Clara Francisca Desmanet ; Carolina Chaveaux ; M. Victoria de Nagi ; Anna Joanna de Ribaux ; Joanna Caecilia la Fosse ; Anna Joanna de Ribaux ; M. Victoria Bering.

Trois Ancelles ont été remarquables « par leurs vertus » : soeur Agatha Deltz, Maria Corbisier, Odilla Marchant ». Voici quelques portraits de sœurs :

Sœur Agatha a été chanoinesse de la collégiale de Munsterbilzen avant d'entrer chez les Annonciades de Louvain. Après sa profession, elle est envoyée à Nivelles où elle est élue Mère

Vicaire, c'est-à-dire, Assistante de l'Ancele. Elle le reste pendant 15 ans puis, elle part pour le monastère de Namur comme Ancelle. Elle le reste durant 3 ans, démissionnant par humilité. Elle est alors élue Vicaire et le demeure durant 20 ans. Assidue au chœur, exemple de douceur, sachant consoler les découragées, ponctuelle à observer les statuts réguliers. Elle meurt le 28 octobre 1646.

Soeur Maria Corbisier, quant à elle, s'est fait remarqué par son esprit d'oraison.

Soeur Odile Marchant est la propre soeur du père Pierre Marchant, franciscain. Elle prend l'habit au monastère des Annonciades de Nivelles en 1615. Elle cultive un grand amour de la prière intérieure. Elle est tour à tour économe, maîtresse des novices. Elle a le souci de travailler pour la Gloire de Dieu. Elle apparaît comme une « claire lumière, comme une clarté de plein jour. » Envoyée à Namur comme Ancelle, elle garde cette charge pendant 26 ans. Le monastère de Namur n'est pas terminé de construire quand les sœurs arrivent. Alors, sœur Odile, bien que faible de nature, est la première aux travaux journaliers comme elle l'est d'ailleurs aux prières nocturnes. Vraie servante de ses sœurs, elle a fait « honneur au titre d'Ancelle dans le gouvernement de sa maison ».

Soeur Jacqueline de la Présentation vient du monastère de Herkenrode - certainement une communauté du tiers ordre régulier de St-François. A Namur, elle a la charge de maîtresse de chœur. Exacte dans l'observance du silence : on ne la voit jamais parler dans les lieux réguliers.

Soeur Joanna Caecilia La Fosse a été Mère ancelle durant 3 ans. Elle entraîne ses filles pour que l'office soit une louange parfaite pour l'honneur et la gloire de Dieu. Clouée au lit durant un an - donc absente au chœur - elle n'hésite pas cependant à se plaindre quand des irrégularités sont causées au chœur par inattention... !

Soeur Maria Victoria de Nagi a été Ancelle durant 40 ans. Elle allie fermeté et douceur. Exigeante quant à l'office divin, présente à l'office de nuit comme de jour, attentive à répondre toujours à « la volonté de Dieu » jusque dans la maladie. Elle a reçu 36 jeunes filles à la Profession. Elle meurt le 17 janvier 1703 (?), après 57 ans de profession.

Soeur Joanna de Bibaux a fait preuve de solidité, de fermeté dans les moments difficiles dus à la guerre. Affable avec les autres, fidèle dans l'observance de la Règle, tendre envers les sœurs éprouvées. On peut compter sur elle. Elle meurt le 30 août 1741, à 76 ans, dont 59 de profession.

Soeur Maria a su conjuguer la contemplation avec le service fraternel. Profonde Union à Dieu. Elle a été portière, et « apothicaire » (préparation des médicaments ou infirmière ?). Attirée par Jésus crucifié, elle porte durant certains jours de la semaine une bande de tissus avec 5 pointes d'épingles sur son corps, en mémoire des 5 Plaies du Christ. Elle meurt après une longue et douloureuse maladie, le 17 janvier 1751.

Pendant le supérieurat de Marie Corbisier a eu lieu un miracle, par l'intercession de sainte Jeanne. Soeur Jeanne de St-François, née à Verviers, âgée de 18 ans, reçoit l'habit de l'Annonciade. Nous sommes en 1623. Après 5 mois de noviciat, elle devient progressivement paralysée des membres supérieurs et inférieurs. Les médecins essaient divers traitements, sans résultat, si bien qu'ils suggèrent de la renvoyer dans sa famille qui habite dans les environs d'Aix-la-Chapelle. Là, elle pourrait prendre des bains chauds - la ville étant une station thermale. Les sœurs cependant décident de faire une neuvaine à sainte Jeanne. La neuvaine commence le 6 août 1623. La communauté se réunit à l'infirmerie, redoublant de ferveur. Pendant que l'on chante devant la statue de sainte Jeanne, la malade quitte soudain son fauteuil, et se met à genoux. Les sœurs sont stupéfaites et émues. Puis, soeur Jeanne de St-François prend dans ses bras la statue et la porte à l'église. Là, toute la communauté reçoit la communion

État de la communauté au moment de la fermeture du couvent, mai 1782 : Sœurs de chœur : Sœurs Marie-Agnès Devaux (ancelle), M. -Jospeh Denis (vicaire), M. -Gabriel Werij (discrète), M. - Isabelle Beijbom (discrète), M. -Hiacinthe Denis, M.-Rose Decerf (boursière), M.-Xavier Bourjoix, M.- Angélique Bourjoix, M.-Emmanuel Gilet, M.-Victoire Mouchet, Jeanne-Joseph Cressence Lebeca, Jeanne-Agnès Henriette, M.-Louise Grosseau, M.-Terese Dupont. Converses de chœur : Sœurs M.-

Françoise Oversacq, M.-Archange Roggie, M.-Jeanne Guiset, M.-Anne Roggie, Anne-Joseph Moreau, Jeanne-Catherine Delvaux, M.-Ursule Vivet. Sœurs du dehors (tourières) : Sœurs M.-Emmanuel Lufin, Jeanne-Françoise Renard. Novices : Sœurs M.-Éléonore Juliaux, M.-Caroline Pinchart.

Sources manuscrites

Archives franciscaines de St-Trond (B), manuscrit A.P.B. M F1, 1b ; Archives Générales du Royaume (Belgique), Comité de la Caisse de Religion 455 ; Archives de l'État (Namur). Voir également ci-dessus généralités monastères belges.

Sources imprimées

Anne de Rupplemont, *Dictionnaire biographique namurois*, Namur, 1999.

Carnier M, « Les couvents des annonciades en Belgique », *Filles du silence*, Musée en Piconrue, Archives Générales du Royaume, Bruxelles), 1998, p 248-261 : moniales du deuxième Ordre de St-François.

Carnier M., « De orde van de allerheiligste Maagd of (Franse) annuntiaten, monasticon », *Bibliografische inleiding tot de Belgische kloostergeschiedenis voor 1796*, nr. 8, Brussel, 1998. [L'ordre de la Très Sainte Vierge Marie ou Annonciades françaises, Monasticon (Introduction bibliographique à l'histoire des couvents belges, avant 1796), Brussel, Algemeen Rijksarchief, [Bruxelles, Archives Générales du Royaume], 1998, 198 p.

Dulière A, *Les fantômes des rues de Namur*, p. 239 à 244 : Anne de Rupplémont (XVII^e siècle), fondatrice des annonciades de Namur, slnd.

Henneau Marie-Élisabeth, « Nivelles et Namur : deux maisons francophones d'Annonciades aux Pays-Bas méridionaux (XVII^e et XVIII^e siècles) », dans *Jeanne de France et l'Annonciade*, Cerf, 2004, p. 205. L'auteur donne des indications de sources.

Jacquet-Ladrier Françoise, *Destins de Namuroises*, Namur 14^e – 19^e siècle, 1992, p. 20 à 23, Anne de Rupplémont, 1583 ? – 1640.

RHF, tome 4, 1927, p. 267, 268 ; tome 5, 1928, p. 140, 165.

Thyrion Fulgence, *Les frères mineurs à Namur*, Namur, imprimerie Picard-Balon, sd, p. 53 à 55, chapitre IX : Les sœurs annonciades à Namur.

GAND 1624-1796

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

Le monastère des Sœurs Grises du tiers ordre de Saint-François, appelé Sœurs de Sainte-Catherine, à Onderbergen, existait dès le 14^{ème} siècle. Le commissaire général des Franciscains, Andreas de Soto, leur impose la clôture le 3 août 1623. En 1624, les sœurs adoptent la Règle des Annonciades. Le provincial de l'époque est Pierre Marchant, récollet.

Pour initier les Sœurs Grises à leur nouvel état de vie, quatre sœurs Annonciades viennent de Louvain, le 18 janvier 1624 : soeur Marie de Smet comme Mère ancelle, soeur Catharina Wielant comme assistante et soeur Marie Ghendertale comme maîtresse des jeunes, soeur Marie Berkman comme portière. Cette dernière deviendra Mère Ancelle et mourra en odeur de sainteté.

Les débuts sont difficiles. Si dès 1623 quatre Annonciades de Louvain sont envoyées à Gand, rejoindre la communauté des Sœurs Grises, à la suite de divisions entre ces dernières, le père Andreas de Soto va devoir faire revenir les Annonciades à Louvain. Après le règlement du différend les quatre Annonciades repartent alors définitivement à Gand, le 17 janvier 1624.

Toutes les Sœurs Grises, à l'exception d'une seule qui ne persévéra pas, sont admises à la profession au cours de l'année 1624. Le 13 décembre 1625, l'Archiduchesse rend visite à la communauté ; elle est accompagnée du commissaire de Soto. Lors de cette visite, il est accordé aux Annonciades la permission de rechercher d'autres bâtiments pour le monastère, vu le manque de place. En 1626, elles achètent alors aux sœurs du monastère de Sainte-Agnès un bâtiment avec un terrain attenant, au coin de la Stoppelstraat. La première pierre du nouveau monastère est posée par l'évêque de Gand le 25 mai 1636 et, le 9 août 1637, la communauté peut emménager. La même année, les sœurs vendent leur ancien monastère à la corporation des Brasseurs pour 13000 florins, ainsi qu'un vitrail. Le nouveau monastère peut héberger une soixantaine de sœurs.

L'un des bienfaiteurs de la communauté est l'écuyer Joris de la Faille, seigneur de Nevele, qui laissa 2400 florins en héritage au monastère ; il y a également un certain Horatius Bretel, un italien, parmi les protecteurs et bienfaiteurs du couvent. En 1625, une Confrérie des Sept Douleurs est rattachée au monastère des Annonciades.

C'est à partir du monastère gantois que les couvents des Sœurs Grises du tiers ordre de Saint-François de Bergues et de Nieuport vont adopter elles aussi la Règle des Annonciades : en 1644 pour Bergues, en 1650 pour Nieuport. Ainsi, soeur Anna de Glimenscol est envoyée à Bergues comme Ancelle avec soeur Marie Vanden Bende comme assistante et maîtresse des novices. Soeur Catharina van der Moessem est envoyée à Nieuport comme Ancelle.

L'organisation de la communauté et sa vie spirituelle. Deux exemples :

Les sœurs externes du monastère :

Leur formule de Profession :

Au nom du Seigneur, amen, moi, soeur N... fais vœu à Dieu tout puissant, à la Sainte Mère et Vierge Marie, à notre Saint Père François, à tous les Saints de Dieu et à vous, R.P. [Provincial] d'observer tout le temps de ma vie la Règle de Saint-François, confirmée par le Pape Léon X, vivant en obéissance, sans propriété et la chasteté dans le couvent externe de l'Ordre de Notre-Dame de la Vierge Marie de l'Annonciade.

Autre formule :

Au nom du la Sainte Trinité, moi, soeur N..., fais vœu à Dieu Tout puissant, à la Sainte Mère Vierge Marie et à vous Rde Mère Ancelle, je promets en tout obéissance acceptant le Tiers Ordre de Notre Dame.

Leurs Statuts :

Ils sont consignés en un volume dont voici le plan :

Chapitre 1 : l'admission des sœurs externes - Chapitre 2 : du service divin - Chapitre 3 : de la récollection - Chapitre 4 : du silence - Chapitre 5 : comment les sœurs se comporteront au réfectoire - Chapitre 6 : de la sortie des sœurs - Chapitre 7 : de la charité fraternelle et des bons entretiens en général - Chapitre 8 : confession et communion des sœurs externes – Chapitre 9 : de l'office et ce qu'elles doivent prier pour les défunts – Chapitre 10 – des pénitences et corrections.

Deux citations tirées de ce volume :

Chapitre 7, concernant la charité : « La charité fraternelle exige que chacune ait compassion de la faiblesse de ses consœurs, tant pour l'âme que pour le corps, supportant mutuellement les maladies et défauts des sœurs. Si l'une d'elle tombe par faiblesse humaine, elle dira humblement sa coulpe et se réconciliera. »...

Chapitre 3, concernant la récollection, c'est-à-dire l'oraison : « Les sœurs feront leur possible pour être toujours présentes à la récollection et au Salut... Celle qui pour cause de courses à faire ou autrement, ne pourrait être à temps à l'église, fera toute seule sa récollection avant d'aller au lit car l'avancement et le salut des religieuses dépend de l'étude de l'homme intérieur... »

Quelques mots sur Pierre Marchant :

Pierre Marchant est né à Couvin , en Flandres, en 1585 ; il devient profès récollet en 1601 et meurt à Gand le 11 novembre 1661. Il est une des grandes figures franciscaines de la Belgique. Plusieurs fois provincial, fondateur de la province St-Joseph au comté de Flandre, enfin commissaire général de la nation germano-belge, il a grandement contribué au mouvement de réforme qui au 17^{ème} siècle a transformé plusieurs Congrégations de sœurs tertiaires en religieuses cloîtrées. Il est l'auteur de l'« Academie ou exercices spirituels sur les trois dévotions principales pratiquées par la B.V. Marie Mère de Dieu ». Ce livre est publié en 1658. En fait, c'est un commentaire des trois dévotions de sainte Jeanne : la Parole de Dieu, la Passion du Christ et l'Eucharistie. Son but : redonner du souffle à l'Ordre de la Paix, une confrérie mariale voulue par sainte Jeanne mais fondée, après sa mort, par le cofondateur de son Ordre le bienheureux père Gabriel-Maria.

Les trois dévotions sont présentées par l'auteur, dans son épître dédicatoire du 8 septembre 1657, comme « trois fontaines salutaires ». Ces trois dévotions, poursuit l'auteur, « ont servi de règle dès le commencement de l'Ordre à vos domestiques et oblats qui vous rendaient les services hors de la clôture et, à présent, aux filles servantes, lesquelles ayant conjoint les trois dévotions aux trois vœux solennels et à la Règle du Tiers Ordre de Saint-François ont été déclarées vraies religieuses, par la déclaration du Pape Léon X.... ». Cet ouvrage est donc destiné en premier lieu aux sœurs externes, mais aussi à toute personne proche de l'Annonciade, comme celles membres de l'Ordre de la Paix.

Le livre s'ouvre par un prologue : « Aux âmes chrétiennes, sur l'imitation de la B. Vierge Marie, Mère de Dieu ». Chapitre 1 : récit de l'histoire, de la révélation originelle sur laquelle est fondée cette académie des trois dévotions de la Vierge Marie ». Là, l'auteur parle de la naissance de l'Ordre de la Paix, comment le Père Gabriel-Maria l'a constitué. Chapitre 2 comment sainte Jeanne a reçu ces trois dévotions. Chapitre 3 : Bulle d'approbation de Léon X de 1517. Chapitre 4 : Première dévotion, la Parole de Dieu. Chapitre 5 : Fruits et effets de la 1^{ère} dévotion. Chapitre 6 : Deuxième dévotion de la V.M. qu'elle a eue à la Passion de son Fils. Chapitre 7 : De la troisième dévotion de la VM au très Saint Sacrement de l'Eucharistie. Chapitre 8 : De l'excellence de l'exercice des trois dévotions. Chapitre 9 : Méthode et pratique journalière dictée par la Vierge. Épilogue : Aux dévots de la Bse Vierge Marie. Ensuite, l'auteur fait une paraphrase du Notre Père et de l'Ave Maria. Il poursuit

par le Pater paraphrasé de Saint François, puis ce que Saint Bonaventure dit de l'Ave Maria dans son « Miroir de la Vierge ». L'ouvrage se termine par une prière de Saint Bernard à la Vierge. En fait, cet ouvrage est un commentaire du *De Confraternitate* du bienheureux Père Gabriel-Maria, écrit en 1513.

Le monastère est supprimé le 21 mai 1784 ; il va servir d'écurie. À cette époque, le monastère possède, comme revenus moyens annuels, 2 703 florins ; il compte encore 16 sœurs et 8 sœurs converses. Le gestionnaire de la communauté se nomme Vaernewyck de Belleghem.

Durant la révolution brabançonne qui a lieu entre 1787 et 1790, le monastère est restauré mais il ne parvient plus à sortir de problèmes financiers ; il est supprimé définitivement par la République française en 1796. La communauté compte à cette date 26 membres.

Sources manuscrites

Archives franciscaines de St-Trond (B), Ms MF 58 ; Ms MF 16, titre : « ceci sont les statuts locaux écrits pour le couvent de sœurs de Notre-Dame, nommées annonciades, de Gand. Ils sont confirmés par notre R.P. ministre provincial des frères mineurs, le R.P. Benedictus Cordier. » Années 1625, 1627, 1640, 1650, 1742.

Archives Annonciades de Westmalle (AAW), Ms B 30 page 179 et suivantes : « Statuts des sœurs externes de l'annonciade de Gand. Les archives de St-Trond et celles de Westmalle ont été versées au Kadoc (Université catholique de Louvain).

Dépôt des Archives de l'État à Gand, année 1912, p. 214-228 : document imprimé XVII – Sœurs Grises et Annonciades, A. Chartes et documents, B. titres et rentes.

Fonds de l'Évêché, Gand, n° B. 2998 et B 2999, page 566.

Archives générales du Royaume, Bruxelles, 1988 : inventaire 43, 17-18^e siècles : Annonciades de Gand.

Archives générales du Royaume (Bruxelles) - Comité de la caisse de religion, 1783.1787 - A.R.A. Liasse 387 : suppression du monastère de l'annonciade de Gand.

Sources imprimées

Carnier M, « Les couvents des annonciades en Belgique », *Filles du silence*, Musée en Piconrue, Archives Générales du Royaume, Bruxelles), 1998, p 248-261 : moniales du deuxième Ordre de St-François.

Carnier M. et Vanden Bosch G., « Les archives générales du royaume de Belgique, la conservation et la mise en lumière des archives monastiques », *Trajecta*, Bruxelles 1999, pp. 369-372.

Carnier M., « De orde van de allerheiligste Maagd of (Franse) annuntiaten, monasticon », *Bibliografische inleiding tot de Belgische kloostergeschiedenis voor 1796*, nr. 8, Brussel, 1998. [L'ordre de la Très Sainte Vierge Marie ou Annonciades françaises, Monasticon [Introduction bibliographique à l'histoire des couvents belges, avant 1796], Brussel, Algemeen Rijksarchief, [Bruxelles, Archives Générales du Royaume], 1998, 198 p.

Cuvelier Joseph, : « Inventaire des archives du comité de la caisse des religions par MM. A. Cosemans et J. Lavalleye », dans *Travaux du cours pratique d'archivéconome donné de 1920 à 1925*, Archives Générales du Royaume, 1926.

Diericx Charles Louis, *Mémoires de la ville de Gand*, tome 2, Gand, 1815 : Comment le Père Marchant amena les annonciades à Gand, etc.

Persoons E., *Monastica en Lexica, Bibliografische inleiding tot de geschiedenis van de Belgische kloostergeschiedenis voor 1796*, Reprint 1, Brussel Algemeen Rijksarchief, 1996, 45 pages. [Monasticon et Lexique, Introduction bibliographique à l'histoire des couvents de Belgique, avant 1796, Reprint 1., Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 1996, 45 pages.]

RHF, tome 4, 1927, p. 266, 268 ; tome 5, 1928, p. 140, 165.

Semaine religieuse du diocèse de Digne, 9 septembre 1883, n° 170, reproduisant une lettre écrite à Voltaire par une annonciade de Gand, la sœur des Anges, publiée en 1782, dans la revue *Bien public*, de Gand, d'après la revue littéraire *La Jeune Belgique*.

Sebrechts Maurice, *Famille Fardé-Cordonnier dont un membre Marie Fardé était annonciade à Gand*, *Franciscana* 1966, n° 4 page 43 : 154. Cet article de *Franciscana* reprend un article de *L'intermédiaire*, 1965, n°118 page 213.

Vanden Jean, *Le début ou l'origine de l'Ordre de Notre-Dame, nommé Annonciade*, chez Madame veuve Kerckhove, Gand, sans date. Un exemplaire à la Bibliothèque Municipale de Gand, sous la cote G. 841.

TIRLEMONT 1629-1965

Juridiction franciscaine puis juridiction de l'Ordinaire à partir de 1832

Notice

En 1627, les sœurs Annonciades de Louvain reçoivent du chapitre de la collégiale Saint-Germain de Tirlemont la possibilité de fonder un monastère à Tirlemont même. Pour ce faire, le chapitre donne aux sœurs une chapelle, la chapelle Saint-Jacques, pour y construire juste à côté le nouveau couvent. De plus, le 19 mars 1628, elles reçoivent des magistrats de la ville un octroi pour acheter un terrain à côté de cette chapelle. À la même époque, on leur fait aussi cadeau d'un verger. En 1629, le nouveau monastère est construit et le 31 mars, huit religieuses arrivent de Louvain à Tirlemont. La première supérieure s'appelle Anna Wielant. Six ans vont passer.

1635 : la guerre de Trente Ans bat son plein. Durant la prise de la ville par les troupes hollandaises et françaises, qui a lieu le 9 juin 1635, le monastère est pillé. Les deux frères mineurs au service des sœurs sont maltraités et blessés. Le confesseur, le père Van den Steen, se remet de ses blessures mais son compagnon, Égide Dobbelerius, succombe le lendemain, 10 juin. Face au désastre et au pillage de leur monastère, les sœurs sont poussées à quitter les lieux. Elles trouvent refuge à Tongres chez les Sœurs Grises. Elles y résident jusqu'à la fin de l'année. Le 5 décembre 1635, la communauté revient à Tirlemont. Mais le rétablissement s'avère difficile, vu l'état de délabrement des lieux. En 1643, la communauté essaiera de s'établir à Malines, mais sans succès.

Anne Wielant, la première ancelle de Tirlemont, a laissé un témoignage très vivant et personnel de la prise de Tirlemont et du pillage de son monastère, en l'année 1635.

Comme travaux rémunérateurs, les Annonciades ont lavé pendant un moment le linge du gouverneur, le cardinal-infant Ferdinand. Il est très probable aussi, comme c'était la coutume dans les monastères à l'époque, qu'elles aient accueilli des dames-pensionnaires, et aussi des malades mentales, placées chez elles par le magistrat de la ville.

Rapides aperçus du quotidien de la communauté :

En 1630, mère Anna Wiellant reçoit une lettre de l'ancelle du monastère d'Anvers, qui lui donne quelques conseils concernant la direction des novices. En 1630, mère Anna Wiellant est encore une jeune ancelle !

En 1660, l'ancelle du monastère de Tirlemont reçoit une lettre de celle du monastère de Louvain, datée du 12 janvier. Entre autres sujets, il est question de la béatification de leur fondatrice, sainte Jeanne de France.

Plusieurs documents concernant la Béatification sont gardés dans les archives de la communauté de Tirlemont. Ainsi, les sœurs gardent un document de 1633 qui est la relation d'un miracle obtenu par l'intercession de Jeanne, survenu au monastère des Annonciades de Bourges le 5 avril 1633. La présence de ce document dans les archives de la communauté montre l'intérêt des sœurs de Tirlemont pour la béatification de Jeanne de France; elle montre aussi les contacts fraternels que la communauté peut avoir avec d'autres monastères de l'Ordre.

En décembre 1636, le père Jacobus Pinchart, provincial des frères mineurs, accorde une journée de communion aux sœurs, au jour anniversaire de leur arrivée à Tirlemont.

En 1676, les magistrats de la ville de Tirlemont se prononcent en faveur des Annonciades : peut-être pour une exemption d'impôts ?

En 1740, le monastère de Tirlemont reçoit, comme les autres monastères de l'Ordre d'ailleurs, la lettre-circulaire de la sœur Cholet, ancelle du monastère de Bourges, à propos de la

béatification de Jeanne de France. Le 30 novembre 1740, mère Cholet donnent par lettre quelques renseignements à l'Ancele du monastère de Tirlemont concernant la cause de béatification de sainte Jeanne.

En 1750, l'ancelle du monastère de Bourges, mère Doullé, envoie deux courriers aux sœurs de Tirlemont : un, concernant les indulgences accordées par Benoît XIV à leur Ordre pour la fête de sainte Jeanne. Ce document est daté du 29 avril 1750. Un deuxième document est envoyé, toujours au monastère de Tirlemont : c'est la copie du décret de Benoît XIV autorisant messe et office en l'honneur de sainte Jeanne, au 4 février, transférant ainsi la fête des 10 vertus qui était célébré à l'époque au 4 février, au 11 juillet. Ce décret est daté du 23 septembre 1746. Les Annonciades de Tirlemont gardent aussi précieusement dans leurs archives un sommaire concernant les vertus, la sainteté, la vie et les miracles de leur fondatrice, sainte Jeanne de France.

Entre 1765 et 1781, les sœurs reçoivent plusieurs lettres de Frères mineurs adressées au monastère, par exemple, une du père Jacobus Hiynens, secrétaire de la province, une autre du père Huypens.

Plusieurs documents concernant la législation de leur Ordre sont gardés par les sœurs, tels les Statuts Généraux écrits par le bienheureux père Gabriel-Maria, le cofondateur de leur Ordre, les statuts des sœurs externes ou tourières, ceux des sœurs converses.

Le monastère est sous la direction des Franciscains. Ceux-ci ont souci de la vie spirituelle des moniales. C'est ainsi qu'en 1614, le père Willem Spoelberg, dont la soeur Joanna est une moniale aux Annonciades de Louvain, avait écrit pour les Annonciades un ouvrage intitulé «Petits exercices spirituels se rapportant au prologue, aux 40 œuvres de la VM ». Les Annonciades de Tirlemont doivent donc avoir dans leur bibliothèque cet ouvrage.

2 avril 1649, on trouve dans les archives du monastère un document, concernant le port du scapulaire rouge. Les sœurs ont-elles eu des difficultés à ce sujet ? Au port de leur scapulaire rouge ?

Arrivent les années 1780 - 1783. Arrivent les années de l'avènement de Joseph II. Les sœurs prévoient des difficultés, sentant venir le moment de la suppression de leur monastère, à cause des nouvelles lois gouvernementales. Elles vont les devancer en demandant, le 5 août 1782, dans une supplique envoyé à l'empereur Joseph II, de pouvoir ouvrir une école de filles, cela, dans le but d'échapper à la suppression, justifiant ainsi de « leur utilité » auprès du gouvernement. Leur demande est soutenue par le curé de Tirlemont et par les magistrats de la ville. La demande est acceptée et, le 25 août 1783, la réponse est communiquée à la communauté.

Le 18 avril 1787, l'ancelle, sœur Catherine Van Herbergen, doit envoyer un extrait des comptes de la communauté à l'État.

Les religieuses vont finalement être chassées de leur monastère le 11 novembre 1796 par les révolutionnaires français. Mais la communauté, qui compte alors 28 religieuses, va pouvoir rester groupée, demeurant, dans un premier temps, dans une maison de la rue des Récollets. Après six mois, elles déménagent dans une maison de la famille Vandermeeren, située dans la vieille rue Cabbeeck (aujourd'hui Gilainstraat). Leur monastère est vendu en mai 1798. Mais en 1800, les sœurs peuvent louer une partie de leur ancien monastère ainsi que l'église. Cependant, au début de 1822, le propriétaire leur demande de quitter les lieux. Grâce au soutien financier du Baron de Baudequin de Peuthy et par la médiation du Chevalier de Wouters d'Oplinter - tous deux ayant joué un rôle capital pour la conservation du monastère en 1783 – les sœurs acquièrent un immeuble dans la Broekstraat. Le 13 mars 1823, elles s'y installent, ouvrant une école. L'emménagement des onze sœurs - huit de Tirlemont, trois des monastères supprimés de Louvain et de Bruxelles - signifie alors un nouveau départ. Les autorités tolèrent la communauté. Rome, de son côté, va reconnaître la restauration du couvent, dans un document daté du 1832, de sorte que les postulantes, déjà au nombre de sept à l'époque, peuvent prendre l'Habit.

En 1853, la communauté, au nombre de 32 sœurs, envoie sept des leurs fonder à Geel un nouveau monastère de leur Ordre.

En 1919, les sœurs achètent un nouveau bâtiment, à la Oude Vestenstraat, afin de mieux installer leur école. Elles vendent alors leur monastère de la Broekstraat à l'État. Elles s'installent dans leur nouveau monastère, le 30 octobre 1920. Les vocations commencent à se raréfier.

A cause de ce manque de vocations et parce que les sœurs enseignantes n'ont pas les diplômes requis, le maintien de l'école va devenir de plus en plus difficile, si bien qu'elle sera finalement fermée en 1947.

Entre 1929 et 1958, les Annonciades de Tirlemont entretiennent une correspondance avec le monastère des Annonciades de Thiais et avec son Ancelle, mère Marie-Emmanuel Agnéray, première Ancelle du monastère thiaisien.

En 1929, Mère Marie-Emmanuel Agnéray visite les monastères Annonciades de Belgique, au nombre de trois à l'époque : Tirlemont, Geel et Merksem.

En 1958, le cardinal Maurice Feltin, Protecteur de l'Ordre, se rend dans les trois monastères de Belgique. Avant cette date, en 1932, le Père Richard Defrennes, franciscain et conseiller des Annonciades de Thiais, écrit à l'Ancelle de Tirlemont au sujet de la nouvelle traduction de la Règle, ainsi que de la mise à jour des Offices liturgiques, et Cérémonies de prise d'habit etc.

En 1957, Mère Marie de Saint-François d'Assise, seconde ancelle du monastère des Annonciades de Thiais, entreprend quelques voyages en Belgique, entre 1957-1960. Comme l'avait fait en son temps mère Marie-Emmanuel, elle rencontre non seulement les moniales Annonciades de Belgique, mais également les sœurs Annonciades apostoliques, fondées en Belgique à la fin du 18^{ème} siècle.

En 1965, le monastère de Tirlemont ne compte plus que cinq sœurs. Celles-ci vont alors rejoindre le monastère des Annonciades de Merksem. En 1970, toutes les sœurs s'installent à Westmalle, ainsi que les sœurs du monastère de Geel.

Sources manuscrites

Archives des annonciades de Westmalle (B) versées au KADOC (UC Louvain); Archives Générales du Royaume (Bruxelles) ; Archives franciscaines de St-Trond manuscrit MF 3.1. (Archives versées au KADOC (UC Louvain) ; Archives municipales de Tirlemont, série K. ; Archives ecclésiastiques du Brabant, document n° 16140, états des biens, 1787.

Sources imprimées

« De l'annonciade de Tirlemont, 1629... », *Revue franciscaine*, Tirlemont, 1951, page 17.

BETS P. V., Campagne des Français et des Hollandais dans les provinces belges en 1635 et N.D. Consolatrice de Tirlemont, in-8°, Louvain, 1859 ; Le sac de Tirlemont en 1635, d'après un témoin oculaire, dans la *Revue catholique*, 1859, t. XVII, p. 39.

Remans Gilbert. ofm, *Phil. thom. Dr. Driehonderdste verjaring van de aankomst der Zusters Annuntiaten te Tienen (1629-1929)*, Geschiedkundige aantekeningen, Drukk. « Lux », Antwerpen, 1929. Un vol., 208 : 135 mm. r., 104 pp. Les imprimatur sont du 29 déc. 1928 et 13 janv. 1929. [Le 300^e anniversaire de l'arrivée des sœurs annonciades à Tirlemont (1629-1929), Notices historiques, Genck, 1929.] Voir Othon [de Pavie (Ransan)], *Vie du bienheureux Gabriel-Maria*, p. 311-315.

RHF, tome 4, 1927, p. 267 ; tome 5, 1928, p. 140, 164, 165 ; tome 7, 1930, p. 160, 162, 213 ; tome 8, 1931, p. 214-215 ; *FF*, tome 14, 1931, p. 193.

Wielant, Anna, ovm, *De verwoesting van Thienen in 1635*, Antwerpen, 1901. Un vol., 230 : 156 mm., 32 pp. [La Destruction de Tirlemont en 1635, Anvers, 1901.] p. 2 : Préface du P. Steph. Schoutens, où il déclare que cet ouvrage fut rédigé par « eene ooggetuige der gebeurtenissen » Sr. Anna Wielant, première ancelle du monastère de Tirlemont. En 1859, le précieux manuscrit, dont il n'existe qu'un exemplaire, a été traduit par le Révérend P. V. Bets, ofm. : « Campagne des Français et des Hollandais dans les Provinces Belges en 1635 ». P. 31 : Approbations : Anvers, 4 février 1901. Fr. Venantius Janssen, Min. Prov. - Malines, 16 février 1901. J. Thys, can. lib. cens.

ALOST 1636 - 1797

Juridiction des Frères Mineurs

Notice

En 1477, Théodoric Theerpenninck fonde un couvent de Sœurs Grises nommé Nazareth. Vers 1550 les Sœurs Grises souhaitent une vie spirituelle plus profonde, vécue en clôture. A cette époque, l'Annonciade connaît un grand développement dans les Pays-Bas surtout en Flandres et en Brabant. Les Sœurs Grises sont encouragées par le Père Joseph Bergaigne, frère mineur, commissaire général des Pays-Bas, à se tourner vers l'Annonciade.

En 1637, quatre Annonciades arrivent de Louvain à Alost. Leur mission est de réformer le couvent des Sœurs Grises en monastère d'Annonciades. Vingt-cinq sœurs deviennent alors Annonciades. La fondation est assombrie par une discussion entre les Frères Mineurs de la province de *Germanie Inférieure* et ceux du *Comitatus Flandriae* à propos de la question : de quelle province le monastère relève-t-il ? Sans doute, sous la pression du commissaire général Joseph Bergaigne, le chapitre provincial du *Comitatus Flandriae* donne son accord, le 19 août 1638, pour que le monastère relève de la province de *Germanie Inférieure*. Les sœurs reçoivent le soutien spirituel des Frères Mineurs (service de l'aumônerie, des confessions), dont le couvent jouxte leur monastère.

On note qu'à partir de l'année 1665, les sœurs conservent dans leur église les corps des martyrs Julien et Eugène - les ayant reçus d'un certain Jacques Kieffelt, qu'au début du dix-huitième siècle, une nouvelle église pour le monastère est construite et qu'au-dessus de l'autel se trouve un tableau de Van Cleef représentant la Sainte Trinité.

Dans la seconde moitié de ce siècle, sous le règne de Joseph II, les sœurs craignent pour leur vie monastique. En effet, le gouvernement décide de supprimer tous les monastères de contemplatives, les jugeant « inutiles ». Alors, en 1783, pour tenter d'échapper à la suppression de leur monastère, les sœurs ouvrent un pensionnat de jeunes filles. Malgré cette solution, le monastère va être supprimé durant l'administration française, en février 1797. Au moment de sa suppression, la communauté compte dix-sept sœurs choristes et onze sœurs converses.

Les bâtiments sont vendus, début 1798.

Sources manuscrites

Archives de la Ville d'Alost, manuscrit 154 ; Archives Franciscaines de Saint-Trond, versées au Kadoc (Université catholique de Louvain) ; Bibliothèque royale de Bruxelles (BRB), MS 11.624, Chronique dite d'Alost.

Sources imprimées

Carnier, M. « Monasticon », Archives Générales du Royaume, Bruxelles, 1998.

« Couvents : Alost, Annonciades », *Franciscana*, n° 1.2, 1977, p. 46 et 47.

Houbaert Archangelus P. « Couvent des annonciades d'Alost », *Franciscana*, année 26, 1-2, 1971, p. 55 sv.

« Lexique des couvents : Annonciades d'Alost (1641-1796) » ; « Liasse Annuntiatae alostenses » ; « Photo du monastère et sceau du couvent », *Franciscana*, n° 26, 1971, page 51-55.

De Potter Frans en Broeckaert Jan, *Geschiedenis der Stad Aalst*, Gent, 1875, chapitre 2, p. 368 à 371 :

Grauwe zusters, inter Annunciaden. [Histoire de la ville d'Alost, Gand, 1875.... : des Sœurs Grises aux Annonciades.]

RHF, tome 4, 1927, 265, 266 ; tome 5, 1928, p. 140, 165.

Van Nuffel Petrus, *Historiek der Oude straten, markten, pleinen en gebouwen der stad aalst met sagen & vertellingen*, Aalst, 1914, p. 218 à 221 : De Nazarethstraat. [Historique des anciennes rues, marchés, places et bâtiments de la ville d'Alost, avec leur histoire et leur légende, Alost, 1914.... : rue de Nazareth]

NIEUPOORT 1650-1784

Juridiction franciscaine

Notice

Le monastère des Annonciades de Nieuport est le dernier monastère de l'Ordre de la Vierge Marie fondé sous l'Ancien Régime. Avant de devenir un monastère d'Annonciades, ce couvent est un couvent de Soeur Grises. En 1646, le ministre général des Frères Mineurs met ce couvent sous la juridiction du père Pierre Marchant, commissaire général de la nation Germano-Belge, dans le but d'y introduire la clôture. Selon la Chronique du monastère, les Sœurs Grises souhaitent la clôture et désirent vivre sous la Règle des Annonciades.

Pierre Marchant donne son accord et choisit trois sœurs du monastère des Annonciades de Gand pour réformer les dix-huit Sœurs Grises de Nieuport. Les trois sœurs, sous la direction de Catherine van der Moesen, qui sera la première Ancelle du monastère de Nieuport, quittent Gand le 28 mars 1650 et arrivent le lendemain dans leur nouveau monastère. Elles sont accompagnées d'une sœur converse, qui devra cependant retourner à Gand six mois plus tard. Le 26 avril 1650, les dix-huit sœurs prennent l'Habit. Pierre Marchant préside la cérémonie des vêtures qui se déroule dans l'église paroissiale, parce que l'église du monastère est beaucoup trop exiguë à cause de la foule nombreuse voulant assister à cette solennité. En 1651, une quatrième sœur arrive de Gand car l'Assistante de la mère Ancelle est en mauvaise santé. Par ailleurs, déjà en 1653, deux des trois fondatrices meurent, de sorte que la communauté doit, assez vite, choisir ses Ancelles et ses officières parmi ses propres membres.

Le monastère acquiert un certain nombre de reliques, parmi lesquelles une de sainte Jeanne de France, donnée par un père norbertin de l'Abbaye Saint-Nicolas de Furnes.

À ses débuts, le monastère connaît une croissance rapide. En 1665, il y a 31 sœurs. Mais le monastère va traverser de continuelles difficultés internes à partir du début du 17^{ème} siècle. En outre, en 1745, neuf des quatorze sœurs partent pour deux semaines à Dixmude afin d'échapper au siège de la ville par les français. Elles logent chez les Sœurs Noires (d'obédience franciscaines). Ce fait est-il à mettre en lien avec l'ordonnance du 11 décembre 1751 du Ministre Provincial Electus de Grave dans laquelle il note certaines transgressions « inacceptables de la clôture » ? On ne sait. Le nombre de moniales va diminuer de sorte que, lors de la suppression du couvent frappé par les lois anti religieuses de Joseph II, il ne restera que quatre membres. Voici l'état de la communauté, établi le 28 mai 1784 par les autorités civiles :

À la suite du décès de l'Ancelle, c'est l'Assistante qui est responsable du petit groupe, de par l'autorité du supérieur spirituel de la communauté, un frère mineur récollet. Elle se nomme sœur Marie Jacob Pilliet, native de Dunkerque. Elle est âgée de 63 ans, a fait profession le 2 septembre 1749.

Sœur Marie Josèphe Kickebisch est conseillère. Elle est née à Hazebrouck, en France, a fait profession en 1741. Elle est âgée de 61 ans.

Sœur Godelieve Houtszegher est économiste. Elle est née à Furnes, en Belgique). Elle est âgée de 49 ans, a fait profession le 23 novembre 1760.

Soeur Catherine de Clercq, est sœur converse. Elle est née à Dunkerque ; elle est âgée de 53 ans, a fait profession le 29 octobre 1750.

Sources manuscrites

Archives franciscaines de St-Trond (B), manuscrit MF 16, p. 389 – archives versées au KADOC (UC Louvain) ; Archives Générales du Royaume (Bruxelles), Comité de la Caisse de Religion 464.

Sources imprimées

Dumont R., « Het Klooster der Annonciaden te Nieuwpoort », *Biekorf*, 1937, t. XLIII, p. 89-92. [Le couvent des annonciades de Nieuport, *La Ruche* ...] Voir aussi : *Biekorf*, n° 81, 1981, p. 300.

RHF, tome 1, 1924, p. 203 ; tome 4, 1927, p. 267, 268 ; tome 5, 1928, p. 165.

Rybens Joannes-Baptista en De Roo Thomas, « Beschryving der stad ende haven van Nieuport in het graefschap vlaenderen, benevens alle de merkweerdigheden er in begrepen, voorgevallen zoo binnen deze stad, als in de omliggende plaetsen ende landen ±1770-1876 », *Heemkring Bachten de Kupe*, Dokumenten Nr 10 / kr.9, november 1966, p. 33-34. [Description de la ville et du port de Nieuport dans le comté des Flandres, ainsi que de toutes les curiosités à voir, y compris les événements, aussi bien de la ville que des lieux et régions environnantes, entre 1770-1876, *Centre régional Bachten de Kupe* ...]

VENLO 1614-1797

Juridiction des Frères Mineurs.

Notice

Les débuts de la fondation ainsi que les vicissitudes de la communauté dues aux guerres successives sont bien connus grâce à la Chronique de sœur Barbara de Put, Sœur Grise avant d'être une Annonciade, et de la première Ancelle, sœur Sara Herlin. Les Sœurs Grises franciscaines du couvent de Venlo, désireuses de vivre en clôture, selon les directives pour la vie religieuse féminine promulguées par le Concile de Trente, font appel aux Annonciades de Louvain pour réformer leur couvent et embrasser la Règle de l'Ordre de la Vierge Marie. Le Père Provincial des Frères Mineurs de leur province va lui-même à Louvain pour plaider leur cause. En fait, deux monastères annonciades vont répondre à la demande des Sœur Grises : Anvers et Louvain. Ainsi, partent pour Venlo du monastère d'Anvers deux annonciades, sœur Sara Herlin, comme mère Ancelle et une sœur converse. Trois annonciades partent de Louvain. Cela fait donc cinq religieuses.

Les débuts du monastère ont été racontés par sœur Sara Herlin. En voici quelque aperçu :

Quand les Annonciades arrivent à Venlo, les sœurs sont sans clôture. Mais rapidement, la clôture, le tour et le parloir vont être instaurés. Sœur Sara, cependant, est prudente et ne va amener les Sœurs Grises à leur nouvel état de vie que petit à petit, progressivement. Car, dit-elle, « il faut être prudent dans toutes ces choses car c'est une chose de faire une fondation, et une autre de faire une reformation. Je préfère, confie-t-elle, aider à fonder dix monastères qu'en réformer un seul » ! Pourquoi ? Il faut tenir compte des différences d'un côté comme de l'autre et essayer d'y trouver l'harmonie nécessaire à une vie conventuelle régulière.

Cependant les Sœurs Grises font tellement preuve de bonne volonté, si bien qu'au bout de huit jours, sœur Sara peut donner l'habit à dix sœurs grises. Messe solennelle. Après la messe, les « épouses », comme les appelle sœur Sara, viennent, avec le Père Gardien – supérieur du couvent des frères Mineurs de Venlo - frapper à la porte de clôture. Et chaque sœur est introduite en clôture. Après quoi, chacune remercie la mère ancelle qui accueille les sœurs dans la salle du chapitre. Celle-ci leur souhaite la bienvenue. Elle les exhorte à la pauvreté, à venir demander ce dont elles ont besoin comme les enfants vont vers leur mère. Si sœur Sara note ceci, c'est que sur ce sujet il y avait des difficultés... La Chronique de sœur Sara donne d'ailleurs quelques détails à ce sujet.

Ensuite, sœur Sara va nommer les officières : cuisinière, économe, sous-sacristine, infirmière, etc. Elle les change souvent d'emploi durant les premières années afin d'apprendre à les connaître. Ensuite, ce changement fréquent ne sera plus nécessaire. Au début, elle donne elle-même le point de méditation. Par la suite, elle passera cette tâche à la maîtresse des novices. Sœur Sara note que l'uniformité dans une communauté est une grande richesse.

Le silence, pour sœur Sara, est une grande « consolation » car « il est un temps précieux pour parler à Dieu quand il est si proche ». Ici, elle fait allusion au temps de silence après la communion.

Elle évoque une sœur, sœur Walburge qui, avant d'être Annonciade, a été religieuse pendant 32 ans à Hoecht et 22 ans prieure. Voilà 4 ans qu'elle au noviciat, dit-elle, et « elle lave, recure et fait tous les humbles travaux comme les autres. Elle ne voudrait en rien être dispensée et cela est une telle édification dans notre communauté qu'il arrive que nous ayons les larmes aux yeux ».

Elle entraîne sa communauté à ne vivre que pour Dieu, pour le prochain. « Ne chercher que Dieu en tout fait vivre l'homme en grande joie et avec joie ou au moins avec moins de peine.... ». Elle dit encore : « Là où la mortification, l'humilité et l'amour de Dieu habitent ensemble dans une âme, oh, comme c'est facile de vivre avec de telles personnes. Chacune tend vers le plus humble,

vers ce qui est le plus pauvre... Devenons toutes petites pour que Dieu puisse devenir grand en nous. »

Elle dit encore au destinataire de son récit – une ancelle certainement : « donnez-vous toujours de la peine pour qu’elles soient toujours reconnaissantes de leur vocation. Ceci est une grande importance... » .

Sœur Sara écrit son texte après 20 ans de supériorat. Le destinataire du texte a dû lui dire son souhait de la voir continuer sa mission d’ancelle. À quoi, sœur Sara répond : « je suis si fatiguée que je ne puis le décrire. J’aimerais tellement me reposer et me préparer à la mort. Aidez-moi à prier si cela est la volonté de Dieu que je puisse laisser la charge. Cela fait 20 ans que j’ai travaillé dans toutes ces grandes et multiples choses extérieures. Puissé-je maintenant commencer une nouvelle vie intérieure, combien j’en serais heureuse. Mais, la volonté de Dieu doit se faire en toutes choses... ».

Elle dit encore au destinataire que la mère ancelle ne peut être en même temps maîtresse des novices en raison des multiples tâches de sa mission d’ancelle. Les novices de Venlo ont toutes eu quatre ans de formation ajoute-t-elle.

Certaines sœurs ont marqué la vie de ce monastère. Deux surtout.

La première, sœur Mechtilde van Lom, mystique et poète. Née à Venlo en 1600, elle est la fille du bourgmestre Hubert de Lom. En 1619, elle entre au monastère des Annonciades de Venlo, au temps où sœur Sara Herlin est ancelle. Elle compose pour ses sœurs quarante-deux poèmes qui rendent compte du nouvel élan spirituel du couvent. Certains de ses poèmes sont de tonalité mariale. Mechtilde considère la Vierge tantôt dans sa participation à la Passion du Christ, tantôt comme la protectrice, la médiatrice de grâces, celle qui intercède. Pour elle, le don à Marie est à la fois la base et le moyen d’une union progressive et définitive à Jésus-Christ. On peut discerner dans ses poèmes l’influence de Henri Herp (1400-1478), frère mineur, et de Benoît de Canfield (1562-1611), capucin. Elle meurt en 1653.

La seconde est sœur Agnès, née le 14 septembre 1614 et décédée le 8 juillet 1641. Originaire du Limbourg et d’une famille de notables, elle entre dès l’âge de 12 ans au monastère des Annonciades de Venlo. Dès l’année suivante elle est frappée de paralysie. Ses parents l’envoient à Aix-la-Chapelle, ville thermale, pour une cure et des soins. Sans résultat. Elle fait alors un pèlerinage à Notre-Dame de Montaigu, où elle guérit sur le champ. Revenue dans son monastère, elle y acquiert vite une réputation de sainteté. Elle meurt à 27 ans. On affirme que des guérisons se sont produites sur son tombeau. Lors de la suppression du monastère, en 1797, sa tombe est transférée dans une chapelle proche du monastère, à Genooi. En 1925, des tentatives sont entreprises en vue de l’ouverture d’un procès en béatification...

Il est bon de dire quelques mots sur cette chapelle de Genooi, dédiée à Notre Dame. Elle a été construite par sœur Sara Herlin, en 1631. Elle est bâtie sur l’emplacement d’un ancien béguinage fondé en 1423 et dédié à Marie « Mariëndael » - ces béguines ayant pris comme règle celle du Tiers ordre de Saint-François. Une statue de la Vierge, en bois de chêne polychrome a été placée par sœur Sara. Très vite, cette chapelle devient un lieu de pèlerinage aussi fréquenté que celui de Lorette en Italie. Cette statue y demeure jusqu’à la Révolution. En 1794, la région est envahie par les Français. Les Annonciades, les Frères Mineurs, les Pères du Saint-Esprit sont chassés en 1797 de leur couvent. Le monastère des Annonciades est vendu et converti en sucrerie. Comme on vient de le dire, les restes vénérés de sœur Agnès sont transférés à Notre-Dame de Genooi. Le 25 juillet 1818, l’ancien Père spirituel des Annonciades, le Père M. Heutz, transmet les biens de la communauté, acquis par lui, c’est-à-dire la chapelle de Genooi, une ferme avec grange, à deux sœurs Annonciades qui vont agir au nom des autres sœurs survivantes. Le 29 janvier 1829, neuf Annonciades de Venlo encore survivantes vont faire don de la chapelle de Genooi à la paroisse Saint-Martin de Venlo. Le 29 janvier 1836 a lieu une première mission, dans l’esprit de celles créées au 17^{ème} siècle par saint Vincent de Paul et qui, au lendemain de la Révolution, se répandent en vue de rechristianiser le tissu social. À

cette occasion, la grande croix de cette mission est plantée à Genooi. En 1846, la chapelle est remise à neuf. En 1916, on décide la restauration et l'agrandissement de la chapelle. On fait appel au Dr P. Cuypers, éminent architecte de l'époque. La paroisse Saint-Martin décide alors de faire la consécration de la chapelle rénovée et de procéder au couronnement de la très ancienne statue de la Vierge. La cérémonie a lieu le 20 mai 1917. Aujourd'hui, cette chapelle est toujours visitée, et sa statue, vénérée. On peut aussi se recueillir sur la tombe de sœur Agnès. Un tableau qui la représente accueille le visiteur.

sources manuscrites

Archives des Annonciades de Westmalle (AAW) – AAW Ms B 54, Chronique de Venlo. (Les AAW ont été versées au KADOC).

Bibliothèque Royale de Bruxelles, Ms 22 085 F 38v-41, document concernant la Chronique de Venlo.

La Bibliothèque des Archives du Musée Goltzius, à Venlo, possède plusieurs ouvrages ainsi que plusieurs revues (entre autres, *Maasgouw*, *Ons Geestelijk erf*, *Nieuwe Taalgids*, *Monasticon Bat.*) ayant rapport à l'histoire des Annonciades de Venlo.

Les Archives de la Bibliothèque centrale de Venlo ont édité en 1981 l'inventaire des archives du couvent des Annonciades de Venlo.

Les Archives des Annonciades de Thiais possèdent certains de ces documents, en français.

sources imprimées

« 550^e anniversaire de la chapelle à Genooi, et du couvent de Mariendael 1423-1973 », *Dagblad voor Noord-Limbourg*, 1973.

« Huyn van Amstenrade Agnès-Maria, annonciade de Venlo », *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, fascicule 144.145, tome 25, Paris, Letouzey, 1994, col. 491-492.

Collectif, *'t Kapelke van Genuë, Venlo*, mei 1981. [La petite chapelle de Genüe, Venlo, mai 1981.

Croonenborgh P.F. Matthias, *Het rijck-deughdigh leven van de zuster Agnes Maria Huyn van Amstenraedt*, Brussel, by Jacob vande Velde, 1673, reprint, Sint-Truiden, instituut voor franciscaane Geschiedenis, 1997. [La vie très vertueuse de soeur Agnès-Maria Huyn van Amstenraedt, Brussel, impr. Jacob vande Velde, 1673, reprint, Saint-Trond, institut d'histoire franciscaine, 1997.]

De Stuers Victor, *Het voormalig klooster der Annuciaten Trancedron te Venlo*, impr. Roermond, Gedrukt Bij J. J. Romen en Zonen, sd, p.3 à 8. [L'ancien couvent de l'Annonciade du Transcedron, à Venlo, impr. Romen et Fils, Roermond, sd, p. 3 à 8]

Michels M.H., *Geschiedenis der Lorettokapel te Genooi*, Typ. Lebesque, Venlo, 1916. [Histoire de la chapelle de Lorette à Genooi....]

Nissen Peter J.-A., « Een onbekend handschrift uit het klooster Trans-Cedron te Venlo », [Un manuscrit provenant du couvent du Transcedron de Venlo], *De Maasgouw*, jaargang 116, 1997, col. 209-214.

RHF, tome 5, 1928, p. 140, 165.

Wijngaards N., *Mechtildis van Lom, 1600-1653. Dichteres en annuntiate van Venlo. Liederen van Mechtildis van Lom en andere annuntiaten, voorafgegaan door de Transcedronkroniek van Barbara de Put*, Zwolle, 1957. [N. Wijngaards, Mechtilde van Lom, 1600-1653. Poète et annonciade à

Venlo. Chants de Mechtilde van Lom et d'autresannonciades, précédés de la chronique du Transcedron de Barbara de Put, Zwolle, 1957.]

Voir également la notice de l'encyclopédie numérique Wikipédia : notice « Agnès Maria van Amstenrade ».

Chapelle de Genooi : la statue de la Vierge, la tombe de sœur Agnès et l'intérieur de la chapelle.

DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Pas de nouvelles fondations au cours de ce siècle. Les sœurs vivent en général de leur travail manuel, de leurs terres, de rentes, de dons, de fondations de messes, des dots. Mais souvent cela ne suffit pas. C'est pourquoi des monastères ont pu avoir soit une école (Clermont-en-Argonne, Tirlémont en Belgique), soit un pensionnat (Popincourt, Boulogne), soit des dames pensionnaires (Fécamp, Louvain, Chanteloup qui avait même le soin d'un petit nombre d'hydropiques...) Les dépenses sont grandes : nourriture, vêtement, entretien des aumôniers, des familiers, du jardinier... la sacristie entraîne beaucoup de dépenses en luminaires, bougies... Pensons au nombre de bougies qu'il faut pour un Salut du Saint Sacrement, un Triduum..., et puis, les nombreux impôts et taxes, les réparations des bâtiments qui ont grevé le budget des Annonciades, surtout au cours du 18^e siècle. Au moment de la révolution de 1789, les bâtiments de nombreux monastères menacent ruines. Si des monastères au cours de leur histoire ont pu avoir une certaine prospérité, comme Popincourt, cela n'a pas duré. Ne voit-on pas en effet ce même monastère de Popincourt fermer dans les années 1780, pour cause économique, de même Lille, Montfort sur Risle.

Les monastères Annonciades, comme beaucoup d'autres, n'échappent pas aux revers économiques de leur époque. Ainsi, en 1742, l'archevêque de Rouen, diocèse comptant plusieurs monastères Annonciades, note : « je suis fort embarrassé au sujet des communautés de filles de mon diocèse qui, pour la plupart, meurent de faim. Je ne peux pas leur reprocher mauvaise économie : elles dépensent fort peu pour elles personnellement. Le mal vient de plus loin. La très grande partie de ces maisons ont été installées sans fondation et tout ce qui est de nouvel établissement ayant presque tout leur revenu en rentes, elles ont souffert des diminutions causées par les opérations du système... ». L'archevêque fait ici allusion au krak financier de 1742 de l'économiste Law. De plus, au cours du 18^e siècle, les vocations diminuent. Toutefois la pauvreté, le climat de l'époque qui remet en causes les valeurs chrétiennes les plus traditionnelles, n'entament en rien la régularité des monastères.

La pauvreté n'a pas empêché les Annonciades de fêter dignement leur fondatrice lors de sa béatification, en 1742. Nombre de monastères organisent des triduum en son honneur. Le long procès de béatification de Jeanne a été pour les monastères une occasion de contacts épistolaires, d'initiatives pour mieux faire connaître Jeanne (émission d'images, d'abrégé de sa vie, voire de biographies). Ainsi, le monastère de Popincourt a entretenu une correspondance régulière avec d'autres couvents de l'Ordre, principalement avec celui de Bourges comme en témoignent divers frais de port notés dans les comptes. Celui de Gisors, en 1650, envoie un questionnaire au sujet de la béatification de Jeanne de France à tous les monastères de l'Ordre, suscitant des contacts avec celui de Bourges, considéré comme chef d'Ordre. Celui de Meulan, s'est beaucoup investi dans cette Cause. Un certain nombre de documents conservés aux Archives départementales des Yvelines en témoignent.

Concernant les idées ambiantes

Le mouvement janséniste n'a pas atteint l'ordre ou très peu, l'histoire n'ayant retenu que deux cas, celui de Melun et celui de Boulogne-sur-Mer, sur la cinquantaine de monastères. Cela n'est pas étonnant. La plupart des monastères de l'Ordre sont gouvernées par les Frères mineurs. Or, parmi les religieux, les Franciscains font partie de ceux qui n'ont pas, ou presque, rejoint ce mouvement.

Le cas du monastère de Boulogne est intéressant à cause de la correspondance échangée entre la Mère Angélique Arnaud et l'Anceille du monastère. Cependant, toutes les moniales de cette

communauté ne sont pas jansénistes. Trois sœurs seulement sont envoyées dans des communautés de la région, par mesure disciplinaire, une chez les Clarisses d'Hesduin, une autre chez les Conceptionnistes de Dunkerque et la dernière chez les Annonciades de Bergues. Il est intéressant de voir que les monastères choisis pour accueillir les sœurs font tous partie de la famille franciscaine.

Enfin, la philosophie des Lumières ou bien les idées révolutionnaires sont remises en cause, oh ! certes bien modestement, mais clairement par telle ou telle sœur, comme la sœur des Anges, dans une lettre à son neveu ...Voltaire, ou bien par les sœurs de Rodez, défendant leurs vœux monastiques dans une lettre adressée à l'Assemblée Nationale.

L'influence spirituelle de l'Annonciade

Des personnalités ont marqué l'Ordre, comme la Mère Anne Darriet, de Bordeaux, qui a laissé à la postérité son journal spirituel où, par obéissance, elle a noté les grâces mystiques dont la favorisait le Christ. Fervente de l'Eucharistie, elle avait aussi une prédilection pour la Vierge Marie, pour Saint François d'Assise. La Fête de ses Stigmates était pour elle un jour de grâce particulière. Ou bien encore : une Anne-Marie Viénot, de Bar-le-Duc, qui s'est distinguée par une forte dévotion au Sacré-Cœur. En 1757, elle a dédié au père Basile de la Croix, carme, confesseur et directeur de la communauté, un petit recueil en l'honneur des Cœurs de Jésus et Marie, qu'elle a illustré par « son naïf pinceau ».

L'Annonciade des Pays-Bas Espagnols, ou du Saint-Empire compte également de riches personnalités par la qualité de leur vie spirituelle, et de leurs compétences humaines, telle une Agnès Huyne de Venlo, décédée en odeur de sainteté, ou bien, une sœur Clémentine Martin de Coesfeld, infirmière de la communauté, qui savait si bien préparer la fameuse eau de Mélisse, et l'eau de Cologne !

Des monastères ont été aussi en contact avec de grands spirituels, tel le père Surin, mort à Bordeaux en 1665. Cet éminent jésuite a entretenu une correspondance avec certaines sœurs du monastère des Annonciades de cette ville. Les sœurs de Chanteloup-Saint-Eutrope, quant à elles, ont eu des relations suivies avec le père Piny (1640-1708), dominicain, qui a laissé une cinquantaine de lettres spirituelles, écrites à l'Ancelle du monastère et à certaines religieuses de la communauté, sur le thème du pur amour, de l'abandon, de la paix. Ce monastère a également bénéficié de la sollicitude du père Le Vachet (1601-1681), fondateur des Religieuses de l'Union Chrétienne.

D'autre part, depuis la fondation de l'Ordre, il y a des personnes laïques qui en partagent le charisme. En effet, de son vivant, Jeanne entraînait les personnes de son entourage à rechercher la paix comme moyen sûr de plaire à Dieu. Après sa mort, et sur la lancée de sa fille spirituelle, le père Gabriel-Maria a développé cela et a fait approuver par l'Église une Confrérie ou Ordre de la Paix qui, en lien avec l'Annonciade, proposait aux chrétiens ce charisme de la paix. Florissant jusqu'à la Révolution française, cette Confrérie a retrouvé un nouvel essor avec la reprise du procès de canonisation de Jeanne de France en 1916. Aujourd'hui, l'Ordre de la Paix est devenu *Fraternité Annonciade, Chemin de Paix*.

Enfin, la tradition spirituelle de l'Annonciade a permis l'éclosion dans l'Église de nouveaux Instituts de vie consacrée. Ainsi, les Bénédictines du Saint-Sacrement ont été fondées en 1660 par une ancienne annonciade, Catherine de Bar (1614-1698). Celle-ci a donné à son Ordre trois orientations spirituelles qui sont dans la ligne de celles qu'elle a reçues en tant qu'annonciade : la Louange divine, l'Eucharistie et la Vierge. N'oublions, deux Instituts religieux proches de l'ordre de la Vierge Marie puisqu'ils en ont reçu la Règle de vie. Le premier à la recevoir, en 1699, est celui des Pères Mariens, fondé en Pologne en 1673 par le bienheureux Stanislas Papczynski (1631-1701). Le second, celui des Sœurs Annonciades Apostoliques de Belgique, la reçoit en 1833. Il a été fondé en 1784 par l'abbé Pierre-Jacques de Clercq (1770-1831).

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Au moment de la Révolution Française, plus d'un millier d'Annonciades se trouvent dispersées. En fait, leur exode a commencé dès 1784, en Belgique, frappées qu'elles sont par lois de Joseph II. Seules les Annonciades de Tirlemont ont pu rester groupées. Les monastères allemands, quant à eux, fermeront leurs portes les derniers, au début du 19^e siècle, entre 1805-1813.

Dans l'ensemble, d'après les inventaires et les questionnaires dressés par les institutions révolutionnaires, il ressort que les Annonciades veulent rester dans leur monastère et vivre en communauté. Telle, par exemple, cette sœur de Boulogne qui, obligée de partir mais ne voulant pas violer son vœu de clôture se réfugie au grenier où elle est tuée par les gardes révolutionnaires ! Certes, certaines sœurs ne se prononcent pas, attendant de voir ; celles qui désirent profiter de l'occasion qui leur est faite pour retourner à l'état laïque sont une minorité.

Un nombre de sœurs assez important sont emprisonnées. Ces internements sont, pour les religieuses, source d'angoisses et de privations de toutes sortes, attendant chaque jour leur arrêt de mort. Classées dans la catégorie des indigentes, elles sont encore plus mal traitées que les payantes. Insalubrité, promiscuité.... Sœur Sainte-Geneviève de Boulogne, incarcérée dans la maison d'arrêt d'Abbeville, avec deux autres religieuses, raconte qu'après leur avoir rendu tous les services possibles, elle a le bonheur de les voir mourir dans ses bras, au terme d'une très longue maladie, en prison. Treize des Annonciades de Bergues sont transférées à la prison de Béthune où deux vont décéder. Dans la communauté de Roye sur les vingt-sept religieuses, quatorze meurent de 1796 à 1802 dont six avec une moyenne d'âge de trente-trois ans. Il est difficile d'expliquer ces décès si l'on ne tient pas compte des rigueurs subies durant leur incarcération. De même, quelques Annonciades ont payé de leur vie leur attachement à la foi de l'Église, telles des deux sœurs Couraule de Bordeaux, guillotiné le 25 juillet 1794, pour avoir caché des prêtres réfractaires et donné le catéchisme aux enfants. Selon une source orale, trois sœurs de Villeneuve auraient été également exécutées avec leur aumônier franciscain.

Parfois, certaines choisissent la vie clandestine, telle la sœur Brunet du monastère de Bordeaux, offrant asile à un religieux franciscain insermenté. Dénoncée puis interrogée par le commissaire de police, elle déclare fièrement « avoir donné asile à un citoyen prêtre et insermenté ». Elle est arrêtée en novembre 1799. Reconnue comme « ex-religieuse insermentée, receleuse de prêtres insoumis et faisant célébrer chez elle le culte catholique sans déclaration préalable », on ne sait ce qu'elle est devenue à ce moment là. Quoi qu'il en soit, on la retrouve cinq ans après, vers 1804-1805. En 1816, elle rejoint le monastère de Villeneuve-sur-Lot qui a été restauré. Elle y finit ses jours. Certaines Annonciades de Fécamp participent également à des activités clandestines, tel le catéchisme aux enfants.

Des Annonciades ouvrent des écoles comme mère de Sainte-Godeleine qui, après son emprisonnement, se dévoue au culte clandestin, puis établit une école à Delmotte pour l'éducation des jeunes filles ou encore Catherine Cautel, dite Mère Saint-Pierre, au monastère de Rouen, qui ouvre une classe à Dieppe. Cependant l'éducation n'est pas l'unique souci des annonciades qui, pendant la tourmente, se dévouent aussi à soigner les malades, activité qu'elles partagent avec d'autres religieuses en ces années de grande nécessité. Ainsi, deux des religieuses de Fécamp, incarcérées puis libérées, deviennent religieuses hospitalières à l'hôpital Saint-Antoine de Fécamp.

Avec cela, la fidélité. On raconte en effet que mère Marie de Sainte-Jeanne de Celers, âgée de quatre-vingts ans, s'étant retirée chez ses neveux, une fois expulsée de son monastère de Boulogne-sur-Mer, a pratiqué jusqu'à sa mort les us et coutumes de sa communauté : silence, jeûne,

abstinence, récitation du bréviaire, discipline... Quant à la mère Sainte-Cécile de Celers, elle ne passe aucun jour de son exil sans réciter son bréviaire.

La dispersion ayant été totale, le regroupement est difficile. Les situations des religieuses sont très diverses. Quelques-unes se sont associées à une communauté qui a pu les accueillir, comme mère Sainte-Cécile de Boulogne se joignant, dans un premier temps, aux sœurs de la Visitation. D'autres, plus nombreuses, sont restées dans leurs familles ou dans la ville qui a vu leur exil, gardant, plusieurs années durant, le statut d'anciennes religieuses. Elles peuvent alors bénéficier d'une pension allouée par le ministère des Cultes dont elles dépendent. Certaines, âgées et dépourvues de ressources, finissent comme pensionnaires à l'hospice comme sœur Madeleine Sorel à Bar-le-Duc. Dans cette même ville, quatre anciennes religieuses annonciades sont signalées, en 1818, par le curé de Bar comme indigentes et nécessiteuses. Quelles que soient leurs conditions matérielles, il est un point qui les rassemble toutes, c'est le désir profond de se voir réunies et de reprendre un jour la pratique de leur Sainte Règle.

L'exemple le plus touchant est donné par cette sœur Saint-François d'Assise qui, pendant les vingt-trois ans que dura son exil, conserva sou à sou tout ce que la charité lui donnait pour, dit-elle, « rebâtir une cellule du futur monastère. »

Seul le monastère de Tirlemont a pu résister au séisme révolutionnaire sans fermer ses portes. Toutefois, quelques uns ont perduré jusque dans les premières années du 19^e siècle comme Chanteloup, Coesfeld, Aix-la-Chapelle, Düren.

Mais, on peut dire qu'au lendemain de la Révolution de 1789, l'ordre n'a qu'un désir : retrouver un nouveau souffle. Cela ? Grâce au courage de quelques annonciades. C'est ainsi qu'au cours de ce siècle, deux monastères sont restaurés, et un troisième le tente : Villeneuve-sur-Lot et Boulogne-sur-Mer, Maastricht.

De plus l'Annonciade voit en ce siècle deux fondations : une à Geel et l'autre à Merksem.

VILLENEUVE-SUR-LOT 1816-2019

Sous l'ordinaire du lieu

Notice

La restauration du monastère a lieu en 1814, une ancienne moniale de Villeneuve, Marie Thérèse Rosalie de Saint-Cyr de Cocquart désire relever Villeneuve. De 1814 à 1816, de concert avec une autre annonciade Marguerite de Cours, elle s'occupe de négocier le projet. Elle achète alors une propriété familiale, la maison de Coquart. Autour d'elle et de Madame de Cours viennent se regrouper d'autres annonciades, les sœurs Dastor de Villeneuve, de Laville et de Lalaurie, de Solange, Catherine Jannaut de Marmande et Jeanne Brunet de Bordeaux.

Le 22 avril 1816, la maison, située dans la rue du Bout du Pont, étant prête, la petite communauté s'y installe. Les religieuses sont au nombre de 13 car des postulantes n'ont pas tardé à se présenter. Le 22 juin suivant a lieu la bénédiction de la chapelle par le chanoine de Cours, délégué par l'Évêque d'Agen. On procède aux élections : la sœur Saint-Cyr est élue Ancelle ; assistante et maîtresse des novices la sœur de Cours ; portière la sœur Dastor ; la sœur de Laville, économe. Le 9 juillet suivant, deux postulantes prennent l'habit.

Le 27 octobre 1818, meurt la Mère de Saint-Cyr. Le monastère à cette époque n'est pas encore terminé d'être aménagé. Succède alors la Mère de Cours, puis de Laville. Ces deux dernières sont âgées. De plus, les nouvelles postulantes ne sont pas suffisamment formées. Si bien que l'œuvre, un instant, paraît compromise non dans sa vie mais dans l'observance de la Règle. Cependant, grâce à l'abbé Carrère, à ses enseignements, grâce à de bons prédicateurs choisis avec soin par les ancelles, la vie régulière de la communauté reprend. C'est à cette époque, sous le supérieurat de Sophie Patel, et pendant que l'abbé Carrère est aumônier, que l'on pense à une fondation à Bourges. Quelques sœurs de Villeneuve partent donc à Bourges et vont loger au 12 rue Samson. Mais le projet n'est pas viable. Pas de ressources pour vivre. L'essai a duré du 28 août 1855 au 24 juin 1857.

Bientôt la maison de Cocquart devient trop petite car les vocations arrivent. Il faut songer à construire un nouveau monastère. En janvier 1858, l'abbé Salebert est aumônier de la communauté. Il va se charger de l'entreprise. A cette époque, le supérieur de la communauté est le chanoine Bordes, nommé par l'Évêque. Il faut signaler que la restauratrice, la Mère Saint-Cyr, aurait voulu remettre la direction de son monastère sous la juridiction des franciscains. Mais ceux-ci dispersés par la Révolution n'étaient pas encore à l'époque rentrés en France. En 1860, leur situation paraît précaire, à Rome. Si bien que Pie IX, par un décret du 13 janvier 1860, place les annonciades non seulement de Villeneuve, mais aussi tous les monastères qui pourront être fondés sous la juridiction des Ordinaires. Toutefois, les privilèges et indulgences de l'Ordre Séraphique accordés à l'Ordre de l'Annonciade sont maintenus. Les annonciades demeurent donc en communion de biens spirituels avec l'ordre de Saint-François. De plus, les supérieurs de la communauté ont fait appel aux religieux franciscains pour donner à la communauté des exercices spirituels. Citons le Père Léon de Clary, entre autres, puis au XXe siècle, le Père J.F Bonnefoy, aumônier de la communauté, et tant d'autres.

Le 20 octobre 1863, la communauté prend possession du nouveau monastère, rue Crochepierre. Une foule nombreuse se presse aux portes du monastère pour assister à l'entrée des moniales. Sont aussi présentes les autorités civiles, militaires et religieuses de la ville.

En 1905, les sœurs échappent aux expulsions des Lois Combes. C'est donc dans ce même lieu que la vie contemplative se poursuit.

En fidélité à la tradition de l'hospitalité monastique et conformément aux directives données par le Concile de Vatican II, les sœurs vont faciliter l'accueil des personnes désireuses d'approfondir

leur foi dans un lieu de silence et de prière. Un foyer est aménagé où jeunes étudiantes ou travailleuses peuvent trouver un épanouissement personnel et social pendant leurs études ou à leur entrée dans la vie active. Une biscuiterie artisanale est montée pour subvenir aux besoins de la communauté. D'autres produits de fabrication monastique sont également vendus sur place. De par la situation du monastère au cœur de la ville, les contacts avec l'extérieur sont fréquents et ceux qui le souhaitent peuvent à tout moment entrer dans la chapelle, ou se joindre à la prière liturgique communautaire.

En octobre 2013, les sœurs célèbrent les 150 ans de la restauration de leur monastère, rue Crochepierre. Mais, les vocations se font rares. Après mûre réflexion menée dans la prière et dans un dialogue communautaire, les sœurs décident de fermer leur monastère. Cette fermeture a lieu en 2019. La plupart rejoignent le monastère de Grentheville, en Normandie, une celui de Thiais.

Après le départ des sœurs, le monastère devient l'école Sainte Jeanne de France. Des travaux et des rénovations sont menées à bien et aboutissent à un magnifique complexe scolaire pour primaire : belle réalisation qui a su préserver l'architecture propre du bâtiment. L'école a ouvert ses portes aux enfants pour la rentrée 2020. Depuis cette date, on attendait l'inauguration officielle des nouveaux locaux, reculée à cause de la pandémie. Elle a eu lieu en octobre 2021. Plusieurs sœurs annonciades étaient présentes, heureuses de retrouver tous leurs amis et de participer à l'évènement.

Ainsi la vie continue dans ces murs qui ont vu passer tant de sœurs. Une source toujours abondante y coule, pleine d'espoir et de promesses. Les enfants savent que des sœurs ont prié là, vécu une vie d'offrande silencieuse et féconde et, à leur tour, ils reçoivent les trésors de la tradition de la foi et de l'éducation.

Les Sources

Les sources manuscrites et imprimées sont nombreuses.

-Les archives du monastère villeneuvois sont conservées au monastère des Annonciades de Grentheville.

-Le monastère des Annonciades de Thiais conserve également un fonds « Villeneuve ».

-Bien sûr, on peut consulter également les archives départementales et diocésaines où un fonds « Villeneuve » existe.

BOULOGNE-SUR-MER 1818-1904

Juridiction de l'Ordinaire du Lieu.

Notice

En 1792, les Annonciades de Boulogne sont au nombre de soixante et une religieuses, professes et converses, soixante-cinq élèves, vingt-cinq pensionnaires et quatre portières partageaient leur vie ; exilées dans leurs familles, certaines emprisonnées à Abbeville, les religieuses ne vivent que dans l'espoir de se retrouver ensuite dans leur communauté. Un exemple poignant est donné par sœur Saint-François d'Assise, une ancienne de Boulogne qui, pendant les vingt-trois ans qu'a duré son exil, conserve sou à sou tout ce que la charité lui donne pour, dit-elle, « rebâtir une cellule du futur monastère. » Un seul désir l'habite en effet : reprendre la vie commune. Ce désir se réalise puisque elle rejoindra la communauté lors de sa restauration en 1818 et y finira ses jours.

Un autre exemple, celui de la sœur Bernardine de Celers, en religion, Marie de Sainte-Cécile, s'exile dans sa famille puis elle prend la fuite pour Anvers et ensuite l'Allemagne. Pendant cette période, dans sa détresse, elle fait vœu au Sacré-Cœur de restaurer le couvent de Boulogne. De retour à Tournai, elle devient préceptrice. Avec trois ursulines, elle y organise une classe d'externes. Des communautés d'aspiration franciscaine ont été nombreuses à se restaurer au 19^e siècle. Mais les Annonciades de Boulogne apparaissent comme un précurseur de cette renaissance, que seule la communauté de Clarisses d'Amiens devance en 1807.

D'autre part, sœur Marie de Sainte-Godeleine, incarcérée dans son propre couvent devenu prison et condamnée à mort, est délivrée inopinément par la chute de Robespierre. Une fois libérée, elle s'éloigne de Boulogne et n'y revient qu'après la Terreur. Elle loge dans une grande maison louée à la mi-mars 1810 pour créer un pensionnat. Elle appelle la sœur Marie de Sainte-Cécile à la rejoindre. En septembre, elles s'installent dans un local rue « tant perd, tant paie » où elles ouvrent trois classes. Rapidement, huit anciennes Annonciades de Boulogne, une qui tenait classe à Rouen et une bénédictine externe de la communauté d'Ardres viennent les rejoindre.

La procédure est longue pour qu'elles arrivent à retrouver officiellement une vie communautaire. Elles choisissent de se réinstaller dans leur ancien couvent qui a été cédé officiellement au clergé le 16 avril 1807 puis au ministère de la Guerre. Le 10 octobre 1817, le préfet du Pas-de-Calais intervient auprès du ministre de l'Intérieur. Le 13 novembre, le conseil municipal de Boulogne accepte la demande des Annonciades. Le 27 novembre, le ministre de la Guerre autorise les religieuses à occuper une nouvelle partie de leur maison, ce que confirme Louis XVIII. Mais les Annonciades retrouvent leur maison dans un chaos indescriptible. Une ordonnance du même souverain en date du 10 juin 1818 les autorise à se réunir en communauté pour l'instruction des jeunes filles. Il leur est affecté une partie de leur ancien couvent cédé par le ministère de la guerre conformément au plan du 27 novembre 1817 à condition d'y faire les réparations. La communauté y était déjà installée depuis le 19 février 1818. Dès l'ordonnance du roi Louis XVIII, les religieuses remettent leurs vêtements religieux.

Une seconde partie du couvent leur est accordée en 1820. Cependant, elles ne sont que locataires d'une partie de leur ancien couvent et revendiqueront toujours la totalité du bâtiment et des dépendances. Elles multiplient donc continuellement les démarches pour redevenir propriétaire de l'intégralité de la bâtisse : elles en appellent au ministre des Affaires ecclésiastiques, au préfet du Pas-de-Calais, au roi Charles IX entre mai et juin 1825. Le Directeur des fortifications intervient plusieurs fois mais ne peut faire changer l'avis du préfet à ce sujet et finalement le ministre des affaires ecclésiastiques les informe que leur pétition est refusée. Entre temps, elles ont fait construire en 1823 une petite chapelle dans la partie du terrain qui leur a été concédée. Les religieuses réitèrent leur demande plusieurs fois. En 1827, le préfet demande au ministre des Affaires ecclésiastiques

d'intervenir personnellement auprès du ministre de la Guerre : c'est un nouvel échec qui leur est notifié le 8 mai 1827. Cependant, elles obtiennent de l'évêque le droit de posséder le Saint-Sacrement dans leur chapelle.

En 1836, elles s'adressent à nouveau au ministre des Cultes puis au ministre des Finances pour leur signaler l'état lamentable des bâtiments et demandent l'application de l'ordonnance de 1818. La Mère sainte Cécile en appelle au ministre le 1^{er} juin et souhaite acheter la partie qu'elles occupent déjà. Ce n'est que le 4 août 1855 qu'un projet de loi prévoit la cession gratuite après que la mère Ancelle s'est rendue à Paris pour accélérer les démarches. Finalement, l'ordonnance de Louis-Philippe de 1839 reprend l'ordonnance du 10 juin 1818.

Seule une proposition de loi d'avril 1856 propose l'abrogation de cette ordonnance. Quelques temps auparavant, la mère Ancelle de l'époque, mère Héloïse des 10 Vertus, s'était même déplacée jusqu'à Paris afin de rencontrer certaines personnalités politiques proches de Napoléon III, à qui, d'ailleurs, elle avait adressée une supplique, en 1854. À cette occasion, des amis lui ont offert l'hospitalité. Il se trouve que parmi les connaissances de ces amis figurait le peintre Corot - ce qui nous a valu un portrait de la mère des 10 Vertus, signé de ce grand peintre. Le tableau est actuellement au musée du Louvre.

L'affaire rebondit à nouveau en 1872 quand les Annonciades ne se sentent plus les seules locataires assurées. De nombreuses démarches sont entreprises tant par l'évêque que par les religieuses auprès du ministre de la Guerre, du général-président Mac Mahon : la location est finalement autorisée le 19 mars 1873.

En 1895, les religieuses veulent augmenter la surface qu'elles habitent, notamment la cour, une partie du deuxième étage et du grenier, le ministre refuse et le capitaine Ringenbach, commandant la place en informe l'ancelle le 18 septembre 1895.

Au début du 20^e siècle, les Annonciades de Boulogne tiennent un pensionnat pour subvenir à leurs besoins. Le 12 juillet 1904, jour de la fête des « Dix vertus de la sainte Vierge », leur nom apparaît sur la liste des communautés supprimées par le gouvernement, en application des Lois Combes. Comme en 1792, certaines religieuses auraient pu rentrer dans leurs familles. Cependant, aucune des trente-six Annonciades n'est prédisposée à quitter la vie communautaire. M. Montaigu, un ami de la communauté, se rend en Belgique, leur trouve un logement ainsi que quelques dames qui souhaiteraient partager leur vie avec elles, cependant l'évêque du lieu refuse qu'elles s'y installent.

Les religieuses se tournent alors vers l'Angleterre, Mère de Saint-Gabriel demande à M. Pillon, curé de Saint-François-de-Sales et confesseur de la communauté d'intercéder auprès de Miss Fawcus, une de ses paroissiennes d'origine anglaise. Finalement, trois évêques anglais sont d'accord pour accueillir la communauté. Les Annonciades choisissent Saint-Margaret's bay : c'est le lieu le plus proche de Boulogne, le transport sera donc moins onéreux. Mère Marie de Saint-Gabriel, ancelle et miss Fawcus s'y rendent, elles séjournent chez les sœurs de la Charité de Douvres. Elles finissent par choisir une maison appartenant à Mr Roffey appelé « The Moorins », bien qu'elle soit trop petite pour toute la communauté mais le terrain attenant permet une extension. En attendant la construction d'un second bâtiment, les religieuses louent une petite maison de bois. Les anciennes élèves se mobilisent pour ramasser les fonds nécessaires au voyage des religieuses. Les biens partent par bateau avec les sœurs qui pour l'occasion empruntent aux Augustines et aux sœurs du Bon Secours des tabliers et des manteaux noirs. Le 7 septembre, quatre religieuses partent avec miss Fawcus. Dès cette époque, miss Fawcus prend le titre de « mère fondation ». Le dimanche, les religieuses entendent la messe à la Visitation ou au couvent des Missions, tout proche.

Le 19 septembre, neuf autres Annonciades partent sous la conduite de l'Assistante. Une chapelle est installée dans la grande pièce de rez-de-chaussée des « Moorings ». Les départs des sœurs vont s'échelonner. La réunion officielle de la communauté a lieu le 12 juillet 1905. Le temps

que les travaux d'extension soient achevés en 1912, dix-neuf religieuses se rendent chaque soir à la maison de bois pour y dormir. Un nouveau monastère est né : celui de St-Margaret's Bay.

Sources manuscrites :

Le monastère de Boulogne-sur-Mer est transféré à Saint-Margaret's Bay, près de Douvres (Angleterre) en 1904. En 1976, la communauté du monastère de Saint-Margaret's Bay s'est réunie à celle du monastère de Thiais (Val de Marne). Les divers fonds des archives du monastère de Boulogne-sur-Mer sont : les Archives du monastère de Thiais (AAT), les Archives départementales du Pas-de-Calais, les Archives Nationales, Archives diocésaines d'Arras, Archives Municipales de Boulogne-sur-Mer, Bibliothèque Municipale de Boulogne-sur-Mer. Pour un inventaire détaillé : archives.thiais@gmail.com

Sources imprimées

« Ancien couvent des Annonciades de Boulogne. Bibliothèque municipale », *Boulogne Informations*, n° 26, juin 1976 et n° 27, 1976

« Couvents, Annonciades du T.O. de Saint-François », *Revue de Boulogne-sur-Mer*, mars 1966, p. 705.

« Le couvent des Annonciades », *Dossier de l'histoire boulonnaise*, septembre-octobre 1980, n° 23.

« Le souvenir de l'hôpital Saint-Louis à Boulogne-sur-Mer, Les pèlerinages de Notre-Dame de Boulogne, Les prisons boulonnaises disparues », *Le Viel Homme, Semaine dans le Boulonnais*, 14 octobre 1999, 23 août 2001, 30 août 2001.

« Les Annonciades de Boulogne-sur-Mer », *La Voix de Saint-Nicolas de Boulogne*, 1899, août, sept., oct.

Arnaud Mère Marie-Angélique, *Lettres*, A Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1742 : Tome premier, Lettres XIII à CCCLX. Plusieurs lettres sont adressées aux Annonciades de Boulogne sur Mer ou à leur aumônier. Tome second, lettres CCCLXXXIX à DCXLI, plusieurs lettres adressées aux Annonciades de Boulogne sur Mer. Tome troisième (1744) : lettres DCCCXCII à MVII, plusieurs lettres adressées aux Annonciades de Boulogne-sur-Mer.

Bertrand J.-B., *Précis de l'histoire de la ville de Boulogne-sur-Mer et de ses environs*, Tous les Libraires, Boulogne-sur-Mer, 1829, tome II, p. 104-105.

Bulletin de la société académique de Boulogne, t 10, p. 170.

Caffier M.-A., *Le Peuple des couvents. Boulogne-sur-Mer XVII^e-XVIII^e siècles*, Mémoire de la Société Académique du Boulonnais, t. 14, 1993.

Cardevacque Adolphe de, « Giraud-Sannier », *Dictionnaire topographique du Pas-de-Calais*, Arras, 1879, p. 472.

Chatelle A. / Le Bon M., *Boulogne et sa marine pendant la guerre 1914-1918*, impr. Réunies, Boulogne, 1922 : note concernant les bâtiments de l'ancien monastère des Annonciades.

Chatelle Albert, *La Ville impériale : Boulogne et Notre-Dame*, Maison de la Bonne Presse, Paris, 1965, p. 259 à 261 : l'étrange destinée du couvent des Annonciades.

Cocart, Abbé, « Le monastère des Annonciades de Boulogne », *L'Hôpital de Boulogne*, Soc. Typographique et lithographique, Boulogne, 1925.

D'Hauttefeuille A. - Bénard L., *Histoire de Boulogne-sur-Mer*, vol. 1 et 2, Tous les Libraires, Boulogne-sur-Mer, 1860.

Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, tome 1, 1880, p. 286-288.

Duval Gabriel, (Père Césaire, ofm), *Des sœurs Grises aux sœurs Annonciades à Boulogne-sur-Mer*, Association Départementales des Archives, Boulogne, 1990.

Duval Gabriel, (Père Césaire, ofm), *Les Franciscains, le foyer du marin, l'apostolat maritime à Boulogne, 1931-1980*, Chez l'Auteur, 1992.

Duval Gabriel, (Père Césaire, ofm), *Les Franciscains. Boulogne-sur-Mer de 1443 à la Révolution*, Ed. de la Côte d'Opale, Boulogne, 1988.

Duval Gabriel, (Père Césaire, ofm), *Nos ancêtres en Boulonnais*, Laballery (Clamecy, France), 2004.

Duval Gabriel, (Père Césaire, ofm), *Nos ancêtres. Étude généalogique. "Le Flobard"*, Le Portel (F), 1965.

Duval Gabriel, *Le Portel, éphémérides, de son origine à 1943*, Éditions Punch, avril 2000. Quelques pages sont réservées aux Annonciades de Boulogne-sur-Mer.

Épitaphier du Pas-de-Calais arrondissement de Boulogne : ancien couvent des Annonciades. L'ouvrage peut être consulté à la Bibliothèque Municipale de Boulogne-sur-Mer.

Gauthier J. B., « Relation de la captivité de la Mère des Forges », S. I., 1741, Cf. *Dict. Hist. Géogr. Eccl.*, t. I, col. 408.

Giraud-Sannier (1721-1804), architecte. Visite du Palais impérial de Boulogne, Éd. Punch, sd, p. 9 : l'Annonciade de Boulogne.

Gorque-Rosny, L.-E. de la, *Recherches généalogiques de la région de Boulogne-sur-Mer*, slnd, pages 1299, 1448.1449, 1562.1563 : concernant les Annonciades de Boulogne.

Gros A., *Mémoire sur la prétention élevée par la ville de Boulogne de se considérer comme propriétaire de l'ancienne église de Saint-Joseph et d'en disposer à son gré*, Boulogne, 1873.

Joncquel, abbé, *Voix de Saint-Nicolas*, août, Septembre, octobre, novembre, décembre 1899 et janvier, février, mars, avril 1900 : Annonciades de Boulogne.

L'Année boulonnaise, l'Annonciade de Boulogne : 15 janvier 1725, p. 26.27 – 28 janvier 1689, p. 44.45 – 29 janvier 1644, p. 46 – 4 mars 1793, p. 112.113 – 6 avril 1729, p. 166.167 – 1 mai 1800, p. 209.216 – 13 mai 1711, p. 231.232 – 23 mai 1795, p. 245.250 – 28 juillet 1693, p. 394.398 – 23 août 1718, p. 462.463 – 2 septembre 1628, p. 475.48 – 11 octobre 1794, p. 541.546 – 2 décembre 1673, p. 660.661 – 16 décembre 1790, p. 682.695 et passim.

Lejeune F., « L'ancien hôpital de Sainte-Catherine, Place du Palais de Justice », *Messenger de N.-D. de Boulogne*, 1936, févr. Voir encore Othon [de Pavie (Ransan)], *Le bienh. Gabriel-M. ...*, p. 301-307 (n° 222).

Leroi A., *Histoire de Notre-Dame de Boulogne*, Chez Le Roy-Mabille, 1839.

Les statuts ou constitutions du monastère des Annonciades de Boulogne, de l'ordre des Dix Vertus de la sainte Vierge, À Paris, Imprimerie de Louis Sevestre, 1693.

Les statuts ou constitutions du monastère des Annonciades de Boulogne, de l'ordre des Dix Vertus de la sainte Vierge, Impr. De Le Roy-Mabille, Boulogne, 1842.

Mahieu L., *Jansénisme et anti-jansénisme dans les diocèses de Boulogne sur Mer et de Tournai*, Lille 1948 : Épiscopat de M. Henriaux, 1726-1738.

Mermet Th., *Galerie ecclésiastique et religieuse» de la paroisse Saint-Nicolas de Boulogne, 1745-1929*, Chez l'Auteur, 1930, p. 99 à 109 : les Dames Annonciades.

Messagers de l'Archiconfrérie de N.-D. de la Mer, 2 juillet 1910 - Avril 1911 - Février 1912 : l'Annonciade de Boulogne.

Paris A., *Histoire de Joseph Le Bon*, Impr. Société du Pas-de-Calais, Arras, 1879.

Philippe Moulis, « Un proche de saint Vincent de Paul : François Perrochel, évêque de Boulogne-sur-Mer (1643-1675) d'après un manuscrit du début du XVIII^e siècle », Archives de la Congrégation de la Mission, Paris, novembre 2009, 17 pages.

Philippe Moulis, « La Carrière de Louis Macquet (? – 5 janvier 1671). Un proche de Port Royal, La Bibliothèque électronique de Port-Royal, 2009, 28 p.

Philippe Moulis, *Trois études sur le jansénisme dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer au 17^e siècle*, La Bibliothèque électronique de Port-Royal, quatrième série, n° 11, 2009, 86 p.

Playoust-Chaussis Arlette, *La vie religieuse dans le diocèse de Boulogne au XVIII^e siècle, 1725-1790*, Arras 1976, pages 80 (244), 81 (245) : les Annonciades de Boulogne-sur-Mer.

RHF, tome 3, 1926, p. 403 ; tome 5, 1928, p. 140, 164, 165 ; tome 7, 1930, p. 162 ; tome 8, 1931, p. 73, 214 – *FF*, tome 4, 1921, p. 92.

Vincent de Paul, St, Correspondance, entretiens, documents, tome XIII, Ed. publiée et annotée par Pierre Coste, Paris, Lecoivre. J. Gabalda, 1924, p. 93 et sv : interrogatoire de l'abbé de St Cyran, les Annonciades de Boulogne et St-Cyran.

MAASTRICHT 1883-1898

Juridiction de l'ordinaire du lieu

L'église et les bâtiments de l'ancien monastère des Annonciades de la ville ont été presque totalement détruits dans la première moitié du 19^{ème} siècle. Cependant une plaque commémorative semble marquer l'emplacement de cet ancien couvent Annonciade : « Cruce Domini nostri trajecto salus - par la Croix de Notre Seigneur, le salut pour Maastricht ». Cette plaque se situe actuellement au 9 Wijker-Grachtstraat.

Un essai de restauration a lieu en 1883 par le monastère des Annonciades de Geel. En effet, ce monastère tente une fondation à Maastricht, non dans les anciens bâtiments du monastère antérieur car ceux-ci ont été détruits comme il vient d'être dit, mais dans une maison de la rue de Linkulen. La chapelle est consacrée à la Sainte-Famille.

En 1889, la *Gazette de Liège* du 22 août 1889 note le jubilé d'Or de Profession religieuse de la Mère Ancelle, venue fonder Maastricht avec ses sœurs de Geel. Ce jubilé « a été l'objet de manifestations qui témoignent de l'affectueux respect qu'a pour elle et ses religieuses la population de Maastricht ».

Mais les moniales ne sont restées qu'une quinzaine d'années à Maastricht ; elles sont en effet retournées à Geel en 1898. Les archives municipales de la ville de Maastricht conservent les noms des sœurs de Geel à leur arrivée à Maastricht et les noms de celles quittant Maastricht pour retourner à Geel.

Sources manuscrites

Archives Municipales ; Archives de l'évêché de Roermond (Ruremonde)

Sources imprimées

« Annonciades de Maastricht », *Courrier du Limbourg*, n° 48, lundi 28 février 1898.

« Faits religieux. 50^e anniversaire de la profession de la fondatrice de Geel et de Maastricht, 21 août 1839 », *Gazette de Liège*, 22 août 1889.

« Zusters annunciaten te Wijk », *Mededelingen van de Broederschap van het H. Kruis te Wijk-Maastricht*, Maastricht, 1953. [Les sœurs Annonciades à Wijk (Maastricht) in Communication de la Fraternité de la Sainte-Croix, Maastricht, 1953]

Van Den Bergh G., « Quelques documents concernant le couvent des Annonciades de Wijk-Maastricht », *De Maasgouw*, n°29, février 1889, p.113sv

Plaque commémorative placée en 1953, dans le quartier où se situait le premier monastère annonciade de la ville.

GEEL 1853-1965

Juridiction de l'Ordinaire du lieu

Notice

Le monastère de Geel est fondé par les Annonciades de Tirlemont, le 12 avril 1853, après que le cardinal Sterckx, archevêque de Malines, a donné son accord pour cette nouvelle fondation.

Le 21 décembre 1852, le Père Eyskens, curé doyen de Geel, vient demander aux annonciades de Tirlemont, avec permission de l'archevêque bien sûr, de se fixer dans sa paroisse. Il se trouve à Geel une grande maison bourgeoise, avec jardin et autre bâtiment à vendre. Les sœurs achètent donc cette maison avec les dépendances. Cette propriété est achetée à monsieur Janssens de la Hault, le 25 février 1853 ; elle se situe rue Du Pas, à Geel. Les travaux d'aménagement commencent immédiatement. Les sœurs prennent possession de leur nouveau couvent le 12 avril 1853. Et, de son côté, l'évêque envoie l'acte de l'érection canonique au doyen de Geel.

Les sœurs fondatrices de Tirlemont quittent leur monastère le 12 avril : cinq sœurs de chœur et deux sœurs converses. Ce sont les sœurs Marie Aloysia Michiels, Maria Hélène Hubrickx, Josephina Martens, Marie Philoména Joosten, Maria Monica Engels, Maria Clara Vanderrycken, Maria Bernardina Eymael qui repartira à Tirlemont en 1865. Elles sont accompagnées de l'Ancelle du monastère de Tirlemont, mère Joanna Eymael et du Père De Brouwer, directeur spirituel de la communauté. L'arrivée à Geel se fait sans encombre. Elles sont accueillies par le curé doyen Eyskens et par tout le clergé. Dans l'après midi, le bourgmestre et son conseil viennent assurer les sœurs de leur sympathie. Vers 17h00, les sœurs, avec les autorités ecclésiastiques, se retrouvent à l'église paroissiale Saint-Arnaud. Précédées par la fanfare, par des petites filles vêtues de bleu et par le Saint Sacrement, les sœurs se dirigent vers leur monastère. Le Saint Sacrement est déposé dans la chapelle provisoire. Puis : Bénédiction du Saint-Sacrement et Te Deum.

On commence de suite à préparer des locaux pour de futures classes. En effet, comme la communauté de Tirlemont à cette époque, celle de Geel aura son école. Mère Joanna Eymael reste deux mois à Geel afin de mettre en route la communauté tant au spirituel qu'au temporel. Elle repart à Tirlemont après avoir donné aux sœurs leurs charges. La communauté compte déjà 9 membres car entre temps sœur Maria Juliana Van den Dries et sœur Maria Scholastica Poels ont rejoint le groupe. Le monastère est dédié à saint Joseph. Sœur Marie Aloysia est désigné comme Mère Vicair ; elle est chargée par la Mère Ancelle de Tirlemont de la direction de la communauté qui reste maison dépendante de Tirlemont.

Les sources montrent qu'au début de la fondation, les difficultés n'ont pas manqué, sans préciser lesquelles ; mais la communauté peut compter sur l'appui du curé-doyen de Geel, le Père Eyskens.

Un an après la fondation, l'ancelle de Tirlemont mère Joanna Eymael vient visiter sa communauté, avec sœur Marie Augustine Visschers qui restera à Geel. Peu de temps après, d'autres sœurs arrivent de Tirlemont : sœurs Marie Agnès Geeraerts, Marie Anastasia Vansprang et Maria Anna Swinnen, si bien que la maison devient trop étroite. En 1856, un terrain est acheté afin de bâtir une chapelle. Afin de réunir les fonds nécessaires en vue des constructions nouvelles, (chapelle et autres bâtiments), les habitants ont organisé une exposition qui permet de récolter une certaine somme d'argent en vue du paiement des travaux. Le complément a été donné par la communauté de Tirlemont. Les plans d'une chapelle et d'une infirmerie ont été dessinés par monsieur Trosaer, architecte. Le 12 avril 1859 : pose de la première pierre des futurs bâtiments. Les travaux sont supervisés par le frère de sœur Marie Engelberta, le Père Van Roy, curé de la paroisse « Sint-Dymfna » de Geel, et par monsieur Martinus Vandermaezen. Le 17 août de la même année, décès

de l'Annelle du monastère de Tirlemont, mère Joanna Eymael. Lors de sa dernière visite à Geel, les sœurs l'avaient trouvée bien fatiguée. Ce décès et d'autres difficultés que les sources ne mentionnent pas dans leurs sources ralentissent les travaux. La prise de possession des nouveaux bâtiments ont lieu cependant l'année suivante, en 1860. La chapelle est bénie le 12 avril 1860. Les autorités de la ville sont présentes. Le Saint Sacrement est porté en procession, de l'ancien oratoire à la nouvelle chapelle. La clôture, rompue à cause des travaux, est rétablie. De nouvelles sœurs arrivent encore de Tirlemont : sœurs Maria Knops, Marie Léonarda Michiels et Lgnatia Jacques, de sorte qu'en 1861 le monastère compte 15 moniales, toutes ayant fait profession au monastère de Tirlemont. Jusqu'à cette date, l'annelle est celle de Tirlemont, le monastère de Geel étant encore maison dépendante. En raison de ce statut, il n'y a donc pas encore de noviciat – le noviciat se faisant au monastère de Tirlemont. L'expérience apprend aux sœurs, selon les sources, que ceci n'est pas une bonne chose.

La communauté de Tirlemont, voyant que la fondation s'enracine bien à Geel, pense alors à demander l'autonomie du monastère de Geel, auprès des autorités ecclésiastiques. Le projet est soumis au cardinal Sterckx qui l'approuve en 1861. Les sœurs, procèdent alors à l'élection de leur Annelle : sœur Marie Aloysia Michiels, la Mère Vicaire ayant eu la responsabilité de la communauté depuis le début de la fondation, est élue. La communauté s'organise sous sa responsabilité et celle des sœurs qui la secondent, Assistante et Conseillères. Des postulantes vont se présenter. En 1864, des travaux sont entrepris pour un mur de clôture ; des stalles sont placées dans le chœur des religieuses.

1864-1865 sont des années difficiles à cause de plusieurs accrocs de santé, de plusieurs décès. De plus, les entrées se raréfient. Alors, une fois de plus, le monastère de Tirlemont envoie du renfort : arrivent sœur Marie Emmanuel Davits, sœurs Maria Félicité Cuypers, en 1865. Entre 1897 et 1932, les entrées reprennent et vont se succéder. Si bien qu'il faut agrandir, d'où achats successifs de terrains et de jardins. Vers 1915, une école libre est fondée sur la paroisse « Sint-Dymfna », par le monastère de Geel.

L'ouverture de cette école a commencé pendant la première guerre mondiale. Entre 1915-1917, la paroisse Sint-Dymfna s'étend de plus en plus. Après la guerre, de par la loi du ministre Jules Destrée, l'enseignement devient obligatoire – ce qui n'était pas le cas avant guerre. Le nombre d'enfants qui ne savent pas lire est grand. Les jeunes filles habitant dans les bourgs éloignés du monastère ne peuvent pas suivre les cours de l'école du monastère, rue Du Pas. Alors, le curé De Vel pense que pour le bien de la paroisse, il doit y avoir une école sur le territoire de Sint-Dymfna. Il prend contact avec l'évêché, le cardinal Mercier, primat de Belgique. Le cardinal se tourne vers les Annonciades de la rue Du Pas et demande aux sœurs d'envoyer à Sint-Dymfna quelques sœurs pour commencer l'école. Sœur Maria Mechtilda, institutrice à l'école du monastère de Geel, va alors avoir la permission du cardinal et de la mère Annelle d'aller enseigner à Sint-Dymfna. Tous les jours, matin et soir, donc, elle fait le trajet à pied, du monastère à Sint-Dymfna. Le 2 octobre 1917, elle écrit à l'inspecteur de l'enseignement : « Les classes à Sint-Dymfna ont été ouvertes aujourd'hui, 2 octobre. Nous avons commencé très pauvrement avec quelques bancs de l'église, puisque les pupitres de classe ne sont pas encore arrivés. Nous les attendons pour cette semaine.... ». En 1934, il y a 5 classes, avec chacune deux sections.

En 1935, l'évêché demande à l'Annonciade de commencer à Geel une école d'enseignement moyen pour jeunes filles car il n'y en a pas dans la ville. Alors, l'école primaire de Sint-Dymfna va être laissée aux Annonciades apostoliques d'Huldenberg et sœur Marie Madeleine qui se trouve à Sint-Dymfna commence l'année scolaire 1936-1937 à l'école technique qui deviendra l'Institut Sainte-Marie. A ses frais, les Annonciades construisent en 1936 les premiers bâtiments de cet Institut, dans l'enclos du monastère de la rue Du Pas. En 1954, un second bâtiment est construit. La première pierre est posée par monseigneur Van Eynde, le 25 mars 1954. On y scelle une boîte de plomb avec à l'intérieur l'histoire de l'école. Entre 1959-1960, un troisième bâtiment est construit destiné à la nouvelle section « Humanités Techniques ». L'Institut Sainte-Marie compte alors 3 sections :

- École professionnelle ; École technique (couture) avec deux cycles : inférieur, supérieur. ; Humanités Techniques avec également deux cycles : inférieur, supérieur.

En 1963, après mûres réflexions, tant au niveau de la communauté qu'au niveau de l'Ordre en général, il est décidé d'abandonner l'enseignement - les exigences de l'enseignement devenant de plus en plus incompatibles avec les exigences de la vie contemplative, à l'Annonciade. Le 15 septembre 1964, les sœurs abandonnent l'enseignement. Les Annonciades apostoliques d'Huldenberg vont donc pour la seconde fois « récupérer » l'école des Annonciades de Geel. Le 30 mars 1965, l'abandon est effectif : l'école primaire (400 élèves) et l'école technique (300 élèves) sont cédées aux Annonciades d'Huldenberg.

Les bâtiments du monastère, les biens immobiliers, les jardins et le chemin appartenant au monastère sont aussi achetés par les Annonciades d'Huldenberg. Entre temps, il avait été décidé par les supérieurs ecclésiastiques, en accord avec les trois monastères concernés, la fusion des communautés de Tirlemont, de Geel, et de Merksem. Les sœurs vont donc se regrouper à Merksem, le 30 octobre 1965. Et le 30 octobre 1970, cinq ans après, elles partiront à Westmalle, dans un monastère nouvellement construit pour elles. Malgré les sacrifices et les souffrances cachés que cette fusion a suscité, l'espérance ne manquait pas. De 1853 à 1965 : la communauté de Geel a compté 79 sœurs.

Sources manuscrites

Archives des Annonciades de Westmalle (AAW) – versées au KADOC (Université catholique de Louvain). Archives des Annonciades de Thiais (AAT) – copie manuscrite de l'Obituaire du monastère de Geel, 1853-1965.

Sources imprimées

Othon [de Pavie (Ransan)], *Le bienh. Gabriel-Maria ...*, p. 315-316.

Van Troy B., *Sint-Maria-Instituut, 1936-1986*, Sint-Maria-Instituut, Geel, 1987.

MERKSEM 1898-1970

Juridiction de l'Ordinaire

Notice

Le monastère de Merksem a été fondé par le monastère annonciade de Geel, en 1898.

Au mois de décembre 1897, l'abbé Dufos, curé de la paroisse Saint-François d'Assise de Merksem adresse à l'Annelle du monastère de Geel une requête pour demander la fondation d'un monastère sur sa paroisse afin de s'occuper de la « jeunesse féminine ». L'Annelle, mère Marie Louise Bollansee, accepte. Le futur monastère va se situer rue Terlindenhof, au numéro 204. La date de fondation est le 15 septembre 1898 et la première annelle se nomme mère Marie-Pacifique De Bon.

La fondation s'enracine. Arrive la Première Guerre mondiale. Le 8 octobre 1914, la communauté doit se réfugier en Hollande. Après quelques jours, les religieuses retrouvent leur couvent, pillé. Mais la vie reprend son cours. En septembre 1929 ont lieu les fêtes du tricentenaire du monastère de Tirlemont (1629-1929). A cette occasion mère Marie Emmanuel Agniéray, annelle du monastère de Thiais, en France, se rend au monastère de Merksem pour y rencontrer les Ancelles des trois monastères Belges (Merksem, Geel et Tirlemont). En 1936, le 4 février, après le consentement du Cardinal Van Roey, les sœurs converses reçoivent le scapulaire rouge – elles portaient certainement un scapulaire de couleur blanche - et le 28 mai 1950 leur manteau de chœur gris est remplacé par le manteau de chœur blanc. Le 17 avril 1960, jour de Pâques, la communauté adopte la guimpe et le voile portés par les Annonciades de France et par celles d'Angleterre.

Entre 1940-1945, lors de la Seconde guerre mondiale, une partie du monastère, côté clôture, est occupée par l'armée. Malgré l'occupation militaire du couvent, les sœurs peuvent avoir l'Eucharistie, et l'office des Heures est célébré tous les jours sans interruption. Toutefois, les sœurs chargées de l'enseignement sont obligées de donner leurs leçons en dehors du monastère, dans des locaux mis à leur disposition, par la paroisse certainement. Pendant des mois, les sœurs procurent à des centaines de réfugiés logis, nourriture et vêtements.

Les bombardements endommagent fortement le couvent et les locaux scolaires – trois bombes V sont tombées sur le monastère et huit dans les environs. Toutefois, aucune sœur n'est blessée. Mais le couvent bombardé est devenu inhabitable. Huit sœurs sont restées sur place, cependant, afin d'y perpétuer la louange divine et de préserver le couvent du pillage. Les autres sont parties : dix pour le couvent de Tirlemont et vingt pour celui de Geel. A cette époque, l'Annelle du monastère de Tirlemont est mère Marie-Bénédicta, celle du monastère de Geel mère Marie-Mecthilde : un accueil plus que fraternel de la part des deux « couvents sœurs » a été réservé aux sœurs de Merksem.

Le 30 mars 1945 : arrêt des bombardements. Les autorités civiles ordonnent la reprise de l'enseignement. Un premier groupe de sœurs revient donc à Merksem. Les autres sont de retour le 18 mai 1945. Le 20 mai, jour de Pentecôte, il y a une messe d'action de grâce.

Mais la restauration du monastère et de ses locaux scolaires entraîne de gros frais pour la communauté. Un emprunt est sollicité auprès du comité scolaire par l'Annelle du monastère de Merksem mais cet emprunt lui est refusé. La communauté prend alors un temps de réflexion et de prière : elle va voir dans ce refus un signe de Dieu, celui d'abandonner l'enseignement. Une supplique est envoyée au Cardinal van Roey afin de lui demander de confier les deux écoles qu'elles ont aux sœurs des Écoles chrétiennes, à Vorselaar, cela, en raison des difficultés financières et du nombre restreint de sœurs pouvant assurer l'éducation – plusieurs étant arrivées à l'âge de la retraite. Le cardinal donne son accord le 24 juin 1948. L'enseignement supprimé, il faut trouver une

source de revenus fixe. Plusieurs travaux sont trouvés : basse cour, jardin potager, couture, entretien du linge sacré, travaux de broderie, travaux de lessivage, repassage pour les églises. Le travail ne manque donc pas. Mais le monastère est pauvre. Cependant la communauté n'a jamais manqué ni de bienfaiteurs ni d'aide.

Le 11 février 1958, toutes les vingt-et-un sœurs de chœur professes prononcent leurs vœux solennels. En effet, vu leur tâche d'enseignement, elles avaient prononcé des vœux simples ; elles adoptent la clôture papale, suivant en cela les directives de *Sponsa Christi* du Pape Pie XII. En 1950, à l'occasion de la canonisation de Sainte Jeanne, le monastère fait imprimer des milliers de tracts qu'il diffuse (prières, litanies). En 1952, la communauté édite « Een liefdebloem, levensbeeld, van Z. Marie Augustine » : c'est la biographie de sœur Marie-Augustine « une fleur d'amour », morte en 1932 en odeur de sainteté. En 1958, à l'occasion de la cérémonie des vœux solennels, il y a l'édition d'une brochure présentation l'Annonciade « Liefde en Vrede » - Amour et Paix.

Recrutement : 1946 : 2 ; 1948 : 2 ; 1953 : 1 ; 1954 : 1 ; 1958 : 1. État de la communauté en 1960 : 28 moniales. En 1943, avec l'approbation du Cardinal Van Roey, la Fraternité de l'ordre de la Paix est fondée à Merksem. Jusqu'en 1960 : le confesseur ordinaire et extraordinaire, le prédicateur de la retraite sont toujours des franciscains. En 1965, les monastères de Merksem, Tirlemont et Geel fusionnent : les sœurs se regroupent à Merksem. En 1970, elles quittent Merksem pour Westmalle.

Sources manuscrites

Archives des Annonciades de Westmalle (B) versées au Kadoc (Université catholique de Louvain) ; Archives Annonciades Thiais (AAT)

Sources imprimées

Een Liefdebloem, Levensbeeld van zuster Maria-Augustina van de Drieëenheid, Annuntiaat, St.-Franciscus-Drukkerij, Mechelen, 1952. [Une fleur d'amour. Vie de sœur Marie-Augustine Drieëenheid, Annonciade, impr. St-François, Malines, 1952.]

Liefde en Vrede, Uitgave : Klooster der Boodschap, Merksem, sd. [Charité et Paix, édition Couvent de l'Annonciade ...]

Othon [de Pavie (Ransan)], *Le bienh. Gabriel-Maria ...*, 1913, Bourges, p. 317-318.

RHF, tome 8, 1931, p. 214.

VINGTIÈME SIÈCLE

Au début du 20^e siècle le monastère de Boulogne-sur-Mer part en Angleterre car frappé par les lois Combes. En 1904, les annonciades boulonnaises s'installent donc à St-Margaret's Bay près de Douvres. Elles y resteront jusqu'en 1976, date à laquelle elles rejoignent le monastère de Thiais.

En Belgique, les monastères de Tirlemont, Geel et Merksem ont du mal à renouveler leurs effectifs. Après réflexion, ils fusionnent une première fois, se regroupant à Merksem. Puis en 1970, toutes les moniales de Merksem s'installent à Westmalle. Faute de relève, Westmalle fermera en 2023.

Ce siècle ne voit pas que des fusions ou des regroupements. Il voit aussi des fondations. Le premier monastère fondé en ce siècle est celui de Thiais, en 1926, par quatre moniales de St-Margaret's Bay. En 1975, Thiais fonde Brucourt puis en 1980 Peyruis. En 1988, il en fonde un troisième, celui de Saint-Doulchard dans le Berry. C'est un retour aux sources puisqu'il se situe près de Bourges, là où Jeanne et Gabriel-Maria ont fondé l'ordre en 1502.

ST-MARGARET'S BAY 1904-1976

Sous l'ordinaire du lieu

Notice

Pas de monographies imprimées sur ce monastère. L'histoire de ce monastère reste donc à faire. Toutefois, cette notice donne un réel aperçu de cette histoire, évoquant quelques moments forts de la vie de ce monastère, insistant sur un, en particulier : la première guerre mondiale.

Au début du 20^è siècle, les annonciades de Boulogne tiennent un pensionnat pour subvenir à leurs besoins. Le 12 juillet 1904, jour de la fête des « Dix vertus de la sainte Vierge », leur nom apparaît sur la liste des communautés prescrites. Comme en 1792, certaines religieuses auraient pu rentrer dans leurs familles. Cependant, aucune des trente-six annonciades n'est prédisposée à quitter la vie communautaire. M. Montaigu, un ami de la communauté, se rend en Belgique, leur trouve un logement ainsi que quelques dames qui souhaiteraient partager leur vie avec elles, cependant l'évêque du lieu refuse qu'elles s'y installent.

Les religieuses se tournent alors vers l'Angleterre. L'Ancelle, mère de Saint-Gabriel (1841-1928) demande à M. Pillon, curé de Saint-François-de-Sales et confesseur de la communauté d'intercéder auprès de Miss Faweus, une de ses paroissiennes d'origine anglaise. Finalement, trois évêques anglais sont d'accord pour accueillir la communauté. Les annonciades choisissent Saint-Margaret's bay car c'est le lieu le plus proche de Boulogne, ce sera donc là que le transport sera le moins onéreux. Mère Marie de Saint-Gabriel, ancelle et miss Fawcus s'y rendent, elles séjournent chez les sœurs de la charité de Douvres. Elles finissent par choisir une maison appartenant à Mr Roffey appelé « The Moorins », bien qu'elle soit trop petite pour toute la communauté mais le terrain attenant permet une extension. En attendant la construction d'un second bâtiment, les religieuses louent une petite maison de bois. Les anciennes élèves se mobilisent pour ramasser les fonds nécessaires au voyage des religieuses. Les biens partent par bateau avec les sœurs qui pour l'occasion empruntent aux augustines et sœurs du bon secours des tabliers et manteaux noirs. Le 7 septembre, quatre religieuses partent avec miss Fawcus. Dès cette époque, miss Fawcus prend le titre de mère fondation. Le dimanche, les religieuses entendent la messe à la Visitation ou au couvent des Missions tout proche.

Le 19 septembre, neuf annonciades partent sous la conduite de la sœur assistante. Une chapelle est installée dans la grande pièce de rez-de-chaussée des « Moorings ». Après quelques sœurs à la fin septembre, neuf élèves le 15 octobre, la réunion officielle de la communauté a lieu le 12 juillet 1905. Le temps que les travaux d'extension soient achevés en 1912, dix-neuf religieuses se rendent chaque soir à la maison de bois pour y dormir. Un nouveau monastère est né.

Dix ans vont passer. Les sœurs s'enracinent en leur nouvelle terre. Elle accueille leurs premières postulantes, comme en 1910, celle qui deviendra mère Marie de Sainte-Thérèse (1884-1983). Mais bientôt la vie régulière va être bien bouleversée : 1914, la Grande Guerre éclate. La mère Ancelle d'alors est Mère Marie de Saint-Jean l'Évangéliste (1852-1925). Les personnes logeant dans la partie hôtellerie du monastère – car les sœurs accueillent des dame pensionnaires, un gagne-pain pour elles – quittent le monastère, allant se réfugier en Irlande. Elles sont vite remplacées par des réfugiés venus de France, particulièrement du Portel.

En effet, fin août 1914, le Nord de la France est prêt à être envahi par l'armée allemande. Madame Gournay, du Portel, et les siens se réfugient à St-Margaret's Bay, ouvrant la voie pour d'autres familles en fuite. En 1915, un de ses enfants, sa fille Marguerite-Marie y prendra l'habit de l'Ordre, devenant sœur Marie des Anges (1896-1986).

La victoire dite de la Marne fait naître un espoir de paix. Si bien que les réfugiés de France reprennent le chemin de leur pays. Le monastère retrouve son calme. Pour un moment. Car la guerre n'est pas terminée, loin de là.

Nous sommes en 1915. St-Margaret's se trouve dans « la zone de guerre ». La ville peut donc être bombardée. Un certain Dr. Molesworth vient s'informer du nombre de sœurs invalides, au cas s'il fallait évacuer le couvent, afin de prévoir des voitures. Les valides iraient à pieds jusqu'à Martin-Will – hors de la « zone de guerre ». A mère Saint-Jean l'Évangéliste, succède Mère Marie du Sacré-Cœur (1851-1919). Lourd fardeau en ce temps d'épreuve. Charge bien lourde qui va lui coûter la vie. Les ressources de la communauté sont modestes. Les dames pensionnaires sont bien revenues mais bientôt elles repartent, car on parle de raids aériens imminents. La maison va donc être à nouveau vide. La police demande aux sœurs que le monastère ne soit pas éclairé le soir, de peur qu'il ne devienne une cible en cas de raids, entraînant un changement d'horaires des offices. De plus, la mère Ancelle fait mettre des rideaux aux fenêtres en vue de calfeutrer toute lumière éventuelle. En 1916, trois dames irlandaises sont encore en pension.

Le 18 mars 1916, a lieu un bombardement. Un éclat de boulet fait tomber deux ou trois tuiles du toit. Panique chez les trois pensionnaires qui s'en vont le lendemain. 1917, pénurie de tout. En vue de récolter un peu de ressources, les sœurs vont organiser une vente de charité en août 1917. A partir de ce mois d'août, les raids aériens se multiplient. Ils survolent le monastère, se dirigeant sur Londres ou Douvres. Les sœurs se réfugient au réfectoire, en sous-sol, et là, récitent le chapelet. Elles y accueillent même leurs voisins, paniqués par ces raids. Toutefois, jusque là, la communauté n'a pas été en danger imminent.

Mais un samedi de février, le 16 février 1918 exactement, mère Marie du Sacré Cœur, l'Ancelle, a comme un pressentiment. Elle invite ses sœurs à la fidélité. Arrive le soir. Les sœurs vont prendre leur repos. C'est alors qu'à 22 heures, le monastère est atteint pour une bombe incendiaire allemande. Les dégâts sont énormes. Mais, aucune victime. Les dégâts sont estimés et la demande de secours est faite par les sœurs. Dès que la nouvelle du sinistre a été connue par les amis et les familles de Boulogne, ceux-ci vont ouvrir une souscription en faveur de la communauté. Des anciennes pensionnaires de Boulogne seront souscripteurs. Une seconde est ouverte par monseigneur Lejeune, archiprêtre de Boulogne et son premier souscripteur sera monseigneur Julien, évêque d'Arras.

Les sœurs remettent en état leur monastère comme elles peuvent. Par exemple, plus de buanderie Comment faire la lessive ? Les plus fortes vont alors construire un hangar, y mettre un fourneau. Lieu de fortune. Le toit est percé. La pluie y tombe. Les sœurs vont y faire la lessive pendant 18 mois environ. Mais, grâce aux deux souscriptions, les dégâts vont pouvoir à la longue être réparés.

Cependant, les raids ne sont pas terminés pour autant. Dès les premiers signaux d'alarme, la plupart des sœurs se rendent à la chapelle, les autres restant figées dans leur lit ! On prie. La nuit du dimanche au lundi de Pentecôte 1918 est tragique. Les avions arrivent par flottilles, dès 22 heures, au-dessus du monastère, se dirigeant vers Douvres et Londres. Vers 3h00 du matin, chute de bombes dans le jardin. Les vitres du réfectoire éclatent en mille miettes. 23 bombes sont tombées autour du monastère, dans les champs. Des fenêtres du monastère, les sœurs peuvent apercevoir plusieurs cratères béants. Ce sont, pour elles, le dernier bombardement. Par contre, Calais, Boulogne ne seront pas épargnés et les sœurs trembleront pour leurs parents et amis.

Le 11 novembre 1918, les sœurs sont en retraite, une retraite prêchée par le père Clerc, recteur des Jésuite de Hastings. Au cours de la conférence du matin, à 9h00, des cris d'enfants se font entendre, des cloches sonnent. On sonne à la porte. Une sœur sort de la conférence, va ouvrir. Elle revient dire quelques mots à l'oreille de l'Ancelle. La conférence terminée, mère Marie du Sacré Cœur dit un mot au père prédicateur puis à ses sœurs elle annonce la nouvelle de l'armistice. La cloche du monastère sonne pendant une vingtaine de minutes s'unissant à la liesse générale.

1919, année d'épreuve pour la communauté : l'épidémie de grippe espagnole frappe plusieurs sœurs, dont la mère Ancelle et la sœur Assistante. Toutes deux vont décéder à quelques jours d'intervalles. Sœur Marie de Sainte-Jeanne (1860-1939) va succéder à mère Marie du Sacré-Cœur comme Ancelle de la communauté.

Le premier soin de la mère Ancelle est de parer aux nécessités les plus urgentes. La première : une nouvelle buanderie. Pour ce faire, une dame pensionnaires va lancer une souscription et la buanderie va voir le jour presque identique à la précédente. En 1820, a lieu le ravalement des bâtiments. L'entrepreneur chargé des travaux de ravalement dit au terme de son travail à l'Ancelle : « savez-vous que la nuit de votre bombardement, votre toit a dû être soulevé et retomber sur place. Je l'ai constaté à un écart de quelques pouces tout autour du bâtiment ». Mais quel poids avait été assez fort pour faire retomber toute la toiture ? Un jour de 1921, ce même entrepreneur monte sur le toit pour quelque réparation. Dans un coin du toit, il découvre un crucifix, celui de la buanderie bombardée. Les sœurs l'avaient cherché en vain parmi les décombres.

Le 24 mai 1927 a lieu la prise d'habit de la première postulante anglaise. Malheureusement, en 1928, elle doit quitter le monastère pour raison de santé. En cette même année cependant, une seconde postulante anglaise reçoit l'habit et prend le nom de sister Bernadette. Les prises d'habits se succèdent : 1929, 1930, 1931, 1934, 1935, 1937, 1938. Pas d'entrée pendant la seconde guerre mondiale. Les entrées reprennent : 1942, 1948, 1952, 1962, 1963. En 1969, a lieu la dernière prise d'habit. Les toutes premières entrées avaient eu lieu avant guerre, dès 1910.

En 1927, sœur Marie de Sainte Thérèse de Jésus (1884-1983) est élue ancelle de son monastère. Durant son supériorat, des travaux sont entrepris dans le monastère anglais afin de faciliter la vie conventuelle. De 1940 à 1945 les moniales, en raison de la guerre et de la situation trop exposée de leur monastère, se réfugient au Pays de Galles. Là, une postulante va y faire ses premiers pas, sister Marie de l'Enfant Jésus (1913-1997) qui, après sa profession perpétuelle, s'occupera du secrétariat et du Bulletin de l'Ordre de la Paix – devenu aujourd'hui Fraternité Annonciade Chemin de Paix.

De retour à St Margaret's Bay, Mère Marie de Sainte Thérèse de Jésus poursuit sa tâche, veillant à maintenir chez ses sœurs un véritable esprit de pauvreté, leur communiquant son amour de la Vierge, les entraînant sur un chemin de fidélité. Les écrits des Fondateurs de l'Annonciade sont traduits en anglais sur son initiative. De plus, le monastère anglais entretient une correspondance régulières non seulement avec les monastères de France, en particulier celui de Thiais, mais aussi avec les monastères belges.

En 1968, après 42 ans de labeur, Mère Marie de Sainte Thérèse de Jésus abandonne sa charge. Son assistante, sœur Marie des Anges (1896-1986), devient ancelle. En 1971, celle-ci inaugure une activité afin de gagner leur vie et de tisser des liens avec la population locale : l'ouverture d'une modeste crèche. Les enfants regretteront leur départ, en 1976, ainsi que leurs parents. Car il reviendra à Mère Marie des Anges de prendre la décision de fermer son monastère, faute de vocations. Elle et ses sœurs rejoignent alors le monastère de Thiais, en France. Elle le fera avec courage le 31 octobre 1976, non sans une grande souffrance, malgré l'accueil tout fraternel de la communauté de Thiaisienne.

Les sources

Les Sources manuscrites sont nombreuses. Elles sont conservées aux Archives des Annonciades, à Thiais (AAT) : archives.thiais@gmail.com

Les Sources imprimées. Principalement des articles de journaux, conservés aux AAT. En voici la liste :

Bonnefoy J.-F., ofm, « L'Ordre de l'Annonciade et l'Angleterre », La Croix, 12 septembre 1947.

Message de l'archiconfrérie de N.D. de la Mer, 5 août 1905 – Parish News, October 1964 – Parish News, January 1971 – Daily News, 20 novembre 1925 – The Universe, 19 août 1938 – Parish News, avril 1977 – Dover Express, février 1977- Christian Encounter du 24 octobre 1976 – Christian Encounter du 17 octobre 1976 – Christian Encounter du 3 octobre 1976 – Christian Encounter du 13 mars 1977 – Christian Encounter du 7 novembre 1976 – Parish News du juillet 1976, octobre 1976, novembre 1976 – Christian Encounter d'avril 1976, avril 1977, juillet 1976 – Christian Encounter du 1er et 8 août 1976 – Christian Encounter du 28 novembre 1976, 30 janvier 1977, 3 avril 1977.

WESTMALLE 1970-2023

Sous l'ordinaire du lieu

Notice

En 1970, le Monastère « Magnificat » de Westmalle est l'unique monastère de l'Ordre en Belgique. Il résulte de la fusion de trois monastères Flamands qui existaient encore en 1965: Tirlemont, fondé en 1629, Geel, fondé en 1853 et Merksem, 1898.

Les sœurs de Geel, Merksem et Tirlemont qui, à partir de 1965, forment une seule communauté à Merksem, s'installent le 31 octobre 1970 sur un nouveau site situé à Wesmalle. Les bâtiments, qui selon les plans auraient déjà dû être occupés en 1968, ont été conçus par l'architecte Marc Dessauvage (1931-1984).

Un nouveau bâtiment est donc construit, au milieu des bois de sapins, loin du bruit, près de l'abbaye des trappistes. La nature y invite à la prière, au repos et au recueillement.

La vie des moniales est rythmée par l'Eucharistie, les Offices liturgiques et l'adoration eucharistique. La chapelle est accessible toute la journée aux fidèles. Tous ceux qui le désirent peuvent s'associer à la prière de la Communauté.

L'accueil de retraitants fait partie de la tradition de l'ordre. A l'hôtellerie, sont accueillies des personnes qui ont besoin de calme, de prière et de ressourcement spirituel.

Le travail fait tout autant partie de la vie des sœurs. Comme il est écrit dans les Constitutions de l'ordre : « Le travail, accompli en témoignage humain de pauvreté, a valeur d'ascèse et de purification; assumé dans l'humble attitude de Jésus et de Marie, il prend valeur de contemplation. »

Ce qui caractérise le monastère de Westmalle, c'est son patrimoine archivistique. En effet, les fusions de monastères en ce lieu ont eu comme conséquence d'enrichir le fonds d'archives, non seulement en documents contemporains, mais également en documents anciens provenant particulièrement de Louvain et de Tirlemont.

En effet, le monastère possède plusieurs manuscrits dont on ne peut déterminer à cent pour cent l'appartenance à un monastère. Les principaux sont : B 1 (exemplaire de la chronique de Bourges), B 4 (méditations), B 12 (indulgences), B 13 (sermons), B 17 19 (coutumes), B 22 (à propos du bréviaire), B 34 (office de maîtresse de chœur), B 52 53 (coutumes), B 55 (pénitences). Ils sont actuellement conservés au Kadoc (Centre de documentation et de recherche sur la religion, la culture et la société) de l'Université catholique de Louvain. De plus, en 2007, les œuvres d'art ont fait l'objet d'une recension par le Centre Art et Culture religieuse de l'université catholique de Louvain.

Faute de relève, le monastère ferme ses portes en 2023. Actuellement le site est un établissement de soins tenu par les Frères de la Charité.

Les sources

-Pour les sources manuscrites et imprimées, voir auprès du Kadoc Université catholique de Louvain), des archives du Diocèse d'Anvers.

-Les archives du monastère des annonciades de Thiais possèdent un fonds « Westmalle ».

THIAIS 1926...

Sous l'ordinaire du lieu

En 1904, c'est l'exil en Angleterre, près de Douvres, pour la trentaine de moniales que compte le monastère de Boulogne-sur-Mer. Vingt années vont s'écouler. En 1922, un retour en France se dessine. Quatre sœurs du monastère anglais partent refonder en France. Après un bref passage dans la Sarthe, trois ans à Paris, la jeune fondation s'installe à Thiais en 1926 sous la houlette de mère Marie-Emmanuel Agnéray (1880-1957). Dans la seconde moitié du 20^e siècle, le monastère connaît un rayonnement certain, accueillant de nombreuses vocations, ce qui lui permet de fonder de nouvelles communautés et d'essaimer en Normandie (1975), dans les Alpes de Hautes-Provence (1980), dans le Berry (1988). En 2009, le monastère franchit une nouvelle étape : celle de fonder cette fois à l'étranger, en Pologne.

Pour suivre l'actualité de ce monastère : <https://www.annonciade.info/thiais/>

BRUCOURT 1975- TRANSFERT À GRENTHEVILLE EN 2015

Sous l'ordinaire du lieu

Notice

La présente notice est tirée en partie de L'Annonciade en Normandie, hier et aujourd'hui, Actes du colloque, Caen, 12 octobre 2002.

Première fondation de Thiais, Brucourt est entrepris à partir d'indications providentielles : d'une part, affluence de vocations et, d'autre part, perspective du prochain retour en France de la communauté de St-Margaret's Bay, en Angleterre. C'est alors que monseigneur Jean Badré (1913-2001), ami de la communauté et fils spirituel du cardinal Feltin (1883-1975), propose aux sœurs, en plein cœur de son diocèse, une grande maison plantée solidement sur une colline dominant d'un côté la mer et de l'autre la belle campagne du Pays d'Auge. Le « Château » comme on l'appelle toujours dans la région, a été construit entre 1913 et 1922, par un couple d'industriels, Monsieur et Madame Serbat, décédés l'un en 1953, l'autre en 1964, qui en ont fait leur résidence d'été jusqu'à la seconde guerre mondiale. Après la guerre, le château abritera pendant quelques années une colonie de vacances puis Monsieur Serbat et son épouse le lèguent en 1955 à l'Abbaye bénédictine de Saint-Jérôme, à Rome, avec des clauses difficiles à mettre ne pratique par des Fils de Saint Benoît. Aussi, en 1965, le père Abbé de l'Abbaye prête la maison aux frères auxiliaires du clergé fondés en 1948 par le Père Dentin (1897-1980). Ils en feront un petit prieuré rayonnant dans la campagne alentour. En 1974, les frères ne sont plus que quatre. Aussi, monseigneur Badré contacte les communautés intéressées : un presbytère est trouvé pour les frères à quelques kilomètres de Brucourt et les Pères bénédictins acceptent la proposition de fondation d'un monastère d'annonciades.

C'est ainsi que le 4 août 1975, six moniales envoyées par le monastère de Thiais, en région parisienne, arrivent à Brucourt. Le 6 août suivant, monseigneur Badré et monseigneur de Provençères (1910-1992), évêque de Créteil, viennent célébrer ensemble la première messe dans l'oratoire rapidement aménagé et établir la communauté naissante.

En ce début de fondation, sœur Marie de l'Annonciation (1895-1983), la doyenne du groupe, sans en avoir officiellement le titre, tient le rôle de responsable. Sous sa houlette, la vie régulière s'organise bien simplement avec, certes, priorité donnée à la vie monastique : eucharistie, office divin, prière silencieuse vécus, comme le travail, dans un effort d'amour à l'imitation de Marie et de témoignage évangélique au service de l'Église.

Les sœurs font connaissance avec les prêtres, les religieuses, les laïcs qui cherchent un lieu de silence et de prière, de convivialité. Chaque mois, prêtres et religieuses du doyenné tiendront leurs réunions à Brucourt. Peu à peu la maison s'organise et comme il convient tous les soins sont portés sur l'aménagement d'un oratoire au premier étage qui devient très vite, pour tous, un centre de prière, d'harmonie et d'unité. Ensuite, agencement de chambres d'accueil, de salles de réunions, agencement de la cuisine etc... Pour fêter le premier anniversaire d'arrivée à Brucourt, des Journées d'Amitié sont organisées. Celles-ci se renouvelleront de nombreuses fois.

La vie à Brucourt se poursuit paisiblement au rythme des saisons : l'hiver, l'accueil se fait plus calme et les sœurs peuvent, afin de gagner leur vie, se livrer à des travaux communautaires divers (mailing, concours, secrétariat etc...). Il y a aussi l'entretien du monastère et du parc qui les occupe largement : cueillette de fruits, débroussaillage, ramassage des feuilles...

De six, les sœurs sont bientôt sept. En avril 1977, sœur Marie de la Nativité (1928...) devient responsable de la communauté, remplaçant sœur Marie de l'Annonciation. De maison dépendante de Thiais, le monastère deviendra autonome en 1992. Sœur Marie de la Nativité en sera l'Annelle.

Le cœur de la communauté bat au rythme de l'Église diocésaine et universelle car bon nombre d'évêques et de cardinaux passent à Brucourt grâce à monseigneur Badré, l'évêque du lieu: les cardinaux Hamer (1916-1996), Etchegaray (1922-2019), Poupard (1930....), Hume (1923-1999). Après son départ à la retraite, les sœurs bénéficierons également de la sollicitude non moins grande de monseigneur Pican (1935-2018) et de celle de son auxiliaire, monseigneur Gaucher (1930-2014). Parmi les grands amis du monastère, évoquons quelques prêtres qui ont marqués durablement la communauté: le père Cardine décédé en mars 1991, le second aumônier après le père Michel Durand, de 1980 à 1989 ; le père Louis Briand décédé en novembre 1998, qui lui a succédé de 1989 à 1995 ; le père Guillet décédé en août 1989, enfin, le père Pierre Grandval. Pendant 10 ans, jusqu'à son décès en 1985, il ne ménagera pour la communauté, ni son temps, ni sa peine. Il la fait participer à la vie du diocèse dont il relate les grands moments : visite du Saint Père en 1980, Pentecôte des Pauvres en 1983, grand rassemblement de l'Ascension en 1985. Chargé des religieuses du diocèse, il possède à fond les documents sur la vie consacrée et les commente. Il est toujours là, pour les grandes fêtes de l'Ordre, les Jubilés, Profession, les Journées d'Amitié annuelles.

En juin 1980, première visite du Saint Père saint Jean-Paul II (1920-2005) à Paris. Joie pour le diocèse de Bayeux-Lisieux en apprenant qu'il viendrait à Lisieux. Les sœurs contemplatives sont conviées à participer à ce grand moment d'Église. Tôt le matin, des cars sillonnent le calvados et emmènent des communautés entières de moniales jusqu'à l'Abbaye des Bénédictines de Notre-Dame du Pré, à Lisieux, qui ont ouvert leurs portes pour le pique-nique et les répétitions de chants des vêpres, avant le départ pour le Carmel. A 85 ans, la doyenne, sœur Marie de l'Annonciation, n'a pas été la dernière à jouir pleinement de cette mémorable journée. Mais, quelques mois après, sa santé va s'altérer. Courageuse, elle accepte de retourner au monastère de Thiais pour se faire soigner. En arrivant, elle doit s'aliter pour rejoindre la Maison du Père, quelques semaines plus tard, le 14 octobre 1981. Peu après, sister Marie de l'Annonciation, anglaise, acceptera avec générosité de prendre sa place, jusqu'à son décès en 1996. Toutes deux portières, mais combien différentes, ont laissé un souvenir de paix et de sérénité auprès de ceux qu'elles accueillaient.

A l'entrée de la propriété, quelques bâtiments forment comme une petite ferme normande. À l'arrivée des sœurs la maison d'habitation est habitée par la famille Popiolek, gardiens de la propriété. Après le décès de Madame Popiolek, en 1988, elles envisagent alors une extension de leurs locaux d'accueil. Elles disposent donc dès 1990 de 9 chambres supplémentaires avec salle de réunion et cuisine, permettant un accueil de groupes plus importants et diversifiés.

Cependant, cette extension de l'accueil va buter sur un problème : l'exiguïté de l'oratoire et le manque de salle de réunion. Alors, la construction d'une chapelle et la création, en sous-sol, d'une salle de réunion sont envisagées.

Les travaux commencent en juin 1999, à un rythme soutenu. La bénédiction solennelle a lieu le 13 février 2000, en la fête de Sainte Jeanne de France, année du grand Jubilé, du 50^e anniversaire de la canonisation de sainte Jeanne de France et des 25 ans d'arrivée en terre normande des annonciades.

En 2012, la communauté comptant huit sœurs se réorganise avec le départ de quatre sœurs aînées pour le monastère de Thiais et l'arrivée de nouvelles sœurs venues de Thiais et de Menton, monastère fermé la même année. La communauté aimerait rendre son monastère plus fonctionnel. Mais des travaux s'avèrent difficilement réalisables, vu la configuration des lieux. Un transfert de la communauté est alors décidé. Elle se transporte dans un lieu vacant, le domaine de Grentheville, dans la périphérie de Caen, ancienne maison de prêtres âgés du diocèse. Le bâtiment existant n'étant plus aux normes, il est démoli et remplacé par un autre plus adapté à la vie conventuelle. La partie ancienne, quant à elle, a été gardée. La communauté y est installée depuis décembre 2015.

Sources

Sources manuscrites sont conservées aux Archives Annonciades Thiais (AAT), aux Archives Annonciades Gretheville (AAG).

Sources imprimées

« Depuis sainte Jeanne de France, les Annonciades », église de Bayeux, 12 décembre 2002.

Église de Bayeux-Lisieux, n° 97, 8 janvier 2004, p. 13 : « L'Annonciade en Normandie, hier et aujourd'hui », Actes du colloque, Caen, 12 octobre 2002.

GOULEY B., La fraternité de l'annonciade, Église de Bayeux-Lisieux, n° 34, mai 2001, p. 8.

M.G., S'agrandir pour mieux servir, Église de Bayeux Lisieux, n° 3, février 2000, p. 15

PEYRUIS 1980 TRANSFÉRÉ À ALAJUELA EN 2007

Sous l'ordinaire du lieu

Notice

L'Annonciade est arrivé au Bartèu en janvier 1980, répondant à l'appel de Monseigneur Bernardin Collin ofm, évêque du lieu de 1958 à 1980. Fondation audacieuse puisqu'il s'agit d'allier une activité d'accueil de maison diocésaine avec une vie monastique. Mais les six sœurs fondatrices, venant du monastère de Thiais en région parisienne, sont pleines d'ardeur, heureuses de tenter l'aventure en « cette terre de roc et de soleil, au cœur d'un diocèse, plus familial. »

Au fil des jours et des années, les sœurs s'insèrent dans la vie du diocèse qui devient véritablement le leur. Elles ont, à leur place de silence et de prière, partagé tant de choses. En un mot, elles ont porté dans leur vie de travail, d'accueil, de prière, les joies, les soucis de ce diocèse. Elles ont aussi construit leur communauté. De six elles sont passé à onze. Mais, les années ont passé et la relève n'est pas venue. Que faire ?

Depuis de nombreuses années, le diocèse d'Alajuela au Costa Rica, diocèse d'origine de l'une d'entre elles, appelait de ses vœux une présence et un témoignage de vie contemplative – ce diocèse n'ayant aucun monastère contemplatif. Les sœurs ont longuement réfléchi. Elles ont fait le pas en 2007. Mais avant leur départ, la Providence a envoyé une autre communauté de sœurs pour leurs succéder : les sœurs franciscaines de la Présentation de Coïmbatore.

Les sources

Archives Annonciades Alajuela (AAA), Archives Diocésaines de Digne, Archives Annonciades Thiais (AAT)

Annonciades, Les, « 2007 : du Bartèu vers l'Amérique Centrale », Église de Digne, n°1, 2007, p. 6.

Marie-Éphrem, Sœur, « A vous tous, parents et amis proches », lettre d'information sur le monastère de Peyruis, à la revue Institution Sainte Marie-Saint Dominique, Bourges, 2004.

Rédempteur, Mère Marie du, « Le Bartèu, bientôt 25 ans... », Église de Digne, n° 4, avril 2004, p. 114-115.

Rédempteur, Mère Marie du, L'Annonciade in Les Amis des monastères, 1989, p. 18-21.

SAINT-DOULCHARD 1988...

Sous l'ordinaire du lieu

Ce monastère a été fondé en juillet 1988 par le monastère de Thiais. C'est un retour au berceau de l'Ordre, fondé à Bourges en 1502 par Sainte Jeanne de France. Situé au portes de Bourges, il a une vue magnifique sur la cathédrale Saint-Etienne.

Pour suivre l'actualité de ce monastère : <https://www.annonciade.info/saint-doulchard/>

VINGT-ET-UNIÈME SIÈCLE

Dans les premières années de ce siècle, deux monastères vont poursuivre leur route en empruntant un autre chemin que celui de leur fondation : en 2007, Peyruis va ainsi la poursuivre à Alajuela, au Costa Rica, et Brucourt à Grentheville en 2015.

En outre, en 2000, le monastère de Thiais a fondé le monastère de Menton qui, malheureusement, devra fermer ses portes en 2012 faute de pouvoir s'agrandir. En 2009, ce même monastère de Thiais fonde en Pologne, à Grąblin.

Alajuela, Grąblin.... l'ordre s'ouvre sur d'autres horizons.

MENTON 2000-2012

Juridiction de l'Ordinaire

Notice

Cette fondation a été l'intuition de mère Marie de Saint-François d'Assise (1911-2005), seconde ancelle du monastère de Thiais de 1950 à 1996. Elle a vu l'importance d'une communion plus grande entre les différentes branches de la Famille Annonciades – Moniales, Sœurs Apostoliques, Fraternité laïque. Elle a donc pensé que, sur le site de Menton, la visibilité de ces trois branches permettrait un plus grand rayonnement du charisme annonciade.

Telle est la particularité du monastère de Menton, fondé en 2000 par quatre moniales du monastère de Thiais. Avant cette date, il abritait une communauté de pères Capucins. Près du monastère s'installe rapidement une communauté de sœurs Annonciades apostoliques. Elles sont d'abord trois, puis quatre. Une Fraternité Annonciade voit également le jour. Les évêques du Lieu, celui du diocèse de Créteil, Mgr Daniel Labille, et celui du diocèse des Alpes Maritimes, Mgr Jean Bonfils ont soutenu cette fondation dont la mission est de devenir un centre de spiritualité annonciade.

Mais assez vite, les sœurs Annonciades apostoliques vont être prises par des tâches pastorales dans la ville de Menton, ce qui va rendre difficile la réalisation du projet initial. De plus, les moniales auraient voulu agrandir leur accueil monastique. Mais, vu la configuration du site, cela leur a été impossible. Le projet initial n'a donc pu se développer. La décision a donc été prise de fermer le monastère : elle a eu lieu en 2012.

Au cours des démarches qui avaient précédées l'arrivée des sœurs à Menton, mère Marie de Saint-François d'Assise aurait confié que, si pour une raison ou pour une autre, la fondation de Menton ne pouvait ce faire, « il faudrait poursuivre le projet ailleurs... » - ce qui va s'avérer le cas. En effet, ce qui a été semé à Menton se poursuit au monastère de Grentheville, fondé en décembre 2015.

Sources manuscrites

Archives Annonciades Thiais (AAT) ; Archives des Pères Capucins (Lyon) ; AD 06, Archives Municipales et Archives Diocésaines.

Sources imprimées

ALBERIC frère, « Menton, un monastère portait déjà leur nom », *La Clarté Dieu*, n° 74, avril 2000, p. 26-31.

ALBERIC frère, « Voici donc les Annonciades... à l'Annonciade ! », *La Clarté Dieu*, n° 77, juillet-août 2000, p. 27-30.

ANNE-MADELEINE, « Le monastère de l'Annonciade reprend vie », *Les Nouvelles Religieuses*, n° 126, octobre 2000, Menton (France), p. 12.

A.M., « La musique au secours du monastère, deux années de présence », *Nice Matin*, jeudi 18 juillet 2002.

COLLECTIF, « L'Annonciade, berceau de Menton », *Menton, ville d'art et d'histoire*, Menton, prospectus, 2004.

- COLLECTIF, « Notre Dame de l'Annonciade », *Bulletin du Pèlerinage*, n° 53, 1968, 12 p.
- COLLECTIF, « Monastère Notre-Dame de l'Annonciade », Menton, Impr. Beau'Lieu-Lyon, s.d
- COURTASSOL M., « Le monastère de l'Annonciade, à l'aube d'une vie nouvelle », *Nice Matin*, 17 août 2000.
- DORDOR R., « Annonciade : l'accueil chaleureux des sœurs », *Nice-Matin*, 4 avril 2000
- Histoire du monastère de l'Annonciade de Menton*, dépliant, Monastère de l'Annonciade, 2005.
- MAESTRACCI A., *Annonciade : la résurrection*, Menton Nice matin, 2 avril 2000
- PIERSON J.Ch., *Menton : les sœurs de l'Annonciade*, Menton Nice-Matin, 26 janvier 2000
- PIERSON J.Ch., *Des sœurs à l'Annonciade*, Journal de Menton, 24-25 janvier 2000
- S.A., *Chez nos sœurs annonciades*, Vent d'Ouest, n° 28, mars 2000, p. 22
- S.A., *An 2000, L'Annonciade à Menton, Message Marial*, n° 173, janvier 2000.
- S.A., *L'annonciade s'ouvre au monde*, Nice-Matin 17 août 2000, p. B.
- SOLIDARITE PATRIMOINE, *Menton, Monastère Notre Dame de l'Annonciade, Corniche Tardieu*, avril 1999.
- S.A., « Solennité de sainte Jeanne de France à l'Annonciade de Menton », *Les Nouvelles*, n° 252, mars 2006, p. 16.
- S.A., « Les religieuses de l'Annonciade quittent Menton », *Les Nouvelles religieuses*, n° 398, 27 avril 2012, p. 14.

ALAJUELA (COSTA RICA) 2007....

Sous l'ordinaire du lieu

Notice

La fondation du monastère d'Alajuela a été faite, en accord avec les évêques de Digne et d'Alajuela et de tout l'Ordre, en avril 2007, par le transfert de celui de Peyruis (1980-2007).

Le diocèse d'Alajuela, diocèse d'origine d'une sœur de la communauté entrée dans l'Ordre en 1978, n'avait jamais eu de monastère. Il était demandé à la communauté depuis de longues années d'y proposer la vie monastique et Annonciade.

Une maison a d'abord été prêtée aux sœurs par les Pères Rédemptoristes, dans le quartier del Llano (paroisse de l'Agonie), en pleine ville comme l'avait souhaité l'évêque du lieu, afin qu'elles soient mieux connues et entourées au début. Cela leur a été une bonne expérience. Mais la maison ne pouvait contenir que les 8 sœurs fondatrices, et n'avait ni terrain, ni possibilité d'accueil.

En 2008, les Franciscains conventuels d'Alajuela qui organisaient leur noviciat d'une autre manière, leur prêtèrent celui-ci, à côté de leur couvent. Après un an, ils leur ont proposé de le leur céder, ainsi qu'un vaste espace de terrain où elles ont pu construire un monastère près de leur communauté, et avoir assez d'espace et d'autonomie. Ils ont été, et sont pour elles, très fraternels.

Ainsi, les sœurs nous poursuivent leur route, dans le silence et la prière, entourées déjà de nombreuses amitiés qui leur ont bien favorisé la première implantation. Le costaricien est très accueillant et généreux.

Pour suivre l'actualité de ce monastère : <https://www.annonciade.info/alajuela/>

GRABLIN (P) 2009...

Sous l'ordinaire du lieu

Notice

Le Monastère de Grąblin se trouve dans un bois, au milieu de la campagne polonaise. Mais, pas dans n'importe quel bois ! Ici, la Vierge Marie est apparue en 1836 à Mikołaj Sikatka, un berger du village de Grąblin. Le monastère se situe près d'un grand sanctuaire marial : le Sanctuaire de Notre-Dame de Licheń. Ceux qui arrivent à cet endroit, voient une magnifique basilique, perdue dans la campagne profonde. Elle a été construite en 1994 pour abriter une petite icône de la Vierge Marie, image de la Vierge Marie, apparue au 19ème siècle à un pauvre berger.

Le Monastère est quant à lui à l'écart du Sanctuaire, situé à 2 km, mais sur le lieu même des apparitions, dans le bois de Grąblin. Beaucoup de pèlerins viennent de toute la Pologne pour se confier au Seigneur par la Vierge Marie. Passer alors par « le bois des apparitions » fait partie du pèlerinage et il est impossible de ne pas voir le Monastère.

Le Monastère a été inauguré officiellement le 22 Août 2010. C'est encore une belle et longue histoire... Il est sous le vocable de « Notre Dame des dix vertus » – en polonais « Matki Bożej Dziesięciu Cnót Ewangelicznych ». Dans la chapelle, un magnifique bas relief représentant la Vierge Marie, « entourée » de 10 vertus, celles qui apparaissent dans le Saint Évangile. L'imitation de la Vierge Marie en ces dix vertus est le fondement de notre Règle de vie. Mais le Christ en Croix qui surplombe le tabernacle et la table de communion attire aussi tous les regards. C'est une vraie beauté architecturale !

A l'entrée du Monastère, il y a un petit magasin pour les pèlerins dans lequel on peut trouver des souvenirs de Notre Dame de Licheń ainsi que quelques produits fabriqués par les sœurs. Le rôle du Monastère n'est pas d'accueillir les personnes qui viennent en pèlerinage à Licheń car il existe déjà beaucoup de structures pour ce faire dans l'enceinte du sanctuaire (hôtels, chambres d'hôtes etc....). En revanche, selon l'antique tradition monastique, une partie du Monastère est réservée à ceux qui cherchent le silence, la prière, qui sont en quête de Dieu ou qui désirent prendre un temps de retraite spirituelle, participer à la prière des sœurs...

Pour suivre l'actualité du monastère : <https://www.annonciade.info/grablin/>

GRENTHEVILLE 2015...

Sous l'ordinaire du lieu

Notice

De 1975 à 2015, durant 40 ans, le monastère de l'Annonciade à Brucourt, situé sur une colline dominant le beau pays d'Auge, abrite une communauté fondée par les Annonciades de Thiais. En 2012, la communauté de 8 sœurs est remodelée avec le départ de 4 sœurs aînées pour le monastère de Thiais et l'arrivée de nouvelles sœurs venues de Thiais et de Menton, monastère fermé la même année. La communauté renouvelée porte le projet d'un transfert dans un lieu vacant, le domaine de Grentheville, dans la périphérie de Caen, ancienne maison de prêtres âgés. Le bâtiment existant n'est plus aux normes : il est écroulé, sauf la partie ancienne, « Le Château ». Un Monastère nouveau et fonctionnel abrite maintenant la communauté depuis décembre 2015.

La chapelle a été dédiée le 7 février 2016. L'accueil a été ouvert en mars 2016. Il monastique répond à un besoin spirituel, une attente de notre temps. Dans le cadre de leur hôtellerie, les Annonciades proposent des temps de ressourcement, de partage de leur vie de prière, dans un climat de silence. Toute personne, individuelle, en couple et en groupe peut être accueillie pour une récollection, un temps de retraite. Il est possible aussi aux groupes paroissiaux, diocésains, d'aumônerie, de venir pour un temps de travail. Existe aussi un groupe de personnes proche du monastère qui approfondit avec une moniale et une sœur annonciade apostolique le charisme de l'Annonciade.

Pour suivre l'actualité de ce monastère : <https://www.annonciade.info/grentheville-2/>

CONCLUSION

L'ordre de la Verge Marie est né au cœur de la France, à Bourges. Il s'est développé surtout vers le Nord et l'Est, en passant par l'Île de France. En cinq siècles d'histoire, l'ordre a traversé combien de guerres, d'épidémies, d'insécurité. Les troubles politiques et économiques n'ont pu en avoir raison. Au cœur de la tourmente, il s'est trouvé toujours quelque annonciade pour reprendre le flambeau.

En cette première moitié du 21^e siècle, cinq siècles après les premiers frères franciscains, l'Annonciade a traversé l'Atlantique. L'avenir est ouvert...

**